T. I, 453-454

Il faut 1° Extrait p.
44 semaines
s'arrêtant au
20 mai 1791.

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

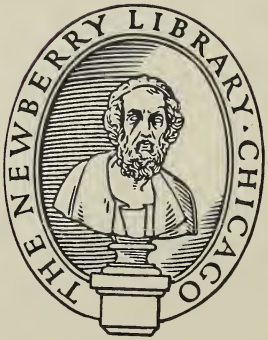

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Contenant des Dons patriotiques antérieurs au 7 Septembre 1789.

A VERSAILLES,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris, N°. 62.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Contenant des Dons patriotiques antérieurs au 7 Septembre 1789.

Séance du Jeudi 6 Août 1789, au soir.

Un Membre de l'Assemblée lui avoit remis l'abandon qu'il venoit de faire d'un péage considérable ; M. le Président a dit que ce Membre respectable avoit la modestie de vouloir rester inconnu, mais qu'il ne pouvoit pas résister au plaisir de le nommer, et priver l'Assemblée de connoître le Citoyen généreux qui faisoit un sem-

blable sacrifice à l'utilité publique; que ce Citoyen étoit M. le Berthon, Premier Président du Parlement de Bordeaux.

M. Wolter de Neurbourg a fait le même sacrifice dans ses domaines ; il a abandonné en outre les droits de lods et ventes qui lui appartenoient dans toute l'étendue du territoire de Sentrits, et une somme de 6,692 liv. 5 sols, qui lui étoit due par le Gouvernement pour arrérages d'une pension.

Sa déclaration détaillée, qui expose l'importance des péages abandonnés, est déposée aux Archives, *Registre* B, *fol. N°.* 1.

Séance du Vendredi 7 Août 1789.

Il a été présenté une délibération des Officiers du Bailliage et Présidial

de Bourg, du 8 Mars 1789, par laquelle ils renoncent à leurs exemptions pécuniaires, au titre et à la propriété de leurs Offices, et consentent à administrer gratuitement la Justice.

Du Samedi 8 *Août* 1789.

M. de Vrigny a dit qu'il offroit (à l'emprunt de trente millions) sans intérêt, une somme de trente mille livres.

M. le Vicomte de Mirabeau a remis sur le Bureau l'abandon qu'il a fait d'une pension de deux mille livres, qu'il avoit reçue du Roi après la guerre d'Amérique.

Du 9 *Août* 1789.

L'Assemblée délibérant sur la forme de l'emprunt demandé par les

Ministres au nom du Roi, M. Guinebaut, Négociant à Nantes, a déclaré qu'il étoit disposé à y prendre part pour trente mille livres sans intérêt. Le même patriotisme a dicté une semblable déclaration à M. Bégouen, Député du Bailliage de Caux.

Du Mardi 11 *Août* 1789.

En discutant l'article des pensions, il a été observé qu'un ancien Officier, M. de Narbonne, a offert, dès le mois de Novembre dernier, de faire remise au Trésor Royal, de 34,500 livres d'arrérages de pensions, et qu'il a fait le sacrifice de tous les droits qu'il percevoit dans sa Terre, même des droits honorifiques.

Il a été donné lecture d'une lettre datée de la Motte-Tilly, le 8 de ce mois, écrite par M. Terray à MM. les

Secrétaires, par laquelle il fait remise d'une pension de 4,000 livres, réduite à 2,800 livres, dont il jouit depuis trois ans, et qui lui avoit été accordée après treize années employées à des fonctions publiques; il déclare que c'étoit une récompense d'usage, mais que, dans ce moment, l'avoir méritée et pouvoir en offrir l'extinction, étoit d'un prix infiniment au-dessus de ses services.

Du Jeudi 27 Août 1789.

Un Membre de l'Assemblée ayant fait une motion tendante à inviter les Provinces à une contribution volontaire et proportionnelle, MM. les Députés de Touraine ont donné une lecture d'une adresse de leur Province, qui, entraînée par son patriotisme, consent à une pareille contribution,

et a ouvert, dans la ville de Tours, trois souscriptions différentes pour un don gratuit, et l'avance de ses impositions réelles et personnelles des six derniers mois de cette année, et de celles de 1790, demandant que l'Assemblée Nationale veuille bien donner son agrément à ces opérations. Il a été proposé de voter des remerciemens à la Province de Touraine, pour l'exemple de dévouement et de zèle qu'elle s'est empressée d'offrir à la France, ce qui a été unanimement agréé.

Du Mardi premier Septembre 1789.

Il a été présenté des adresses des paroisses de Freneuse et de Montfort-sur-Risle en Normandie, qui offrent de faire incessamment et par anticipation, verser au Trésor Royal, la première, six mois; la se-

conde, trois mois de ses impositions.

Des Juge et Procureur-Fiscal de la Prévôté de Vernouillet-sur-Seine, qui offrent de rendre gratuitement la Justice.

Le sieur Thurel, Soldat depuis 74 ans, dans le Régiment de Touraine, ayant offert, dans une lettre adressée à l'Assemblée par les Officiers de ce Régiment, le sacrifice d'une pension de 300 livres, reversible à sa femme et à ses enfans, qui lui a été accordée par Sa Majesté en 1787 ; et cet exemple ayant été suivi par le Chevalier de Montalembert, seul Officier de ce Régiment qui jouisse d'une pension de 200 livres, qui lui a été accordée pour la perte d'un œil dans un combat naval en Amérique, et par les sieurs du Moulin de la Bartete, de Querelles et Dupont du Chambon,

Officiers au même Régiment, et Elèves de l'Ecole Militaire ; l'Assemblée Nationale, en applaudissant à ces sacrifices patriotiques, n'a pas pensé devoir les accepter, et a ordonné que les brevets qui lui ont été adressés seront renvoyés.

Du Jeudi 3 Septembre.

MM. les Secrétaires ont rendu compte d'une lettre de M. Tascher, Président au Parlement de Metz, qui fait hommage à la Nation, d'un brevet de pension de 1200 livres, et demande qu'une autre pension de 800 livres, placée sur sa tête, soit transférée sur celle de sa mère, âgée de plus de 80 ans.

Du Vendredi 4 Septembre.

Il a été donné communication d'une Délibération

délibération de la ville de Soissons, contenant adhésion au projet conçu par la Province de Touraine pour venir promptement au secours de l'État.

EXTRAIT

DU REGISTRE

DES DONS PATRIOTIQUES,

Tenu par ordre de l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A VERSAILLES.

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris, N°. 62.

1789.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques, tenu par ordre de l'Assemblée Nationale.

Du 11 Septembre 1789.

APPERT qu'il a été arrêté qu'il seroit tenu un Registre où seront inscrits les noms des personnes qui feront des Dons Patriotiques.

Collationné conforme à l'original, par nous Secrétaires de l'Assemblée Nationale.

A Versailles, le 21 Septembre 1789. Signé, Démeunier, Rédon, Deschamps, l'Abbé d'Eymar, Henry de Longuève et le Vicomte de Mirabeau, *Secrétaires.*

EXTRAIT du Procès-verbal de l'Assemblée Nationale.

Du 19 Septembre 1789.

Appert qu'un des Membres de l'Assemblée a proposé de faire imprimer, chaque semaine, l'Extrait du Registre des Dons patriotiques. Cette proposition ayant été mise en délibéra-

tion, l'Assemblée a décrété que cette feuille sera imprimée et distribuée chaque semaine.

*Collationné conforme à l'original, par nous Secrétaires de l'*ASSEMBLÉE NATIONALE.

A Versailles le 21 Septembre 1789. Signé, DÉMEUNIER, RÉDON, l'Abbé d'EYMAR, DESCHAMPS, HENRY DE LONGUÊVE et le Vicomte de MIRABEAU, *Secrétaires.*

N. B. Il a été décrété qu'il seroit fait un relevé des dons Patriotiques énoncés dans le Procès-Verbal, depuis le 4 Août dernier, & qu'ils seroient inscrits dans le registre. Le temps nécessaire pour faire ce relevé n'ayant pas permis d'en donner le résultat avec ce premier extrait du Registre; il sera joint à celui qui le suivra immédiatement.

EXTRAIT du Registre de Dons Patriotiques.

Première et seconde Semaines.

Du Lundi 7 Septembre 1789.

Plusieurs Citoyennes, femmes et filles d'Artistes de la Ville de Paris, savoir : N°. I.

Mesdames, Vien, Moitte, *Présidente ;* de la Grenée, *la jeune ;* Suvée, Berruer, Duvivier, Belle, Vestier, Fragonard, Peron, David, Vernet, *la jeune ;* Desmarteaux, Bonvallet, Corne de Cerf, *Négociante.*

Mesdemoiselles, Vassé de Bonrecueil, Vestier, Gerard, Pithoud, de Viefville, Hotemps, ont remis à l'Assemblée les objets suivans, contenus dans une petite cassette.

1°. Quatre-vingt-treize jetons

d'argent à différentes empreintes, et différens modèles.

2°. Trois gobelets d'argent de différente grandeur, dont deux à pied.

3°. Vingt-quatre boutons d'argent ouvragés à jour, et plusieurs autres objets de ce genre sous les Nos. 4, 5, 6 et 7.

8°. Quatre paires de bracelets en or, dont deux paires garnies en perles fausses, un seul desdits bracelets portant un chiffre en or.

9°. Trois médaillons en or, propres à renfermer des portraits.

10°. Cinq boîtes de montre en or.

11°. Trois chaînes de montre en or, dont deux garnies de trois breloques.

12°. Huit bagues ou anneaux d'or.

13°. Trois paires d'anneaux d'o-

reilles, deux paires de mirza, sept breloques, un cachet à pierre, deux coulans de bourse, une pièce de chaîne, cinq dés à coudre, une croix et un cœur en or.

14°. Un cordon de montre en or, un couteau en nacre, portant deux lames, dont une d'or.

15°. Un souvenir en or émaillé.

16°. Cinq étuis d'or, dont trois à plumes et deux à aiguilles.

17°. Une aiguille à tambour en écaille garnie en or.

18°. Deux boîtes de femmes, en or.

19°. Une médaille d'or portant l'empreinte de Frédéric V, Roi de Danemarck.

20°. Une bourse renfermant seize louis d'or.

Du même jour.

Il a été remis par un Dauphinois, N°. II.

une montre d'or à répétition, garnie de sa chaîne émaillée, avec breloques, le tout en or.

Du 9 Septembre.

N°. III. Il a été remis, au nom d'une Dame de Paris, qui veut rester inconnue, un collier composé de cinquante chatons en brillans, et un chiffre formant la lettre H, composé de dix-huit brillans.

Du 11 Septembre.

N°. IV. Messieurs Blanchard-Boismarsas, et Louis Millon, Députés de la paroisse de Champueil, Election de Melun, Généralité de Paris, ont remis la somme de huit cents livres.

Du 12 Septembre.

N°. IV. *bis.* Il a été remis par un des Députés à

à l'Assemblée Nationale, au nom de deux Demoiselles, une paire de bracelets en or ; un cœur entouré de petits brillans avec son nœud ; une bague composée de petits rubis, entourée de perles avec une émeraude au milieu, et un louis d'or.

Du 14 Septembre.

M. Tresnel le Gendre, Juif de Nation, Membre du District des Carmelites, troisième Division, cinquième Bataillon, offre à l'Assemblée Nationale et remet vingt-cinq louis d'or. N°. V.

Du même jour.

Un des Députés à l'Assemblée Nationale offre à la Nation la somme de deux mille quatre cents livres par une lettre signée de lui, en date de cejourd'hui ; ayant desiré n'être N°. VI.

point nommé, son nom ne sera pas écrit en cet endroit, mais sa lettre demeurera déposée aux archives, où elle est enregistrée au *Registre* B, *folio* 5, *n°.* 22.

Du même jour.

N°. VII. M. Monnier, Huissier-Commissaire-Priseur à Paris, offre à l'Assemblée Nationale, et remet deux billets de la Caisse d'Escompte, de chacun trois cents livres, l'un du 8 Juin 1786, numéroté 166; l'autre du 23 Janvier 1789, numéroté 369. La lettre contenant cet envoi, est déposée aux archives sous la même cote que la précédente.

Du même jour.

N°. VIII. Il a été remis, de la part de M. Gilbert, Professeur de l'École Vété-

rinaire d'Alfort, quatre médailles, trois en or, et une en argent sertie en or : la première porte à la légende, *Tentanda via est*; à l'exergue *Academia Ambianensis*, 1750; au revers les armes de la ville d'Amiens, avec la devise, *Liliis tenaci vimine jungor*; la seconde porte à la légende, *Domino Gilbert, Academiâ judice, Artesia dedit*, 1788; au revers les armes d'Artois, avec la légende, *Comitia Artesiae*; la troisième, de forme octogone, porte à la légende, *Ex utilitate decus*; à l'exergue, *Société royale d'Agriculture de Paris*; au revers, *Munificence Royale, Vaches distribuées dans la généralité de Paris*, 1785; la quatrième porte ces mots : *Prix de pratique*, *École Royale Vétérinaire*, et est suspendue par une chaîne d'or à trois brins. La lettre qui annonce l'envoi de ces

médailles, et qui contient une autre offre patriotique du même M. Gilbert, est déposée aux archives, *Registre* B, *folio* 6, *N°.* 23.

Du même jour.

N°. IX. Il a été remis, de la part de M. Hermand, Garde-National et Commissionnaire au Mont-de-Piété, à Versailles, cinq louis d'or ; la lettre de M. Hermand, contenant cet envoi, est déposée aux Archives, sous la même cote que la précédente.

Du 16 Septembre.

N°. X. Il a été remis, de la part de MM. de la Boullaye, père et fils, Négocians de Versailles, deux billets de la Caisse d'Escompte, chacun de valeur de trois cents livres : le premier, du 14 Avril 1785, numéroté 601 ; le se-

cond, du 9 Mars 1786, numéroté 374.

Du même jour.

Il a été remis par M. Bouvet, Député du Bailliage de Chartres, au nom de M. Ozerai, Auneur-Juré de la Ville de Chartres, la somme de quatre cent cinquante-six livres, montant de dix-huit septiers de bled, mesure de Chartres, dont il a fait hommage à la Nation pour les besoins de l'État. N°. XI.

Du 17 Septembre.

Il a été remis un double louis de la part de Mademoiselle Lucie d'Artaise, âgée de neuf ans, demeurant à Boutancour, conformément à une lettre par laquelle elle annonce qu'elle envoye son dé d'or, sa chaîne et une petite boussolle. (Ces derniers objets ont été remis le 23.) N°. XII.

Du même jour.

N°. XIII. Il a été remis une lettre de M. le Gras, Marchand de Draps à Paris, contenant une soumission de mille livres *dans la bienfaisance Nationale*: Ladite lettre est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 6, *N°.* 24. (la soumission a été réalisée le 24, par la remise d'un billet de la Caisse d'Escompte.)

Du même jour.

N°. XIV. Il a été remis un billet de la Caisse d'Escompte, de valeur de trois cents livres, en date du 21 Septembre 1786, numéroté 422, envoyé par le sieur Gaume, Aumônier de la Manufacture des Porcelaines du Roi à Sèvres, suivant sa lettre, en date du 14 de ce mois, laquelle est déposée aux Archives sous la même cote que la précédente.

Du même jour.

Il a été remis deux billets de la Caisse d'Escompte de trois cents livres chacun : l'un du 8 Juin 1786, numéroté 440 ; l'autre, du 24 Janvier 1788, numéroté 782, envoyés par un Procureur de la Chambre des Comptes, lequel a desiré n'être nommé, suivant sa lettre du 16 du présent mois, laquelle contient d'autres offres patriotiques, et est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. XV.

Du même jour.

Il a été remis deux billets de la Caisse d'Escompte, l'un de la somme de trois cents livres, en date du 21 Septembre 1786, numéroté 406 ; l'autre, de la somme de deux cents N°. XVI.

livres, en date du 24 Janvier 1788, numéroté 316, envoyés, le premier, par M. Demonville, Imprimeur de l'Académie Françoise, et l'autre, par les Ouvriers de son Imprimerie.

Du même jour.

N°. XVII. Il a été remis un billet de la Caisse d'Escompte, de valeur de mille livres, en date du 4 Mai 1786, numéroté 855, inclus dans une lettre de M. Lemoine, Avocat en Parlement, demeurant à Paris, en date du 28 Août dernier, laquelle lettre contient d'autres offres patriotiques, et est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 6, *N°.* 24.

Du même jour.

N°. XVIII. Il a été remis une déclaration imprimée et signée des Officiers de l'Amirauté de Bayeux, portant qu'à compter du

du premier Septembre 1789, la justice sera rendue gratuitement et sans frais dans ce Tribunal ; ladite déclaration annoncée par M. de Launey, Député du Bailliage du Caen ; ces deux pièces sont déposées aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Du même jour 17 Septembre.

N°. XIX.

Il a été remis par M. le Prince de Poix, Député à l'Assemblée Nationale, deux Lettres, l'une en date du 8 Septembre 1789, par laquelle M. Brunel, Avocat du Roi au Bailliage d'Amiens, observe que, dès le 6 Août, il a fait l'offre au Roi et à la Nation de la finance de son Office.

L'autre, de M. Jourdain d'Héricourt, en date du 13 de ce mois, contenant la renonciation de lui et de son

fils, âgé de 16 ans, à une somme de 2000 liv. placée par M. d'Héricourt, pour son fils, dans le dernier emprunt décrété par l'Assemblée Nationale. Lesdites deux Lettres, et une note de M. le Prince de Poix, qui y étoit jointe, sont déposées aux Archives sous la même cote que la précédente.

Du 18 Septembre.

N°. XX. Il a été remis une croix de Malte enrichie de diamans qui composent les quatre fleurs de lys, la couronne et le nœud, lequel forme un trophée. Cette croix a été remise par un Chevalier de Malthe non Profès, lequel a desiré n'être pas nommé.

Du même jour.

N°. XXI. Il a été remis de la part de MM. Germain frères un billet de la Caisse-

d'Escompte de mille livres, daté du 15 Avril 1784, numéroté 858. La Lettre de MM. Germain, qui accompagnoit ce billet, est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 6, *N°.* 25.

Du même jour.

Il a été remis, de la part des Commissionnaires de la Halle aux Draps de Paris, deux billets de la Caisse-d'Escompte, l'un de la somme de mille livres, daté du 24 Mai 1787, numéroté 149, l'autre de la somme de deux cens liv., en date du 24 Janvier 1788, numéroté 537. Le bulletin portant annonce de cet envoi, est déposé aux Archives sous la même cote que la précédente. N°. XXII.

Du même jour.

Il a été remis deux billets de la Caisse d'Escompte, chacun de la N°. XXIII.

somme de trois cens livres, l'un daté du 12 Juillet 1784, et numéroté 851 ; l'autre du 9 Mars 1786, numéroté 240, de la part de Madame le Roi, née Baronne de Messey ; plus un louis d'or de la part de ses deux Domestiques. La lettre de Madame le Roi qui contient l'annonce de cet envoi, et en même-temps le projet d'une souscription patriotique, est déposée aux archives sous la même cote que la précédente.

Du 19 Septembre.

N°. XXIV. Il a été remis de la part de la dame veuve le Prevôt, ancienne Chapelière, quai de Conti, à Paris, quatre pièces d'argenterie, savoir : deux plateaux oblongs de 19 pouces de longueur, destinés à porter des pots-à-oil, une cuvette ovale de 12 pouces sur son

plus grand diamètre, un sucrier avec sa soucoupe et son couvercle.

Du même jour.

M. Belleville, Musicien ordinaire de la Chapelle du Roi, a fait offre de deux cents livres par chaque année, pendant l'espace de quatre années, et plus long-temps si l'intérêt de l'Etat l'exige, à prendre sur ses appointemens, à commencer du quartier de Janvier prochain. Sa lettre datée de Trianon, le 25 du présent mois, est déposée aux archives, *Registre* B, *folio* 7, *N*. 26. N°. XXV.

Du même jour.

Il a été remis une lettre du sieur Berger de Saint-Quentin, Lieutenant-Particulier au Bailliage de la Charité-sur-Loire, à laquelle étoit jointe une N°. XXVI.

déclaration faite le 8 du présent mois par les Officiers dudit Bailliage, à l'Assemblée générale de la Ville, qu'ils offrent dès ce jour rendre la Justice gratuitement. La lettre en date du 15 Septembre, et la déclaration y jointe, sont déposées aux archives sous la même cote que la précédente.

Du même jour.

N°. XXVII. Il a été remis une lettre du sieur la Feuillade, Directeur de la Pension académique de Nantes, à laquelle étoit jointe une déclaration de ses Elèves, portant qu'ils offroient le seul bien dont ils pussent disposer, leurs menus plaisirs pendant l'espace d'une année, montant à six cens soixante-une livres douze sols. M. la Feuillade y a joint lui-même une offre de trois cents livres. La déclaration en date du 12 du pré-

sent mois, et la lettre en date du 15, sont déposées aux archives sous la même cotte que les précédentes.

Collationné conforme au Registre des Dons patriotiques, par moi Député à l'Assemblée Nationale, et Garde de ses Archives. A Versailles le 19 Septembre 1789. CAMUS.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques.

Troisième Semaine.

Du Lundi 21 Septembre 1789.

Il a été remis, de la part des Religieuses de Belle-Chasse de Paris, sept gobelets à pied, cinq autres gobelets et sept couverts, le tout en argent. N°. 28.

Il a été joint deux lettres portant annonce de cet envoi, l'une de Madame la Prieure de Belle-Chasse, l'autre de Madame Pajou.

Il a été remis une lettre du sieur Sauvage, de l'Académie Royale de Peinture, datée de Paris, le 18 de ce mois, par laquelle il déclare qu'il consent à abandonner deux pour cent sur les sommes qui lui sont dues par N°. 29.

Du 21 Septemb.

les Bâtimens du Roi. Sa lettre et la soumission de l'abandon qui y est jointe, sont déposées aux Archives, *Registre* B, *folio* 7, N°. 27.

N°. 30. Il a été remis une lettre signée de M. Heroi, fils, contenant diverses propositions pour subvenir aux besoins de l'État, et l'envoi d'un billet de remboursement de Loterie de deux cents livres, conformément à l'Arrêt du Conseil du 29 Octobre 1780 : ledit Billet numéroté 24,765. La lettre contient en outre, une soumission de la somme de 200 liv. dans un cas prévu par la même lettre : cette soumission signée de M. Heroy père. Elle est déposée aux Archives sous la même cote que la précédente.

N°. 31. Les Députés de la Généralité de Lorraine et Barrois, à l'Assemblée Nationale, ont remis une Déclara-

Du 21 Septemb.

tion signée d'eux, portant qu'ils réaliseront à la Caisse Nationale, le centième de leur fortune. La déclaration est signée de MM. Grégoire, Curé; Huot de Goncourt, Voidel, Marquis, Gossin et Basoche. Cette soumission est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 7, *N°*. 28.

Il a été remis une lettre de Dom Chauchot, Curé, datée d'Is-sur-Tille, du 14 Septembre 1789, portant que les Habitans de Bèze, Diocèse de Dijon, ont délibéré de demander au Roi la permission de vendre leur quart de réserve, et de lui en offrir le prix, qui sera de 22,000 livres; que les Habitans d'Aignai-le-Duc, Diocèse d'Autun, ont délibéré d'offrir au Roi 20,000 liv.; qu'un Curé offre 200 liv. par an; plus, une année de sa portion congrue. La lettre est déposée aux Ar- N°. 32.

chives sous la même cote que la précédente.

N°. 33. Il a été remis une lettre de M. Pelauque-Beraut, Député de la Sénéchaussée du Condomois, lequel, pour accélérer la suppression des Tribunaux d'exception, renonce à la Finance de l'office du Procureur du Roi de l'Élection de Condom, dont il est revêtu. Cette lettre est déposée aux Archives sous la même cote que la précédente.

N°. 34. Il a été remis une lettre de M. de Curt, ancien Commissaire du Roi, Député de la Guadeloupe, pour assister à l'Assemblée Nationale, contenant l'offre à l'Assemblée, d'une quittance de mille écus, qui lui sont dus au Trésor-Royal, pour une demie année d'un traitement annuel de six mille livres; plus, la moitié du revenu qui

Du 21 Septemb.

lui reste dû à la Guadeloupe. La déclaration et la lettre sont déposées aux Archives, sous la même cote que la précédente. M. de Curt a remis sa quittance de trois mille livres.

Il a été remis, de la part de M. Belouard, Prêtre habitué à la paroisse Sainte-Marguerite, un sac cacheté contenant deux cents livres. Le billet qui contient cette annonce, est déposé aux Archives sous la même cote que les pièces précédentes. N°. 35.

Il a été remis, de la part d'un jeune étudiant, âgé de treize ans, dont le nom n'a point été déclaré, six pièces d'argent, dont la première est une médaille portant à la légende : *Lex Dei sapientiam praestat parvulis*; au revers, les Armes de la République de Genève; la seconde est un jeton octogone, de la Compagnie d'Assu- N°. 36.

Du 21 Septemb.

rance, établie par Arrêt du Conseil du 6 Novembre 1786; la troisième est une piastre d'Espagne, de l'année 1779; la quatrième est une monnoie de Flandres de 1754, de la grandeur d'un écu de six livres; et les deux dernières, deux pièces de Genève de 1722 et 1723, à-peu-près de la même grandeur d'un écu de six livres.

N°. 37. Madame Paignon d'Anneville a offert de faire déposer une somme de trois mille livres à l'époque et au lieu qui lui seroient indiqués; sa lettre datée du Dijonval, à Sedan, le 17 du présent mois, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. (Les 3000 liv. ont été remises en billet d'escompte.

Du 22 Septembre.

N°. 38. Les personnes travaillant à la Manufacture de M. Réveillon ont

Du 22 Septemb.

fait remettre deux billets de la Caisse d'Escompte; l'un de la somme de trois cents livres, en date du 24 Janvier 1788, N°. 768; l'autre, de la somme de deux cents livres, en date du 2 Janvier 1783, N°. 940. La note portant l'annonce de ces billets est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 8, *N°.* 31.

M. Frestel, Paulmier de M. le Duc d'Orléans, propose une contribution volontaire d'un écu par croisée; et, pour en donner le premier exemple, il fait remettre la somme de quatre-vingt-seize livres. La lettre qui contient cet envoi, est déposée aux Archives, sous la même cote que la précédente. N°. 39.

M. Berthier, Gouverneur des Hôtels de la Guerre, de la Marine, et des Affaires Étrangères, a fait remettre à l'Assemblée quatre plats longs, neuf N°. 40.

Du 22 Septemb.

plats ronds de différentes grandeurs, deux petites soupières, deux compotiers, une écuelle et son couvercle; le tout en argent : plus, quarante-deux médailles d'argent, de l'ordre de Saint-Michel, et deux médaillons d'argent; l'un portant à la légende, *Quam sublevatam finx. quod avellatur fascia;* à l'exergue, *dicat, vovet, consecrat Cors : consult.* 1770; au revers, *Ludovico decimo quinto Patri Patriae :* l'autre porte à la légende, *Belgi. Gall. propug. Aust. capt. Fœd. vict.* à la légende, *num. sig. a* 1747, et au revers, *Maurit. Saxo. Maresc. gen. D. Curl. et Sem.* plus un étui d'or. La lettre de M. Berthier, en date du 22 de ce mois, est déposée aux Archives, sous la même cote que la précédente.

N°. 41. Un des Membres de l'Assemblée,

Du 22 Septemb.

qui a desiré de n'être nommé, abandonne au profit de la Nation, deux rentes viagères, l'une de quatre-vingt-dix livres, et l'autre de cent livres. L'acte d'abandon, passé par-devant Me. Brichard, Notaire au Châtelet de Paris, le 20 du présent mois, est au dépôt des Dons patriotiques. Le billet portant l'annonce du même abandon, est déposé aux Archives, sous la même cote que la précédente lettre.

Le sieur Grafe, Entrepreneur de la Manufacture Royale de cire à cacheter, établie à Sèvre, offre un bénéfice de 15 pour cent, sur la vente qu'il fera pendant six mois, et prie l'Assemblée de nommer une personne pour le recevoir. L'écrit qui contient cette offre, est déposé aux Archives, *Registre* B, *folio* 8, *N°*. 31. N°. 42.

Du 22 Septemb.

N°. 43. Il a été remis de la part de M. Sailly, un billet de la Caisse d'Escompte, de la valeur de deux cents livres, en date du 2 Septembre 1784, N°. 161 ; cinquante-six livres dix-sept sols en argent, faisant avec deux sommes, l'une de huit mille huit cent cinquante-six livres dix sols, capital de deux contrats de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et l'autre de huit cent quatre-vingt-cinq livres treize sols, montant des arrérages desdites rentes qui seront dus au premier Janvier prochain, la somme totale de dix mille livres que M. Sailly offre à la Nation. Sa lettre, datée de Versailles, le 22 du présent mois, est déposée aux Archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 44. Il a été remis par M. Gau, Commissaire des guerres, une quittance

Du 22 Septemb.

de la somme de deux mille livres, sur celles qui lui ont été ordonnées, le seize du mois dernier, par M. le Comte de la Tour-du-Pin, sur les fonds d'Artillerie; la quittance est au dépôt des Dons Patriotiques, et la lettre qui l'annonce, est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

M. Rabaut de Saint-Étienne a remis de la part d'une Demoiselle, demeurante à Nîmes, une lettre-de-change de trois cents trois livres neuf sous, tirée par MM. Braunsberg, Streickeisen, sur MM. Pache, frères, à l'ordre de MM. Stinch et Menn, dont elle porte l'acquit; ladite lettre-de-change est au dépôt des Dons Patriotiques; et la lettre d'envoi à M. Rabaut de Saint-Étienne, est aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 45.

M. Edelmann a fait remettre un N°. 46.

Du 22 Septemb.

billet de la Loterie Royale, établie le 4 Octobre 1783, de la somme de quatre cents livres, avec une note qu'il est échu, pour 1789, parmi les lots de 520 l. L'écrit de M. Édelmann est déposé aux Archives, *Registre* B, *folio* 8, *N.* 31.

N°. 47. Il a été envoyé par M. Bergevin une quittance sur le Trésorier des Invalides de la Marine, de la somme de deux cents livres, signée Alavoine veuve d'Ailleboust. La lettre de M. Bergevin, datée de Blois, le 19 du présent mois, est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 48. Lettre de M. Samary, Curé de Carcassone, par laquelle il prie l'Assemblée d'agréer la somme de mille livres, qu'il remettra à son retour de Paris. Ladite lettre datée de Versailles,

Du 22 Septemb.

cejourd'hui, est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

[M. Samary a remis la somme de mille livres en un billet de la Caisse d'Escompte, avec déclaration qu'elle seroit imputable sur le quart de son revenu.]

Il a été remis une lettre M. Navier, en date de Paris le 17 de ce mois, par laquelle, en proposant divers projets pour l'acquit des besoins de l'État, il offre de remettre la quittance d'une année d'arrérages de ses rentes sur le Roi, montant à quatorze cents livres; sa lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes. [M. Navier a remis quatre quittances, montant à quatorze cents livres.] N°. 49.

Il a été remis une lettre de M. Mangin, portant que depuis le sept de ce N°. 50.

Du 22 Septemb.

mois il a remis entre les mains de M. l'Archevêque de Vienne, une soumission pour abandonner à la Nation une somme de trois mille livres, faisant partie de ce qui lui est dû pour travaux faits au portail de Saint-Sulpice. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 51. Il a été remis une délibération des Officiers du Bailliage du Loudunois, en date du 5 du présent mois, par laquelle ils déclarent que dès-à-présent ils vont rendre la justice gratuitement, pour répondre aux vues de l'Assemblée. A la suite de cet acte est l'adhésion de MM. Dumoustier Delafond, Avocat du Roi, et Bion, substitut du Procureur du Roi, Députés à l'Assemblée Nationale, en date du 21 du présent mois. Cette délibéra-

Du 22 Septemb.

tion est aux Archives, *Registre* B, *folio* 8, *N°.* 31.

M. Verdet, Curé de Vintrange, N°. 52.
Député de Sarguemines, a remis sur le Bureau un acte signé de lui, par lequel il déclare que M. Knoëpfler, Curé d'Hélimer, Auteur d'un premier Don Patriotique, donne une seconde somme égale à sa contribution du Don gratuit, montant à quatre-vingt seize livres; qu'un autre Curé, de ses Commettans, qui ne veut point être nommé, le charge d'offrir, en Don Patriotique, une somme de vingt-quatre louis, faisant le tiers du total de son revenu; que le même Curé offre son argenterie, consistant en dix couverts d'argent. La déclaration de M. Verdet est aux Archives, sous la même cote que la précédente.

M. Albert, Propriétaire des bains N°. 53.

Du 22 Septemb.

Médicinaux, établis à Paris, quai d'Orsay, fait offre à l'Assemblée, du centième du capital de sa fortune; sa lettre est aux Archives, sous la même cote que la précédente.

N°. 54. M. Despaux, Chirurgien-Dentiste, à Paris, a remis la somme de cent vingt livres, dont il fait l'offre à l'Assemblée pour les besoins de l'État.

N°. 55. Il a été remis deux billets de la Caisse d'Escompte, de valeur de trois cents livres chacun : l'un, du 2 Janvier 1783, N°. 564; l'autre, du 2 Septembre 1784, N°. 594: plus, une somme de soixante livres; le tout provenant d'une souscription volontaire, formée par les sieurs Giroux, Latour, Chenidre, Doché et autres personnes, toutes attachées au service d'un Seigneur de la Comté d'Évreux; la note de cet envoi

Du 23 Septemb.

envoi est aux Archives, *Registre* B, *folio* 10, *N°.* 35.

M. Dupré, Député des Communes de Carcassonne, a remis deux billets en date du jour d'hier, payables fin d'Octobre prochain, chez M. Jaume et Compagnie, Banquiers à Paris ; l'un, de la somme de mille livres qu'il donne comme hommage de son patriotisme ; l'autre, de la somme de deux cents livres qu'il a été chargé, par les Ouvriers de sa Manufacture, de remettre, et qui forme la représentation d'une journée de leur travail : la lettre de M. Dupré est aux Archives, sous la même cote que la précédente. N°. 56.

Il a été remis de la part du sieur David, Délivreur des Ecuries du Roi, une somme de deux cents livres, pour être versée dans la Caisse Nationale ; le billet d'annonce de M. David N°. 57.

Du 23 Septemb.

est déposé aux Archives, sous la même cote que les lettres précédentes.

N°. 58. Il a été remis de la part de M. Knapen fils, Soldat-Citoyen de Paris, ses boucles d'argent, en observant que les boucles de cuivre étoient celles de l'uniforme de la Milice Citoyenne. Sa lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 59. Il a été remis par dix de MM. les Curés, Députés à l'Assemblée, lesquels n'ont voulu être nommés, une somme de mille deux livres, pour être versée à la Caisse patriotique; leur lettre est déposée aux Archives, sous la même cote que les précédentes : la somme de mille deux livres est formée en partie d'un billet de la Caisse d'escompte, de valeur de trois cents livres, en date du 8 Juin 1786, *N°.* 626.

Du 23 Septemb.

Il a été remis un plat rond, de dix pouces six lignes de diamètre, trois timballes, dont une ovale; huit cachets, une piastre, deux pièces de vieille monnoie, quinze morceaux de cuillères, compas, etc. le tout en d'argent, et un petit paquet de paillettes dorées; de la part de M. Berthier, dénommé au *N°*. 40; le plat énoncé dans le présent *N°*. forme le 19e. énoncé au *N°*. 40. N°. 60.

Il a été remis une lettre de M. le Comte de Beaupoil de Saint-Aulaire de Monplaisir, contenant une Adresse à l'Assemblée pour lui offrir une forêt d'une étendue considérable de bois de haute-futaie, propres à la construction des vaisseaux de la Marine Royale. La lettre et l'adresse sont aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 61.

Du 23 Septemb.

N°. 62. Il a été remis de la part de la Paroisse de Villabé une somme de deux cent soixante-quatre livres, provenant de la vente qui a été faite de blés saisis au profit de ladite Communauté. La lettre qui annonce cet envoi, et qui est datée de Versailles, ce jourd'hui, est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 11, *N°.* 36.

Du 24 Septembre.

N°. 63. et 64. Il a été remis une note d'un Député des Communes d'Alsace, en date du 23 Septembre, par laquelle il offre à l'Assemblée un don de quatre mille livres. La note porte qu'il en a fait bon à M. le Président; elle est déposée aux Archives sous la meme cote que la précédente. [Les 4000 liv. mentionnées dans cet article ont été remises en deux lettres-de-change.]

Du 24 Septemb.

Il a été remis deux lettres de M. Georgelin, correspondant des États de Bretagne, datées l'une et l'autre du 16 Septembre présent mois, adressées, l'une à M. le Président, l'autre à l'Assemblée Nationale, par lesquelles M. Georgelin annonce le don d'une bourse de jetons, et propose une forme de contribution patriotique: ces deux lettres sont aux Archives, sous les mêmes cotes que les précédentes. N°. 65.

Les Comédiens Italiens ont remis une Délibération du 23 Septembre présent mois; et conformément à cette Délibération, un billet en date du même jour, portant promesse de payer, dans le courant d'Octobre prochain, à l'ordre de l'Administrateur du Trésor-Royal, une somme de douze mille livres. La délibération est N°. 66.

Du 24 Septemb.

aux Archives sous la même cote que les précédentes, et le billet est au dépôt des Dons patriotiques.

N°. 67. Il a été remis une lettre de M. Desvernay, Curé de Villefranche en Beaujolois, par laquelle il annonce qu'il remettra au Trésorier de la Caisse patriotique une somme de six livres par jour. Cette lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 68. Il a été remis de la part de M. Rousseau, Rotisseur-Traiteur à Versailles, la somme de vingt-quatre livres. La lettre qui annonce ce Don est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 69. Il a été remis de la part de M. J. G. Buis, trois primes de l'emprunt du 29 Octobre 1780, de deux cents livres chacunes, sous les N°s. 202,

Du 24 Septemb.

203 et 204. La lettre de M. Buis est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Il a été remis de la part d'un des Députés à l'Assemblée Nationale, qui a désiré n'être pas nommé, un billet daté de ce jour, portant promesse de payer au Trésor de l'Assemblée Nationale, la somme de douze cents livres, au premier avis qui lui sera donné, et pareille somme de ce jour au mois de Juillet prochain. La lettre contenant cet envoi, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 70.

Il a été remis une lettre de M. Béthune, Duc de Charost, portant offre d'un subside volontaire de cent mille livres, dont il acquittera une portion en vaisselle d'argent. Sa lettre, en date du jour d'hier, est déposée aux N°. 71.

Archives sous la même cotte que les précédentes.

N°. 72. Il a été remis une lettre des Membres du Comité de la Société Patriotique de Strasbourg, en date du 20 de ce mois, qui annonce l'établissement d'une Souscription patriotique dans cette Ville, et dont une condition est qu'il ne sera disposé du produit que d'après les ordres de l'ASSEMBLÉE NATIONALE. La même lettre porte, que le résultat de la recette des quatre premiers jours, a été une somme de dix-huit mille livres. La lettre et le programme de la souscription sont déposés aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 73. Il a été remis de la part des Sergens-Majors et Sergens du Régiment de Besançon, Corps-Royal-d'Artillerie, un Mandat de la somme de six cents

Du 24 Septemb.

livres, sur M. de Biré, Administrateur du Trésor Royal au Département de la Guerre. Leur lettre contenant l'envoi de ce Mandat, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Il a été remis de la part de M. Fieffé, N°. 74.
ancien Notaire à Paris, cinq billets de la Caisse-d'Escompte, de valeur de mille livres chacun, le premier du 26 Juillet 1787, N°. 808; le second, du 7 Mai 1784, N°. 609; le troisième, du premier Mars 1787, N°. 383; le quatrième, du même jour, N°. 944; le cinquième, du 30 Septembre 1784, N°. 605. Une note de M. Claye, Député à l'Assemblée Nationale, qui avoit été chargé de remettre ces billets est aux Archives, *Reg.* B, *fol.* 12, *N°.* 37.

Il a été remis une lettre en date de N°. 75.
Paris, du 23 du présent mois, signée

d'une dame qui a voulu n'être pas connue, par laquelle elle fait sa soumission de payer une somme de trois mille livres. Cette lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 76. Il a été remis par MM. Valerian, Duclos et Ricard, Députés de la Sénéchaussée de Nîmes, une soumission, en date de ce jour, de payer le quart de leur revenu ; elle est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 77. Il a été remis de la part de deux Citoyens, du District de la Trinité, à Paris, enrôlés dans la Garde Nationale, une garniture de douze boutons de veste, d'or ; douze écus de six livres, pour autant de croisées du logement de l'un d'eux ; une paire de boucles à souliers, une paire de boucles à bracelets, une paire d'agraffes, et un dé d'argent

Du 24 Septemb.

donné par sa fille. Le billet portant l'annonce de ce don, est déposé aux Archives sous la même cote que la précédente.

Il a été remis le brevet d'une pension de cent vingt livres, accordée au sieur Gruel de Formancourt ; le brevet est daté du premier Septembre 1779, et est au dépôt des Dons patriotiques. N°. 78.

Il a été remis de la part de madame Denis du Porzou, Habitante de la ville de Pontrieux en Bretagne, la grosse du contrat d'une rente tontine, de deux cents livres, en date du 2 Décembre 1760 ; elle a fait Don en même temps des arrérages échus. La grosse dudit contrat est au Dépôt des Dons patriotiques, et la note qui l'accompagnoit est aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 79.

Il a été remis une lettre de M. Bailly, N°. 80.

Du 24 Septemb.

Maire de Paris, adressée à M. Camus, le 21 de ce mois, par laquelle il lui annonce être en ce moment dépositaire d'une somme de deux mille livres; d'une autre somme de quatre mille six cent quarante livres; plus, de présenter l'offrande qu'une personne qui n'a voulu être nommée, fait de son argenterie et de ses bijoux, lesquels elle évalue à environ quarante mille livres. Copie de la lettre de cette personne est jointe à celle de M. Bailly, et l'une et l'autre sont déposées aux Archives, sous la même cote que les précédentes.

Du 25 Septembre.

N°. 81. Il a été remis par M. Bevière, Député à l'Assemblée Nationale, de la part de Messieurs les Clercs de Notaires de Paris, la somme de sept mille quatre cent trente-sept livres en deniers comp-

Du 25 Septemb.

tant ; deux boîtes de montre d'or, une chaîne d'or, garnie de breloques ; un porte-col d'or ; deux paires de coulans de bourse ; un cachet non gravé ; neuf paires de boucles de souliers, deux paires de boucles de jarretières ; une garniture de treize boutons d'habit ; une paire de boutons de manche, le tout en argent, et une paire de boucles à pierres. La note de M. Bevière, relative à cet envoi, est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 12, *N°*. 38.

Les Loueurs de Carosses de la ville de Paris, ont apporté sur le Bureau, en Don Patriotique, les objets suivans qui étoient à l'usage de leur confrérie : une croix avec son Christ, de deux pieds dix pouces de haut ; une Statue de dix-huit pouces de haut, représentant Saint-Eloy, portant une Crosse et un Marteau ; six chandeliers d'environ dix-huit pouces de haut ; un

N°. 82.

Du 25 Septemb.

Bénitier et son Goupillon ; un petit Reliquaire ; un Plat ovale de dix-pouces et demi dans son plus grand diamètre ; la garniture d'une Baguette de Bedeau ; le tout pesant soixante-deux marcs quatre gros ou environ, suivant la déclaration qu'ils en ont laissée, et qui est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes ; plus le poële de la Confrérie, de velours violet, brodé en or.

Du 26 Septembre.

N°. 83. Il a été remis par M. Baudouin, Député Suppléant des Communes de Paris, et Imprimeur de l'Assemblée Nationale,

1°. Une somme de mille vingt-deux livres quatorze sols, résultat d'une offrande qu'une partie des Artistes Typographes de Paris, et ceux de l'Imprimerie de l'Assemblée

NATIONALE de Versailles, l'ont chargé de faire à la Patrie; cette somme est formée par quatre billets de la Caisse d'Escompte, chacun de valeur de deux cents livres; le premier et le second du 13 Mai 1784, N°. 336 et 994; le troisième, du 18 Mars, même année, N°. 234; le quatrième, du 10 Avril 1788, N°. 326; le surplus en deniers comptant.

2°. La somme de vingt-quatre livres de la part du sieur Boucher; savoir, douze livres pour lui, à raison d'un écu pour chacune des quatre croisées de son logement, et douze livres que le voisin du sieur Boucher a remis pour le même objet.

3°. Une soumission personnelle de M. Baudouin, portant son adhésion à l'offre des Citoyens qui ont proposé de remettre à la Patrie le cinquantième de ses biens.

Du 25 Septemb.

La lettre des Artistes Typographes, celle du sieur Boucher, celle de M. Baudouin, qui contient, avec sa soumission, l'expression de sa vive reconnoissance envers l'Assemblée, sont déposées aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 84. Il a été remis, avec une lettre sans signature, deux billets du Trésor Royal, en date du 20 Avril 1783, sous les N°s. 34,670 : payables, l'un le premier Avril 1789 ; l'autre le premier Avril 1790. La lettre qui contient cet envoi, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 85. M. l'Archevêque de Rheims a remis une lettre du sieur Prud'homme, Officier du Roi, en date du 18 de ce mois, dans laquelle étoient contenues deux quittances des arrérages des six derniers mois de 1788, de deux rentes appartenantes

Du 25 Septemb.

appartenantes au sieur Prud'homme ; l'une desdites quittances de cent cinquante livres, et l'autre de cinquante livres, en date l'une et l'autre du 9 Juillet dernier, et signés dudit Sr. Prud'homme. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

M. Poignot, Député de la ville de Paris, a remis de la part d'une personne qui ne veut pas être connue, deux billets de la Loterie Royale, du 4 Octobre 1783, sous les N°. 26,795 et 47,625, chacun de la somme de quatre cents livres, formant, suivant l'annonce de la lettre, avec les lots et les intérêts échus, une somme totale de treize cent vingt-cinq livres. La lettre de M. Poignot est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 86.

M. Pajou, Sculpteur du Roi, Professeur de son Académie de Peinture N°. 87.

Du 25 Septembre.

et Sculpture, a envoyé une lettre contenant la soumission de l'abandon de trois pour cent, sur les travaux qui lui sont dus par le Département des Bâtimens du Roi, depuis l'année 1769. Sa lettre est aux Archives sous la même cote que les précédenses.

N°. 88. M. Chevrier, Chef du Bureau de la Caisse d'Escompte, a envoyé, avec une lettre de sa part, une soumission de verser, chaque année, au Tresor Royal public, à compter du premier Janvier 1790, le centième de ses appointemens. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 89. M. Foacier, ancien Notaire à Paris, a envoyé avec une lettre de sa part, un billet de la somme de trois mille livres, daté d'Argenteuil, le 23 du présent mois, payable le 2 Octobre prochain, chez M. le Prince de Beaufonds, au Magasin des Bougies du Mans. Sa

Du 25 Septemb.

lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Il a été remis une lettre d'un ancien Mousse, retiré du Service, aujourd'hui Garçon Marchand Epicier, le sieur Brognon, datée de Paris, le 25 de ce mois, par laquelle il déclare qu'il offre et remet une somme de cent quatre-vingt-dix-huit livres, montant de différentes Rations qui lui sont dues, et qui étoient dues à son frère, dont il est héritier, lors de leur service sur les Vaisseaux du Roi. Sa lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 90.

Il a été remis une lettre de M. Bouzereau de Créol, Avocat à Beaune, en date du 19 de ce mois, par laquelle il offre d'envoyer à ceux de MM. les Députés, qui lui indiqueront leur adresse, quatre feuillettes de vin de N°. 91.

Du 25 Septemb.

Beaune et Pomard, de 1786, au prix courant de cent livres la feuillette; et quatre de 1788, au prix courant de cent cinquante livres chacune, pour le prix en être déposé par eux à la Caisse Patriotique. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Il a été remis une soumission de M. Dodde, Curé de Saint-Peray,
N°. 92. Député à l'Assemblée Nationale, de payer le quart de son revenu, conformément à la proposition du premier Ministre des Finances. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

M. Barere de Vieuzac a remis une lettre par laquelle il abandonne à la
N°. 93. Nation la finance de son Office, une charge de Conseiller au Sénéchal de Bigorre, évaluée huit mille livres en 1771, lorsque cette charge sera sup-

Du 25 Septembre.

primée. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 94. Il a été remis par M. Mosneron de Launay, Député du Commerce de Nantes, auprès de l'Assemblée Nationale, une lettre portant annonce de la part de M. Mosneron du Pin, son frère, d'une somme de dix mille quatre livres cinq sols, en quatre lettres de change: la première, datée de Nantes du 19 Août 1789, pour 2500 livres; la seconde, de Nantes, le 25 Juillet 1789, pour 2004 liv.; la troisième, de Nantes, le 28 Juillet 1789, pour 1500 livres; la quatrième, de Nantes, le 31 Août 1789, pour 4000 liv. La lettre de M. Mosneron de Launay annonce de sa part, une somme de deux mille livres qu'il remettra incessamment; cette lettre est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 13, *N°.* 39.

Du 26 Septemb.

N°. 95. M. Gervaise, Médecin à Paris, a apporté et remis sur le Bureau cinquante doubles louis d'or, qu'il a déclarés former le quart de son revenu.

N°. 96. MM. les Comédiens François ont remis sur le Bureau une délibération prise par eux le 24 du présent mois, portant engagement de payer dans le courant du 24 Janvier prochain, une somme de vingt-trois mille livres.

N°. 97. Il a été remis une note signée du sieur Pierre Carré, Domestique à Paris, par laquelle lui et sa femme prient l'Assemblée d'accepter la somme de quarante-huit livres en deux billets du Trésor-Royal, de vingt-quatre livres chacun, en date du 20 Avril 1783, sous le N°. 39,878, payables au porteur, l'un le Ier. Avril 1789; l'autre, le Ier. Avril 1790. Plus, ledit sieur Carré et sa femme s'obligent de payer douze liv.

Du 26 Septemb.

par an, pendant deux années, et plus si le besoin de l'Etat l'exige. Cette note est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Il a été remis de la part du sieur Chenantais de l'Offeriere, Cultivateur en Tourraine, un louis d'or, acquit de tribut pour quelques effets de l'argenterie dont il conserve la jouissance. L'adresse qui contient cet envoi renferme en même temps plusieurs projets patriotiques ; elle est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 98.

Il a été remis une lettre de M. le Marquis de Folin, datée de Bourbon-Lancy, le 22 du présent mois, contenant l'offre et l'abandon d'une rente de cinquante-quatre livres sur les tailles, remboursable au denier vingt. La grosse du contrat, en date du 29 Avril 1766, est au dépôt des dons patriotiques ; et la lettre de M. de N°. 99.

Du 26 Septemb.

Folin aux Archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 100. MM. Diau et Taniere se sont présentés de la part de Madame la Comtesse de Maurepas, et ont remis un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, en date du 22 de ce mois, signé du Perron de la Coste, portant que Madame de Maurepas a envoyé à la monnoie deux cent quarante-trois marcs sept onces douze deniers d'argenterie. Ils ont déclaré que Madame de Maurepas faisoit don à la Nation du prix du montant de cette argenterie, et en conséquence ils ont remis le Bordereau ci-dessus désigné.

Collationné et délivré conforme au Registre des Dons patriotiques, par moi Député à l'Assemblée Nationale et Garde de ses Archives, soussigné. A Versailles, le 26 Septembre 1789. CAMUS.

A VERSAILLES, chez Baudouin, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, Avenue de Paris, N°. 62.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques.

QUATRIÈME SEMAINE.

Du 28 Septembre 1789.

IL a été remis une somme de 100 liv. par le sieur Rousseau, Receveur des Fermes du Roi, à Sèvres. Sa lettre est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 13, *N°.* 40. N°. 101.

M. Bernard de Boulainvillers ayant demandé à être admis à la Barre, a remis, de la part de M. Berthier, deux lettres auxquelles étoient joints un billet au porteur, signé de M. Laborde de Mereville, en date du 14 Mai 1788, payable au 12 Mai dernier, de la somme de 20,000 liv. et N°. 102.

Du 28 Septemb.

six billets de la Caisse d'Escompte, de valeur chacun de 1000 livres. Le premier, daté du 7 Mars 1784, N°. 63 ; les deuxième et troisième, des 30 Mars et 4 Mai 1786, N°. 505 et 658 ; les quatrième et cinquième, des 10 Janvier et 12 Mai 1785, N°. 529 et 584 ; le sixième, du 1er. Mars 1787, N°. 292. Les deux lettres sont déposées aux Archives sous la même cote que la précédente.

N°. 103. M. de Beauve, Membre du Collége et de l'Académie de Chirurgie, a donné à la Patrie vingt-cinq louis d'or, ensemble un louis au nom de son domestique. La note de cette remise, écrite par M. de Beauve, est aux Archives, *Registre* B, *folio* 13, *N°.* 40.

N°. 104. M. Chassey, Membre de l'Assemblée Nationale, a remis sur le bureau

Du 28 Septemb.

cent-cinquante livres en argent de la part d'un Ecclésiastique.

N°. 105. Un Membre de la Confrérie noble de Saint-Georges en Franche-Comté a remis sur le Bureau le signe distinctif de cette Confrérie, qui est un Saint-Georges à cheval, foulant aux pieds un dragon; le tout en or. Il déclare ne vouloir désormais que le titre de Citoyen. Sa note est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 106. M. Bertereau, Député à l'Assemblée Nationale, a remis, de la part de M. Bastard, Procureur au Châtelet, la somme de 889 liv. 1 s. 4 d. en quatre quittances d'arrérages de rentes sur la Ville, pour l'année 1789. La lettre de M. Bastard et de Madame son épouse sont aux Archives sous la

Du 28 Septemb.

même cote que les précédentes, avec la note de M. Bertereau.

N°. 107. Il a été remis une lettre de M. Michoud, demeurant rue Royale, à Lyon, laquelle contient soumission de laisser au Trésor Royal les six derniers mois de l'année 1788, et les six premiers de l'année 1789, d'une rente viagère de 360 liv. dans l'Emprunt du mois de Novembre 1778. Cette soumission, en date du 21 du présent mois, est au dépôt des Dons Patriotiques, et la lettre en date du 22 est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 108. Il a été remis, de la part de M. Agasse de Cresne, demeurant à Paris, rue Pavée Saint-André, trois billets de 2000 liv. chacun, tous en date du 26 de ce mois, payables, le premier, au 25 Janvier; le second,

Du 28 Septemb.

au 20 Avril ; le troisième, au 20 Juillet fixe de l'année 1790. La lettre dans laquelle il envoie ces billets, en don à la Patrie, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Il a été remis, de la part de M. Allemand, demeurant à Paris, au District de Saint-Germain-des-prés, une paire de boucles de souliers et une boucle de col, le seul meuble qu'il ait en argent. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 109.

Du 29 Septembre 1789.

M. Buschey des Noës, Député chargé par M. Lami, Commissaire de Police en cette Ville, remet à M. le Président, pour don patrio- N°. 110.

Du 29 Septemb.

tique, une boîte doublée en or, avec une somme de 300 liv. en douze louis d'or et deux écus de six livres. La note de M. Buschey des Noës est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 111. Il a été remis une somme déposée dès la veille sur le bureau, montant à 6209 liv. en billets de la Caisse d'Escompte, deniers comptant et coupons d'intérêts échus au Trésor Royal, conformément au bordereau joint aux billets, de la part d'une partie des jeunes gens du commerce de Paris. Leur adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 112. Il a été remis une lettre de M. Baudin, datée de Saint-Martin-de-l'Isle-de-Ré, le 22 du présent mois, contenant l'envoi d'une lettre-de-change,

Du 29 Septemb.

datée du même jour, payable à un jour de date, sur MM. Touston et Ravel, de la somme de 2400 livres. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que la précédente.

N°. 113.

M. Canari, Dessinateur des Bâtimens du Roi à Rambouillet, a offert et remis une Médaille d'or qu'il a remportée à Rome, pour prix d'architecture. Sa lettre est déposée aux archives, sous la même cote que la précédente.

N°. 114.

Un des Membres de l'Assemblée Nationale, qui a desiré n'être pas nommé, a remis sur le bureau une soumission de payer, dans les termes qui seront réglés, la somme de 5,600 livres, pour être employée aux besoins urgens de l'Etat. Sa soumission, en date du 28 du présent mois, est déposée aux archives, sous la même cote que les précédentes.

Du 20 Septemb.

N°. 115. M. Merlin, Député à l'Assemblée Nationale, a remis une quittance de 1000 liv., à valoir sur les gages de l'office de Secrétaire du Roi, dont il est pourvu pour l'année 1788. Sa lettre, contenant l'envoi de cette quittance et d'autres offres patriotiques, est déposée aux archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 116. Des personnes attachées à M. le Comte de Crillon, ont présenté et remis un billet de la Caisse d'Escompte, de valeur de 200 liv., en date du 24 Janvier 1788, N°. 568. L'adresse qu'ils y ont jointe, est déposée aux archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 117. M. Boutville du Metz a remis une soumission de la somme de 1200 liv., pour acquit de sa contribution sur son revenu. La lettre jointe à cette soumis-

Du 29 Septembre.

sion ; contenant d'autres offres, est déposée aux archives, sous la même cote que les précédentes.

Un Membre de l'Assemblée Nationale a remis une paire de boucles d'argent. Sa note est déposée aux archives sous la même cote que les précédentes. N°. 118.

Les Soldats de la Troupe soldée du District des Filles S. Thomas à Paris, ont remis une somme de 336 liv. en deniers comptans, provenant de leur dernier prêt. Leur adresse est déposée aux archives, sous la même cote que la précédente. N°. 119.

M. Lemaréchal, Député à l'Assemblée Nationale, a remis, de la part de M. d'Essart, Sculpteur à la nouvelle Eglise Sainte Geneviève, quarante jetons d'argent, et une soumission de cinq pour cent à prendre sur la première ordonnance qui lui sera expé- N°. 120.

diée au Trésor Royal, à compte des travaux qui lui sont dûs ; cette soumission, en date du 26 du courant : plus une somme de 84 liv. fournie par quelques Compagnons travaillant au même attelier que lui. La lettre de M. d'Essart et la note de M. Lemaréchal sont déposées aux archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 121. Un Membre de l'Assemblée a remis, de la part de deux Sœurs de la Salpêtrière à Paris, deux gobelets à pied et deux couverts d'argent ; plus, de la part de la plus jeune des deux, une paire de boucles d'argent de souliers, une croix d'or d'un pouce et demi de hauteur avec son agraffe, et deux anneaux d'oreilles d'or. La note de cette remise est déposée aux archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 122. M. Guilhote Dupont a envoyé une quittance des arrérages d'une rente de

Du 29 Septembre.

30 liv. 16 sols pour l'année 1788. Ladite quittance, en date du 10 Août dernier, est signée de Marie-Françoise Gérard, sous le nom de laquelle le sieur Guilhote Dupont en jouit. Sa lettre est déposée aux archives, sous la même cote que la précédente.

Il a été remis une lettre signée de MM. Aubrelique, Receveur-Général des Aides, et Boquet de Liancourt, premier Avocat du Roi, datée de Soissons le 26 de ce mois, contenant l'envoi de deux bordereaux d'argenterie porté à la Monnoie de Soissons, montant, pour ce qui regarde M. Aubrelique, à la somme de 642 l. 18 s. 9 d.; et pour ce qui regarde M. Boquet de Liancourt, à la somme de 600 liv. desquelles sommes ils font don à la Nation, et ont en conséquence remis lesdits bordereaux qui

N°. 123.

sont au dépôt des Dons Patriotiques. Leur lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 124. Il a été remis une lettre signée Barberet, datée de Versailles, le 27 du courant, contenant un billet de la somme de 300 l. signé de la même personne et à la même date, payable fin d'Octobre prochain. La lettre de M. Barberet, contenant le don de ce billet et d'autres observations relatives au bien public, est déposée aux archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 125. Il a été remis un contrat de rente viagère, ci-devant Tontine, fixée à 20 liv. par année, en date du 31 Janvier 1746, au profit du sieur Groux, de laquelle ledit sieur Groux fait don à la Patrie.

N°. 126. M. Retz, l'un des Médecins ordinaires du Roi, a fait remettre une

Du 29 Septembre.

lettre portant don de deux chevaux de cabriolet. Sa lettre est déposée aux archives sous la même cote que les précédentes.

M. l'Abbé Castau de la Coustade, Professeur au Collége Royal de Béziers, a annoncé, par une lettre en date du 17 de ce mois, le don de trois fleurs d'argent qui lui ont été adjugées en prix par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Sa lettre est déposée aux archives sous la même cote que les précédentes. N°. 126. *bis*.

M. Parent, Avocat du Roi au Bailliage de Troies, premier Suppléant de son Bailliage, a présenté une Adresse portant abandon de la finance de son Office, et d'un contrat de 32 liv. de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Son Adresse, en date du 28 de ce mois, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 127.

Du 29 Septembre.

N°. 128. M. Harger, Expert-Écrivain, Secrétaire du Bureau Académique d'Ecriture, a envoyé onze quittances d'arrérages de rentes sur l'Hôtel-de-Ville, pour les six premiers mois de 1789, montant ensemble à 544 l. 6 s. du montant desquels il fait don à la Patrie. Sa lettre d'envoi est déposée aux Archives, *Registre* B, *folio* 14, *N°.* 41.

N°. 129. M. le Comte Douin a adressé à M. le Président une lettre en date du jour d'hier, par laquelle il abandonne une pension de 300 liv. qui lui est due sur le Trésor-Royal. Cette lettre est déposée aux Archives sous la même cote que la précédente.

N°. 130. Il a été remis, de la part du sieur Bœsmier de Bardy, un billet en date du 25 de ce mois, de la somme de 200 liv. dont il fait don à la Patrie.

Du 29 Septembre.

Sa lettre, datée de Blois ledit jour 25 Septembre, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Le Père Eusebe, Prieur de la Charité de Charenton, a adressé à M. le Président une lettre par laquelle il offre à la Patrie un ostensoir, qu'il estime plus de mille écus, plusieurs châsses d'argent, une croix d'argent et un grand nombre de belles écuelles d'argent : plus, il déclare abandonner à ses Vassaux tous les droits de trois ou quatre terres seigneuriales que sa Maison possède. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. (1)

N°. 131.

M. Mosneron de Launay, Député du Commerce de Nantes, près de l'Assemblée Nationale, a remis un mandat sur le Trésor Royal, Dépar-

N°. 132.

(1) L'offre ci-contre a été réalisée le 22 Octobre 1789 ; elle monte à 86 liv. 5 s. 18 d.

tement de la guerre, en date du 24 Juin dernier, de la somme de 2150 l. pour acquitter une somme de 2000 l. qu'il avoit promise, suivant la note inscrite ci-dessus au N°. 94. La lettre de M. Mosneron, qui annonce l'envoi de la lettre-de-change, est déposée aux Archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 133. M. le Duc de Cossé a adressé à M. le Président une lettre datée de Moussy, par Louvre en Parisis, du jour d'hier, par laquelle il offre à l'Assemblée une somme d'environ 24,000 liv. d'anciens arrérages de pensions qui lui sont dues. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 134. M. Merger, Maître d'Hôtel de M. de Fargès, Conseiller d'État, a apporté une somme de 120 liv. cotisée

Du 29 Septembre.

cotisée entre lui et les gens de la maison. Son Adresse est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 135.

M. Guizol, ancien Agent-de-change, a adressé une quittance, en date du jour d'hier, de la somme de 2250 liv. qui lui est dûe pour gages de son ancien Office d'Agent-de-Change, jusqu'au premier Juillet 1788; il fait cette offre en sus du quart de son revenu. La lettre qui annonce cet envoi est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 136.

M. Bouchon, Marchand de meulles et Échevin à la Ferté-sous-Jouare, a adressé, à M. le Président, une lettre datée de la Ferté le 26 de ce mois, par laquelle il abandonne la finance et les arrérages de sa charge d'Echevin. Sa lettre est déposée aux

Du 29 Septembre.

Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 137. M. Leconte, Lieutenant des Maréchaux de France, a déclaré abandonner à la Patrie la finance de sa Charge, pour laquelle il a payé 6000 liv. ensemble les gages qui lui sont dus, montant à 400 liv. par année. Sa lettre, datée du Château de la Branchoire, près de Tours, le 24 de ce mois, ensemble une lettre imprimée, par laquelle il invite tous les titulaires de pareils offices à faire une pareille remise, sont déposées anx Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 138. La Demoiselle Masson, Femme-de-chambre à Paris, a fait don de la somme de 24 liv. Sa lettre, en date du 25 de ce mois, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Du 29 Septembre.

Il a été remis, de la part d'un Citoyen de Paris, qui n'a pas voulu être nommé, un engagement de payer, le 31 Décembre prochain, la somme de 5000 liv. à titre de prêt pendant cinq ans, et encore sans intérêt pendant dix autres années, sous la condition qu'il lui sera fourni dix coupons de 500 l. qui seront pris, pendant le cours desdites dix années; pour comptant en payement des Vingtièmes, ou de toutes autres impositions. N°. 139.

M. Laurens, Député de la Ville de Poitiers, a remis une lettre-de-change du 27 de ce mois, payable fin de Janvier prochain, de la somme de 2400 l Il déclare que ladite somme est tant pour lui que pour M. Laurens du Mail son frère, et qu'elle excède le quart de son revenu. Sa lettre, contenant l'envoi de ladite lettre-de-change, et N°. 140.

Du 29 Septembre.

d'autres offres patriotiques, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 141. Il a été adressé à M. le Président une lettre datée de Paris le 25 de ce mois, signée de MM. Suvée, Vincent, Berthelemy, Peintres du Roi, par laquelle ils abandonnent, M. Suvée et M. Vincent, cinq pour cent, et M. Berthelemy trois pour cent des ouvrages qui leur sont dus par le Roi. La même lettre est signée de Madame Guiard, laquelle envoie deux billets en coupons de 200 liv. chacun, payable le premier Janvier dernier, de la loterie du 29 Octobre 1780, sous le N°. 25,334. Ladite lettre et la note du don fait par Madame Guiard, sont déposées aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 142.

Du 29 Septembre.

Le sieur Vincent, l'un des garçons du café de Foi, à Paris, a envoyé un coupon d'arrérages de rentes, créées par Edit de Décembre 1785 ; ledit coupon, de la somme de 50 l. payable le premier Janvier prochain, sous le N°. 792. La lettre qui contient cet envoi est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

La plupart des Domestiques de Bourgeois de Saint-Cloud s'étant réunis et cotisés, ont remis une bourse de 201 liv. en deniers comptant. Leur Adresse est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 143.

Le Sieur Boucher, attaché au service de Madame la Comtesse d'Eselignac, a adressé un coupon de la somme de 200 liv. de la loterie du 29 Octobre 1780, payable le premier Janvier N°. 144.

Du 29 Septembre.

dernier, sous le N°. 25,864. Sa lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 145. Il a été remis, de la part de M. Prestat, Marchand Drapier à Paris, rue de la Poterie, une somme de 300 liv. de laquelle 100 liv. sont en argent, et 200 liv. en un billet de la Caisse d'Escompte, de pareille valeur, du 10 Avril 1788, N°. 720. La note de cet envoi est déposée aux Archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 146. M. Bérenger, Citoyen de Toulon, a adressé à M. le Président une lettre datée de Versailles ce jour d'hui, contenant l'envoi d'une quittance de 200 liv. pour les six premiers mois d'arrérages d'une rente viagère de 400 liv. sur l'acquisition de l'Orient. La lettre de M. Bérenger

Du 29 Septembre.

contenant d'autres déclarations patriotiques, est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Les Contrôleurs, Brigadiers et Commis à la barrière de Saint-Denis, à Paris, ont adressé à M. le Président une lettre en date du 27 de ce mois, contenant l'envoi de cinq louis d'or pour don à la Patrie. Leur lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 147.

Un des Membres de l'Assemblée a remis sur le Bureau, de la part de M. et Madame Joannis, Marchands Parfumeurs à Paris, une paire de boucles d'oreilles, composées, chaque boucle, de neuf pierres principales et d'un entourage de diamans : plus deux billets de la Caisse d'Escompte, de valeur de 200 liv. chacun, en date, l'un du 2 N°. 148.

Du 29 Septembre.

Septembre 1784, N°. 409 ; l'autre du 9 Décembre 1784, N°. 475.

N°. 149. MM. Labrut et Dusaulchoy de Bergemont ont remis une Adresse avec un Arrêté de leur société, en date du 27 de ce mois, portant abandon de la moitié du bénéfice d'une feuille périodique, intitulée : *Le Courier Politique et Littéraire.* Cette Adresse, et l'Arrêté qui y est jointe, sont déposés aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 150. Il a été remis par M. Legendre, Député de la Ville de Brest, un extrait imprimé des Délibérations du Conseil général et permanent de la Ville de Brest, en date du 9 Septembre présent mois, portant ouverture d'une souscription patriotique, sur laquelle la Ville demande l'approbation de l'Assemblée Nationale. Cet extrait, et une note ma-

Du 29 Septembre.

nuscrite de M. Legendre, qui y est relative, sont déposées aux Archives sous la même cote que les précédentes.

M. Poulain de Corbion, Maire, Député de la Sénéchaussée de Saint-Brieux, a remis sur le Bureau, avec une lettre datée de ce jourd'hui, une boëte d'or pour homme, de forme ovale, de trois pouces un quart sur son plus grand diamêtre. La lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 151.

M. Marauzac, Capitaine de Dragons, a adressé, avec une lettre à M. le Président, un billet de la loterie de douze millions en faveur des Hôpitaux, de la somme de 240 liv. N°. 22,174; un autre billet semblable, sous le N°. 22,173; douze quarts de N°. 152.

Du 29 Septembre.

billets de la même loterie, sous les N°. 35795, 35796, 35797, 35798, 35799, 35800. La lettre de M. Marauzac annonce qu'un de ces billets a gagné un lot de 500 l. Elle est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 153. Les Commis de la maison de Commerce de MM. Hausmann, frères, et Compagnie, de Versailles, ont remis, avec une lettre à M. le Président, un billet de la Caisse d'Escompte, de valeur de 1000 liv. en date du 4 Novembre 1784, N°. 228, et cinq paires de boucles d'argent. La lettre signée de MM. Toudouze, Engelbrecht, Charton, L. Lemoine et Schmaezer, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Du 29 Septembre.

M. Desault, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, offre, par une lettre adressée à M. le Président, et datée du jour d'hier, une somme de 2400 liv. que le Roi a bien voulu ajouter par année aux émolumens de sa place, et dont la première année échoiera au 1er. Janvier prochain. Cette lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 154.

MM. le Comte de Colonne, ancien Capitaine de Dragons, et le Chevalier de Malian, Capitaine Commandant des Grenadiers du Régiment de Champagne, ont envoyé une Adresse, datée d'Aubenas en Vivarais le 22 Septembre 1789, par laquelle ils font offre à l'Assemblée de huit couverts d'argent, et ils déclarent N°. 155.

Du 29 Septembre.

qu'ils les ont déposés dans une boëte scellée de leurs armes, chez M. Cornuscle, Maire de leur Ville, pour qu'il en soit disposé selon les ordres de l'Assemblée Nationale. Cette lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Nota. Le N°. 156 étoit un double emploi, qui a été vérifié et reconnu.

N°. 157. M. Goullard, Curé de Roanne, Député à l'Assemblée Nationale, a remis une soumission, datée de ce-jourd'hui, d'apporter, dans le mois de Novembre, un contrat de rente viagère de 100 livres sur l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour l'acquisition de laquelle il a été fourni une

Du 29 Septembre.

somme de 2500 liv. et d'en faire don à la Nation. Cette soumission est aux Archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 158.

M. Vollant a remis une soumission, en date du jour d'hier, d'abandonner cinq pour cent du produit de la vente d'un fonds de taffetas agglutinatif, à l'instar de celui d'Angleterre, dont la masse, distribuée en différens dépôts, monte à 27993 liv. 16 s. Cette soumission est déposée aux Archives, sous la même cote que les précédentes.

N°. 159.

M. Filleau, Maître en Chirurgie et Lieutenant du premier Chirurgien du Roi à Etampes, a envoyé une Adresse pour réitérer à l'Assemblée l'offre qu'il avoit faite à M. Necker dès le mois de Décembre

Du 29 Septembre.

1788, tant en son nom qu'en celui de la Dame son Epouse, des arrérages d'une rente de 150 livres pendant trois années, et plus s'il est besoin. Son Adresse est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 160. Le sieur Guinet, Juré-Priseur de la Ville de Beaume, a adressé à M. le Président une lettre pour offrir le produit de quatre deniers pour livre des ventes qui se feront pendant les mois de Novembre et Décembre, et proposer des projets relatifs au bien public. Sa lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 161. MM. N. Prevel et Alexandre Prevel ont annoncé à M. le Président, par une lettre datée de Rouen le 25

Du 29 Septembre.

de ce mois, qu'ils lui adressoient les titres d'une rente de 72 liv. au principal de 3600 liv. due originairement par la Communauté des Balanciers, et actuellement par le Trésor Royal. Cette lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 162. M. le Chevalier de la Milliere, Major de la Ville du Saint-Esprit, a envoyé à M. le Président, avec une lettre en date du 21 de ce mois, un mandat de la même date sur le Trésorier de la Guerre, pour la somme de 144 livres. Le mandat est au dépot des dons patriotiques, et la lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 163. M. le Chevalier de Boffle, ancien Officier au Régiment de la

Du 29 Septembre.

Fere, Artillerie, Capitaine Invalide, a adressé à M. le Président une lettre, datée de Goudelancourt-lès-Pierrepont, près de Laon, par laquelle il fait remise de 50 liv. sur une pension de 250 liv. Il s'excuse de ne pouvoir donner plus, n'ayant en tout que quatre cents livres de revenu, compris sa pension. Cette lettre est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes.

N°. 164. Un Citoyen de la Ville de Paris, qui a voulu ne pas être nommé, a adressé à M. le Président une lettre datée de Versailles le 27 de ce mois, avec un billet de même date, portant promesse de payer, le 1er. Décembre prochain, une somme de 300 liv. Son billet est au dépôt des dons patriotiques; sa

Du 29 Septembre.

lettre est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

Le sieur Castueil a remis, pour le bien public, l'unique petit écu qu'il possède. L'Adresse qui annonce cette remise, et qui contient quelques observations relatives au même objet, est déposée aux Archives sous la même cote que les précédentes. N°. 165.

Il a été remis par M. Repoux, Député de l'Autunois, un acte passé devant Notaire à Autun le 7 de ce mois, et présenté à l'Assemblée le 15, par lequel M. Raffatin, Doyen des Conseillers du Présidial d'Autun, abandonne à la Patrie la finance de son Office, déclare qu'il renonce à toutes épices et vacations qui pourroient lui être dues, et annonce que dès 1788 les Officiers du Présidial ont renoncé à toutes épices N°. 166.

pour les affaires qui se jugent présidialement, délibération qui a été exactement suivie. L'acte passé par M. Raffatin est aux Archives sous la même cote que les précédentes.

*Collationné conforme à l'original par nous Députés à l'*ASSEMBLÉE NATIONALE, *et Trésoriers de la Caisse des Dons Patriotiques, cejourd'hui trois Octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf.* Signé, DE BONNEGENS, le Comte DE VIRIEU, LABORDE DE MERVILLE.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saiot-Jacques.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Cinquieme Semaine.

Du 30 Septembre 1789.

Du 30 Sept. 1789.

Nos. 167. Il a été remis par M. de Voisins, Citoyen de Lavaur, et Député de Toulouse à l'Assemblée Nationale, une somme de 1200 liv. en écus, à compte du quart de ses revenus en fonds de terre, conformément à sa déclaration déposée aux Archives.

168. Il a été remis par M. Gillot, Receveur des Consignations d'Etampes, la somme de 42 liv. Sa lettre, du 27 Septembre, présent mois, est déposée aux Archives.

169. Il a été remis par la Compagnie des Bas-Officiers Invalides, détachés au Château des Tuileries, une somme de 100 liv. en espèces, suivant l'adresse desdits Bas-Officiers, déposée aux Archives.

170. M. l'abbé du Bousquet fait hommage à l'Assemblée Nationale d'un Ouvrage, inti-

tulé : *Droit ecclésiastique françois, pour former un nouveau Code ecclésiastique*, en deux volumes *in-4°*. Ils ont été déposés aux Archives.

N°s. 171. Remis 150 liv. en espèces par MM. Lambert l'aîné, Guion l'aîné, Dufossé & Moroy fils, Commis chez M. Legrand, Marchand de Draps, rue Saint-Denis, à Paris, suivant une note de M. Poignot, Député de Paris, déposée aux Archives.

172. Remis une somme de 168 liv. en espèces, par un atelier de vingt-quatre Compagnons Sculpteurs-Ornementistes.

173. Remis une paire de Boucles d'argent & une Chaîne d'or pour montre d'homme, avec un Cachet à chiffre & une Clef de montre, ces deux breloques également en or, par M. de Neufville, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine retiré à l'Hôtel royal des Invalides, suivant sa lettre en date de Paris, du 27 Septembre 1789, adressée à M. le Président de l'Assemblée Nationale, déposée aux Archives.

174. Il a été remis par madame la marquise de Massol, demeurant à l'Abbaye de Port-Royal, une Ecuelle, deux Couverts, deux

Cuillers à ragoût, & deux Flambeaux d'argent, une paire de Boucles d'oreilles, une paire d'Anneaux d'oreilles, une Epingle en fleurs, le tout de diamans.

Il a été pareillement remis, pour son offrande personnelle, par la demoiselle Thierry, femme de charge de madame de Massol, une somme de 30 liv. en espèces. La lettre de madame de Massol est déposée aux Archives.

Du premier Octobre 1789. Du 1er. Oct. 1789.

Remis par M. le comte de Mirabeau, de la part des Employés de Paris, postés à la grille de Versailles, la somme de 102 liv. en espèces. La lettre de M. le comte de Mirabeau est déposée aux Archives. Nos. 175.

Remis par MM. les Commis des Invalides de la Marine, la somme de 6330 liv. pour le quart de leur revenu net; savoir, de M. Micout d'Hirmont, 2600 liv.; de M. Rivière de Gray, 1100 liv.; de M. Toulouse, 800 liv.; de M. Galland, 600 liv.; de M. Caussin de Lavaux 460 liv.; de M. Mora, 310 liv.; de M. Jolivel, 460 liv. La lettre est déposée aux Archives. 176.

Nos. 177. M. le vicomte de Grossolle, ancien Capitaine de Dragons de Royal, annonce, par sa lettre du 17 du mois dernier, sa renonciation à une pension de 800 liv. de retraite, accordée en récompense de trente-trois ans de service, & onze campagnes de guerre. Cette lettre est déposée aux Archives.

178. M. Bourdeille, Conseiller au Présidial de Saintes, fait remise à la Nation du prix de son Office, ainsi que des arrérages qui peuvent lui être dus, & a remis sa quittance de finance, au bas de laquelle se trouve sa déclaration, portant quittance du tout, déposée aux Archives.

179. Un Ecclésiastique, Membre de l'Assemblée, qui n'a voulu être nommé, déclare renoncer, en faveur de la Nation, à tout ce qui peut lui revenir pour frais de voyage & honoraires pendant la présente Session. Sa déclaration est déposée aux Archives.

180. Le sieur André-Louis Gaudin a remis deux billets de la Caisse d'escompte, de 200 liv. chacun, faisant la somme de 400 liv. pour le montant du quart de son

revenu. Sa déclaration est déposée aux Archives.

Il a été remis par les mêmes personnes qui ont envoyé les objets contenus au N°. 153, une paire de Boucles d'argent, qui a été jointe au N°. 153. N°s. 181.

Les sieurs Jean-Nicolas Prevel, Jean-Baptiste & Alexandre Prevel, frères, font remise à la Nation d'une rente de 72 liv. au denier cinquante, due par la Communauté des Balanciers de la ville de Rouen, & acquise par lesdits sieurs Prevel, payable au Trésor royal. Tous les titres, contrats & arrêts de liquidation de ladite rente ont été déposés aux Archives. 182.

Le sieur Félix Nogaret, Bibliothéquaire honoraire de madame comtesse d'Artois, fait à la Nation le sacrifice d'un petit Bas-relief (sans prix, monument de l'erreur), représentant la révocation de l'Edit de Nantes, suivant sa note déposée aux Archives. 183.

Un Particulier, qui n'a voulu être connu, fait remise à la Nation de la somme de 1000 liv. faisant le quart de celle de 4000 liv. à lui due par l'Hôtel-de-Ville, depuis le 184.

premier Octobre dernier, pour raison d'indemnités à lui dues pour la maison qui lui appartenoit, & qui a été prise pour former la nouvelle rue de la Pelleterie.

185. M. David, Citoyen de Paris, jouissant de 15,000 liv. de rente, donne 7000 liv. pour le payement du quart de son revenu ; le surplus en offrande patriotique.

186. M. le chevalier du Verne de Praîle, Gentilhomme du Nivernois, offre à la Nation le sacrifice de 1225 liv., montant de ses appointemens arriérés, & celui d'une pension de 200 liv., la seule dont il jouisse, & qui étoit attachée à tous les Elèves de l'Ecole Militaire.

187. M. Mauras fait le sacrifice à la Nation de deux billets : l'un de 200 liv., échu le premier Janvier dernier, de la loterie d'Octobre 1780, avec la prime qui peut lui être échue, N°. 11,906 ; l'autre N°. 11374, de la loterie d'Octobre 1783, de 400 liv. avec la prime qui peut lui être échue, ou échoir. Sa lettre est déposée aux Archives.

188. M. Bullot d'Aumart & sa femme ont remis une Chaîne d'or d'homme, & une

de femme, également en or ; une Tabatière d'or, un Etui d'or, un Plat d'argent à deux anses ; plus, sa quittance des six derniers mois 1788, d'une rente sur l'Hôtel-de-Ville, de 334 liv. 5 sols, & faisant celle de 172 liv. 2 sols, 6 deniers, suivant le bordereau déposé aux Archives, avec sa lettre, du premier Octobre courant, à M. le Président de l'Assemblée Nationale.

La Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris a remis pour don patriotique vingt billets de la caisse d'escompte de 1000 liv. chacun. Nos. 189,

Un Particulier, qui n'a voulu être nommé, a fait remettre par M. Brichard, son Notaire à Paris, une somme de 585 liv. en trois billets de caisse, de 200 liv. chacun, pour quoi lui a été remis 15 liv. Plus, a remis l'expédition d'un acte passé devant ledit Me. Brichard, le 28 Septembre dernier, portant désistement à la propriété & jouissance de 50 liv. de rente, au principal de 1000 liv., réduite à 36 liv. provenant d'actions des fermes, dont on a remis la grosse du contrat. Cet acte porte, en outre, désistement de la somme de 190.

2010 liv. due à ce Particulier, pour le décompte net des arrérages d'une pension de 603 liv. à lui accordée par brevet du premier Novembre 1779, N°. 13,575. Ledit acte de désistement a été déposé aux Archives.

Nos. 191. Les sieurs Cailleau, Sergent, Gauthier & Frondière, Grenadiers du District de l'Oratoire, ont remis, au nom de leur Compagnie, la somme de 300 liv. La déclaration est déposée aux Archives.

192. M. Boyer-de-Bois de Champs a fait remettre à la Monnoie de Paris, en don patriotique, six marcs une once neuf deniers pesant d'argenterie, suivant le bordereau & certificat des Directeur & Contrôleur de la Monnoie, du 30 Septembre dernier, joint à la lettre d'envoi par le sieur Boyer, déposée aux Archives.

193. M. Fevelat, Vérificateur des Comptes de la Régie de Bretagne, a fait remettre une paire de Boucles, une Agraffe de col, une Tasse, le tout d'argent; plus, une somme de 41 liv. 13 sols, 4 deniers, formant le tiers de ses appointemens d'un mois. Sa lettre datée de Paris, le 29 Septembre dernier, est déposée aux Archives.

Un Inspecteur des Postes, qui desire n'être pas nommé, offre pour la libération de l'Etat 50 liv. chaque année, pendant dix ans, à prendre sur les émolumens de son emploi, suivant sa lettre du 29 Septembre dernier. Nos. 194.

Lettre du Comité de la souscription patriotique de Strasbourg, qui annonce que les Bas-Officiers du Régiment de Strasbourg, & les deux Compagnies d'Ouvriers de Guerin & Nermann ont versé dans la caisse dudit Comité la somme de 405 liv., produit d'une répartition faite entre eux. 195.

Lettre de M. le Maître, Lieutenant particulier au Bailliage de Châteauneuf, en Thimerais, en date du 25 Septembre dernier, contenant le don à l'Etat de la finance de son office. Cette lettre est adressée à MM. les Députés du Bailliage de Châteauneuf, pour faire sa déclaration à l'Assemblée Nationale. 196.

M. de Nicolaï, Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris, déclare remettre le brevet d'une pension viagère de 10,000 liv. Il donne aussi, pour la con- 197.

tribution demandée sur le produit net du revenu, 25,000 liv. : savoir, 4000 liv. à lui dues d'arrérages, et environ 21,000 liv. de vaisselle qu'il atteste avoir fait porter à la Monnoie aujourd'hui. Sa lettre, du premier de ce mois, est déposée aux Archives.

N°s. 198. M. Basquiat de Mugriet, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de Saint-Séver, Député à l'Assemblée Nationale, déclare renoncer, dès cet instant, au payement de la finance de son office, ainsi qu'aux arrérages qui peuvent lui être dus, à raison des gages attachés audit office. Sa déclaration signée est aux Archives. Par une lettre du même jour il contracte l'engagement de verser, dans le cours du mois de Janvier prochain, au Trésor national, l'entière contribution à laquelle il est assujetti en vertu du Décret du 26 du mois dernier, & qu'il évalue à 3000 liv. Sa lettre est, sous la même cote que sa déclaration, au Bureau des Archives.

199. M. Bergevin de Blois a envoyé un billet à ordre de 200 liv., payable à la Caisse Nationale. Il observe qu'il a déja fait passer pareille somme en une quittance sur le

Trésorier des Invalides, et qu'il emploie ces deux sommes à compte sur le quart de son revenu. Sa lettre, du 29 Septembre dernier, est déposée aux Archives.

Un Etranger, qui n'a pas voulu être nommé, a fait remise d'un billet de la Loterie Royale d'Avril 1783, numéroté 25,444, et sorti en remboursement pour 720 liv. Sa lettre, du premier de ce mois, est déposée aux Archives. N°s. 200.

Une Dame a remis quatre Billets de la Loterie de Bienfaisance, établie en Octobre 1788; les numéros sont 7194, 7195, 7196, 7197. 201.

Abándon fait par la Communauté des Maîtres Perruquiers de la Ville et des Faubourgs de Rennes, d'une rente sur le Trésor Royal, de 37 liv. 8 sols 4 den. au principal de 801 liv. 9 s. 9 den., y compris les deux sols pour livre de la somme principale; la quittance de finance est jointe à l'acte d'abandon déposé aux Archives. 202.

Le sieur Antoine Biolay, ci-devant Garde-Françoise, actuellement Soldat de la Garde Nationale parisienne, District des 203.

Enfans-Rouges, offre à la Nation une somme de 308 liv., suivant sa note déposée aux Archives ; le bon est joint.

Nos. 204. La dame Guimbaud, veuve le Jay, offre un Surtout en coquilles et une Volière chinoise, qu'elle dit être de la plus grande beauté, priant l'Assemblée Nationale de lui faire toucher des sommes considérables qui lui sont dues en majeure partie par le Roi, dont, en cas de payement, elle offre de convertir le quart en rente viagère, et d'abandonner un autre quart au profit du Trésor National. Sa lettre est déposée aux Archives.

205. M. l'abbé de Saint-Non, Abbé Commendataire d'une Abbaye rapportant 8000 liv. par an, offre de verser dans la Caisse Nationale 4000 liv. avant la fin de l'année ; son desir & la seule récompense qu'il ambitionne, est que tous les Abbés Commendataires en fassent autant.

206. Un Contrôleur des Actes, qui desire n'être pas nommé, souscrit à l'abandon absolu pendant trois ans, des intérêts à écheoir, depuis le premier Juillet dernier, du cautionnement de 4000 liv. qu'il a réalisé

en espèces, et dont l'intérêt lui est payé, à cinq pour cent, de six mois en six mois, sans aucune retenue ni délai.

M. Rodolphe de Montfort, âgé de 11 ans, a remis 48 liv. que ses parens lui avoient données pour ses menus plaisirs. Sa lettre, du 29 Septembre dernier, est aux Archives. Nos. 207.

Un jeune homme, qui ne veut pas être connu, a remis une Boucle de pierres fausses montées en argent. 208.

M. Croisier, homme de Lettres, a fait une pièce de théâtre, intitulée, *Fête patriotique, à l'occasion du bonheur que la Nation, l'Assemblée et le Roi nous préparent;* il l'envoie à tous les Théâtres de la Capitale pour la jouer : il offre à la Patrie 150 liv. sur sa part d'Auteur dans chacun, ce qui formera la somme de 1200 liv. ; il offre également le produit de 1200 exemplaires de la collection de ses Ouvrages, qu'il distribue dans les Districts de Paris pour les vendre, et qu'il estime 1800 liv., et qui, avec la première somme, formera un total de 3000 liv. Il fait en outre hommage à l'Assemblée, d'un exem- 209.

plaire de la pièce susmentionnée, le tout conformément à l'extrait *parte in quâ* de sa lettre adressée à un Membre de l'Assemblée Nationale, déposée aux Archives.

Du 3 Oct. 1789,

Du 3 Octobre 1789.

Nos. 210. MM. les Officiers Municipaux du Croisic déclarent pouvoir disposer d'une somme d'à-peu-près 1100 liv. qu'ils tiendront aux ordres de l'Assemblée ; et, par une délibération du 11 Septembre dernier, ils annoncent avoir ouvert une souscription pour un Don gratuit où chaque Citoyen sera reçu au-dessus d'un écu de 3 liv., pour subvenir aux besoins les plus pressans de l'Etat. Leur lettre et délibération sont déposées aux Archives.

211. Madame de Gouges a remis la somme de 200 liv., avec deux volumes de ses ouvrages dont elle fait hommage à l'Assemblée. Son adresse à l'Assemblée Nationale, est déposée aux Archives.

212. Don patriotique d'une somme de 200 liv. en un billet de la caisse d'escompte, par les ouvriers de la manufacture de chapeaux de MM. Dauloux, Duménil et

Compagnie, rue St. Denis. La note d'envoi est déposée aux Archives.

Le sieur Coiffier, soldat national, fait abandon d'une rente de 18 liv. sur le trésor-royal, ladite rente viagère arréragée de trois ans au premier Janvier prochain; et s'il obtient une place d'Officier qu'il sollicite, dans les Chasseurs de la Milice Parisienne, il offre la moitié du produit de cette place, la première année qu'il en jouira. Sa lettre est déposée aux Archives. Nos. 213.

Don patriotique d'une somme de 300 liv. en espèces, par les compagnies de Bas-Officiers invalides de Moreau et Coquebert, servant à la garde de l'Hôtel-Royal des invalides. Leur lettre est déposée aux Archives. 214.

Remise d'une somme de 2400 liv., en deux billets de caisse de 1000 liv., et deux autres de 200 liv. chacun, par M. Guainier, ancien Syndic de la ville de Genève. La lettre d'envoi, signée de M. Grand, Banquier, est déposée aux Archives. 215.

André Sauvé et sa femme, domestiques chez Mme. Robert, rue St. Antoine, n°. 70, ont remis, en don patriotique, une paire 216.

de boucles de souliers d'argent, et 12 liv.; et la cuisinière, nommée Mme. le Pileur, a également remis une paire de boucles de souliers et son anneau d'argent, suivant la note déposée aux Archives.

Nos. 217. Un Négociant de St.-Omer, qui desire n'être pas connu, a donné connoissance d'une souscription patriotique qu'il a ouverte pour une somme de 4800 liv., qu'il annonce être à la disposition de l'Assemblée. Sa lettre, portant son nom, est aux Archives.

218. M. Parrat d'Andert, Avocat de Belley, offre l'abandon d'une rente dont le capital est de 2000 liv., et l'intérêt a été réduit, à différentes époques, à 22 liv. Sa lettre, contenant quittance du principal et des arrérages, est déposée aux Archives.

219. M. Delaborde a remis l'original en parchemin du brevet d'une pension de 2750 liv., à lui accordée par le Roi, en considération des services par lui rendus dans les affaires de commerce de Finance, où il a été employé, et une quittance de la somme de 2750 liv., pour les arrérages de l'année entière 1788, de ladite pension, qu'il

qu'il renonçoit à demander le payement de la somme de 9625 liv. à lui due aux termes dudit brevet, pour les arrérages de ladite pension pendant les années 1776, 1777 et 1778.

Remise d'une somme de 2400 liv. en quatre billets de la caisse d'escompte, deux desquels sont de 200 liv., et les deux autres de 1000 liv. chacun ; ce don patriotique fait par MM. les élèves de l'école des ponts et chaussées, suivant leur note déposée aux Archives. N°s. 220.

MM. de l'Abbaye de Ste. Géneviève ont fait porter, à la Monnoie de Paris, en don patriotique, un candelabre d'argent pesant 248 marcs, 4 onces 4 deniers, 12 grains, ainsi qu'il appert par le bordereau des Directeur et Contrôleur de la Monnoie. 221.

Il a été remis par M. Leroy, Notaire, Colonel et Trésorier-général de la Garde-Nationale de Versailles ; 222.

1°. 150 liv. en espèces, de la part du sieur Lespicier de Villars, ancien Major des Chevau-Légers, Colonel de Cavalerie, et Major du quatrième bataillon de la pre-

mière division de la Garde-Nationale de Versailles.

2°. 2000 liv. en deux billets de la caisse d'escompte de 1000 liv. chacun, à compte de la souscription de M. Lecointre, ci-dessous mentionnée.

3°. Un billet de 20,000 liv. sur M. Laborde de Mereville, échu le 12 Mai 1789.

4°. Un bon du sieur Prioreau, Commandant de la Maréchaussée, pour 24,000 liv. payables à l'ouverture de la souscription patriotique de Versailles, en date du 27 Août dernier.

5°. Un bon de M. Lecointre, Négociant à Versailles, en date du 24 Août dernier, pour 12,000 liv., payables en six payemens égaux d'année en année, le jour et fête de St. Louis; ladite souscription réduite à 10,000 liv., dont le second payement se fera à la St. Louis 1790, le premier payement ayant été effectué par la remise des deux billets de la caisse d'escompte de 1000 liv. chacun; énoncés ci-dessus.

6°. Une soumission du sieur Rousseau, maître des exercices des Enfans de France, de payer 600 liv. par année sur ses appoin-

temens, pendant trois ans, en date du 23 Août 1789.

7°. Pareille soumission du sieur Durup de Balene, de payer 600 liv. en trois ans, à prélever sur ses appointemens de Secrétaire de la Guerre, en date du 23 Août 1789.

8°. Une soumission, en date du 24 Août dernier, du sieur Micault de la Vieuville, Capitaine d'infanterie au bataillon de garnison de Picardie, et fusilier dans la Garde-Nationale de Versailles, de verser, dans la caisse patriotique, une année de ses appointemens de Capitaine, montant, déduction faite, à 100 liv., qu'il promet de payer en deux termes, le premier, dès que la caisse sera établie, et le second, au premier Avril 1790.

9°. Le sieur Bazire, Porte-Manteau du Roi, se soumet d'abandonner une gratification annuelle de 400 liv., pendant quatre années consécutives, en date du 24 Août 1789.

10°. Souscription du sieur de St. Romain, premier Commis de M. le Comte de St. Priest,

pour la somme de 2400 liv., payable en deux ans, en date du 25 Août dernier.

11°. Souscription du sieur Chavet, de la somme de 1200 liv., du 23 du même mois.

12°. Soumission, en date du 26 dudit mois, du sieur Payronnet, Commis de la Pourvoirie du Roi, de payer la somme de 100 liv., en quatre payemens égaux; savoir, le premier dans le courant de Janvier prochain, le second, en Octobre suivant, le troisième, en Avril 1791, et le dernier, en Janvier 1792.

13°. Souscription en date du 12 Septembre dernier, du sieur Choin, Commis des bâtimens du Roi, de la somme de 96 liv., payable dans le cours de Janvier prochain.

14°. Un bordereau signé dudit sieur Leroy, en date du 3 Octobre 1789, contenant, outre l'énoncé des objets ci-desssus, celui d'un don patriotique de M. Berthier, de 26,000 liv., mentionné au présent registre, n°. 102, comme faisant partie de la souscription patriotique de Versailles; plus, l'annonce des deux souscriptions

suivantes : savoir, l'une de M. d'Avranches d'Orgerenville pour 2400 liv. payables, lors de son remboursement à faire par le Roi, à cause de la suppression des gardes de la porte ; et l'autre de M. Borel de Calque, pour 400 liv. payables en quatre payemens égaux de trois mois en trois mois.

Du 5 Octobre 1789.

Du 5 Oct. 1789.

Il a été remis par un Particulier qui n'a voulu dire son nom, une Brosse de peigne à manche d'argent, une Boîte de montre de même métal, avec son cadran de retard aussi en argent & l'aiguille des heures en or, & un Crucifix en bronze. N°s. 223.

Abandon des arrérages pour l'année 1789, d'une pension de 1000 liv. sur le Trésor royal, par M. Rigaud, Physicien de la Marine, de l'Académie d'Amiens, & Correspondant de l'Académie royale des Sciences. Le brevet de sa pension portant N°. 5779, suivant sa lettre en date du 30 Septembre 1789 déposée aux Archives. 224.

N°s. 225. M. Légier de Grandmaison, Avocat au Port-au-Prince, héritier pour un quatorzième d'une rente de 200 liv., due par le Roi à la succession Tiroin de Bonneval, fait remise, à la caisse patriotique, de sadite portion, tant en principal qu'arrérages de ladite rente. Sa déclaration, en date du 2 de ce mois, est jointe à sa lettre qui est déposée aux Archives.

226. Madame la Baronne de Damas, fille de M. de Montcalm, tué en Canada, déclare avoir renvoyé à M. Necker le brevet d'une pension de 6000 liv., qui fut réduite à 4200 liv. sous le ministère de M. l'Archevêque de Sens, et accordée par le Roi en faveur des longs services de M. son père. La lettre de M. le Baron de Damas, qui annonce ledit abandon, du 26 Septembre dernier, est déposée aux Archives.

227. M. Lefebvre de Weli offre, tant pour lui que pour l'Auteur d'une pièce intitulée : *Les Incas* ou *les Révolutions du Pérou*, et dont il a composé la musique, les honoraires des douze premières représentations de ladite pièce, fixées chacune à 400 liv., suivant les réglemens. Il annonce

que les rôles sont distribués, et qu'il ne doute point que l'administration de l'Opéra n'en fixe la mise au mois prochain. Sa lettre, du premier de ce mois, est déposée aux Archives.

Un Ministre, dont l'Assemblée a demandé le nom (M. le Comte de St. Priest), a prié MM. du Comité des Finances de le rayer sur l'état des pensions ; il jouissoit d'une montant à 30,700 liv., il croit devoir se contenter du traitement de sa place. N°s. 228.

Les sieurs Haller, Lebel, Mouillard, Bailly, Alexandre, Bernard, Boucher, Buttel, Commissaires d'une partie des garçons perruquiers de Paris, offrent de remettre à la caisse patriotique une somme de 2500 liv. 229.

Le même jour, les Commissaires d'une partie des garçons perruquiers ont remis à la caisse patriotique la somme de 2496 l. 8 f., et onze boutons d'argent.

Le sieur Bazire, cadet, Secrétaire du Club patriotique de Dijon, annonce une 230.

souscription pour contribuer à la régénération des Finances, lorsque la Constitution sera établie ; il joint à sa lettre une liste de MM. les Souscripteurs, ainsi qu'il suit :

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

De Morveau	1,626 l. 6 s.
Champy	2,000
Bazire, cadet	450
Maret	400
Gillotte, (payables en trois termes, d'année en année, entre les mains d'un créancier de l'État, délégué par l'Assemblée Nationale ou ses Commissaires.)	6,000
Pelversier	1,000
Oudot	600
Bazire, l'aîné	500
Durande, Avocat	1,200
Vaillant, aîné	202
Vaillant, cadet	202
Le Roux, Chirurgien	600
TOTAL	14,780 l. 6 s.

La lettre du sieur Bazire, cadet, la souscription patriotique et la liste des Souscripteurs sont déposés aux Archives.

Il a été remis les piéces suivantes :

1°. Une délibération de la Municipalité de Crest en Dauphiné, en date du 6 Septembre dernier, portant le projet d'une souscription patriotique, dont un quart est réservé pour les besoins de la Ville, et les trois autres seront versés dans le trésor de l'Etat ; ladite délibération contenant les souscriptions de tous les Membres de la Municipalité présens, provoquée par une lettre de M. Lambert, Lieutenant-général de la Sénéchaussée, qui y est jointe. N°. 231.

2°. Procès-Verbal, en date du 8 Septembre dernier, de l'Assemblée-générale de tous les Citoyens de la même ville, dans laquelle, après un discours patriotique de M. Daubenas, premier Echevin, portant la parole en l'absence de M. le Maire, la souscription projetée dans la délibération de la Municipalité, du 6 du même mois, a été arrêtée et ouverte, et dans laquelle il a été délibéré d'envoyer à

la Commission intermédiaire des Etats du Dauphiné l'extrait en forme de la délibération du 6, ainsi que de la présente.

3°. Délibération, en date du 17 Septembre dernier, de la Municipalité de cette même Ville, portant que l'Extrait ou Procès-Verbal de la Commission intermédiaire des Etats du Dauphiné, en date du 12 Septembre, qui contient l'approbation de l'acte patriotique des citoyens de cette ville, homologue leurs délibérations des 6 et 8 du même mois, et en ordonne l'exécution et la lettre d'envoi de MM. les Procureurs-Généraux-Syndics, seront annexés à la présente délibération à laquelle seront jointes les délibérations précédentes, pour être ensemble publiées et affichées; qu'extrait en forme de toutes ces différentes piéces avec le rôle des souscriptions sera adressé à M. le Président de l'Assemblée Nationale, comme un hommage que la ville de Crest rend à la Nation; que le montant des souscriptions sera payé entre les mains du Trésorier de la ville, dans le délai d'un mois, à compter de ce jour où la réponse de MM. de la Commission

intermédiaire est constatée, pour être employée conformément aux indications qui seront ordonnées par la Nation.

4°. Rôle des souscripteurs et des sommes pour lesquelles ils ont souscrit, formant le total de 23,001 liv.

5°. Lettre d'envoi de la Municipalité de Crest, signée, Mottet, Echevin, Curnier, Echevin, adressée à M. le Président de l'Assemblée Nationale, en date du 26 Septembre dernier, conformément aux délibérations ci-dessus mentionnées, dans laquelle ils demandent à M. le Président d'instruire la ville de Crest sur la disposition que l'Assemblée Nationale entend faire du résultat des souscriptions des Citoyens pour qu'elle puisse s'y conformer avec célérité.

Noms de MM. les Souscripteurs qui assistèrent à l'Assemblée Municipale de la Ville de Crest, du 6 Septembre 1789; après lesquels suivront les noms de MM. les Souscripteurs qui assistèrent à la délibération générale des trois Ordres de ladite Ville, dans la Chapelle des Pénitens blancs.

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

Messieurs,

De Lambert, Lieutenant-général en la Sénéchaussée. . . . . 1200 l.
Chaix, Conseiller Procureur du Roi en la Sénéchaussée et en l'Hôtel-de-Ville . . . 150
Mottet Daubenas, Avocat, premier Échevin. 150
Curnier, Procureur, Échevin. 48
Planel, Avocat, Conseiller en l'Hôtel-de-Ville. 150
Raspail, Notaire, Conseiller. 100
Delatune, Négociant, Conseiller 1200
Regnier, Bourgeois, Conseiller 150
Borel, Chantre et Chanoine de la Cathédrale, Notable. 48
D'Eurre, Notable, Député de la Noblesse. 60
Gailhard, Conseiller, Assesseur en la Sénéchaussée, 300 liv. M. son fils, avocat, Capitaine des Grenadiers de la Milice nationale, 300 livres, en tout 600

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Sibeud, Avocat et Subdélégué, Notable. . . .1000 l.
Mouttier, Avocat, Notable, tant pour lui que pour M. Mouttier de Cléon son frère, Conseiller au Parlement de Metz. 1200
Petrement, Procureur, Notable. 60
Bovet, aîné, Négociant, Notable. 600
Baston, Drapier, Notable. 6
Vertupier, Notable, Artisan. 6
Le Baron de Bruyères Saint-Michel, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Commandant de la Ville. 1200
Lodibert, aîné, Traiteur. 30
Baston, Notaire. 72
Brunel, Avocat, Receveur des Domaines du Roi. 150
Janson, Docteur en Médecine. 60
Arnoux, Négociant, Lieutenant de la Milice Nationale. 300
Chabrière, Négociant. 200
Faryon, Notaire. 100
Daly, Négociant, Capitaine de la Milice Nationale. 540
Borel, Négociant, Capitaine de la Milice Nationale. 1200
Dumont de la Reparas, Avocat, Lieutenant de la Milice Nationale. 100
De Montlovier, Maître en la Chambre des

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Comptes de Grenoble, souscrit pour les Pauvres. . . . . 1200 l.
Delemme, Officier d'Infanterie. 24
Colombier, Négociant, Lieutenant de la Milice Nationale. 120
Mercier, Négociant. 12
La Julière, Avocat. 24
Archinard, Négociant, Capitaine de la Milice Nationale. 1500
Gachon, Marchand. 6
Le Baron de Montrond, Chevalier de Saint-Louis, Major de la Ville. 400
Audra, Négociant, Lieutenant des Grenadiers de la Milice Nationale. 300
De Rigaud de Lisle, Colonel en second de la Milice Nationale. 1800
Bérangier de la Blache, Bourgeois. 300
Bonnet, l'aîné, Négociant, Lieutenant de la Milice Nationale. 300
Bonnet Dorion, Bourgeois. 300
Germiny, Bourgeois. 48
Verdier, Drapier. 6
Les Demoiselles Lombard, Bourgeoises. . . . 48
Henton, cadet, Confiseur. 24
Lunel, Docteur en Médecine. 50
Demalval, Négociant. 120
Candy, Huissier. 6

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Dunière, Maître Perruquier. . . . . 6 l.
Bertrand, Bourgeois. 48
Achard, Négociant. 120
Benoît, Négociant. 100
Lannet & Baral, Marchand. 120
Dalissan, Procureur, Lieutenant de la Milice Nationale. 36
Autran, Négociant, Lieutenant de la Milice Nationale. 300
Plante, Négociant. 100
Junau, Maître Écrivain. 6
Fournier, Maître Perruquier. 6
Maillet, Tapissier. 6
Colombier, fils, âgé de dix ans, souscrit pour 6 livres qu'il retranchera sur ses menus plaisirs. 6
Faure, Lieutenant particulier en la Sénéchaussée. 150
Mariton, Bourgeois. 24
Guibert, Docteur en Médecine. 72
Boyer, Prieur de Vercheny. 48
Guilhot, Drapier. 6
Roche, Maréchal 3
Besson, Messager. 18
Debert, Blancher. 6
Bost, Maçon. 3

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Drouet, Friseur de draps. . . . . 1 l. 4 s.
Chambrier, Montelier, Maître Perruquier. 6
Blache, Moulinier de Soie. 30
Grel, Moulinier de Soie. 12
Du Seigneur, Bourgeois. 12
Bérard, Tondeur de draps. 3
Barbier, Teinturier. 6
La Croix, Chapelier. 6
Bovet, ancien Notaire. 30
Me. de Planta d'Hébrail. 48
Pétrement, Directeur de la Poste aux lettres. 18
Benoît Armand, Menuisier. 6
Perinet de Flaville, ancien Substitut de M. le Procureur-général au Parlement de Paris. 48
Madame, veuve Gailhardon, Bourgeoise. 6
François Archinard, Marchand. 12
Aubert, ancien Officier d'Infanterie. . . 3
Pétrement, Fabriquant de bas. 3
Mademoiselle Constance du Parquet, Bourgeoise. 3
Louis Baratier, Tailleur. 3
Martin, Cordonnier. 3

Colombier,

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Colombier, Bourgeois. . . . . 24 l.
Faure, Procureur, Major de la Milice Nationale. 96
Nicolas, Procureur. 24
Chassoullier, Cordonnier. 6
Mesdemoiselles Pistie et Baston, Bourgeoises. 6
Landy, Menuisier. 6
Antoine God, Drapier. 18
Antoine Archinard, Drapier. 6
Argod, dit Catholie, Fournier. 6
Les Demoiselles Brunel, Bourgeoises. . . 9
Brunel de Condeison, Ingénieur. 24
Richard, Marchand. 9
Lyon, Marchand. 6
Tavan, Drapier. 6
Maillet, Chapelier. 3
Teste, Cafetier. 3
Tessier, Ferblantier. 12
Michel, Marchand. 3
Bouchet, Fabriquant de bas. 6
La demoiselle Bréamel, Marchande. . . 12
La demoiselle veuve Allouard, Bourgeoise. 24
Carlet, Lieutenant d'Infanterie. 12
Chastel, Curé de la Paroisse de Saint-Sauveur. 24
Vieux, Marchand. 12

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Drogne, Marchand.	12 l.	
Dayme, Boulanger.	6	
Buisson, Étaminier.	6	
Joseph Guériment, Marchand.	6	
La veuve d'Antoine Roux, Ménager. .	6	
Devize, Cardeur en Soie.	3	
Oryas, Menuisier.	9	
La fille Tridon, Ménagère.	6	
Catherine Deffaysse, Cuisinière.	3	
François Combe, Ménager.	4	
André Janttier, Ménager.	4	
Ruffin, père, Tailleur.	6	
Joseph Bouilhane, Maçon.	6	
Cordeil Montyon, Ménager.	6	
Jean Davin, Étaminier.	6	
Aubert Hercules, Bourgeois.	100	
Jean-Pierre Badot, Tisserand	3	
La veuve Mazet.	1	4 s.
Arbod, Blancher.	24	
Montmeau, Drapier.	6	
Gresse, Bourgeois.	72	
Hanton, père et fils, Teinturiers. . . .	48	
Louis Guériment, Ménager.	6	
Antoine Candy, Ménager.	18	
Jean Boulhane, Drapier.	6	
Meynier, Meûnier.	15	
Jean Granyon, Maçon.	6	

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Armand de Chavel, Bourgeois. . . . . 1800 l.
Bovet, cadet, Négociant. 30
Joseph Dourille, Maçon. 6
Pierre Lodibert, Marchand. 60
La demoiselle veuve Dorier, Bourgeoise. 6
Fraud, cadet, Marchand. 48
Jean Fraud, Voiturier. 18
Pleche, Ménager. 6
François Portier, Drapier. 18
Vertupier, Bourgeois. 96
Gallois, Chanoine de la Collégiale. . . . 24
Janoyer, Procureur. 24
La Farge et Rambaud, Négociant. . . . 24
Joseph Bereng, Fermier. 24
Vertupier, Serrurier. 3
Jean-Louis Bournat, Bourgeois. . . . 12
Jacques Chabus, Ménager. 12
De Malval, Commissaire de Police. . . . 6
Pourtier, Notaire, Aide-Major de la Milice Nationale. 24
Deloule, Bourgeois. 24
La Farge, père, Bourgeois. 12
Fochier, Clerc de Procureur. 3
Verdier, Bourgeois. 96
Guilhot, Chapelier. 3
Curnier, fils, Avocat. 12
Bouvard, Ménager. 6
Joseph Barnier, Architecte. 6

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Béguignon, Traiteur. . . . . 31.
Bourgeaud, Maréchal. 3
Les Religieuses de Sainte-Marie. 51
Madame Faure, Bourgeoise. 18
Chafallier, Apothicaire. 100
Debonis, Marchand Confiseur. 48
Debouteuil Desessard, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine d'Infanterie. 100
Faure, Apothicaire. 6
Silvestre, Cordonnier. 6
Fayolle, Bourgeois. 48
Brotte, Traiteur 3
La demoiselle veuve Chabus, Bourgeoise. 12
Bouvier, Marchand. 24
Louis Breyton, Boulanger. 12
Les Pères Cordeliers. 100
Brachet, Chapelier. 9
Brachet, Cordonnier. 3
Garnier, Boulanger. 12
Bouchet, Procureur. 24
Chalayau, Traiteur. 3
Dorelon, Menuisier. 24
Roche Dupont, Maréchal. 3
Laval, Confiseur. 6
Michel Martin, Marchand. 72
Guilhot, Marchand. 24
Bouvier, Ménager. 9

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Chovet la Roche, Ménager. . . . . 6 l.
Reynaud Bourgeois. 3
La Chapelle, Confiseur. 24
La veuve Fayolle, Grangère. 9
Reynard, Chirurgien. 24
Joseph Lodibert, Ménager. 6
Tridon, Menuisier. 3
Tridon, Marchand. 24
Charbonnaud, Cordier. 6
Maison, Aubergiste. 6
Reclus du Parquet, Marchand. 12
Terrasse, Bourgeois, Capitaine de la Milice Nationale. 72
Robert, Contrôleur de la Douane. 12
Joachim Barnier, Maçon. 3
Tourte, Marchand. 48
Marie Rozeron, Marchande. 6
Peyrol Janoyer, Bourgeoise. 50
Tourain, Cordonnier. 3
Rialle, Serrurier. 3
Rial, Boulanger. 36
Elisabeth Tromparent, Bourgeoise. . . . 3
Ducros, Chirurgien. 3
Genis, Marchand. 3
Gras, Bourgeois. 12
Magdeleine Rialle, Marchande. 12
Freychet, Aubergiste. 9

NOMS ET QUALITÉS DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

Vidal, Menuisier. . . . . 12 l.
Louis Bousset, Carieur. 3

Pour ampliation, *signé*, CHAIX, Secrétaire.

Les deux Délibérations de la Ville de Crest, le Procès-verbal de l'Assemblée générale de tous les Citoyens de ladite ville, le rôle des souscriptions, la lettre d'envoi de la Municipalité de ladite ville, et l'état des souscriptions sont déposés aux Archives.

Du 6 Octobre.

Nos. 232. M. le comte d'Aguillard, ayant destiné une somme de 1000 liv., douzième de son revenu, pour un don patriotique, il en a employé 500 dans une souscription pour un magasin d'abondance que la ville de Perpignan s'est proposé de former ; il dépose dans la caisse patriotique une lettre-de-change de la somme de 500 liv. Sa lettre, datée de Perpignan, du 26 Septembre dernier, est déposée aux Archives.

233. MM. les Boursiers, Etudians en Droit & en Théologie du Collége de Louis-le-Grand, invitent l'Assemblée à leur permettre de nommer parmi eux six Commissaires, qui, conjointement avec MM. Berardier, Grand-Maître temporel dudit Collége, Etienne,

Notaire, le Bailly, Maire de Paris, à faire toutes les recherches & perquisitions nécessaires, pour 1°. dresser un état exact de toute l'argenterie dudit Collége & de sa chapelle, sans exception aucune, afin que ladite argenterie, convertie en numéraire, soit employée aux besoins urgens de la Nation; 2°. prendre un relevé exact de tous les biens & revenus du même Collége, &, suivant le décret de l'auguste Assemblée, en verser le quart dans la caisse nationale; 3°. exécuter, dans le temporel dudit Collége, tous les retranchemens & toutes les formes qui seront jugés possibles, & porter dans la caisse nationale toutes les épargnes faites dans les revenus. Leurs lettres, du 30 Septembre dernier, sont déposées aux Archives.

M. l'abbé de Lubersac de Liveron, ancien Vicaire-Général de Narbonne, Abbé Commendataire de Narlac, & Prieur de Brive, s'est par une soumission engagé solemnellement de déposer, d'ici à six mois, à dater du premier du courant, pour le quart de ses deux bénéfices, valant net 8000 liv. la somme de 2000 liv., & en N°. 234.

sus celle de 8000 liv. faisant le tiers du produit, ou à-peu-près, d'une réserve de bois, dits de Fleuret, et de Soudrain, à lui accordée par Arrêt du Conseil, il y a plusieurs années, lesquelles deux sommes forment celle de 10,000 liv. qu'il promet remettre à la caisse nationale.

Nos. 235. M. Bontems, fils, ayant prié M. Dupont, Membre de l'Assemblée Nationale, de lui présenter une offrande de 200 liv. en son nom, qu'il déclare posséder tant en argent qu'en bijoux, M. Dupont mande à M. le Président que, s'il n'étoit retenu à Paris par la nécessité d'écrire avec clarté, & faire imprimer avec soin le plan de finance que l'Assemblée a honoré de son suffrage, il auroit déja rempli les vœux de M. Bontems fils; mais les lettres de MM. Dupont & Bontems sont déposées aux Archives.

236. M. Rivière, ancien Echevin de Gravelines, annonce faire offrande à la Patrie du capital & des arrérages d'une rente perpétuelle de 22 liv. 10 sols, au principal de 453 liv. à lui due sur les tailles; il chargera le sieur Séjourné, Receveur des amendes au Parlement, de remettre au

trésor patriotique les titres de cette rente, avec sa cession en règle.

MM. les Syndics & Adjoints de la Communauté des marchands Fabricans de Bonneterie à Rouen, offrent d'adresser dans le plus bref délai la somme de 1200 liv., faisant la majeure partie du capital des épargnes de leur Communauté. Nos. 237.

Le sieur le Vassor, Contrôleur des vingtièmes à Crépy, créancier de différentes parties de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, a envoyé son mandat au sieur Fouquet, Receveur à la Ville, pour qu'il eût à payer à la caisse patriotique, 1°. le montant des six derniers mois de 1788, de la rente à 8 pour cent, toutes retenues déduites, faisant la somme de 360 l. ci 360 liv. 238.

2°. Deux actions de tontines, montant à 66 liv. ci..... 66

3°. Les six derniers mois de 1788, d'une rente de 80 liv., suivant le contrat commun avec la demoiselle Hernies, montant à 40 liv. ci..... 40

4°. Les six derniers mois de 1788,

Portée l'autre part. . . . 466

De l'autre part. . . . . 4661.

d'une rente de 70 liv., suivant le contrat commun avec la demoiselle Corderonier, montant à 35 liv. ci..... 35

TOTAL..... 501

La lettre du sieur le Vassor, datée de Crépy en Valois, du premier de ce mois, est déposée aux Archives.

Nos. 239. Le sieur Talmet, détenu pour désertion, par ordre du Roi, dans la prison des Frères Bonfils d'Armentières, dans laquelle il est détenu depuis seize mois, ayant 36 liv. par an, pour ses besoins, a envoyé à la caisse patriotique la reconnoissance d'un Directeur des Postes, qui reconnoît avoir reçu de lui la somme de 30 liv. pour être adressée à M. le Président de l'Assemblée Nationale. La lettre dudit sieur Talmet est déposée aux Archives.

240. Un Inconnu, se qualifiant ami du bien général, & de la prospérité de l'Etat, a adressé un bordereau signé des sieurs Directeurs & Contrôleurs de la Monnoie de Paris, portant la remise par lui faite audit

Hôtel de la Monnoie, de cinq marcs, une once six deniers d'argent poids, d'un plat à barbe, seul meuble d'argenterie superflue qui lui reste ; il engage chaque Habitant, possesseur de plat à barbe d'argent, de le changer pour un de fayence, & de l'envoyer à la Monnoie. Il estime qu'il peut y avoir en France cinq cent mille plats à barbe, ce qui feroit 75 millions, à raison de trois marcs par plat. Sa lettre, du 2 de ce mois, est déposée aux Archives.

M. de Laitre, Ingénieur, déclare qu'il lui est dû par M. le Prince de Conti la somme de 14,000 liv. Il offre de remettre à la caisse nationale la somme de 3000 liv. si-tôt que le Prince l'aura payé, déclarant qu'il ne négligera pas de hâter son payement. Sa lettre, du 2 de ce mois, est déposée aux Archives. N°s. 241.

La demoiselle Elisabeth Perrault, Pensionnaire aux Dames de la Visitation de Sainte-Marie, reçoit tous les ans de M. son Père 24 liv. pour ses amusemens ; elle déclare en faire le don, ainsi que de ses Boucles d'oreilles & de souliers. Sa lettre de Moulins, du 2 du présent mois, est déposée aux Archives. 242.

N°s. 243. Le sieur abbé Brizard, annonçant qu'il n'a ni vaisselle d'argent, ni bijoux de prix, mais seulement un bénéfice simple de 400 liv. de rente, prie l'Assemblée d'en accepter le revenu d'une année entière, qu'il s'engage à verser dans la caisse nationale, au mois de Novembre 1790.

244. M. Geoffroy de Limon, Mané de Pont-l'Evêque, Contrôleur-Général des Finances de Monseigneur le Duc d'Orléans, déclare qu'après avoir renoncé, au mois de Mars dernier, gratuitement à un droit de Corvée en nature & en argent, ainsi qu'aux droits de bannalité de moulins & de colombiers qui lui appartenoient, il abandonne pareillement dans une Seigneurie qui s'étend sur huit Paroisses, sans rachat ni indemnité, à tous ses vassaux & censitaires, tous les droits de lods & ventes, de reliefs & autres droits seigneuriaux. Il observe que si ses Suzerains veulent le traiter de même, en faisant remonter cette remise gratuite jusqu'au premier anneau de la chaîne féodale, il n'y auroit de sacrifice sans compensation que pour le Domaine de la Couronne. Sa lettre, du 26

Septembre 1789, est déposée aux Archives. N°. 245.

M. de la Debat, Député de la Noblesse opposante de Guyenne, se disant chargé des pouvoirs de M. Gabriel de Rochon, Baron de Wormeselle, un des Députés de la Noblesse opposante de Guyenne, renonce, au nom dudit sieur Baron, à la pension de 200 liv. dont il jouit sur les fonds de l'Ecole militaire, comme ancien Gendarme de la Garde ordinaire du Roi. La déclaration du sieur de la Debat, datée de Versailles, du 2 de ce mois, est déposée aux Archives.

Le sieur Toutain, Huissier-Commissaire-Priseur au Châtelet de Paris, Titulaire d'une charge dont le produit effectif est de 2700 liv. ou 3000 liv. au plus, sur laquelle somme il doit prélever tous les ans 1500 liv. pour servir une rente de pareille somme à son vendeur, ainsi que sa capitation & autres objets de dépense, se soumet de payer à la caisse patriotique la somme de 900 liv., à laquelle, déduction faite des charges publiques, peut s'évaluer le tiers de son revenu. 246.

Le sieur Moguiat de l'Ecluse, ancien 247.

Capitaine de Dragons au Régiment de la Reine, offre de payer, dans l'espace de deux ans, le centième de sa fortune : si les circonstances l'exigeoient, il donneroit tout ce qu'il possède. Sa lettre, datée de l'Ecluse, du 29 Septembre dernier, est deposée aux Archives.

N°. 248. M. Servan, ancien Avocat-Général au Parlement de Grenoble, offre une somme d'environ 6000 liv. qu'il a à Paris, entre les mains du Directeur du Bureau royal de Correspondance générale. Il annonce que cette somme fait à-peu-près le centième de sa fortune.

A PARIS, Chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

SIXIEME SEMAINE.

Du 7 Octobre 1789.

LE Régiment du Maréchal de Turenne a fait remettre par M. le comte de Levis-Mirepoix, à la caisse patriotique, la somme de 3000 liv. en deux rescriptions sur le trésor royal, l'une de la somme de 2000 liv. numérotée 3678, signée d'Héricourt; l'autre de 1000 liv. numérotée 638, signée Housset de Catteville. N°s. 249.

Le sieur Fels, Secrétaire de M. le Maréchal de Laval, a fait remettre à la caisse patriotique la somme de 328 liv. provenant d'une cotisation faite entre les personnes attachées au service de M. & de Madame de Laval. La lettre de M. Fels, datée d'Eclimont, du 5 de ce mois, est déposée aux Archives. 250.

N°. 251. Les sieurs Curé, Marguilliers en charge, anciens Marguilliers & Habitans de la Paroisse de Saint Thomas de Cantorbery de Villiers, Diocèse de Paris, ont remis à la caisse patriotique toute l'argenterie appartenante à l'Eglise de cette Paroisse, consistante en une Croix de procession, une petite Croix à mettre sur l'autel, un Encensoir & sa Navette.

La délibération de ladite Paroisse, du 4 de ce mois, est déposée aux Archives.

252.] *Cet article a été annullé, parce qu'il contenoit une annonce qui a été désavouée.*

253. M. Jourdain, Avocat de Rennes, a fait remettre à la caisse patriotique une rescription de la somme de 240 liv. sur le trésor royal, N°. 3974. Sa lettre, datée de Rennes, du 4 de ce mois, est déposée aux Archives.

254. Les Gens de M. & Madame Duc & Duchesse de Cereste-Brancas, dont les noms suivent, ont fait remettre à la caisse patriotique dix coupons de la Compagnie des Indes, numérotés 36158, 36211, 35909, 35025, 34531, 34277, 34257, 34793,

34102, 36613, tous énoncés de la somme de 62 liv. 10 sols. Plus, un coupon d'arrérages d'une rente créée par Edit de Décembre 1782, numéroté 11551. Plus, un autre coupon d'arrérages d'une rente créée par Edit de Décembre 1785, numéroté 12314. Ces deux derniers, énoncés de la somme de 50 liv. chacun ; deux coupons de la Compagnie des Indes, de 25 liv. chacun, numérotés l'un 16623, & l'autre 1247.

Plus, une somme de 44 liv. en un louis d'or, & le reste en argent & monnoie. M. le Duc de Cereste-Brancas a ajouté à ce don une Boîte en or émaillée.

Noms des Gens de M. & de Madame de Cereste-Brancas.

MESSIEURS ET DAMES,

De Senne & sa femme. . . .	225 l.
Girard & sa femme.	96
Doussot, sa femme & leurs fils.	50
Gricourt.	50
Gilson.	50
Portée l'autre part.	371 l.

De l'autre part.	371	l.
Bulliard, sa femme & leurs cinq enfans.	48	
Hagron l'aîné, sa femme & leurs trois enfans.	24	
Bouron.	24	
Un qui ne veut pas être nommé.	24	
Berger, Valois, Lamarre, Garnier, l'Espagnol.	60	
Pillois, Taurasde, Tourneur, le Riche, Parent, Durand & François.	64	3
Emmanuel, Michel, Farin, la demoiselle Bloquet, Hagron, le jeune, & Bailly.	36	
Un qui ne veut pas être nommé.	6	
TOTAL.	757	3

Nos. 255. M. Audifren, Juge Royal de Barjols, en Provence, déclare renoncer à la finance de son office, évaluée en 1771 à la somme de 6000 liv. Sa lettre du 26 Septembre dernier est déposée aux Arhcives.

256. Mademoiselle Sophie d'Estagniol, âgée de douze ans, élevée dans un Pensionnat,

à Nancy, fille d'un Député à l'Assemblée Nationale, annonce être dans l'intention d'envoyer sa montre à la caisse patriotique. La note qui l'indique est déposée aux Archives, ainsi que la lettre adressée par Mademoiselle d'Estagniol à M. le Président.

Le 13 Octobre, reçu la montre de Mademoiselle d'Estagniol, dans une double boîte de cuivre, & garnie d'un cordon de soie grise, avec quelques breloques.

Dom Desiré la Fournière, Religieux Bernardin, âgé de trente-cinq ans, détenu dans la maison de force des Bons-Fils de Lille en Flandre, en vertu d'une lettre-de-cachet sans terme, annonce vouloir abandonner à la Nation, du fond de son cachot, une action de 200 liv. de tontine, mise sur sa tête par ses père & mère, ainsi qu'une ou deux années d'arrérages de rente de cette tontine, qui écheoiront le premier Janvier prochain, à condition cependant qu'il recouvrera sa liberté, & obtiendra permission de se retirer dans l'Abbaye de Valence en Poitou, dont il est Profès. Il indique l'acte de tontine, chez M. Vaudé, Banquier, à Paris. N°. 257.

N°s. 258. Le sieur Glero annonce, au nom de la Livrée Françoise, résidente actuellement à Aix-la-Chapelle, un don de 6 liv. par chaque Domestique, priant leurs Camarades de seconder leurs intentions, & suppliant M. le Président de l'Assemblée Nationale d'avoir la bonté de le faire savoir aux villes de Paris & de Versailles, ainsi que dans toutes les principales villes du Royaume, afin que tout le monde s'y prête. Sa lettre, du premier de ce mois, est déposée aux Archives.

259. La Communauté des Marchands Fabricans de Bas de la ville d'Uzès fait don à la caisse patriotique de toutes les créances qu'elle a sur le Roi & l'Etat. Elle a envoyé les titres de ces rentes, qui sont : 1°. une quittance de finance, portant intérêt de la somme de 82 liv. 16 sols, numérotée 253925 ; 2°. un contrat de rente de la somme de 82 liv. 16 sols de nouveaux gages attribués auxdits offices, numéroté 253925 ; 3°. un contrat de la somme de 165 liv. 12 sols de gages attribués auxdits offices, numéroté 253924 ; 4°. une autre quittance de finance, portant intérêt de

ladite somme de 165 liv. 12 sols, numérotée 253924.

5°. La délibération de ladite Communauté, en date du 29 Septembre dernier, par laquelle elle a décrété ledit don patriotique, et en outre celui des arrérages desdites rentes, pour les années 1788 et 1789, et ceux à écheoir pour 1790. Toutes lesdites pièces sont déposées aux Archives.

Le sieur le Comte prie l'Assemblée de faire en son nom à la compagnie des Fermiers-Généraux la demande de 301 liv. 17 sols 4 deniers, à lui due par ladite Compagnie, qu'il destine aux besoins de l'Etat. Le fondement de sa créance est énoncé par la lettre déposée aux Archives. N°s. 260.

Il a été remis au trésor patriotique une lettre-de-change de 2000 liv., payable au Syndic de la Communauté des Maîtres Tailleurs de la ville de Nantes, tirée sur les sieurs Grefulhe, Monty et Compagnie, par le sieur Drouin et Compagnie. Ladite lettre-de-change remise par M. Baco, Député de Nantes, au nom de ladite Communauté. 261.

Un Inconnu annonce que son amour 262.

pour le Roi et la Patrie l'engage à concourir au bien de son auguste Monarque ; que ses épargnes consistent en une somme de 6 liv. qu'il a l'honneur d'adresser à l'Assemblée Nationale, par une reconnoissance du Directeur des Postes d'Avalon, du 3 Octobre 1789.

Nos. 263. M. Dalmas, Capitaine au Régiment de Royal-Auvergne, fait offre à l'Assemblée Nationale du quart de ses appointemens. Après avoir témoigné combien il desire que cette offre soit acceptée, il observe que si son exemple pouvoit engager toute l'armée à en faire autant, le trésor royal auroit sur-le-champ, pour ses Officiers subalternes seulement, une somme de 1,400,000 liv.

264. M. Belouard, Prêtre à Sainte-Marguerite de Paris, qui a remis, le 21 Septembre, 200 liv. à la caisse nationale, y ajoute une semblable somme en un billet de la caisse d'escompte, pour compléter celle de 400 liv. qui forme le quart de son revenu.

265. M. Poirot de Valcourt, pénétré de respect, d'amour et de vénération pour l'As-

semblée Nationale, la supplie d'accepter l'offrande qu'il fait à la Nation de trois années de gages qui lui seront dues, au premier Janvier prochain, de son titre de Commissaire des Guerres, à la nomination de M. le Maréchal d'Armentières. A sa lettre, datée de Thionville, du 25 Septembre dernier, sont jointes les trois quittances desdites trois années de gages.

M. le Pippre de la Vallée, ancien Officier des Mousquetaires du Roi, et Lieutenant Colonel, offre à l'Assemblée Nationale la somme de 4442 liv. 14 sols, premier décompte net d'une pension sur le trésor royal, dont Sa Majesté lui a assuré le recouvrement par un brevet du premier Novembre 1789. Ledit brevet est joint à la lettre de M. le Pippre, adressée à M. le Président de l'Assemblée Nationale, datée du 3 du présent mois. N°s. 266.

M. Mirabal, Négociant à Paris, au nom de M. Ferand, Officier au Régiment du Roi, Dragons, suivant sa lettre du 14 Septembre dernier, présente à l'Assemblée Nationale le don qu'il fait à la Patrie de la finance et émolumens qui pourroient 267.

lui être dus pour la propriété de l'office de Juge Royal de Muret, actuellement exercée par M. de la Viguerie, Député du Comminge à l'Assemblée Nationale. La lettre dudit sieur Mirabal, datée du 3 du présent mois, est déposée aux Archives.

Nos. 268. M. Dusaulx, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, chargé par M. Beaujon de faire remettre à la caisse nationale un billet de 20,000 liv., payable le 6 Avril 1790, a adressé ledit effet à M. le Président de l'Assemblée Nationale.

269. Un Employé aux Entrées de Paris, annonçant que sa fortune consiste seulement en 800 liv. de revenu, y compris ses appointemens, fait l'offrande à l'Assemblée Nationale d'un billet de la caisse d'escompte de la somme de 200 liv.

Du 9 Octobre 1789.

270. Les Monnoyeurs et Ajusteurs de la Monnoie de Rouen, par une délibération du 3 du présent mois, ont arrêté que, pour les droits et honoraires qui leur reviendront sur la conversion des vaisselles

et bijoux d'or et d'argent en espèces, ils se réduiront aux deux tiers desdits honoraires. Copie de ladite délibération et leur lettre adressées à M. le Président de l'Assemblée Nationale sont déposées aux Archives.

Les Marchands Tanneurs-Peaussiers de la ville de Noyon font l'offre à l'Assemblée Nationale d'une somme de 209 liv. 5 sols qui s'est trouvée dans la caisse de leur Communauté. Leur lettre, signée Vincent, Adjoint, Fontaine, Dobemont, Lemaire et Lartebise, est déposée aux Archives. N°s. 271.

M. Gay de Montcourt, Membre du Comité Permanent de la ville de Charente, et Contrôleur-Général des Fermes du Roi, en Saintonge, demande à l'Assemblée Nationale la permission de lui offrir le quart des appointemens attachés à sa place. Il prie qu'on lui indique la personne à laquelle il pourra tous les trois mois faire cette remise. Son obligation de verser, tous les trois mois, à dater du premier Janvier 1790, jusquà parfaite liquidation de la dette publique, le quart de ses appointemens, montant à 443 liv. 10 sols par 272.

année, étoit jointe à sa lettre qui est déposée aux Archives.

N°. 273. MM. le chevalier de Kergariou, Perrin, Carné, Majors des Vaisseaux du Roi, le Breton de Villeblanche, Lamarre de Bellecour, Dérédec et Leqvarre font l'annonce à l'Assemblée Nationale que tous les Citoyens de Quimper ont arrêté de ne plus porter de Boucles d'argent; que déja un grand nombre ont déposé les leurs chez M. Perrin, et que chacun s'empresse d'y aller porter cette parure. Ils annoncent encore avoir renouvelé leur don patriotique du mois de Novembre 1788, et que tous les Citoyens s'empressent à porter une rétribution que chacun règle sur le le quart de ses revenus.

Leur lettre, datée de Quimper, le 2 de ce mois, et adressée à M. de Kervelegan, est déposée aux Archives, ainsi qu'une lettre circulaire qui annonce le renouvellement du don patriotique, offert dès le mois de Novembre 1788.

274. Les dames Bresson et Decours, demeurant à Paris, ont fait don, la première, d'un

Anneau d'or, la seconde, d'une Alliance d'or et d'argent.

M. François Malibran de Perpignan, offre à la Nation une somme de 500 liv. en une traite datée du 30 Septembre, et à cinquante jours de date sur MM. Bruneau, Malibran et Praire de Paris. N°s. 275.

Sa lettre, par laquelle il persiste à croire, ainsi qu'il a eu l'honneur de l'annoncer ci-devant à l'Assemblée, qu'une invitation de sa part à tous les bons François pour un don gratuit produiroit beaucoup aux Finances de l'Etat, est déposée aux Archives.

M. le marquis de Vauborel, Maréchal-de-Camp, s'engage et s'oblige de payer d'ici au premier Janvier 1792, la somme de 4000 liv., faisant le centième denier de sa fortune. 276.

Son obligation, datée du 2 de ce mois, et l'état de ses biens étoient joints à sa lettre datée du même jour, laquelle est déposée aux Archives.

M. Langlade de Villiers déclare qu'il est créancier de l'Etat d'une somme de 277.

132,100 liv., et que, pour donner des preuves de son patriotisme, il abandonne celle de 100,000 liv. à la décharge de l'Etat, ne se réservant les 32,100 liv. restant, que comme étant le gage de ceux qui, depuis environ dix ans, ont soutenu son existence.

Sa lettre, datée du 30 Septembre dernier, à laquelle étoit jointe sa déclaration, est déposée aux Archives.

Nos. 278. MM. les Curé et Paroissiens de l'Eglise de Saint-Pierre, en la ville de Nesle, par une délibération du 4 du présent mois, instruits de la nécessité de venir au secours de l'Etat, ont arrêté d'offrir à Messieurs de l'Assemblée Nationale le don gratuit d'une somme de 600 liv. des deniers de la Fabrique.

A une copie de ladite délibération est jointe une reconnoissance du Directeur des Postes de Nesle, de ladite somme de 600 liv.

279. Une jeune Personne, âgé de seize à dix-sept ans, demeurant à Nismes, fait don à la Patrie d'une somme de 102 liv. 10 sols

en une lettre-de-change, payable à huit jours de date, sur MM. Louis Chabanel, et Compagnie.

Le sieur Etienne, Garçon Cordonnier, demeurant également à Nismes, qui avoit épargné une somme de 24 liv. pour se faire un habit uniforme, a préféré d'en faire don à la Nation. Ladite somme a été remise en une reconnoissance du Directeur des Postes de Nismes, du 30 Septembre dernier. N°s. 280.

MM. le Blond, Curé de Janvillier, et Senez, Curé de l'Echelle, en Brie, font offrande à l'Assemblée Nationale du cinquième de la pension qui doit leur être assignée en remplacement des Dîmes, pour concourir à la libération de l'Etat. Ils annoncent qu'ils sont disposés à continuer le même sacrifice jusqu'à l'entière extinction de la dette pubique. 281.

A leur lettre, datée du 24 Septembre dernier, sont jointes des observations sur différentes parties d'administration. Le tout a été déposé aux Archives.

M. Moussaint, fils, de Viroflée, a fait 282.

don de quatre Médailles en bronze représentant, l'une, un S. Augustin; l'autre, un S. Joseph; la troisième, un Erasme, et la quatrième, une femme.

N°s. 283. Reçu de la Ville de Romans et du Péage de Pisançon en Dauphiné, par les mains de M. d'Ambesieux, Député à l'Assemblée Nationale, pour offrande patriotique, un effet de 8000 livres, payable en espèces, sur M. de Biré.

Plus, 1272 livres en espèces, ce qui forme la somme totale de 9272 livres.

Du 10 Octobre 1789.

284. Remis à la Monnoie deux objets : l'un, de onze marcs une once vingt-deux deniers douze grains; l'autre, de onze marcs une once seize deniers douze grains, le tout d'argenterie, suivant les bordereaux des Directeurs et Contrôleurs de la Monnoie de Paris, en date des 24 et 28 Septembre dernier, déposés aux Archives.

285. Les Comédiens de la Ville de Rouen supplient l'Assemblée d'agréer le témoignage de leur patriotisme. Ils ont adressé

à

à M. le Président, un billet à ordre de la somme de 1309 liv. sur M. Sel, Négociant à Paris, souscrit par François Duponti, de Rouen. La lettre d'envoi dudit effet est déposée aux Archives.

Il a été remis par M. Gauthier, Député de Tourraine à l'Assemblée Nationale, au nom de M. Bruley, Trésorier de France à Tours, et de M. Loiseau, son beau-frère, la grosse d'un contrat de 250 livres de rente au principal de 5000 livres, constituée par l'emprunt de 1767, dont ils font offrande à la Patrie, ainsi que des intérêts de ladite rente, échus depuis l'année 1787. N°s. 286.

L'extrait de la lettre écrite par M. Bruley, adressée à M. Gauthier, certifié véritable par mondit sieur Gauthier, est déposé aux Archives.

Un Ecclésiastique qui ne veut point être connu, fait offrande à la Patrie de ses boucles, d'un gobelet, de six couverts à filets, et de deux plats creux, le tout d'argent. 287.

Sa lettre anonyme, adressée à MM. de l'Assemblée Nationale, est déposée aux Archives.

Nos. 288. M. Antoine Guenot, Curé de Chevannay, Diocèse de Dijon, Bailliage d'Auxois, a fait offrande à l'Assemblée Nationale, pour être versée dans la caisse patriotique, d'une somme de 401 livres, remise en deux billets de caisse d'escompte et une livre en espèces.

289. M. Félix de Montry, Député de la Commune de Paris, a remis, dans sa députation à l'Assemblée Nationale, du 10 Octobre au soir, de la part de M. l'Abbé Tingault, Curé de Coulanges-la-Vineuse, 740 liv. en deux lettres-de-change sur M. Boyard Moreau d'Auxerre, dont l'une écherra à la fin de Mars prochain, et l'autre à la fin d'Avril suivant.

290. M. le Chevalier Monréal de Gascq, Officier au Bataillon de garnison du Régiment Royal, offre à la Nation six couverts, une grande cuiller, une monture d'épée, ses boucles de souliers, de jarretières et de col, d'argent; ses pendans d'oreilles, les boucles et les pendans d'oreilles de sa femme, le tout évalué à 400 livres environ, et prêts à être livrés. Ladite lettre d'annonce, datée d'Agen, le 4 de ce mois, est déposée aux Archives.

M. Lyon Saint-Ferréol supplie l'Assem- N°s. 291.
blée Nationale d'agréer l'hommage d'une somme de 42,000 liv., espérant cependant que le quart de sa contribution patriotique soit compris dans ladite somme, qui pourra tenir lieu du remboursement de la charge de Conseiller au Parlement de Provence, possédée par M. son fils, en cas de réduction dans le nombre des Magistrats des Parlemens du Royaume. Sa lettre est déposée aux Archives.

M. Sergeant, Avocat à Saint-Dizier en 292.
Champagne, a envoyé à l'Assemblée Nationale 300 livres, qu'il déclare avec vérité former le quart de son revenu; il la supplie d'agréer en même temps tout ce qu'il possède en bijoux d'or et d'argent, consistant en une tabatière d'or, une montre et chaîne d'or, une autre montre et chaîne d'or, un médaillon d'or, douze grands couverts, trois petits couverts, trois grandes cuillers, six cuillers à café, quatre pelles à sel, un huillier, un gobelet, quarante-neuf jetons, et une paire de boucles d'hommes. Sa lettre, datée du 10 de ce mois, est déposée aux Archives.

Du 11 Oct. 1789.

Du 11 Octobre 1789.

N°s. 293. Annonce faite par MM. du Comité permanent de la Ville de l'Orient, de l'ouverture d'une souscription volontaire dont l'hommage est offert à l'Assemblée Nationale. Tous les Citoyens de ladite Ville en demandent la continuation. Les Bas-Officiers et Soldats du deuxième Bataillon du Régiment de Bassigny, ont été les premiers à porter leur tribut. MM. les Officiers, les deux Brigades d'Artillerie du Bataillon auxiliaire des Colonies, et leurs Chefs, les Soldats, Volontaires et Dragons Nationaux, ainsi que tous les Corps et tous les Ordres, se sont distingués parmi les Donateurs.

La lettre de mesdits sieurs du Comité permanent est déposée aux Archives.

294. Les Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint Wandrille en Normandie, font hommage à l'Assemblée Nationale de toute l'argenterie de leur Eglise, dont l'usage devient inutile au service du culte divin. Dès que l'Assemblée les aura fait instruire qu'elle agrée leur sacrifice, ils feront porter à l'Hôtel de la Monnoie de Rouen, plus de

deux cent cinquante marcs d'argent; suppliant *seulement* l'Assemblée de permettre que la contribution du quart de leur revenu soit prélevée sur le montant de leur dépôt, ce qui réduira la valeur de leur offrande à la somme d'environ 8000 liv.

Leur lettre, datée du 7 de ce mois, et signée par dix-huit Religieux de ladite Abbaye, est déposée aux Archives.

MM. les Commis de la Marine du département de Toulon, ayant voté une contribution à acquittement de la dette nationale, suppliant l'Assemblée Nationale d'agréer l'offrande qu'ils font à la Patrie d'une somme de 800 livres réunie, en une lettre-de-change sur le Trésor Royal, payable le 30 du présent fixe. N°s. 295.

Leur lettre, datée du premier Octobre et signée par six Commissaires nommés par lesdits sieur Commis de la Marine, ainsi que l'expédition de leur délibération à ce sujet, sont déposées aux Archives.

La Commune de Blaye a ouvert deux souscriptions, l'une, destinée à entretenir le pain à un prix auquel la classe indigente des habitans puisse atteindre; l'autre, 296.

consacrée à un subside national. Elle a envoyé, à compte de cette dernière, 1260 liv. en deux traites ; l'une de 600 livres sur M. Garat, Caissier général du Trésor royal, payable en espèces au 30 Octobre prochain préfixe ; l'autre, de 660 livres, sur MM. les Administrateurs de la Compagnie des Indes, à Paris, payable le 3 Novembre prochain préfixe.

Leur adresse, conçue dans des sentimens très-patriotiques, est déposée aux Archives.

N°. 297. Par une délibération des sieurs Marchands Merciers de la Ville de Beaune, du 4 du présent mois d'Octobre, il a été arrêté unanimement de céder et transporter à la Caisse des Finances de Sa Majesté, un capital de 480 livres, et en outre 48 livres pour les deux sols pour livre de ladite somme, le tout montant à 528 livres, et donnant la jouissance de 24 livres de gages. Lesdits sieurs Marchands Merciers font également abandon des intérêts dudit principal, échus depuis le 29 Février 1782, jusqu'à ce jour.

A ladite délibération sont joints, 1°. une quittance en parchemin du Trésorier des revenus casuels, de la somme de 528 liv.

pour réunion des deux Offices d'Inspecteur et de Contrôleur d'Arts et Métiers, créés par Édit de Février 1745 ; ladite quittance, numérotée 253992, est datée du 19 Avril 1749. 2°. De la grosse en parchemin du titre nouvel et reconnoissance de ladite partie de gages, du 30 Septembre 1766, N°. 253992. La délibération est déposée aux Archives.

M. Desgranges, Docteur en Médecine, Aggrégé au Collége Royal de Chirurgie de Lyon, offre à l'Assemblée Nationale, cinq Médailles d'or qui lui ont été accordées à différentes époques, soit par l'Académie Royale de Chirurgie, soit par la Société Royale de Médecine. Ces cinq Médailles, suivant la lettre d'annonce de M. Desgranges, peuvent former un objet de 1550 livres. N°s. 298.

Sa lettre, datée de Lyon, du premier de ce mois, est déposée aux Archives.

M. B. S. Frossard, de Lyon, après avoir fait hommage à l'Assemblée Nationale d'un Exemplaire d'un Ouvrage en deux volumes *in*-8°., sur la traite et l'esclavage des Nègres, prie M. le Président de faire pour 399.

lui offrande à la Patrie de cent Exemplaires de cet Ouvrage, papier vélin d'Annonay, dont le prix est de 9 livres.

Sa lettre d'annonce, ainsi qu'une autre adressée à M. Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée, par laquelle il est invité à faire la vente de ces cent exemplaires, et à en verser le prix dans la Caisse patriotique, sont déposées aux Archives.

N°. 300. Les principaux Citoyens de la ville de Decize en Nivernois, tant pour eux que pour ceux qui ne savent signer, animés de sentimens patriotiques, ont arrêté, par une délibération du premier de ce mois, que leur ville jouissant d'un revenu de 66,000 livres, ils font offre à l'Assemblée Nationale, sur cette somme, pour la présente année, de celle de 40,000 livres, qui sera prise sur les premiers deniers de la Caisse de ladite ville, suppliant l'Assemblée de les autoriser à se faire rendre compte de l'Administration de la Municipalité.

A cette délibération, signée de trente-quatre desdits habitans, est jointe la lettre d'envoi, datée de Paris, du 9 Octobre, et

signée Blondat, de Levanges et la Guerene, habitans de Decize, de présent à Paris, et fondés du pouvoir de leurs Concitoyens. Cette lettre est déposée aux Archives.

Lettre de M. Néraud de Vavre, Lieutenant Civil et Criminel de la Prévôté Royale de la Châtre en Berry, adressée à M. le Président; il le suplie d'assurer l'Assemblée qu'il se soumet de rendre gratuitement la justice, tant qu'il occupera cette place, abandonnant en outre au soulagement de l'Etat plusieurs années de gages qui lui sont dus. Cette lettre, datée du 4 de ce mois, est déposée aux Archives. N°s. 301.

Lettre de M. d'André, Député de Provence à l'Assemblée Nationale, adressée à M. le Président, avec un extrait d'une délibération prise le premier de ce mois par le Corps des maîtres Tailleurs d'habits de la ville de Marseille, par laquelle ils abandonnent à la Nation une somme principale d'environ 4,000 liv. due par le Roi à ladite Communauté, avec les intérêts échus jusqu'à ce jour : le tout montant, d'après l'avis de M. d'André, à 5,213 liv. 14 sous 10 den. Ils ont délibéré en outre 302.

de joindre à cet abandon une somme de 1000 liv. comptant, prise dans la Caisse d'amortissement de la Communauté, avec autorisation au sieur Prieur de faire la recherche des titres constitutifs du capital abandonné, et de les envoyer, avec les 1000 liv. en espèces, à M. le Président de l'Assemblée Nationale. La copie collationnée de ladite délibération, signée Grie, Notaire, est déposée aux Archives, avec la lettre d'envoi de M. d'André.

N°. 303. Lettre à M. le Président de l'Assemblée, signée de M. Laignel, Syndic des Avocats du Havre, à laquelle est jointe la copie d'une lettre écrite par lui à MM. les Officiers Municipaux du Havre, par laquelle il déclare que de ses dix enfans, l'aîné, après avoir adhéré et signé la demande du partage égal dans les successions entre frères et sœurs, a remis en outre une paire de boucles d'argent; que cet exemple a animé ses neuf autres enfans, mais que, retenus par un motif de respect, ils ont laissé à leur père le soin de terminer ce conflit de sentimens généreux. En conséquence M. Laignel, pour acquitter leur

offrande, la sienne et celle de sa femme, annonce faire remise à l'Etat de 22 liv. 6 sous 6 den. de rente, faisant moitié de deux parties de rentes créées par son bisaïeul sur les Tailles de Montivilliers, dont le capital originaire passe 2,200 liv. Ces deux lettres sont déposées aux Archives.

M. Mariotte, Lieutenant-Assesseur-Criminel au Présidial de Châtillon-sur-Seine, par sa lettre datée du premier de ce mois, annonce faire l'abandon de plus de 300 liv. de gages de son Office. Il a adressé en même temps à l'Assemblée, pour offrande, 80 jetons d'argent, une paire de boucles de souliers, une paire de boucles de brasselets avec ses coulans à pierres, un petit gobelet d'argent, une petite paire de boucles d'oreilles, et une clef de montre cassée, d'or. Ladite lettre est déposée aux Archives. N°s. 304.

Lettre de M. Vuillemet fils, âgé de 17 ans, datée de Rethel, du premier de ce mois, qui annonce l'envoi d'une paire de boucles d'argent dont il avoit fait l'offre par une lettre précédente. La lettre est déposée aux Archives. 305.

N°. 306. Lettre de M. Anson, Membre de l'Assemblée, du 5 de ce mois, par laquelle il déclare que le Roi lui a accordé, il y a quelques années, une pension d'environ 8,000 liv. en récompense de dix-huit ans de travaux dans le département général des Impositions du Royaume ; que Sa Majesté, en lui donnant ensuite l'agrément d'une charge de Receveur-Général des Finances, lui a confirmé la jouissance de ladite pension, à cause de la modicité du revenu de sa charge.

M. Anson, convaincu que, dans l'état actuel des Finances, deux graces ne doivent point être accumulées, se soumet à suspendre, à compter de 1790, la jouissance de sa pension, tant qu'il possédera une charge ou commission utile, déclarant en outre qu'ayant destiné, depuis quelque temps, une somme de 12,000 liv. pour l'offrir à la Nation, il lui en fait hommage. Il affirme de plus que cette somme est au-dessus du quart de son revenu, et qu'il se propose de la déposer incessamment dans le Trésor public, sans vouloir profiter de la réduction de l'intérêt légal

accordé. Sa lettre est déposée aux Archives.

Mademoiselle Brenier de Belair, de Romans en Dauphiné, a déclaré faire don à la Nation de tous les arrérages de la pension de 600 liv. dont jouissoit feu M. Jacques-Charles Brenier de Préville son frère, dont elle est héritière. A cette déclaration elle a joint la Croix de Saint-Louis dont il étoit décoré. N°s. 307.

Don fait à la Nation d'une chaîne de montre en or, par le sieur Tabarin, de Romans, inventeur d'un tour perfectionné pour filer la soie, et qui a fait un Cours gratuit, tant pour filer la soie que pour perfectionner les cotons. 308.

M. de Delley d'Agier, Maire de Romans en Dauphiné, et Député Suppléant à l'Assemblée Nationale, a offert, par une lettre adressée à M. le Président, une somme de 1200 liv., indépendamment de sa contribution à la souscription volontaire ouverte dans ladite ville, et annoncée ci-devant à l'Assemblée, et à celle du quart contributoire du revenu d'une année, décrétée par l'Assemblée, que ces dons surpassent de beaucoup. A ces 1200 liv. étoit 309.

jointe une somme de 50 liv. 3 sous pour le complément de la souscription ouverte à Romans et dans les environs, mentionnée au N°. 284. Suit le nom des lieux où la souscription a eu lieu, et les sommes souscrites en chacun. Sçavoir :

La ville de Romans	7289 l.	8 s.
Bourg du Péage de Pisançon	1249	8
Hameau de Pisançon . . .	36	10
Communauté de Satuzange.	135	17
Communauté de Marche . .	111	
Communauté d'Alixan . . .	500	
TOTAL	9322 l.	3 s.

La lettre de M. de Delley et celle des Citoyens de Romans sont déposées aux Archives.

N°. 310. M. Caminade de Castres, Secrétaire des Commandemens de Madame la Duchesse de Bourbon, annonce, par une lettre écrite à M. le Président, que son revenu ne montant qu'à 3600 liv., y compris les appointemens de sa place, il délègue une somme de 1000 liv. pour son quart patriotique, à toucher ; savoir, la somme de

600 livres d'arrérages d'une rente viagère provenant d'un lot de l'emprunt de 1787, qui écherront le premier Janvier prochain, et l'année entière des arrérages de ladite rente pour l'année 1790. Sa lettre est déposée aux Archives.

M. de Kersaint, Chef de Division des Armées navales, pour satisfaire au Décret de l'Assemblée relativement au quart contributoire du revenu d'une année, a adressé à l'Assemblée Nationale, par une lettre datée de Paris, du 8 du présent mois, une lettre-de-change de la somme de 3000 liv. sur M. Delaporte, habitant de l'isle Ste.-Lucie, quartier du Vieux-Fort. Cet effet, payable à l'ordre du Gouvernement de l'isle de la Martinique, à un mois de vue, est daté du premier de ce mois, et souscrit par ledit sieur de Kersaint. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 311.

Lettre adressée à l'Assemblée Nationale par MM. les Officiers de Santé et autres Employés de l'Hôpital militaire et auxiliaire de Toulon, par laquelle ils offrent à la Nation le don d'un et demi pour cent de leur traitement annuel, montant à 312.

528 liv. 18 sous, remis en une lettre-de-change payable à vue sur MM. Jaume et Compagnie, Banquiers à Paris, datée de Toulon, le quatre du présent mois, et souscrite par les frères Aube. Leur lettre d'envoi est déposée aux Archives.

Nos. 313. La Compagnie des Volontaires à Cheval de la Légion Nationale d'Alais fait hommage à l'Assemblée Nationale d'une somme de 600 liv. en une lettre-de-change signée Rocheblane fils, payable à vue à l'ordre de MM. de l'Assemblée par le sieur Prarond Dupré, de Paris. La lettre d'envoi, signée Cardet, Capitaine de ladite Compagnie, est déposée aux Archives.

314. M. Zalkind Hourvits, Juif Polonois, attaché à la Bibliothèque du Roi, fait cession perpétuelle à la Nation du quart de sa pension, montant à . . . . Sa note est déposée aux Archives.

315. M. Falagret, Conseiller au Présidial d'Agen, a fait offrande à l'Assemblée Nationale de l'abandon qu'il fait du remboursement de son office, avec engagement de sa part de continuer à l'exercer sans gages, et d'en remplir gratuitement les fonctions.

Remise

Remise gratuite par la Communauté des maîtres Perruquiers d'Amiens, de deux années d'arrérages de ses gages, échus au mois de Mars dernier, montant à 487 liv. par an, et affectés sur les Tailles. La délibération et la lettre d'envoi sont déposées aux Archives. N°s. 316.

Abandon fait par Demoiselle Claire-Joseph-Hyppolithe le Ris-Clairon, d'une pension de 1000 liv. dont elle jouissoit sur le Trésor Royal. 317.

Le brevet de ladite pension, daté du premier Juin 1780, et numéroté 15,914, a été remis ; ensemble un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, qui atteste que ladite Demoiselle Clairon a remis, le 5 du présent mois, au Change de la Monnoie, 91 marcs 15 deniers d'argenterie.

Don patriotique par les garçons Perruquiers de la ville de Rouen, d'une somme de 600 liv. remise en une lettre-de-change payable, à un jour de date, à l'ordre de M. Mounier, par M. le Couteulx et Compagnie, datée du 10 du présent mois. Leur lettre d'envoi est déposée aux Archives. 318.

Le 13 Octobre 1789.

Nos. 319. MM. les Officiers Municipaux de la ville de Saint-Vallery annoncent, par une lettre adressée à l'Assemblée Nationale, que les Religieux Bénédictins de l'Abbaye de cette ville n'ayant dans leur église aucune argenterie superflue dont ils puissent disposer, ils offrent, au profit de la Caisse nationale, les deux plus fortes cloches, de quatre qu'ils possèdent, et qu'ils sont prêts à faire conduire au lieu qui leur sera indiqué : ils offrent en outre leur zèle et leurs talens pour l'éducation de la jeunesse, et pour l'établissement d'un Collége dans la
? 20. ville. La lettre est déposée aux Archives.

Par une délibération de la Communauté des Notaires de Rochefort, du 5 Octobre présent mois, il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée Nationale le capital d'une rente réduite à 44 liv., qui leur avoit été constituée pour remboursement de la charge de Garde-Scel aux inventaires du Siége, moyennant une somme de 4400 livres de principal. Ladite rente, actuellement remboursable moyennant 880 liv., est arréragée de dix années d'intérêts, dont ladite Communauté fait également abandon.

A leur lettre qui est déposée aux Archives, avec l'expédition de la susdite délibération, sont joints une expédition en papier, de la quittance de finances du Garde du Trésor Royal, du 30 Juin 1724, et le titre nouvel en parchemin de ladite rente, daté du 10 Septembre 1767, et numéroté 139,792.

M. Bourges Saint-Genis, marchand Drapier à Libourne, offre à la Patrie une somme de 200 liv. en une lettre-de-change souscrite Beylot et Compagnie, en date du 5 de ce mois, payable au 15 du courant, fixe, par MM. Sellon et Compagnie, banquiers à Paris. N°s. 321.

Une personne qui desire ne pas être nommée, annonce par une lettre dans laquelle elle propose différens projets d'établissemens patriotiques, qu'elle a adressé en deux caisses, à M. le Président, une collection de morceaux d'Histoire naturelle, méchaniques, pierres précieuses, antiques, &c. évaluées à environ 3500 liv., pour le prix en être versé dans la Caisse nationale. Qu'en outre elle a joint à cet envoi, quatre autres caisses à l'adresse de 322.

M. Frin, banquier à Paris, contenant des tableaux précieux, dont elle se propose de faire une loterie dont elle desire que le produit serve à l'achat des grains nécessaires à la subsistance des pauvres de son canton. La lettre est déposée aux Archives.

Nos. 323. La ville de Saint-Marcellin, en Dauphiné, par une délibération du premier de ce mois, à laquelle étoient convoqués tous les Membres du Corps municipal, et ceux du Comité provisoire, a arrêté d'ouvrir une souscription commune avec toutes les Municipalités du ressort du Bailliage, pour le produit en être versé ensuite dans la Caisse nationale.

324. M. le Marquis de Lespinasse offre à la Patrie, l'abandon entier, à commencer du premier Janvier prochain, d'une pension de 3000 liv. dont il jouit, et en outre, de la somme de 900 liv. dont il est payé annuellement par la Province de Languedoc, comme Commandant du pont Saint-Esprit.

M. Dumas, Député de la Principauté d'Orange, a déclaré que M. le Marquis de

l'Espinasse l'a chargé, par une lettre du 4 de ce mois, de faire cette offre en son nom à l'Assemblée Nationale. Ladite déclaration est déposée aux dons patriotiques.

M. le Marquis de Portalès annonce, par une lettre à M. le Président, datée de Montpellier, le 8 de ce mois, qu'il a des coupes de bois à faire, dont le produit sera de plus de 200,000 liv. : il offre à l'Assemblée Nationale la moitié de ce produit, en observant qu'il seroit bien plus considérable, sans les dévastations continuelles que ces bois éprouvent journellement, malgré une Sentence du Sénéchal, deux Arrêts du Parlement de Toulouse, et deux autres du Conseil du Roi. Sa lettre est déposée aux Archives. N°. 325.

Une partie des Citoyens du District de la place aux Clercs, et Saunière de Valence en Dauphiné, a ouvert une souscription qui a produit 1436 liv. 12 sols, dont ils font l'offrande patriotique à l'Assemblée, en une lettre-de-change de pareille valeur, tirée de Valence, le 7 de ce mois, par MM. Blachette et Compagnie, 326.

sur MM. Pourtalès et Compagnie, négocians à Paris, à l'ordre de M. Bérenger, Député, qui a donné sa signature au dos, pour en exiger le montant. Les Souscripteurs se réservent la liberté à la forme du Décret de l'Assemblée, d'imputer le montant de leur souscription, sur la contribution patriotique de chacun d'eux.

Suivent les noms de MM. les Souscripteurs.

MESSIEURS,

Sene, Imprimeur.	3 l.	
Reynaud, Huissier.	6	
Colombier, Sergent-Major.	24	
Barge, Lieutenant.	12	
Senard, Lieutenant.	96	
Vallois, Sergent.	12	
Blanc, Caporal.		12 s.
Malossane, Fusilier.		12 s.
Guillot, Fusilier.		12 s.
Bonnardel, Fusilier.		12 s.
Giraudet aîné, Fusilier.	12	
Marduet, Fusilier.	20	
Giraudet, cadet, Fusilier.	1	4 s.
Chalcat, Fusilier.	6	
	194 l.	12 s.

Ci-contre. . . .	194 l. 12 s.
Colombier, cadet, Fusilier. . . .	1 l. 4 s.
Maurice, Fusilier	24
Palais, Caporal.	6
Blachette, père et fils.	150
Blachette, aîné.	48
Prioleau.	24
Arsac.	3
Chauveau, frères.	24
Aurel.	12
Pinet, Receveur.	72
Berenger, Négociant.	48
Viret.	24
Chartan.	6
Grenier.	1 l. 4 s.
Reboulet.	12
Veuve Macon.	1 l. 16 s.
Veuve Faron.	6
Girard.	3
Bresson.	6
Faure du Coq-Hardi.	3
Chenebier.	6
Moneron.	3
Berthon.	6
Henriette Eynard.	6
Florence.	1 l. 4 s.
Bruner.	3
Tourette.	6
Perot.	3
	704 l.

De l'autre part. . . .	704 l.	
Cleyra.	96	
Pansu.	6	
Lavis.	3	
Fieron, Officier.	6	
Veuve Bonnel.	36	
Morin.	24	
Vial.	6	
Galet, Sergent.	3	
Ruel.	24	
Grégoire Dominique.	12	
Jourdan.	6	
Veuve Girard.	3	
Geni.	3	
Robin.	3	
Carlet.	3	
Veuve Veyrat.	6	
Veuve Boitel.	6	
Muguet.	6	
Bon.	24	
Veuve Moret.	24	
Blanc.	24	
Coste.		12 s.
Mademoiselle Saffre	6	
Finet.	6	
Olivier.	3	
Souffre.	3	
Charlon, cadet.	24	
Martin.	30	
	1100 l.	12 s.

Ci-contre.	1100 l. 12 s.
La Beaume.	6
Berger, père & fils.	192
Beranger, Officier.	12
Roland.	6
Charlon, aîné.	72
Championet, Officier.	48
Total. . . .	1436 l. 12 s.

La liste des Souscripteurs est déposée aux Archives.

Remis de la part des domestiques d'une Dame de Charleville, qui ne veut pas être connue, une somme de 18 liv. N°s. 327.

M. le Comte de Corbinn, par une lettre adressée à M. Lartigue, Député à l'Assemblée Nationale, annonce que, partant pour le Cap François, il envoie pour sa contribution patriotique, un abandon de tous ses revenus nets de la terre de Rameaux, et du domaine qu'il possède à Chassis, en Champagne, et qu'il a donné ses ordres en conséquence à M. Thomassin, Notaire à Chassis, chargé de la régie de ses biens. Sa déclaration est jointe à sa lettre qui est déposée aux Archives. 328.

14 Octobre 1789.

13 Octob. 1789.

N°. 329. Lettre de M. Verguet, Vicaire-général de l'Ordre de Cîteaux, et Député de Saint-Paul-de-Léon, qui annonce que Madame la Princesse de Beauvau, Abbesse de Saint-Antoine-lès-Paris, et sa Communauté, ont fait porter à la Monnoie toute l'argenterie de leur Eglise, inutile pour le Service divin, laquelle a été évaluée à 6000 livres ; et pour satisfaire à la contribution patriotique extraordinaire, décrétée par l'Assemblée, elles ont fait porter également à la Monnoie toute l'argenterie qui étoit à leur usage, le tout montant à 293 marcs 18 deniers, suivant le bordereau du Directeur de la Monnoie de Paris. L'extrait du registre de l'Abbaye de Saint-Antoine, contenant la délibération de ladite Communauté, étoit joint à ladite lettre qui est déposée aux Archives.

330. Les Membres du Cercle de l'Union sociale de Toulon supplient l'Assemblée d'agréer, pour la Nation, le don patriotique qu'ils lui offrent en une lettre-de-change de 600 livres, payable à l'ordre de

M. Louis Barthelemi, par les frères Aube, datée du 6 de ce mois. La lettre d'envoi, signée de M. Barthelemi, Président, est déposée aux Archives.

Lettre des Religieux Bénédictins de la maison de Vaux-sur-Paligny, Ordre de Cluni, par laquelle ils offrent à l'Assemblée Nationale l'abandon de tous leurs biens, conformément à celui fait par les Religieux de Saint-Martin-des-Champs de Paris. Leur lettre est déposée aux Archives. N°s. 331.

Extrait des registres de la Communauté de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, par laquelle ladite Communauté offre à l'Assemblée le don d'une partie de l'argenterie de leur Eglise, la moins nécessaire au Service divin, montant à 164 marcs 5 onces 16 deniers 12 grains, suivant le bordereau du Directeur de la Monnoie, du 12 de ce mois, joint audit extrait qui est déposé aux Archives. 332.

Lettre des Officiers du Corps Municipal de Cherbourg, qui annonce à l'Assemblée Nationale que M. le Duc de Beuvron leur a remis, pour être porté à la Monnoie, 333.

suivant les ordres qu'il attend de l'Assemblée, 441 marcs d'argent. A cette lettre est jointe copie de celle de M. le Duc de Beuvron à MM. lesdits Officiers Municipaux, par laquelle il les prie de leur indiquer le dépôt où il fera remettre cette argenterie. Les deux lettres sont déposées aux Archives.

N°. 334. Certificat de M. Thomas, Directeur de la Monnoie de Nantes, qui reconnoît avoir reçu de M. Galais, rentier viager et bourgeois de cette ville, par les mains de M. Drouin, une boîte en or, pesant 5 onces 6 gros 18 grains, pour être convertie en espèces, et pour servir à son quart de contribution patriotique, ainsi qu'une lettre-de-change de la somme de 900 livres, payable à l'ordre de l'Assemblée, sur MM. Greffulhe Monty et Compagnie, banquiers à Paris, souscrite par M. Louis Drouin et Compagnie, datée de Nantes, du 7 Octobre présent mois.

335. Délibération capitulaire du Prieuré de Saint-Desiré de Lons-le-Saunier, Ordre de Cluni, par laquelle ladite Comunauté déclare adhérer pour eux à l'abandon fait par

les Religieux de Saint-Martin-des-Champs de Paris, de tous les fonds, rentes et biens de leur Ordre.

M. Dosfant, Député à l'Assemblée, lui a fait offre, au nom de M. J. E. Pellizer, 1°. de cinquante exemplaires de Cartes astronomiques, en deux feuilles, ayant pour titre : *A la Postérité. Exposition du nouveau système du Monde* ; 2°. un ouvrage en deux volumes, ayant pour titre : *De Statu Ecclesiae contra Justinum Febronium Jurisconsultum* ; 3°. un autre ouvrage intitulé : *Mémoire adressé à MM. de l'Académie des Sciences*, pour servir aux nouveaux principes d'hydraulique & d'aérométrie. Une lettre de M. l'Abbé Pellizer, et une note de M. Dosfant, relatives à cet objet, sont déposées aux Archives. N°s. 336.

Un Citoyen qui ne veut pas être nommé, a fait remettre en don patriotique, par les mains de M. le Comte de Virieu, une somme de 155 livres 18 sols, en espèces. 337.

M. Reux, Architecte à Bourg-en-Bresse, offre pour don patriotique, à la Nation, une médaille d'or, qui lui a été accordée 338.

pour prix de l'Ecole de dessin de Dijon. Il supplie l'Assemblée de remplacer cette médaille par une petite croix dont le prix soit à peine de la trentième partie de celle qu'il a offerte. Sa lettre, datée du 9 du présent mois, est déposée aux Archives.

Nos. 339. Lettre de Madame la Supérieure des Religieuses de la Communauté de l'Union-Chrétienne du Grand Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, par laquelle elle fait, au nom de sa Communauté, l'hommage à la Nation de toute leur argenterie, pesant 151 marcs 4 onces 9 deniers, suivant le récépissé du Directeur de la Monnoie, du 15 de ce mois, lequel a été remis à la caisse patriotique. Cette lettre, datée du 13 de ce mois, est déposée aux Archives.

340. Offrande faite à la Nation, d'une somme de 24 livres, par Marie Jonas et Françoise Dolas, toutes deux condamnées, depuis plusieurs années, à une prison perpétuelle, & détenues à Nantes. Leur lettre, datée de Nantes du 6 de ce mois, est déposée aux Archives.

341. Annonce faite par MM. des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, qu'ils

ont délibéré un emprunt de 10,000 livres, pour être consacré à la Nation. Instruits que cette ville se propose d'adresser à l'Assemblée le fruit d'une contribution volontaire, ils ont résolu de joindre les deux offrandes, pour être versées ensemble dans la caisse patriotique. Leur lettre, datée du 6 de ce mois, est déposée aux Archives.

Par une lettre des Membres de l'Assemblée municipale & électorale de Rouen, datée du 13 de ce mois, ils annoncent que MM. le Gingois, Varengue, Ricquier, Curay, Guillotte, de Caen, Verdiere, Marc et Delamarre, Notaires, ont remis sur le bureau de la Municipalité, chacun 600 liv., formant en tout 5400 liv., pour être offertes à la Patrie. N°s. 342.

Que trois autres Citoyens de la même ville ont remis quatre paires de boucles d'argent pour la même destination. L'un d'eux est M. Maleuvre ; les deux autres ont desiré ne pas être nommés. Cette lettre est déposée aux Archives.

M. Simon, Député du bailliage de Caux à l'Assemblée, a annoncé, au nom de M. Gaudefroy, Avocat à Neufchâtel en Bray, qu'il souscrivoit par une somme de 343.

200 liv. offerte par ledit sieur Gaudefroy, pour être versée dans la caisse patriotique. La note de M. Simon est déposée aux Archives.

Nos. 344. Le sieur Duban, Maître de Langues, demeurant présentement à Saint-Pétersbourg, annonce par une lettre, qu'il envoie 300 liv. pour venir au secours de la chose publique.

345. M. Duclaux, Conseiller du Roi, Juge-Royal du bailliage et bastilles de Duravel en Querci, et M. la Coste de la Grange, Avocat, Procureur du Roi au bailliage du même lieu, annoncent faire don et hommage au Roi de la finance desdits Offices de Juge et Procureur du Roi audit bailliage, dès le moment que la suppression en aura été faite. A un abandon souscrit desdits sieurs Duclaux et la Coste, est jointe une lettre d'annonce à M. le Président, laquelle est déposée aux Archives.

346. Le sieur Camatte, fils, a offert à l'Assemblée Nationale, pour don patriotique, 1°. deux paires de boucles ; 2°. une timbale ; 3°. un couvert, le tout d'argent, qu'il a déclaré être les seuls bijoux qu'il possède :

possède ; 4°. et une somme de 6 liv. provenant de ses récompenses. Sa lettre est déposée aux Archives.

M. Lacombe d'Escassefort a fait offrande à la patrie d'une somme de 240 liv., contenue en une lettre-de-change, payable à vue, à l'ordre de M. Termes, Député à l'Assemblée Nationale, sur MM. Senn, Bidermann et Compagnie. Cette lettre-de-change, datée du 10 de ce mois, est passée à l'ordre de MM. les Trésoriers des dons patriotiques. La lettre d'envoi de M. Lacombe, pleine de sentimens patriotiques, adressée à M. Termes, Député d'Agen, est déposée aux Archives. Nos. 347.

MM. Joseph-Gaspard Noël, Avocat au Parlement de Paris ; Louis-Augustin Maniquet, bourgeois de Château-Salins ; Dame Marie-Anne Noël, son épouse ; Louis Fritz, Greffier en chef du Bailliage Royal du même lieu, et Dame Anne-Marguerite Noël, son épouse, font hommage à l'Assemblée Nationale, de l'abandon qu'ils font au profit de l'Etat, du capital et des arrérages de la charge de Receveur de l'Hôtel-de-ville dudit Château-Salins, 348.

créée par Edit du Duc Léopold, au mois d'Octobre 1723, et supprimée par l'Edit de 1771, lesdits capital et intérêts dus depuis la suppression, montant à la somme de 1015 livres. L'abandon ci-dessus fait sous seing privé, le 6 du présent mois d'Octobre, est déposé aux Archives.

N°. 349. Par une délibération des Municipalité et Citoyens du bailliage de Bennfeld, en date du 5 du présent mois d'Octobre 1789, lesdits Citoyens, après avoir exprimé d'une manière très-patriotique, leurs sentimens d'amour pour la France, et leur adhésion aux décrets de l'Assemblée Nationale, ont arrêté de lui faire hommage d'une contribution volontaire des sommes suivantes.

SAVOIR:

Pour la ville de Bennfeld. . . .	1000 l.
Pour la ville de Rinhau, à prendre sur ses revenus communaux	1200 l.
Pour la Commun. de Statzheim. .	600 l.
Pour celle d'Ebersmunster. . . .	200 l.
	3000 l.

Ci-contre. . . .	3000 l.
Pour celle de Fricsenheim. . . .	300 l.
Pour celle de Narthausen. . . .	1000 l.
Pour celle de Kertzfelden. . . .	600 l.
Pour celle de Hilsenheim. . . .	1500 l.
Pour celle de Huttenheim. . . .	1000 l.
Pour celle de Matzenheim. . . .	400 l.
Pour celle de Herbsheim.	400 l.
Pour celle de Sandoffre.	400 l.
Les Bourgeois du bailliage de la ville de Mittilbergheim. . . .	30 l.
La Communauté de Kogenheim.	600 l.
Les Bourgeois du bailliage de la Communauté d'Ittersweiller...	60 l.
La Communauté Sermersheim. . .	700 l.
La Communauté de Rassfeld. . .	400 l.
La Communauté de Rinderenheim.	100 l.
Total.	10,490 l.

Lesdits habitans annoncent, en outre, qu'étant informés que l'Assemblée avoit intention d'ordonner des rôles particuliers, pour imposer les ci-devant exempts, pour les six derniers mois de la présente année, et faire tourner, au profit des habitans, le

montant de ce rôle, ont résolu unanimement, et par acclamation, d'offrir le montant dudit rôle en don patriotique, à l'Etat, en payant néanmoins leurs quotes entières dans les impôts pour la présente année, sans aucune diminution.

Copie de ladite délibération, signée de M. Kauffmann, Député à l'Assemblée, est déposée aux Archives.

Nos. 350. M. Pelisson de Genne, Député suppléant du Maine à l'Assemblée Nationale, et Bailli de Sonnois au bailliage de Mamers, s'est soumis à rendre gratuitement la justice dans son ressort, à dater du 24 Août dernier; et en outre, à payer le quart de son revenu. Sa lettre, datée de Mamers, le 28 Septembre dernier, est déposée aux Archives.

351. Le Père Henri Chomel, Gardien des Cordeliers de Moirans, jouissant d'une rente viagère de 180 liv., en abandonne, à commencer du premier terme de la présente année, jusqu'au dernier de 1793, la somme de 120 liv. pour chacune desdites années. Sa lettre est déposée aux Archives.

Dame Barbe Gennont, veuve de M. Henri Groux, fait l'abandon d'une rente viagère sur les tailles, de la somme de 47 livres, ainsi que des arrérages échus depuis le premier Janvier dernier. La grosse dudit contrat, datée du 27 Janvier 1724, étoit jointe à l'abandon fait par ladite Dame. N°s. 352.

M. Brival du Clos, vérificateur des Domaines à Pont, offre à la Nation l'abandon d'une somme de 2000 liv., montant du cautionnement en espèces de son emploi. Sa lettre, datée du 20 Septembre dernier, est déposée aux Archives. 353.

M. Antoine P. C. Comte d'Aquin, ancien Officier au Régiment de Normandie, actuellement Commissaire de la Marine et des Colonies, ayant obtenu de Sa Majesté, après quarante-cinq ans de services, une pension de 3000 liv., supplie l'Assemblée d'accepter, pour la Nation, la remise de la moitié de ladite pension. Son adresse à l'Assemblée, datée du 10 de ce mois, est déposée aux Archives. 354.

Délibération du Corps municipal et Comité provisoire de la ville de Rethel-Mazarin, en date du 12 de ce mois, par la- 355.

quelle appert que, lecture faite d'une lettre de M. Poulain de Boutancourt, Député du bailliage de Vitry à l'Assemblée Nationale, adressée aux Officiers municipaux de ladite ville, qui leur annonce l'offre patriotique qu'il fait d'une somme de 3000 livres, M. le Président a invité les Membres du Comité, de suivre l'exemple de M. Poulain, et de déclarer au Bureau en quoi consiste le revenu de chacun d'eux, le montant de leur argenterie, bijoux en or ou argent, et argent monnoyé, sujets à la contribution patriotique, conformément au décret de l'Assemblée, si mieux n'aiment, ceux qui ne pourroient faire sur-le-champ ladite déclaration, payer d'ici au premier Novembre prochain, ce que leurs facultés leur permettront, en déduction de leur contribution.

Sur quoi ladite proposition ayant été acceptée pour ce qui concerne ce dernier objet, les Membres du Comité préfens, ont fait chacun leurs offres dans l'ordre suivant, en observant que l'offre de M. Poulain de Boutancourt, est mise à la tête, mais seulement pour mémoire.

Offert par MM.

Pauffin, Président.	250 l.
Paté, Curé.	150 l.
Buchholz, Commandant du détachement de Hussards, pour sa contribution totale.	425 l.
Payot, Officier de Maréchaussée.	75 l.
Paté, commandant la Milice Bourgeoise.	120 l.
Noblet.	100 l.
Brulé, père.	100 l.
Thelingue.	72 l.
Habon, l'aîné.	200 l.
Roger.	200 l.
Tiercelet Duclos.	150 l.
Leroi.	48 l.
Hibert.	200 l.
Dehayes.	150 l.
Camus.	96 l.
Fournival.	72 l.
De la Pierre.	120 l.
Martinet.	24 l.
Maillard.	24 l.
	2596 l.

De l'autre part.	2596 l.
Lefebvre.	24 l.
Dufourq.	100 l.
Beaumont.	100 l.
Bournel.	72 l.
Froment.	24 l.
Monnot.	48 l.
De Cleves.	120 l.
Ensuite par les Membres du Comité, qui n'étoient pas préſens. . .	936 l.
Total.	4000 l.

Copie de ladite délibération, signée Monot, et la lettre d'envoi d'icelle, adressée à l'Assemblée, et signée des Membres du Corps municipal et du Comité provisoire de la ville de Rethel, sont déposées aux Archives.

N°. 356. M. Hastier, Chevalier de Saint-Louis, annonçant qu'il n'a aucune fortune, envoie, par une reconnoissance du Directeur des Postes de Pinon, datée du 29 Septembre dernier, une somme de 24 liv. Sa lettre, datée du 29 dudit mois de Septembre, est déposée aux Archives.

Les sieurs Bouilhel aîné, et Sens, Imprimeur-Libraires à Toulouse, font offre à l'Assemblée Nationale, de 150 exemplaires d'un projet d'imposition générale et volontaire, ainsi que de plusieurs avis patriotiques y relatifs. Leur lettre, datée de Toulouse, du 14 de ce mois, est déposée aux Archives. Nos. 357.

M. Irrouard, François, demeurant à Londres, a adressé à l'Assemblée, pour être versée dans la caisse patriotique, une demi-guinée. La lettre d'envoi, datée du 12 Octobre, est déposée aux Archives. 358.

Par une délibération du Corps des Marchands et Ouvriers, composant les cinq Arts de la soie de Marseille, du 8 Octobre 1789, il a été arrêté unanimement de faire don à la Nation, 1°. du tiers appartenant à ladite Communauté, de 750 livres de la finance et réunion à cette Communauté, et à celles des Chandeliers et Ciergiers, des deux Offices d'Auditeurs-Examinateurs de comptes, créés par Edit de 1694, et de 17 liv. 10 sols de gages, conformément à l'Arrêt de réunion du 25 Juillet suivant, 359.

ensemble les arrérages du tiers desdits gages dus depuis plusieurs années.

2°. De la somme de 3162 livres de la finance des treize Offices d'Inspecteurs et Contrôleurs créés par Edit de Février 1745, unis à ladite Communauté des cinq Arts, et des 158 liv. de gages, conformément à la quittance du Trésorier des revenus casuels, du 12 Février 1748, n°. 241,415, laquelle somme capitale a été convertie en un contrat constitué en exécution de l'Edit de Décembre 1764, sur l'Hôtel-de-ville de Paris, passé devant les Notaires à Paris, le 26 Septembre 1765, n°. 756.

3°. De la somme de 1581 liv. du prix de l'augmentation des gages créés sur lesdits Offices, par Edit du mois d'Août 1758, produisant 79 liv. 1 sol de rente, conformément à la quittance du Trésorier des revenus casuels, du premier Juin 1761, n°. 241,416, laquelle somme capitale a été aussi convertie en un contrat constitué en exécution du même Edit de Décembre 1764, sur l'Hôtel-de-ville, passé comme dessus, n°. 757.

4°. Et enfin, des arrérages des rentes desdites deux sommes capitales. Copie collationnée de ladite délibération, et une lettre d'envoi d'icelle, signée des Syndics des cinq Arts de la soie de Marseille, datée du 14 de ce mois, sont déposées aux Archives.

Délibération du Corps et Communauté des Maîtres Maréchaux, Forgerons et Taillandiers de Nismes, du 29 Décembre 1788, par laquelle il a été arrêté unanimement d'offrir à Sa Majesté l'abandon de 400 liv. de principal et des arrérages dûs pour les Offices d'Inspecteurs et Contrôleurs de ladite Communauté, créés en 1745. Copie en forme de ladite délibération est déposée aux Archives. N°s. 360.

Autre délibération du Corps et Communauté des Maîtres Menuisiers, Charpentiers, Carrossiers-ébénistes, et Facteurs de chaises de Nismes, du 23 Décembre 1788, par laquelle ils abandonnent, au profit de l'Etat, une somme de 1920 liv.; savoir, 1320 liv. payées au Trésorier-général des revenus casuels, suivant sa quittance n°. 267,742, du 20 Mars 1751, pour 361.

la réunion des six Offices d'Inspecteurs et Contrôleurs, créés par Edit de Février 1745, avec attribution de 60 liv. de gages, et 600 liv. payées suivant autre quittance n°. 243,947, le 19 Décembre 1766, avec attribution de 30 liv. de gages, ensemble l'abandon de tous les gages qui peuvent être dûs. Copie en forme de ladite délibération est déposée aux Archives.

N°. 362. M. Marchais, Député d'Angoumois à l'Assemblée, a adressé une lettre à M. le Président, par laquelle il annonce être chargé de faire hommage à la Nation, 1°. par M. Ardouin, Négociant et Cultivateur près Jarnac, d'une somme de 3300 livres. M. Ardouin, peu fortuné, est père de onze enfans vivans, circonstance qui offre l'idée particulière d'un tribut de 300 liv. pour chacu d'eux. 2°. De la part de M. Dumont, aussi Négociant et habitant du même canton, d'une autre somme de 1650 livres, contenues l'une et l'autre en deux lettres-de-change, datées de Jarnac, du 13 de ce mois, payables à usance à l'ordre de M. Guy Ardouin, sur MM. Mallet père, fils, et Compagnie, de Paris.

La lettre de M. Marchais, datée de Paris, du 20 Octobre présent mois, est déposée aux Archives.

M. de la Rivière, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, et ancien Intendant des Isles du Vent de l'Amérique, ayant obtenu du Gouvernement, après de longs services, une pension de 16,000 liv., réduite actuellement à 11,175 liv., qu'il déclare être son unique revenu, prie l'Assemblée Nationale d'accepter la remise pure et simple, et l'abandon des six premiers mois de sadite pension, montant à 5587 livres 10 sols, qui lui devoient être payées au mois d'Août dernier; desirant, ledit sieur de la Rivière, que cette somme lui tienne lieu de sa contribution patriotique. Un état détaillé des services qui lui ont mérité ladite pension, à la suite duquel se trouve l'offre ci-dessus, a été déposé aux Archives, ainsi qu'une lettre d'envoi, datée du 21 de ce mois, adressée à M. le Président de l'Assemblée. N°s. 363.

M. le Comte de Cassini, par une lettre adressée à l'Assemblée, la prie d'agréer, au nom de MM. les Associés et Directeurs 364.

de la Compagnie de la Carte générale de la France, un exemplaire des 165 feuilles de ladite Carte générale, publiées jusqu'à ce jour, en attendant les 15 feuilles restantes qui sont prêtes à paroître ; ensemble un autre exemplaire de la même Carte, réduite en 18 feuilles. La lettre de M. de Cassini est déposée aux Archives.

A PARIS, Chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Septième Semaine.

Du 20 Octobre 1789.

Délibération de la Communauté de la ville d'Uzerche en Limousin, du 15 du présent mois, par laquelle ladite Communauté adhère au décret de l'Assemblée Nationale, pour le subside du quart du revenu, et promet d'en remplir fidèlement toutes les dispositions. Par la même délibération les Membres de la Communauté des Marchands et Artisans de ladite ville, présens à l'Assemblée, ont arrêté d'offrir à la Nation la somme de 1084 liv. 12 s., qui leur appartient pour la réunion des Offices d'Inspecteurs et Contrôleurs créés à ladite communauté par Edit de Février 1745, suivant la quittance du Trésorier des revenus casuels, du 20 Mars 1751, N°. 366.

dont le contrat a été passé devant Notaires à Paris, le 5 Novembre 1765, sous le n°. 264,236, et produit 49 liv. 6 sols de gages, dont il est dû cinq années, que ladite communauté abandonne également. Ledit contrat et quittances sus-mentionnés, ainsi que copie de ladite délibération, étoient jointes à la lettre d'envoi des Membres du Comité provisoire de l'Hôtel-de-ville d'Uzerche, adressée à M. le Président, laquelle est déposée aux Archives; ensemble l'empreinte du cachet de ladite ville, portant pour légende : *Scel des Communes d'Uzerche, 1379*, que son antiquité fait desirer ardemment à cette ville, de voir conserver dans les Archives de l'Assemblée Nationale.

N°. 367. M. de la Fordie, Receveur des tailles de Conflans, par une lettre datée du 10 de ce mois, et adressée à M. Dulimbert, Député, le prie d'offrir en son nom, à l'Assemblée, la réduction d'un denier sur trois, attribués aux Receveurs particuliers, à titre de taxation sur le montant du brevet général de la taille, capitation, impositions militaires. Il observe que la ré-

duction d'un denier des taxations, sur à-peu-près les trois quarts des impositions, quoique minutieuse dans le détail, deviendroit un objet de conséquence, relativement à la masse générale des impositions. Sa lettre est déposée aux Archives.

Madame la Marquise des Essarts de Lombellon fait don à la caisse patriotique, d'une bourse de soixante jetons, d'une tabatière d'or émaillée, de six couverts d'argent, d'un collier de perles d'or, avec un médaillon, et de deux cœurs également d'or. N°s. 368.

M. Raviri ayant adressé aux Auteurs de la Chronique de Paris, une lettre par laquelle il invite toutes les personnes qui ont deux montres, à en envoyer une à l'Assemblée Nationale, leur en a remis une pour cette destination. Sa lettre, pleine de sentimens patriotiques, a été imprimée dans la Chronique de Paris, n°. 57, dont un exemplaire est déposé aux Archives. 369.

M. Bourignon, Lieutenant-colonel de la Milice nationale de Saintes, et Membre de plusieurs Académies, annonce par une lettre adressée à M. le Président, qu'il a fait 370.

imprimer dans le Journal de Saintonge, une lettre pour inviter tous les bons Citoyens, et particulièrement ceux de sa province, à envoyer leurs boucles d'argent à la caisse patriotique : il leur a donné l'exemple, en remettant les siennes dont il fait hommage à l'Assemblée. Sa lettre, et un exemplaire du Journal de Saintonge, n°. 41, sont déposés aux Archives.

N°. 371. Lettre de M. d'André, Député de Provence à l'Assemblée Nationale, par laquelle il annonce que la Communauté des Maîtres Perruquiers de Marseille, par une délibération du 6 de ce mois, a arrêté d'offrir à l'Assemblée l'abandon, pendant douze années, des arrérages d'une rente de 1200 livres, qui leur est due par l'Etat pour les gages et augmentation de gages de divers offices d'Inspecteurs et Contrôleurs réunis à leurs Corps, dont la finance est de 24,000 liv.

Que par une autre délibération de la Communauté des Maîtres Serruriers de la même ville, du 6 de ce mois, ils ont arrêté d'abandonner à l'Etat le principal et arrérages d'une rente de 175 liv. 10 sols due

à leur Communauté. Que les titres de cette rente ne s'étant point trouvés, ils déclarent y renoncer pour toujours.

Arrêté en outre, de faire convertir en espèces une châsse d'argent, en forme de bras, renfermant des reliques, et le produit en être offert à la Nation. Lesdites délibérations, ainsi que la lettre de M. d'André, sont déposées aux Archives.

La Communauté des Feuillans de l'Abbaye Royale de Belle-fontaine, généralité d'Angers, composée de quatre Religieux, possédant environ 12,000 liv. de rente, a, par une délibération du 12 de ce mois, arrêté de faire un abandon sans réserve de tout ce qu'elle possède comme usufruitiere, s'en rapportant à la loyauté de la Nation pour la conservation de leur existence. Copie de ladite délibération, précédée de l'adresse desdits Religieux à l'Assemblée, et la lettre d'envoi d'icelle, signée du Père Oursel, Prieur de ladite Maison, sont déposées aux Archives. Nos. 372.

MM. les Officiers, bas-Officiers, Caporaux, Grenadiers et Soldats du régiment de Brie, font hommage à l'Assemblée d'une 373.

somme de 9057 liv. 10 sols, qu'ils ont adressée en une lettre-de-change à M. le Marquis de Fouquet. Leur lettre est déposée aux Archives.

Nos. 374. M. Chauchot, Curé d'Issurtille, offre à l'Assemblée quatre marcs quatre onces et demie d'argenterie, sans intérêt pendant six années, après lesquelles ils lui seront payés à quatre pour cent, jusqu'au remboursement du principal. Sa lettre, datée du 17 de ce mois, est déposée aux Archives.

375. Lettre adressée à M. le Président, par les Dames Religieuses de la Communauté du Puy-d'Orbe, près Châtillon-sur-Seine, par laquelle elles le prient d'offrir à l'Assemblée Nationale trente-trois marcs six onces d'argenterie. Leur lettre est déposée aux Archives.

376. MM. Germain, frères, ont adressé à l'Assemblée Nationale une somme de 5000 livres en cinq billets de la caisse d'escompte, de 1000l., chacun pour tenir lieu de leur quart de contribution patriotique. Leur lettre est déposée aux Archives.

377. Il a été remis un gobelet d'argent, à

pied, pour être offert à l'Assemblée Nationale, au profit de l'Etat, par le sieur Trousseau, Officier Municipal d'Avesnes. Sa lettre est déposée aux Archives.

Lettre de M. Jacques de Tardivon, ancien Abbé-général de l'Ordre sécularisé des Chanoines réguliers de Saint-Ruf, de Valence en Dauphiné, par laquelle il annonce faire offrande à la Patrie de douze plats de différentes formes et grandeurs, de deux terrines ou pots à oille, d'un porte-huilier, six salières, un moutardier, une chocolatière, une cafetière, dix couverts, plusieurs petites pièces, comme cuillers à sel, &c. deux paires de boucles et deux agraffes en quatre pièces, le tout d'argent, pesant soixante-douze marcs passés. Plus, une croix pectorale, une chaîne de montre, quatre anneaux ou bagues pastorales, une tabatière doublée d'écaille blonde : ces derniers objets en or. La lettre de M. l'Abbé de Tardivon, datée de Valence du 8 de ce mois, ensemble un état desdits effets, sont déposés aux Archives. N°. 378.

M. Lambert, Chevalier de Saint-Louis, 379.

demeurant à Massy-l'Evêque, a, par une lettre adressée à M. le Président, fait l'abandon annuel, en faveur de la Nation, d'une somme de 250 livres, faisant partie d'une pension de 500 liv., qu'il a obtenue avec la croix de Saint-Louis, en récompense de vingt-cinq ans de service dans les Gardes-du-Corps. A sa lettre, qui est déposée aux Archives, est joint un billet payable au porteur, de la somme de 250 livres, montant du don patriotique pour la présente année 1789.

Nos. 380. Les Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Martin-d'Aumale, Congrégation de Saint-Maur, font offre à la Nation de tous les biens qu'ils tiennent de la générosité de leurs Fondateurs, s'en reposant, pour leur assurer une existence convenable, sur la sagesse de l'Assemblée Nationale. Leur lettre est déposée aux Archives.

381. Trois lettres venant du régiment Lorraine, infanterie, et adressées à l'Assemblée Nationale, annoncent, la première, que les Officiers de ce régiment déposent entre les mains des Représentans de la Nation, le don patriotique d'une somme

de 6765 livres, montant de leurs appointemens, contenue en un effet payable à deux usances au Trésor Royal, à M. le Chevalier de Buffon ; ledit effet, daté de Caen le 15 de ce mois, est signé Housset de Catteville, n°. 782.

La seconde, que les Adjudans, Sergens-majors, Tambour-major, Fourriers, Sergens et Caporaux de ce même régiment, font également l'offre d'une somme de 612 liv. chacun, en raison de leur haute-paye, ladite somme contenue en deux effets comme dessus, l'un de 600 liv., en date du 5 Août dernier, payable à six jours de vue à M. Thuillier, Quartier-maître du régiment de Lorraine, et numéroté 596 : le deuxième, daté du 10 Septembre dernier, et signé du Poujet, payable à vue à M. Bertrand, Sergent-major dudit régiment, et numéroté 1779.

La troisième lettre enfin annonce que les soldats du même régiment font, à l'Assemblée, l'hommage d'une somme de 900 liv., contenue en deux billets comme dessus, l'un daté du 5 Août, de la somme de 600 liv., payables à six jours de vue au-

dit sieur Thuillier, et numéroté 595 ; l'autre, daté du 15 de ce mois, de la somme de 300 l., payable à trois jours de vue audit sieur Thuillier, et numéroté 781. Lesdites trois lettres sont déposées aux Archives.

Nos. 382. La nation de Normandie, l'une des quatre Compagnies qui composent la faculté des Arts dans l'Université de Paris, a, par une délibération du 10 de ce mois, décidé qu'elle offriroit aux besoins de l'Etat toute l'argenterie qu'elle possède, à l'exception d'un Calice. M. le Recteur de cette Compagnie a été prié en conséquence, de faire agréér cette offrande à l'Assemblée Nationale. Copie de ladite délibération, et une lettre d'envoi d'icelle audit sieur Recteur, sont déposées aux Archives.

583. Le sieur Lefebvre, Receveur des Gabelles à Gournay en Bray, a adressé à l'Assemblée, pour sa contribution patriotique, une somme de 330 livres, en un billet de caisse de 200 liv., et le restant en argent comptant. Il déclare que ladite contribution n'est relative qu'à ses revenus en fonds ou rentes, et qu'à l'égard de ses appointemens et gratifications, il en fera passer

le quart après l'année révolue : il a ajouté à cette somme celle de 18 livres, pour les 2 liv. 10 s. pour cent de partie de son argenterie qu'il conserve : l'autre partie, dont il fait offrande à la Patrie, consiste en onze marcs d'argent. M. Lefebvre déclare renoncer au remboursement des sommes dont il vient de faire hommage à l'Assemblee. Sa lettre, datée du 20 de ce mois, N°s. 384. est déposée aux Archives.

M. de Claye, Curé de Saint-Pierre d'Amiens, a adressé à M. le Président une quittance de la somme de 175 liv., montant de trois mois de sa portion congruë, laquelle quittance il a passé à l'ordre de l'Assemblée Nationale. Sa lettre ci-jointe, datée d'Amiens du 9 de ce mois, est dé- 385. posée aux Archives.

Lettre adressée à M. Nicodême, Député de Valenciennes, par M. Dufresnoy, Médecin de cette ville, par laquelle il le prie de faire agréer à l'Assemblée l'offre, 1°. de 2400 liv., pour douze années d'appointemens qui lui sont dus en qualité de Médecin du Dépôt de mendicité de ladite ville ; 2°. une somme de 600 liv. qui lui est due par l'Hôpital des Enfans-trouvés

de ladite ville, pour trois années d'appointemens en sa qualité de Médecin ; et enfin, les honoraires qui lui sont dus par le Gouvernement, pour les soins qu'il a donnés aux pauvres, attaqués de l'épidémie qui a régné à Anzin, dans le courant de cette année. Sa lettre est déposée aux Archives.

N°s. 386. Lettre adressée à M. le Président, par M. Thorey, le 20 de ce mois, par laquelle il annonce qu'ayant livré, conjointement avec un associé, dans l'Arsenal de Toulon, depuis l'année 1780 jusqu'en 1785, pour plus de 900,000 liv. de bois de construction, que le Gouvernement n'a pu acquitter, mais dont il a promis de payer les intérêts, il offre à l'Assemblée Nationale le sacrifice desdits intérêts, qui se montent, pour sa part, à plus de 24,000 livres. Sa lettre est déposée aux Archives.

Du 21 Octobre 1789.

387. Délibération de la Communauté des Barbiers et Perruquiers de Tarascon, du 15 de ce mois, par laquelle ils font abandon de 400 liv., principal de 20 liv. de gages, ensemble tous les arrérages échus desdits gages dont ils jouissent pour la réunion

des Offices d'Inspecteurs et Contrôleurs créés à ladite Communauté, par Edit de 1745, suivant la quittance de finance, du 30 Juillet 1748, desquels gages a été passé titre nouvel devant Notaires à Paris, le 22 Janvier 1767, n°. 267,168. Les titres de ladite rente ont été réunis avec la délibération de ladite Communauté, et la lettre d'envoi adressée à M. le Président, laquelle est déposée aux Archives. N°. 388.

Le sieur Briceau, ancien Marchand Orfévre, a adressé à l'Assemblée, à compte de sa contribution patriotique, une somme de 750 liv. en deux coupons d'intérêts de 200 liv. chacun, payables au Trésor Royal le premier Janvier dernier, numérotés 29,158 et 29,159, et en deux quittances d'arrérages de rente sur l'Hôtel-de-ville, l'une de 300 livres pour les six premiers mois 1789, d'une rente de 600 livres de l'emprunt de Hollande, constituée le 11 Août 1774, n°. 5197 : l'autre, de la somme de 50 liv., pour les six premiers mois de cette année, d'une rente constituée le 18 Mars 1788 ; lesdites deux quittances passées devant Notaires à Paris, les 9 et 15 de ce mois.

Ledit sieur Briceau s'engage en outre, à moins de revers dans sa fortune, de fournir, dans le délai accordé par le décret de l'Assemblée, une somme de 450 liv., ce qui excédera de beaucoup le quart de son revenu net. Sa note est déposée aux Archives.

N°. 389. Un Vicaire de l'Eglise de Saint Remy de Bordeaux, qui desire de n'être pas nommé, n'ayant au plus que 800 liv. de revenu, offre à l'Assemblée un louis d'or, un sucrier et une cafetière d'argent, le tout pouvant monter à 300 liv.

Par sa même lettre il annonce que son Confrère fait également l'hommage de la somme de 24 liv. Sa lettre est déposée aux Archives.

390. Lettre de M. Jolly, Prieur des Chanoines-réguliers de l'Abbaye de Notre-Dame, Congrégation de Sainte-Geneviève, à Châtillon en Bourgogne, par laquelle il annonce, au nom des Chanoines de ladite Abbaye, l'envoi d'une caisse d'argenterie, provenant tant de leur Eglise, que de leur Maison. Outre cette offrande à la Nation, ils se soumettent à payer le plutôt possi-

ble, sur le produit des grains qu'ils distribuent à un prix médiocre à la classe la plus indigente, la contribution patriotique décrétée par l'Assemblée. Sa lettre, du 13 de ce mois, est déposée aux Archives.

Lettre des Boursiers du Collége de Louis-le-Grand, datée de Paris du 19 de ce mois, par laquelle ils annoncent offrir à la Patrie 600 couverts et 600 timbales d'argent, comme un foible hommage du patriotisme, qui ne peut que s'accroître en eux avec les années. Leur lettre est déposée aux Archives. N°s. 391.

Lettre de M. Girod de Chantrans, Capitaine au Corps-Royal du Génie, datée de Besançon le 15 de ce mois, qui annonce à l'Assemblée Nationale toute l'argenterie qu'il possède, évaluée à trente ou trente-deux marcs d'argent. Sa lettre est déposée aux Archives. 392.

Lettre de M. Bernard, Député des dix villes d'Alsace, par laquelle il annonce que M. le Comte de Fouquet, Major-Commandant à Weissembourg et au Fort de Saint-Remy, le prie d'offrir, en don patriotique, une somme de 500 liv., pour 393.

six mois d'arrérages d'une pension de 1000 livres, seul bienfait qu'il possède de l'Etat. Sa lettre est déposée aux Archives.

N°. 394. Lettre de M. Hugues de la Garde, adressée à l'Assemblée Nationale, en date du 13 de ce mois, par laquelle il annonce, au nom des habitans du village de la Garde-Adhémar, en bas-Dauphiné, Diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, des Forains qui y possèdent des domaines et biens, et des habitans du village de Valaurie, un don gratuit qu'ils offrent à la Nation, d'une somme de 3141 liv., qui a été adressée à l'Assemblée. Leur lettre, pleine de sentimens patriotiques, est déposée aux Archives, ainsi que la liste des souscripteurs de ladite contribution.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

MESSIEURS,

P. H.	600 liv.
Sa femme	150
Hilaire Granier, bourgeois . . .	50
Volozan, secrétaire	24
Jacques Prieur, curé	30

Laffont,

Laffont, syndic des forains . . .	24 l. f.
Antoine de la Haye, châtelain. . .	30
Rivier, chirurgien	6
Clément de Pierrelate, boucher du château	6
Pierre de la Haye, fils, négociant	120
Roche, premier consul	12
Brusthie cadet, maître d'hôtel du château	50
Veuve Vernet, servante du curé, un anneau d'or	2 10
Jacques Prieur, curé, deux couverts d'argent	51
Etienne Fayn, dit Dauphiné, domestique au château	6
Baptiste Buissonnet, cuisinier. . .	3
Marguerite Valette, veuve Savin & Ennemond Micoud	3
Etienne la Croze, dit Printemps, sergent vétéran des grenadiers.	3
Claude Davanier, Menuisier. . .	3
Laurent Chaix, Marie Coulanges sa femme, Marie-Catherine Chaix sa fille, & Pierre Chaix son fils	3

Maurin, second consul. 12l. 5
George Ilon, dit Bazadois, maître charpentier. 6
Vincent Daudel, jardinier, & Joseph Meyer, aide de cusine. . 3
Cheysson, notaire royal. 24
André Cheysson, forain de Bollène. 24
Antoine Ricou. 24
Louis Lombard, Lieutenant de Chatelain. 12
Jean Siguier, dit *la Jeunesse*, mâçon, forain de St. Paul. . . 6
Mademoiselle Roze Prieur, une paire de boucles d'argent. . . . 10 10
Nicolas Louvet. 6
Demoiselle Catherine Armand, femme de Louis Bordon. . . . 6
Marie Brun, femme de Jean Colombon, un anneau d'or. . . . 3
François Prieur, père et fils. . . 36
Les soldats citoyens des deux compagnies de la milice bourgeoise de la garde, pour. 144
Anne Bonnet, veuve Gourgonier, une paire de boucles d'argent. . 3 15

Jean Massis.	31.	f.
Jean Marconnet, maître maréchal.	3	12
Jacques Maurin.	12	
François Daudel.	6	
Jean-Bap. Louvet, un anneau d'or.	1	15
La femme du P. H. une petite montre d'or.	96	
Mourier.	3	
M. de la Roche d'Eurre, forain de Saint-Paul.	48	
Jean Volle, forain de St. Paul. . .	6	
Madame la veuve de Serre, de Saint-Paul.	24	
Louis Lunel.	3	
Jean-Baptiste Pelissier David, chirurgien, un anneau d'or. . .	5	
Mademoiselle Margueritte de Serre.	6	
Anonyme.	15	
Brasthié cadet, maître d'hôtel, une paire de boucles d'argent. .	21	15
P. H. . . quatre couverts d'arg. . .	109	10
Sa femme, boîte à éponge, d'argent.	16	
Jean-Antoine Chaix du Colombier.	18	
André-Aubert du Colombier. . . .	24	

Laurent Fauçon de Bourg Saint-Andeol, fermier-général de la garde. . . . . 12 l. f.
M. le comte d'Allard, forain de Pierrelate. 24
M. Peillard, maître de la poste, forain de Pierrelate. 12
M. Lambert, forain de Pierrelate.. 6
Jean Delegue, forain de Pierrelate. 3
M. Nicolas Granier, forain de Pierrelate. 12
M. Pradelle, forain de Pierrelate.. 12
Blaise Lafond. 3
Jean-Antoine Chavanet 6
Etienne Cheysson Granger de Magne 6
Jean-François Louis, fabriquant d'étoffes. 6
P. H. . . . . vaisselle de chapelle 323
M. Fabre, Vicaire de la Garde . . 3
Demoiselle Fabre, sa sœur. . . . 3
Pierre-Louis du Colombier. . . . 24
Jean-Louis Aubert. 12
Les enfans de la Garde composant la petite milice bourgeoise. . . 6

Louis Chambon.	6 l.	t.
Pierre Larmande.	9	
Esprit Faucon.	12	
M. Jacques Laffont, curé de Reauville, forain.	24	
Femme Margueritte Pinet. . . .	1	4
Madame la comtesse de Pont-Briant.	48	
François Long.	3	
Jean-Antoine Aliau, & Jean Serre.	3	12
Joseph Marquet.	3	
M. Boussey.	3	
Honoré Fontanille, & Mestre.	3	
Pierre Prat.	3	
M. de Calameau.	6	
Pierre Dubus, & Nicolas Pelisté.	3	12
Granier.	6	
Antoine Pelisse.		18
Laurent Peire-Morte.	1	16
M. Lauzun.	1	4
Jean Armand.	1	4
Faucher.	1	4

Marguerite Carmin, veuve à Jean Maurin, un anneau d'or. . . . 31. f.
Louis Lunel, fils à feu Jacques... 3
Pierre Croze,
François Orsel,
Raimond Porte,
& Nicolas Narson. 3
Messire Ducrot. 56
Jean Palmier. 6
Jean-Louis Daudel. 6
Jean-Pierre Daudel. 24
Jean Boiron. 9
Antoine Daudel, fils. 18
Jean-Baptiste Coste. 3
Mathieu Revolte. 4
Jacques Rieu. 12
Jacques Daudel Ravat. 12
Jacques Daudel, cavalier. 6
Antoine Benoist. 12
Jean Pellegrin. 3
Barthelemy Palmier. 9
François Bonami. 9
Louis Fayn. 3
Etienne Daudel. 6
Antoine Daudel Besson. 6

Antoine Daudel, fils de Nicolas. .	9 l.	f.
La veuve de Toussaint Daudel. . .	3	
Hyacinthe Ruelle.	6	
Joseph Daudel.	6	
Jacques Narçon.	3	
André Daudel.	6	
Pierre Roustan.	3	
Esprit-Antoine Roustan.	3	
Jean-Antoine Roustan.	3	
La veuve de François Paume. . .	6	
Jean Roustan.	6	
Jean-Pierre Roustan.	3	
Nicolas Boudon.	3	
Jacques Chareyron.	3	
Jean-Mathieu Portalier.	9	
Jean-Baptiste Palmier.	9	
Jean Bonami.	3	
FrançoisCharié.	2	
Jérôme Vallier.	9	
Jean-Pierre Daudel.	1	4
Messire Clément.	48	
Me. . . de la Haye	12	
Joseph Beroulle.	18	
Pierre Cornilhac	12	
Adrien Cornilhac.	12	
Jacques Cornilhac.	12	

Joseph Calvier.	9l.	f.
Etienne Beroulle.	6	
Mathieu Beroulle.	6	
Luc Cordeil.	9	
Pierre Lauzier.	3	
Joseph Fauverge.	3	
Joseph Barbançon.	6	
Barthelemy Auribel.	6	
Joachim Salvador.	3	
Jean-Baptiste Cluchier.	3	
Pierre Benoist.	6	
Maurice Charpenel.	3	
Etienne Chaudiere.	3	
Louis Chauvet.	3	
Philippe Faure.	3	
Joseph Avias.	3	
Jean Fauverge.	3	
Etienne Palmier.	3	
Alexis Faure.	3	
Barthelemy Calvier.	1	10
Jean-Louis Farnier.	2	
Jean-Baptiste Lagarde.	1	4
Benoist Bouvier.	6	
Jean-Pierre Flachachaire.	3	
Jean Sibour.	12	
Sieur Adrien-Laurent Andrau. .	6	

Jean Charavan.	11.4f.
Michel Monier.	3
Jean-Pierre Serre.	3
Louis Lauzier.	12
Jean-François Paume.	12
Jean-André Lauzier.	6
Charles Cordeil.	3
Luc Fauverge.	2
Dominique Faure.	6
André Chanabas.	3
Antoine Fauverge.	12
Jean-Louis Lauzier.	6
Pierre Content.	2 17
TOTAL . . .	3140 liv.

N°. 395. Lettre de M. le Chevalier de Lépinard, Rédacteur des Feuilles de Flandre, adressée à M. le Président, en date du 8 de ce mois, par laquelle, après différentes demandes relatives à son travail, il fait offre d'une somme de 600 liv., contenue en une lettre-de-change signée Gourbillon, datée du 8 Octobre, payable à vue sur M. Gourbillon, rue Thérèse, butte Saint-Roch, à

Paris. La lettre de M. de Lépinard, ensemble un procès-verbal concernant des difficultés d'impression desdites feuilles, sont déposées aux Archives.

N°. 396. Délibération de la Municipalité de la Paroisse de Clinchamp, près Bourmont en Lorraine, du 11 de ce mois, par laquelle elle offre à l'Assemblée Nationale le produit de la vente du quart en réserve de ses bois communaux, pour être versé dans le Trésor-Royal, se réservant sur ledit produit, une somme déterminée par l'Assemblée Nationale, pour le rachat d'une rente seigneuriale de 200 liv., dont lesdits bois sont grévés.

Renoncent en outre, les habitans, au privilége qui leur fut accordé par Henri III, de ne payer que 45 liv. de taille. Expédition de ladite délibération, ensemble une lettre de M. de la Court, Curé de ladite Paroisse, qui annonce ledit abandon, sont déposées aux Archives.

397. M. d'André, Député de Provence, a annoncé par une lettre datée de Marseille, le 10 de ce mois, qu'une femme qui n'a

pas voulu se nommer lui a remis différens effets en or et en argent, dont les récépissés présentent, pour le premier objet, une valeur de 216 liv. 10 den.; et pour l'argenterie, celle de 497 liv. 15 sols 5 den. Total, 713 liv. 16 sols 3 den.

M. d'André ajoute, en foi de sa lettre : Puissé-je vous rappeler souvent, par de pareils exemples, que la Patrie a, dans cette ville, beaucoup d'enfans qui sont vraiment jaloux de son bonheur et de sa gloire. Sa lettre est déposée aux Archives.

Les Religieux de la Communauté du Prieuré de Vaucluse, Ordre de Cluni, en Franche-Comté, prient l'Assemblée de croire qu'ils souscrivent et adhèrent de bon cœur à l'offre qui leur a été faite de tous les biens de l'Ordre, par leurs Confrères de Saint-Martin-des-Champs de Paris, et qu'ils en renouvellent l'offrande à la Patrie. Leur lettre, revêtue de onze signatures, est déposée aux Archives. N°s. 398.

M. de la Court fait abandon à la Nation, d'une année de pension de 120 liv., qui lui a été accordée sur la cassette du 399.

Roi, du quartier de Juillet. Sa lettre, datée de Saint-Furcien, près Amiens, le 15 de ce mois, est déposée aux Archives.

Nos. 400. Le sieur Hardy, Maître Cordonnier, demeurant rue Grenéta à Paris, et Renée Baron, sa femme, ont adressé à l'Assemblée une somme de 228 l., qu'ils certifient surpasser le quart de leur revenu. Leur lettre est déposée aux Archives.

401. Les Comédiens de la ville de Marseille ont fait adresser à M. le Président, par M. Malherbe, leur Directeur, une lettre par laquelle ils offrent à la Nation une somme de 2400 l., que ledit sieur Malherbe et le sieur Samary, Trésoriers, reconnoissent avoir entre les mains, à la disposition de M. le Président. Leur reconnoissance étoit jointe à la lettre d'envoi, laquelle est déposée aux Archives.

402. Le sieur Chauvin, Directeur des Postes à Pierrelatte, en envoyant la reconnoissance de 3141 livres, montant de la souscription de la Communauté de la Garde-Adhémar en Dauphiné, a déclaré renon-

cer à tous droits de remise sur cet objet. Sa lettre est déposée aux Archives.

M. Pinel de la Macellerie, Sommier ordinaire de la Chapelle et Oratoire du Roi, fait hommage à la Nation d'une année entière du revenu de sa charge, montant à 1400 liv., laquelle année écherra au mois de Mai prochain. Sa déclaration, qu'il consent devoir tenir lieu de quittance, est datée de Paris, du 18 de ce mois, et étoit jointe à sa lettre d'envoi, qui est déposée aux Archives. N°s. 403.

Une personne qui desire n'être point connue, présente à la Patrie une paire de boucles d'argent, et quelques bijoux d'or remis à la Monnoie. Les deux récépissés, datés du 2 Octobre, énoncent l'un la quantité d'une once dix-neuf deniers trois grains d'or ; l'autre, deux onces un denier deux grains d'argent. La note est déposée aux Archives. 404.

M. Thival, ancien Officier d'infanterie, offre à l'Assemblée un don patriotique d'une somme de 150 livres, faisant moitié de 300 liv. pour une année de pension qui 405.

lui a été accordée sur les Invalides, en considération de ses services. Sa lettre est déposée aux Archives.

N°. 406. Délibération de la Communauté de Moitrou, près Aignay-le-Duc en Bourgogne, par laquelle les habitans dudit lieu ont arrêté d'offrir à la Patrie et au Roi une somme de 300 livres A ladite délibération étoit jointe une lettre d'envoi du Syndic de cette Communauté, laquelle est déposée aux Archives.

407. Lettre de MM. les Officiers du régiment d'Esterhazy, adressée à M. le Duc de Castries, leur Inspecteur, par laquelle ils le prient de présenter en leur nom, à l'Assemblée, une somme de 3000 liv., contenue en un mandat daté de Rocroy, du 12 Octobre présent mois, signés Dourviller, Froissy, A. Dorly, L. Dorly, et Gorger, qu'ils recevront pour comptant sur leur subsistance. Leur lettre est déposée aux Archives.

408. Délibération des Maîtres Tailleurs de Lille, du 12 du présent mois, par laquelle ils ont arrêté de faire l'abandon, au profit

de la Nation, de deux statues en argent qui leur appartiennent, et d'une troisième, déposée dans la Paroisse de Saint-Maurice; ensemble, d'un Christ, deux pyramides, des pots-à-fleurs, le bâton du Valet du Corps, et le tartare, tous lesquels objets seront transportés à la Monnoie, pour y être convertis en espèces.

M. Bestion, Contrôleur des actes à Espalion en Rouergue, se soumet de se charger gratis du travail relatif aux déclarations prescrites par le décret de l'Assemblée, du 26 Septembre dernier, et de tous autres travaux qui concernent l'exécution de ses décrets. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 409.

M. Godefroy, Entreposeur de tabac à Sablé, a adressé à M. Enjubault de la Roche, un pouvoir daté du 6 de ce mois, donné à MM. les Trésoriers de l'Assemblée, de toucher au profit de la Patrie, du sieur Mager, adjudicataire-général des Fermes, la somme de 285 livres, intérêt d'un cautionnement de son emploi de 6500 livres. La lettre d'envoi dudit pouvoir, signée de 412

M. Enjubault de la Roche, est déposée aux Archives.

N°. 411. Un Officier de fortune, qui ne veut pas être nommé, a adressé à l'Assemblée Nationale une somme de 97 liv. 5 s. 6 den. La lettre d'envoi, datée du 13 de ce mois, est déposée aux Archives.

A PARIS, Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, N°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Huitième Semaine.

Du 24 Octobre 1789.

Délibération prise par le Corps des Marchands Toiliers, Quincailliers de la ville de Nîmes, par laquelle ils remettent à la Nation la propriété de huit Offices d'Inspecteurs créés par Edit du mois de Février 1745, ensemble les gages attribués à ces Offices dont ce Corps avoit fait l'acquisition. Les arrérages de ces gages, également abandonnés, montent à la somme de 1152 liv., et forment, avec le capital, le total de 4032 liv. La grosse des contrats desdits gages et offices étoit jointe à ladite délibération, et à une note qui est déposée aux Archives. N°s. 412.

M. la Borde de Méréville, Député à l'Assemblée Nationale, a adressé une lettre à 413.

M. le Président, qui a annoncé qu'il alloit remettre à la caisse nationale des dons patriotiques, une somme de 50,000 livres, pour être employée aux dépenses que le Comité des Recherches sera dans le cas de faire sur les complots perfides qui peuvent avoir été tramés contre la tranquillité publique. Sa lettre, datée du 23 de ce mois, est déposée aux Archives.

N°s. 414. Remis un récépissé du Directeur de la Monnoie, du 16 de ce mois, montant à 23 marcs 7 onces 6 deniers d'argenterie, offerte par M. le Comte de la Basecque.

415. Remis un autre récépissé du Directeur des Monnoies, du 2 de ce mois, de 18 marcs 3 onces 21 deniers d'argenterie, offerte par MM. les Administrateurs de la Confrairie Royale de la Sainte Vierge de Saint Germain-l'Auxerrois.

416. Remis un autre récépissé du même Directeur, du 15 de ce mois, de 127 marcs 1 once 13 deniers 12 grains d'argenterie, offerte par M. le Chambrier, Procureur-général des Religieux de Saint Victor.

417. M. de la Monnoye, Avocat et Procureur au Parlement de Paris, et la Dame

son épouse, offrent à l'Assemblée le principal et arrérages de deux parties de rente, l'une viagère-tontine, de 18 liv., au principal de 200 liv., créée par Edit de Décembre 1759, et constituée le 25 Novembre 1760.

La seconde, constituée sur les Etats de Bretagne, au principal de 744 liv. 18 sols 9 den., faisant partie de 4045 liv. 10 s. de rente. Les grosses et ampliations desdites rentes étoient jointes à la lettre d'envoi de M. de la Monnoye, laquelle est aux Archives.

Hommage fait à l'Assemblée par le sieur Prieur, Artiste et Graveur à Paris, d'une estampe de sa composition, en l'honneur de la régénération de la liberté et de la splendeur de la France. N°s. 418.

Le bataillon auxiliaire des Colonies a fait offrir, par M. Lombard de Roquefort, Colonel d'infanterie, commandant ce bataillon, une somme de 3440 livres, pour servir aux besoins de l'Etat. Ladite somme déposée, partie dans la caisse patriotique du Port-Louis, et partie dans celle de Lorient. La lettre dudit sieur Roquefort, 419.

adressée à M. le Président, est déposée aux Archives.

N°s. 420. M. Peton, Curé de Feneu en Anjou, a fait remettre à la caisse patriotique une somme de 72 liv. Sa note est déposée aux Archives.

421. Le sieur de Lornaizon offre à l'Assemblée Nationale le quart des bénéfices du théâtre comique et lyrique des Bluettes, pendant quinze années. Sa lettre, datée du 24 de ce mois, est déposée aux Archives.

422. M. Dubreuil, Receveur de la Loterie Royale de France, dans la ville de Condé, offre, pour un an, les appointemens de quatre pour cent du produit de la recette que lui accorde l'Administration. Sa lettre est déposée aux Archives.

423. M. la Motte, Lieutenant pour le Roi à Blaye, a offert, par une lettre adressée à M. le Président, ses appointemens de Lieutenant de Roi, montant net à 1477 livres par année, pour 1789, 1790 et 1791, sans entendre que ce sacrifice l'exempte de sa contribution patriotique. Sa lettre, datée du 13 de ce mois, est déposée aux Archives.

Les Religieux de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, près Avranches, ont prié MM. les Officiers Municipaux de cette ville, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée, tout l'or et l'argent que possède cette Abbaye, ne se réservant que les objets absolument nécessaires au Service divin. Extrait des registres du Comité général national d'Avranches, et une lettre de M. le Chevalier de Saint-Romans, Président, sont déposés aux Archives. N°s. 424.

Du 25 Octobre 1789.

Remis un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, du 23 de ce mois, montant à 42 marcs 5 onces 6 deniers d'argenterie, offert par Madame l'Abbesse de l'Abbaye Royale du Lys, près Melun. 425.

Délibération de la Communauté de Villaine en Duémois, Bailliage de Châtillon-sur-Seine, en date du 7 de ce mois, par laquelle il a été arrêté, 1°. de faire hommage à l'Assemblée d'une somme de 4000 livres à prendre chez le sieur Campan, Receveur des domaines et bois à Dijon, 426.

laquelle somme servira à libérer les habitans de leur quart de contribution patriotique, sauf, de leur part, à fournir leur contingent, si ladite somme étoit insuffisante pour compléter la contribution totale, et abandonnent l'excédent, si au contraire elle la surpasse.

2°. D'offrir également une croix, deux burettes et un plat d'argent de leur Eglise.

3°. D'offrir, au nom de M. Riez, Curé de ladite Paroisse, une somme de 400 liv. pour la contribution patriotique de son revenu.

4°. Aux noms de Thérèse Petit, une petite paire de boucles d'argent; d'Elisabeth Rousselot, épouse de Pierre Meziere, une paire de boucles à pierres & un anneau en or; de Jeanne-Elisabeth, et Marie Sabillotte, chacune la somme de 12 liv. Ladite délibération est déposée aux Archives.

N°. 427. Le sieur le Boucher, Libraire du Châtelet, offre à l'Assemblée le quart du bénéfice à faire sur deux mille exemplaires d'un recueil des principales ordonnances du Royaume. Son adresse est déposée aux Archives.

M. Le Marchand, de Lille, Membre de l'Assemblée Provinciale de Picardie, a adressé à l'Assemblée un contrat de 15 liv. 18 sols de rente viagère au principal de 300 liv., dont il fait offrande au profit de l'Etat, ainsi que des intérêts échus jusqu'à ce jour. N°. 428.

Ladite rente a été constituée par contrat passé devant Notaires à Paris, le 24 Septembre 1744. Sa lettre est déposée aux Archives.

M. Astier, de Lyon, a adressé à l'Assemblée, en don patriotique, une montre avec sa chaîne d'or, une bague Agathe-onyx, une autre à topaze entourée de brillans, une pomme de canne en or, une paire de boucles or & argent, & une somme de 144 liv. Sa lettre du 21 Octobre dernier est déposée aux Archives. 429.

M. Mansard, Notaire à Sommanthe, a adressé à l'Assemblée un mandat de la somme de 25 liv., pour six mois d'intérêts de 1000 liv., qui lui sont dus pour cautionnement. Ledit mandat, à toucher le premier Janvier prochain, est daté du 20 Octobre présent mois. 430.

N°s. 431. MM. Ancante, Lieutenant général de Police ; et Desnoyers, Procureur du Roi au Bailliage de Neuville, offrent à l'Assemblée l'abandon de la finance de leurs offices, & d'en remplir gratis les fonctions, s'ils sont conservés. Leur lettre est déposée aux Archives.

432. L'Université de Toulouse a adressé à l'Assemblée un récépissé du Directeur de la monnoie dudit lieu, de trente-huit marcs quatre onces d'argenterie, par délibération du 19 Octobre présent mois, elle a arrêté d'offrir à la Patrie le don du montant de ce récépissé. Ladite délibération et la lettre de M. le Recteur de ladite Université sont déposées aux Archives.

433. M. de Sulauze, ancien Capitaine au régiment de Bretagne, a adressé à M. le Président la quittance de 500 liv. d'une année de pension dont il jouit sur le trésor royal, laquelle doit être payée au mois de Novembre prochain. La lettre d'envoi de cette quittance est déposée aux Archives.

434. M. le Comte de Vauvineux, Capitaine de Cavalerie, et Lieutenant pour Sa Majesté

Majesté du haut et bas-Maine, fait hommage à l'Assemblée de la remise et abandon de la finance de sondit office de Lieutenant de Roi du haut et bas-Maine, montant à 45,000 liv., à la charge d'une rente de 600 liv. au principal de 12000 liv. due aux héritiers de M. de Saint-Hilaire, ce qui réduit ce don à 33000 livres.

A sa lettre qui est déposée aux Archives, étoient joints un abandon pardevant Notaire, de ladite finance, la quittance des 45,000 liv., montant d'icelle, et des lettres de relief & de sur-annation accordées audit sieur Comte de Vauvineux.

Du 29 Octobre 1789.

Du 29 Oct. 1789. 435.

Les Huissiers à cheval au Châtelet de Paris, font hommage à l'Assemblée d'un don patriotique, consistant, 1°. en 61 marcs 1 onces 12 grains d'argenterie, suivant le récépissé du Directeur de la monnoie, du 26 Octobre 1789; 2°. d'une somme de 4000 liv., principal de quatre quittances de finance de l'emprunt de Décembre 1785, & de celle de 1400 liv.,

montant des coupons d'intérêts desdites quittances de finance.

Auxdites quittances et coupons d'intérêts étoit jointe une adresse à l'Assemblée Nationale, laquelle est déposée aux Archives.

Nos. 436. Les Huissiers à verge au Châtelet de Paris, offrent à l'Assemblée, au nom de la Nation, 1°. un contrat de rente de 50 liv., au principal de 1000 liv., avec les arrérages échus ; 2°. une somme de 1150 liv. 6 den., reliquat des comptes de leur Communauté ; 3°. une écritoire et une sonnette d'argent, marquées aux armes de France & au nom de ladite Communauté.

A une délibération de ladite Communauté, du 25 de ce mois, étoit jointe une adresse à l'Assemblée, laquelle est déposée aux Archives.

437. Un inconnu a adressé à l'Assemblée, par un de MM. les Députés de Senlis, une paire de boucles de jarretière, en pierres fausses, montées en argent ; une paire de boucles de souliers et une autre de jarretière aussi d'argent, pour homme ;

une paire de boucles de souliers pour femme ; un cachet & une paire de boutons de manches, le tout d'argent.

M. Geoffroy de Limon, Maire du Pont-l'Evêque, demeurant à Drubec, a adressé à M. le Président, par une lettre datée du 25 de ce mois, un récépissé du Directeur de la monnoie de Paris, daté du 20, dont le montant est de 182 marcs 5 onces 18 den. d'argenterie, valant environ 10050 l. qu'il déclare offrir à l'Assemblée pour sa part dans la contribution patriotique, renonçant en outre aux intérêts de ladite somme. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 438. 439.

Lettre de M. le Comte de Pontevez, ancien Lieutenant de vaisseaux, qui annonce que sur l'invitation qu'il a faite aux Capitaines de navires et autres personnes faisant le service de mer à Bayonne, de donner un exemple de patriotisme, ils ont délibéré de porter leurs boucles à la monnoie, pour être converties en espèces au profit de la Nation. Sa lettre est déposée aux Archives.

M. de la Motte-Piquet, Lieutenant-général des armées navales, a adressé, 440.

par une lettre de M. de la Rue, Changeur du Roi, une quittance des arrérages d'une pension de 2100 liv. dont il jouit sur le trésor royal. La lettre du sieur la Rue est déposée aux Archives.

Nos. 441. M. Riviere, Curé de Vouvrai, offre une somme de 150 liv. en don patriotique, & y a joint un manuscrit dont il abandonneroit le bénéfice de l'impression au profit de l'Etat, si l'Assemblée jugeoit que sa publicité fût utile. Sa lettre est déposée aux Archives.

442. Don fait à la Patrie par M. de Chavanes, Secrétaire du Roi, d'une tabatière d'or, d'un étui d'or, et de 200 liv. en un billet de la Caisse d'Escompte. Sa lettre d'envoi, datée du 27, est déposée aux Archives.

443. Le sieur Braq offre à l'Assemblée l'abandon d'une somme de 1200 liv. que l'administration lui accorde annuellement, à titre d'émolumens attachés à sa place, pour la suite de la partie des grains et subsistances. Sa lettre, datée du 28 de ce mois, est déposée aux Archives.

444. Lettre du sieur Ségrestan, Chanoine régulier

régulier de la Maison des Trinitaires d'Orthès, par laquelle il déclare, au nom de ses Confrères, faire l'abandon, au profit de la Province de Béarn, de tous les biens qu'elle possède sous le bénéfice de la sécularisation des affiliés, & d'une pension de 1500 liv. chacun. La lettre du sieur Ségrestan est déposée aux Archives.

Le sieur Cazeau d'Usein fait offrande à l'Assemblée d'une somme de 3000 liv., à titre de prêt, laquelle somme il délègue à recevoir de M. Lamarque, Curé à Pau en Béarn. La lettre dudit sieur Cazeau, ainsi qu'un extrait des registres du Parlement de Navarre, & la délégation dudit sieur Cazeau, sont déposées aux Archives. N°s. 445.

Le sieur Lawalle, négociant à Paris, & la dame Ledoux son épouse, font abandon d'une rente viagère-tontine de 27 liv. 19 s. au principal de 300 liv., ainsi que des arrérages dus depuis le premier Janvier 1785. La grosse dudit contrat, & l'acte de désistement d'icelle, étoient joints à la lettre d'envoi du sieur Lawalle, laquelle est déposée aux Archives. 44

M. Chevillé, Curé de Varennes, Bail- 4[illegible].

liage de Langres, offre à la Nation, pendant deux ans, le quart de la portion congruë qui lui sera accordée. Sa lettre est déposée aux Archives.

Nos. 448. Annonce d'un offre de 200 liv. de la part des Pénitens de la Confrérie du S. Sacrement de Nantua en Bugey, par une lettre du sieur Saxe, recteur de la Confrérie. Ladite lettre est déposée aux Archives.

449. Lettre de M. d'André, Député de Provence, qui annonce que, par une délibération des maîtres Chaudronniers de la ville de Marseille, du 14 de ce mois, il a été arrêté d'abandonner une somme de 800 l. due à ladite Communauté, ensemble les arrérages échus jusqu'audit jour, montans à 71 liv. 4 sols. Arrêté en outre d'adresser en même temps que les titres de propriété de ladite somme principale, celle de 500 l.

450. Par autre délibération des maîtres Menuisiers de la même ville, du 2 de ce mois, il a été également arrêté d'abandonner à la Nation une somme de 6001 liv. due à leur Communauté, savoir 4000 liv. pour la réunion d'Inspecteurs & Contrôleurs créés par Edit de Février 1745, & 2001 liv. payées

pour les nouveaux gages attribués auxdits offices par édit du mois d'Août 1758. Ils ont fait en outre l'abandon de tous les intérêts desdites deux sommes principales. La lettre de M. d'André est déposée aux Archives.

Délibération de la Communauté de Marandeuil, Bailliage de Dijon, du 18 de ce mois, par laquelle il a été arrêté d'offrir une somme de 2280 liv. 16 sols, qui revient à ladite Communauté pour le quart de la vente d'une réserve commune avec différentes autres Communautés. Copie de ladite délibération étoit jointe à une lettre d'envoi de M. Rainevied, laquelle est déposée aux Archives. N°s. 451.

Don par les Dames du District de Saint-Martin-des-Champs, 1°. d'une somme de 167 liv. 18 sols 9 den., & d'une autre somme de 2300 liv. en billets de la Caisse d'escompte, d'un coupon d'intérêt de 200 liv. de la loterie d'Octobre 1780, n° 19,450; 2°. Un étui d'or, deux plaques de bracelets en or, un vieux double Louis de Louis XIV, une pièce de l'Empire presque 452.

égale en grandeur, une petite pièce au coin de Hongrie, une guinée, une autre pièce de l'Empire de 1643, deux ducats de Hollande, une petite pièce d'Espagne, une petite médaille quarrée, le tout d'or. 3°. Un gobelet à pied, deux timbales, une paire de boucles d'argent, & une petite caffetière d'argent. 4°. Une pièce d'argent au coin du comté de Zelande, de 1776; une pièce de Russie de 1774, une pièce de l'Empire de 1767, une petite pièce d'Espagne de 1776, deux jetons d'argent, avec cinq autres

N°. 453. petites pièces d'argent étrangères.

Don patriotique par la Dame veuve de la Garde & fils, Entrepreneurs des manufactures royales de papiers, établies à Courtalin & au Marais près la Ferté-Gaucher en Brie, consistant en une somme de 2000 liv., en deux billets de la Caisse d'escompte, pour servir de leur quart patriotique, & en papier de différentes espèces, estimés 1218 liv. 10 sols, qu'ils prient l'Assemblée de vouloir bien agréer comme un tribut de leur reconnoissance pour la protection & encouragement accordés à leur

établissement. La note de la dame veuve de la Garde, & son adresse à l'Assemblée sont déposées aux Archives.

Don patriotique de la somme de 1757 l. 10 sols 6 den., adressé à l'Assemblée Nationale par les personnes attachées à la manufacture de papier de MM. Arthur & Robert dans l'ordre qui suit: N°. 454.

Le sieur Arthur	600	l.	s. d.
Le sieur Robert	600		
Les commis & teneurs de livres.	96		
Les peintres	218	12	
Les graveurs	30	5	
Les contremaîtres, imprimeurs, fonceurs, lisseurs, broyeurs, &c.	140	10	
Les colleurs	72	3	6
Total	1757	10	6

L'adresse dudit don patriotique est déposée aux Archives.

Un ancien Gendarme ayant 120 liv. de pension, un ancien Elève de marine en ayant 150, & un Contrôleur des actes touchant 50 liv. d'intérêts d'un cautionnement 455.

de 1000, offrent tous les trois la remise desdites pensions & intérêts pendant tout le temps qu'il plaira à l'Assemblée de les suspendre. Leur lettre est déposée aux Archives.

Nos. 456. M. Cordienne, Curé royal à Monbéliard, annonce faire remise d'une année de pension montant à 350 liv., déclarant que cette somme surpasse le quart de ses revenus. Sa lettre est déposée aux Archives.

457. Abandon d'une année de 100 livres de rente viagère par demoiselle Geneviève Durand, qui en a envoyé quittance. Sa lettre est déposée aux Archives.

458. La Communauté de Saint-François, en la ville de Charolles, composée de quatre Religieux, a adressé à l'Assemblée deux calices, des burettes & leur bassin d'argent. Ils offrent en outre l'abandon de tous leurs biens consistant en 3000 liv. de rente environ, s'en réservant seulement la jouissance pendant leur vie, & consentant que le dernier vivant d'eux se contentera de 1500 liv. de pension. Leur lettre est déposée aux Archives.

459. Une demoiselle de Coutances fait don

d'une paire d'anneaux d'oreilles, une petite croix en or, & une petite paire de boucles de pierres fausses montées en argent.

Don fait à la Nation d'une somme de 163 liv. en une lettre-de-change payable à vue sur M. Bouffé le jeune, *signée*, Onfroy de Breville, & datée du 10 de ce mois remise par M. Baco, Député de Nantes à l'Assemblée, au nom de différens Ouvriers de ladite ville de Nantes. N°s. 460.

Délibération de la Communauté des maîtres Boulangers de Nîmes, par laquelle il a été arrêté d'abandonner la somme de 2800 liv., principal de neuf offices d'Inspecteurs & Contrôleurs réunis à leur Communauté, ensemble les arrérages de ladite somme montans à 120 liv. 12 sols. Ladite délibération étoit jointe à une lettre d'envoi, qui est déposée aux Archives. 461.

Lettre adressée à M. Lavenue, Député de Bazas, par le sieur Chay, ci-devant Dragon dans les Volontaires de Flandre, par laquelle il lui mande qu'ayant obtenu une pension de 54 liv. pour prix du sang qu'il a versé pour la Patrie, il offre à l'Assemblée une année de cette pension pour ser- 462.

vir au profit de l'Etat. Sa lettre est déposée aux Archives.

N°. 463. Hommage fait à la Nation d'une somme de 1600 liv. par MM. Bucelle & Bougère l'aîné, Curés près Sisteron, pour une année des revenus de leur Cure, montant à 800 l. pour chacun d'eux. Leur lettre est déposeé aux Archives.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S.-Jacques, N°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Neuvième Semaine.

Du 3 Novembre 1789.

Du 3 Nov. 1789.

Les Commis de Négocians du Havre font offrande à l'Assemblée d'un don patriotique de 3257 liv., contenu en une lettre-de-change payable à vue à l'ordre de M. le président de l'Assemblée, sur M. Tassin, Banquier à Paris. La lettre du sieur Beslin, l'un d'eux, est déposée aux Archives. N°s. 464.

La demoiselle Rivalette Delmas, demeurant à Lauzerte en Querci, offre en don patriotique une bague & une paire de petites boucles d'oreilles. La note d'envoi, signée de M. Gouges, Député du Querci, est déposée aux Archives. 465.

Renonciation des Sergens généraux de la Jurisdiction de l'ancien Comté de Combourg au remboursement de leurs offices, lorsqu'il sera décrété par l'Assemblée, & soumission de leur part de remettre à la caisse des dons patriotiques une somme de 466.

1200 liv. , dans le cas où le Seigneur de Combourg seroit tenu de ce remboursement. Cette obligation , datée du 19 Octobre dernier , est déposée aux Archives.

Nos. 467. Les maîtres en Chirurgie de Toulon offrent de faire gratuitement le service de l'Hôpital militaire d'Infanterie de cette ville, jusqu'à ce que la situation des finances de l'Etat permette d'attribuer des apppointemens à ces places. Ils observent que leur offre acceptée donneroit un bénéfice annuel de 5300 liv. Leur lettre est déposée aux Archives.

468. Une personne , qui desire ne pas être nommée , fait offrande de 150 l. à prendre sur 571 liv. 11 sols , montant d'un décompte de pension payable au Trésor Royal. La lettre d'envoi de ce décompte désigne pour emploi des 421 l. 1 s. restant, le payement d'arrérages d'impositions royales. La lettre , en date du 22 Octobre dernier , est déposée aux Archives.

469. MM. les Contrôleurs & Essayeurs de l'Hôtel des Monnoies de Paris ont déclaré faire remise des droits qui leur reviennent sur la fonte des métaux présentés à cet

Hôtel, pour être convertis en espèce.

M. Dupeyron de la Coste a fait en outre remise de ses droits sur la fonte des métaux.

MM. les Fermiers-Généraux des Messageries, & MM. de la Régie des Postes ont également fait remise de leurs droits sur les différens objets adressés en don patriotique à l'Assemblée Nationale.

MM. les Commis de l'Hôtel des Postes de Paris font offrande à l'Assemblée de vingt-sept marcs deux onces d'argent. La note est déposée aux Archives. N°s. 470.

MM. les Curés de l'Archiprêtré de Courzieux, Diocèse de Lyon, au nombre de quatorze, font offrande à l'Assemblée d'une somme de 564 livres, contenue en une lettre-de-change, datée du 28 Octobre dernier, à l'ordre de M. de la Borde, *signée* Jordan l'aîné & Compagnie, payable à vue sur MM. Jacques Chol, Boscary, à Paris. La lettre d'envoi, signée des Députés, formant le Comité des Electeurs de Lyon, est déposée aux Archives. 471.

La ville de Fumay en Hainault a fait remettre par M. Roussel de Bouret, Député 472.

de la Municipalité de ladite ville près l'Assemblée Nationale, une somme de 1200 l. en cinq billets de caisse, dont trois de 200 liv. & deux de 300 liv., dont elle fait hommage à l'Assemblée.

Nos. 473. M. le Comte de Pardieu a remis une somme de 221 l., offerte en don patriotique par plusieurs gens de maison de la ville de Saint-Quentin. La lettre de M. de Pardieu est déposée aux Archives.

474. Une lettre du club patriotique de Dijon annonce que les habitans de la Paroisse de Franche-Ville en Bourgogne offrent à l'Assemblée une somme de 2000 liv. sur le produit de la vente de leur quart de réserve, & promettent de verser dans l'emprunt qu'elle a décrété ce qui leur restera du prix de cette vente ; que la Fabrique du même lieu y joint le don d'une somme de 150 liv., d'une croix d'argent pesant un marc, & que le Curé de la même Paroisse fait également offrande d'une cuiller pesant quatre onces deux gros & demi. Les habitans se soumettent en outre de payer leur contribution volontaire, conformément

au Décret de l'Assemblée. Copie de la délibération de ladite Communauté & la lettre d'envoi, ci-dessus énoncée, sont déposées aux Archives.

Par une souscription ouverte, le 12 Octobre dernier, à Corté, dans l'île de Corse. plusieurs habitans de cette ville ont formé une somme de 812 livres, dont ils font offrande à l'Assemblée. Ladite somme contenue en deux lettres-de-change de 400 l. chacune, datées du 18 Juin, signées de la Bouillerie, & payables à trois usances sur M. de Biré; & en une reconnoissance de 12 liv. de la Directrice des postes de la même ville; suivent les noms des souscripteurs : N°. 475.

M. Pichon d'Aulnoux	266 l.
M. Meline.	300
M. Guillaume.	48
M. Raymond.	30
M. Ponyte.	18
M. Doche	24
M. Ricord	12
M. Barrère.	12
M. Ozanne.	12
M. Battillini.	6

M. Pantalacci	6 l.
M. l'Abbé Viti	18
M. Faverge	24
M. Chabas.	12
M. Vanucci	12
M. Danthier.	12
Total	812 l.

La liste desdits souscripteurs & leur lettre d'envoi sont déposées aux Archives.

Nos. 476. Lettre de MM. les Consuls de Grenoble, qui annonce que le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Die en Dauphiné leur a fait remettre une lampe avec sa chaîne, une aiguière & son bassin, deux burettes & leur bassin, avec une clochette d'argent, le tout pesant vingt marcs six onces qu'ils sont chargés d'offrir en don patriotique à l'Assemblée. Leur lettre est déposée aux Archives.

477. Le sieur Demangeot, Prieur de l'Abbaye de Sainte-Geneviève de Genlis près Villequier-au-mont, fait offrande des arrérages d'une rente de 258 l., due par l'Hôtel-de-Ville de Paris à la Communauté dudit lieu.

Copie d'une déclaration qui contient ladite offre & la lettre d'envoi du Syndic de Villequier sont déposées aux Archives.

Déclaration de M. Chabrole, Lieutenant-Particulier au Présidial de Nîmes, par laquelle il abandonne au profit de l'Etat une pension de 600 liv. attachée à son office. Sa lettre d'envoi, du 25 Octobre dernier, est déposée aux Archives. N°s. 478.

Uue lettre de MM. les Membres composant l'Assemblée Municipale & Electorale de Rouen, datée du 31 Octobre dernier, annonce que M. Bothereau, natif de Rouen, mais qui, depuis trente ans, demeure à Amsterdam, leur a envoyé sa déclaration de contribuer, pour son quart d'imposition patriotique, pour une somme de 20,000 l., & que cette somme excède la proportion déterminée par le Décret de l'Assemblée. 479.

MM. les Membres de la Municipalité supplient l'Assemblée d'ordonner que mention de cet acte de patriotisme soit faite sur le procès-verbal de ses séances.

A la même lettre étoit joint un état de différentes souscriptions qui ont eu lieu à

Rouen depuis le 12 jusqu'au 31 Octobre dernier dans l'ordre suivant :

M. Doucet, Agent-de-Change, a fait don de 120 liv.

M. de Mellet, deux paires de boucles à souliers & un grand anneau à clef.

M. la Chenez Heude le jeune, Négociant, en vaisselle d'argent, deux plats, douze cuillers, douze fourchettes, quatre flambeaux, un huilier, quarante deux jetons, le tout pesant vingt-deux marcs treize onces cinq gros.

Une Demoiselle qui ne veut pas être nommée, un étui d'or, pesant une once deux gros vingt-quatre grains.

M. Brunel, une paire de boucles à souliers & une boucle de col.

M. Lhuilier, une écuelle & une paire de boucles à souliers.

M. Yvernez, deux paires de boucles à souliers.

MM. Beaudouin, Amel, Ponchet, L. Delamarre, Regnault, Delespine & Carpentier, une paire de boucles à souliers, le tout pesant sept marcs deux onces.

M. Brouilhet, une paire de boucles à

souliers, & quarante boutons à jour.

Le sieur Feodore, Jockai de M. Brouilhet, âgé de dix ans, une paire d'anneaux d'oreilles en or.

M. Poultet fils, une paire de boucles à souliers et une chaîne de montre en or.

M. Lefebvre, une paire de boucles.

M. Bournisieu d'Epineville, deux paires de boucles à souliers.

M. Ernoult, une paire de boucles.

M. Aveline, une paire de boucles.

Mademoiselle Fortunée la Chenez Heude, une paire de boucles à souliers.

M. la Chenez Heude neveu, une paire de boucles.

M. Théodore la Chenez Heude fils, une paire de boucles.

M. P. J. la Chenez Heude fils, M. Bourgeois le jeune, M. Jean-Baptiste Pottier, chacun une paire de boucles.

Madame veuve Michel, une croix d'or platte avec son cœur. Ledit état, la lettre d'envoi, une autre adresse à l'Assemblée & un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Municipale de Rouen, relatif au don de M. Boterau, sont déposés aux Archives.

Nos. 480. M. le Chevalier de Boctey-Villers, demeurant à Lisieux, a fait remettre une boëte, contenant onze couverts, quatre cuillers à ragoût, quatre cuillers à café, une garniture d'épée, y compris la poignée, le tout d'argent; une boëte de montre en or, & une doublure de tabatière en or, avec ses cercles. La lettre de M. Boctey avec une autre de M. Lebret de Saint-Martin à qui ces effets étoient adressés, sont déposées aux Archives.

Nota. On avoit énoncé douze couverts & six cuillers à café dans la note d'envoi, il ne s'est trouvé que onze couverts & quatre cuillers à café; mais, au lieu de deux cuillers à ragoût, il y en avoit quatre.

481. Les Religieuses Annonciades du Monastère royal de Meulan, dont le revenu est au plus de 15,000 liv., font le don d'une année de pension de 5000 liv., qui leur est accordée sur le Trésor royal. Leur lettre est déposée aux Archives.

Du 5 Novembre 1789.

482. M. Charles François de la Rouvray offre à l'Assemblée l'abandon d'une pension sur le Trésor royal, de 95 l. 17 sols 6 den.,

ainsi que des arrérages échus depuis le mois de Février 1788. Au brevet de ladite pension étoit jointe sa lettre d'envoi, qui est déposée aux Archives.

Le 6 Novembre 1789.

Délibération de la Communauté d'Allennes-sur-les-marais, Châtellenie de Lille en Flandre, par laquelle il est dit qu'après lecture de l'adresse de l'Assemblée à ses Commettans, & de son Décret du 9 Octobre dernier, il a été arrêté de lui offrir une somme de 300 liv., laquelle est contenue en une lettre-de-change datée du 30 Octobre dernier ; *signée*, DOMINIQUE DEHAU, & payable à l'ordre de M. Fla sur MM. Vandenyver, banquiers à Paris. Ladite délibération est déposée aux Archives. N°s. 483.

Il a été remis un borderau du Directeur des Monnoies de Lille, daté du 20 Septembre dernier, de la quantité de quatorze marcs, cinq gros & demi de vaisselle étrangère, évaluée 626 liv. 16 sols 4 den., que M. Wartel, Député de Flandre à l'assem- 484.

blée, a offerts au nom du Corps des maîtres Tondeurs de Lille.

N°s. 485. Lettre de M. le Baron le Sage, adressée à M. le président, par laquelle il déclare qu'étant Patron d'un bénéfice dans la Paroisse de Luzelle, produisant douze septiers de bled, & 6 liv. tournois perçus par indivis, il renonce au droit de Patronage, & consent à la vente des rentes dudit bénéfice qui produiront 6000 liv., qui seront destinées aux besoins de l'Etat. Il déclare être dans l'intention d'engager le Titulaire de ce bénéfice à renoncer, comme il le fait, à son revenu dans ledit bénéfice. La lettre de M. le Sage est aux Archives.

486. MM. les Officiers, bas-Officiers & Soldats du Régiment de Beaujolois ont adressé à l'Assemblée une soumission de verser, sous trois semaines, dans la caisse patriotique; savoir, pour les premiers, leurs appointemens d'un mois; pour les seconds, leur haute-paye pendant le même temps, & pour les soldats, leur paye aussi pendant le même temps. Leur délibération,

datée de Dunkerque, le 29 Octobre dernier, est déposée aux Archives.

Plusieurs jeunes gens du commerce de Limonadiers de Paris ont fait offrande à la Patrie d'une somme de 751 liv. 9 sols, contenue en deux billets de caisse, l'un de 200 liv. & l'autre de 300 l., & le reste en argent provenant d'une cotisation convenue entre un petit nombre d'entre eux. Leur adrese est déposée aux Archives. Nos. 487.

M. le Comte de Fumel, Commandant en chef de Guyenne, a fait la remise d'une pension de 12,000 liv. sur le Trésor royal, ainsi que d'une année d'arrérages qui écherra au premier Janvier prochain. Cet acte de patriotisme a été proclamé par MM. les Trésoriers, quoique M. le Comte de Fumel ait gardé le silence vis-à-vis de l'Assemblée, & qu'il ait voulu envelopper cette offrande à la Patrie d'un voile religieux. 488.

MM. les Officiers du Régiment de Limosin, en garnison dans l'île de Corse, ont, par une lettre adressée à l'Assemblée, fait offrande à la Patrie d'une somme de 6556 liv. 13 sols 4 den., montant d'un 489.

mois de leurs appointemens. Ladite somme contenue, 1°. en une lettre-de-change, datée du 19 Août dernier, de la somme de 3631 liv. 6 sols, payable sur M. de Biré à vingt jours de vue; 2°. en une autre lettre-de-change, datée du 7 Septembre dernier, de la somme de 2400 liv, payable au 17 Décembre prochain fixe, sur M. Boutin; 3°. & en un mandat de 525 liv. 7. sols sur le Trésorier général des Troupes. Leur lettre, datée du 18 Octobre dernier, est déposée aux Archives.

N°s. 490. MM. les Officiers des bureaux des Finances de Montpellier ont fait hommage à l'Assemblée d'une somme de 3000 l., qu'ils annoncent avoir déposée entre les mains des Représentans de la Commune de la ville de Montpellier. Leur lettre est déposée aux Archives. Cet article est de ceux dont le montant forme la souscription de Montpellier, n°. 565, & est réalisé avec cette même souscription.

491. Plusieurs jeunes gens du commerce des marchands Papetiers, Cartiers & Relieurs de Paris, s'étant réunis pour former une contribution volontaire, ont formé & remis

une somme de 313 liv. 9. sols, dont ils font hommage à l'Assemblée. Leur adresse est déposée aux Archives.

MM. les Capitaines & Officiers de navire du Havre ont fait offrande à la Patrie d'une somme de 4940 liv., contenue en deux lettres-de-change datées, l'une du 3 Octobre dernier, de la somme de 3577 livres 18 sols 6 deniers, payable à un jour de date, à l'ordre de MM. Etienne & Baptiste le Mounier sur MM. Robert Gorrant, Banquiers à Paris; & l'autre, datée du 31 du même mois, de la somme de 1362 livres 1 sol 6 deniers, payable à deux jours de date à l'ordre de M. Jean-Baptiste le Chevalier sur M. Hochon, Négociant à Paris. N°s. 492.

M. Dandré, Député à l'Assemblée, annonce, par une lettre écrite à M. le Président, que les Ouvriers de la fabrique de toile peinte du sieur Turcas de Marseille, au nombre de vingt-cinq, ont déposé une somme de 150 liv., qui est à la disposition de l'Assemblée. La lettre est déposée aux Archives. 493.

Soumission faite par M. Guillemin, Contrôleur des actes à Paray-le-Monial en Cha- 494.

rolais, de verser par quartier, dans la caisse patriotique, une année des appointemens de sa place, montant à 600 liv., à commencer du premier Janvier prochain. A ladite soumission étoit jointe sa lettre d'envoi, laquelle est déposée aux Archives.

N°. 495. Il a été remis par M. Dumas, Député de Libourne à l'Assemblée, une reconnoissance de 200 l. par les sieurs Denis Vallet, Gérard Hannonet, Jean-Baptiste-Adrien Briet & Pierre-Henri Jacquin, Syndics de la Communauté des Serruriers, Taillandiers, &c. de Paris, au profit du sieur Raymond-Cap-de-Mourlin, dont lesdits Syndics, au nom de leur Communauté, promettent de payer l'intérêt, & de passer contrat de constitution. Le sieur Raymond abandonne en même temps les intérêts de ladite obligation, échus depuis le premier Octobre de l'année dernière.

A PARIS, Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Dixième Semaine.

Du 7 Novembre 1789.

M. Dosfant, Député à l'Assemblée, a remis, pour don patriotique, une somme de 1767 liv. 16 sols, provenant d'une souscription ouverte par les gens de maison de Paris, dont l'état suit, Du 7 Nov. 1789. N°. 496.

Savoir:

Les gens de M. Guizol.	30	l. s.
Les gens de Mesdames Parceval & de M. Parceval, Fermier-Général.	102	
Les gens de M. Bagnières. . . .	24	
Les gens de M. Chappin. . . .	25	4
Les gens de M. de Vernant. . .	45	
Onze Domestiques d'un Seigneur Anglois.	117	
Les femmes de charge & de chambres, cuisinier, aides de cuisine & froteurs de Ma-		

dame la comtesse de Bouville.	60 l. s.
Le cuisinier d'une princesse. . .	24
Une partie des gens de Madame la duchesse de la Vallière. . .	165
Le domestique de M. Regnault fils.	3
Les gens de M. de Caze. . . .	12
La demoiselle Lavaux.	9
La veuve le Comte, pour le quart d'une année de ses gages.	30
Le nommé *Mayer*.	6
Les gens d'une maison, rue du Mail.	100
Les gens de M. Puissant.	81
Le domestique de M. le Dorgue de Launay.	10
Les domestiques de Madame la duchesse de Choiseul. . . .	12
Le nommé *Bailleux*, hôtel de Baudeville.	6
Le nommé *Caron*.	3
Le nommé *Louvet* & sa femme, rue de l'Université.	24 l. s.
Le sieur Patin & la veuve Gillet, hôtel des Messageries.	20

Les gens de M. Puy de Verines.	48 l. s.
Les gens d'une maison, rue des Champs-Elisées.	66
Le nommé *Claude D.*	12
Marguerite Bayard, chez Madame la marquise de Thiboutot.	14
Marie-Jeanne Auvray, même maison.	12
Angélique-Louise Bayard. . . .	10
Les gens de M. Milon.	120
Les gens de M. de la Borde, cidevant banquier de la Cour.	135
Les gens de M. Bidault.	6
Maingault, domestique de Mademoiselle Clairon.	3
La demoiselle Dourif sa femme-de-chambre.	3
Nicolas-François Lamore.	24
Les gens de Madame Desmoulin.	36
La cuisinière de Mademoiselle Danty.	12
Les gens de M. Saleure de Grizieu.	21
Les nommés *Noël* & *Croquet*,	

pour partie d'un coupon d'intérêt de la Compagnie des Indes, rapportant 36 liv.	12	
Cécile Dubois.	12	
Le nommé *Jean-François Carmoy*.	12	
Pierre Portail, postillon.	10	
Joseph-Pepin Donaz, natif de Savoie.	12	
Les gens de Madame de la Haye.	78	
Les domestiques de la maison de M. Parceval Deschesnes & de ses enfans.	129	12
Les gens de M. Dailly, Député à l'Assemblée.	72	
Total.	1767 l.	16 s.

N°. 497. Il a été remis par M. Dosfant, au nom de Joseph Berthier, domestique de Mademoiselle M... D... G..., rue Pavée Saint-Sauveur, la grosse d'un contrat de rente viagère tontine, de 18 liv., au principal de 200 liv., daté du 10 Mars 1761, ensemble les arrérages échus depuis le premier Janvier de l'année dernière. Ledit

sieur Berthier s'oblige de payer, dans le courant de Janvier prochain, 68 l. 11 sols, formant le quart de son revenu.

Le nommé *Charles Montagne*, ci-devant domestique de M. Testard Dutys, a fait remettre encore par M. Dosfant la grosse d'un contrat d'une rente foncière de 60 l., passé devant Notaires, à Trelly, le 11 Décembre 1782, au profit de Romain Montagne, Laboureur en la Paroisse de Coutrière : ce don a été offert à l'Assemblée, sous la condition qu'il sera fourni audit Charles Montagne un habit complet de la Milice Nationale. N°s. 498.

Délibération de la Communauté des Carmes déchaussés de Marseille, du 20 Octobre dernier, par laquelle ils ont arrêté d'offrir à l'Assemblée tous les biens de leur maison, évalués environ un million. Ladite délibération étoit jointe à une lettre de M. d'André, Député à l'Assemblée. 499.

Du 9 Décembre 1789.

Délibération de la Compagnie de l'Arc de Lons-le-Saunier, datée du 5 Octobre dernier, par laquelle il a été arrêté d'of- 500.

frir à l'Assemblée une somme de 600 liv.; contenue en une lettre-de-change de pareille somme, en date dudit jour 5 Octobre, *signée*, Bertier frères, payable à vue à l'ordre de M. le Marquis de Marnezia sur M. Henri Cherer, Banquier à Lyon. Ladite délibération étoit jointe à l'adresse de ladite Compagnie à M. le Président, & à une lettre de M. le Marquis de Marnezia, le tout déposé aux Archives.

N°. 501. M. le Duc de Bouillon déclare que, quoique ses biens ne soient susceptibles d'aucune imposition par leur nature, relativement au contrat d'échange des Souverainetés de Sedan & de Raucourt, il desire cependant donner des preuves de son patriotisme, & obéir, autant qu'il le peut, au Décret de l'Assemblée : en conséquence il offre & abandonne, 1°. deux années qui lui sont dues sur le gouvernement d'Auvergne, montant à 67,352 liv. 2°. Quatre années de gages de la charge de grand Chambellan, lesquels, à raison de 16,283 liv par an, forment un total de 65,132 liv. 3°. Une somme de 200,000 l. qui lui est due pour le remboursement de

l'engagement des Aides d'Auxerre, fait pour 300,000 l. à M. le Vicomte de Turenne, dont 100,000 l. appartiennent à la succession de feu son père, & dont il ne peut disposer. Ces trois sommes réunies forment un total de 332,484 livres, que M. le Duc de Bouillon déclare abandonner, & être infiniment au-dessus de la proportion déterminée par le Décret de l'Assemblée, quand la nature de ses biens le mettroit dans le cas de la payer. Sa déclaration est aux Archives.

Du 10 Novembre 1789.

Lettre de M. de Sarret, Officier dans Brabant & élève du Génie Royal & Militaire d'Espagne, datée de Barcelone, le 27 Octobre dernier, par laquelle il déclare que, quoique habitant de l'Espagne, il est François, & veut en cette qualité offrir son tribut à sa Patrie. Il a adressé à l'Assemblée une lettre-de-change de 4000 l., datée du 28 Octobre dernier, payable à l'ordre de l'Assemblée sur M. de Sarret, Bailli & Juge-Royal de la ville & bailliage de N°. 502.

Milhau en Rouergue. Sa lettre est aux Archives.

N°s. 503. Le sieur Faveur, Contrôleur des actes à Cette en Languedoc, fait offrande à l'Assemblée d'une pension de 30 liv., qui lui a été accordée sur les Economats, en qualité de nouveau converti, ensemble les arrérages échus depuis 1783 jusqu'à 1789 inclusivement. Sa lettre, datée du 30 Octobre dernier, est déposée aux Archives.

504. Le sieur Dupré, Graveur en médailles, offre à l'Assemblée ses soins & son travail gratuits, pour graver celle qui doit consacrer à jamais les abandons volontaires faits la nuit des 4 & 5 Août. Il fait ce même hommage à l'Assemblée pour l'exécution de toute autre médaille, si le choix de l'Artiste, destiné au travail de cette première, étoit déja fait.

Du 11 Novembre 1789.

505. Le sieur Boutet de Rouen fait offrande à la Patrie d'une somme de 300 liv., remise en un billet de la Caisse d'escompte, & il a fait remettre en même tems 6 liv. pour un don fait par son domestique. Sa lettre est aux Archives.

Le sieur Berthier de la Garde, Médecin à Toulon, offre à l'Assemblée ses services gratuits pour l'Hôpital militaire de cette ville. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 506.

Adresse à l'Assemblée par trois sœurs, natives de Normandie, par laquelle elles exposent qu'il y a vingt-huit ans, un frère qu'elles avoient, a déserté des Troupes de France pour passer chez l'Etranger, qu'elles n'en ont reçu aucunes nouvelles depuis ce temps malgré les diverses amnisties accordées par le Roi; qu'il y a vingt-un ans, un de leurs oncles leur laissa une succession de 3000 liv., mais que la coutume de Normandie excluant les filles des successions, elles n'ont pu profiter ni du principal, ni des revenus de celle de leur oncle; elles offrent à l'Assemblée le quart de ce qu'elles seroient dans le cas de recevoir, si l'Assemblée veut donner des ordres pour qu'elles jouissent de leurs droits, déclarant que la personne, chargée d'administrer ces biens, est prête à débourser si elle y est autorisée. Leur adresse est déposée aux Archives. 507.

Du 12 Novembre 1789.

N°s. 508. Mademoiselle Charpentier, demeurant à Paris, a remis à la caisse des dons patriotiques une montre d'or et trois couverts d'argent.

509. Il a été adressé à l'Assemblée un extrait du livre tenu à l'Hôtel-de-Ville du Havre, pour l'enregistrement des dons patriotiques, dont le résultat est qu'il a été porté au bureau destiné à recevoir ces dons; 1°. un marc six onces sept gros vingt-quatre grains d'or; 2°. en argent vermeil plaqué en or et brûlé d'or, seize marcs cinq onces, et en argenterie et autres effets d'argent, six cent trente-un marcs un once six gros; le tout envoyé à l'Hôtel des Monnoies de Paris pour le Trésor des dons patriotiques. Ledit extrait est déposé aux Archives.

510. M. de Marcenay de la Brance, Receveur-général des fermes à Troyes, a adressé à l'Assemblée une caisse contenant, 1°. une boëte en or quarrée, une autre boëte d'or ovale, et la monture de deux bracelets aussi en or; 2°. six flambeaux, une cafetière et

la douille de son manche, une autre petite cafetière, deux saladiers, un sucrier et son couvercle, cent jetons, deux porte-mouchettes et une mouchette, trois gobelets en forme de timbale, un porte-bougies, un bougeoir, sa bobèche et son éteignoir, deux cuillers à ragoût, vingt-neuf couverts, un pot à l'eau et sa cuvette, et six cuillers à café, le tout d'argent pesant cinquante-huit marcs deux onces cinq gros et demi. Ledit sieur de Marcenay fait en outre l'abandon d'une somme de 640 liv. 4 sols 10 den., montant des arrérages d'une rente de 320 liv. 2 sols 5 den. pour les années 1788 et 1789, lesquels effets et arrérages de rente il déclare surpasser de beaucoup le quart de son revenu, et devoir servir à l'acquitter. Ledit sieur de Marcenay, en sa qualité de tuteur du sieur Nicolas de Marcenay son petit-fils, a adressé par la même caisse, et pour servir également à l'acquit de la contribution de son pupille, et pour don patriotique, 1°. un étui, un porte-crayon et une plume, une paire de ciseaux, un dez d'or, un couteau à lames d'or, deux anneaux, une épingle sur-

montée de sa fleur, la monture de deux bracelets, une chaîne à médaillon émaillé, deux cachets, une clef de montre, une autre chaîne à médaillon, un cachet et une clef, le tout monté en or; 2°. une bombonnière en cristal montée sur trois cercles d'or, une bague à pierre longue violette, montée en or, et garnie de neuf diamans, l'un desquels est entouré de huit autres diamans plus petits; un mouvement de montre et sa boëte d'or, un couteau garni en or, et un souvenir d'ivoire, aussi monté en or; une écuelle et son couvercle, quatre cuillers à potage, douze couverts, six cuillers à café et une pour sel, une paire de boucles pour homme, et une à jarretières. L'état de ces effets, certifié véritable par ledit sieur de Marcenay, est déposé aux Archives.

N°. 511. Il a été offert par M. Gaultier de Biauzat, Député à l'Assemblée, 1°. au nom de Madame de Welleat, épouse de M. de Welleat, Receveur des Impositions à Clermont-Ferrand, une paire de boucles, une paire de ciseaux, un dez, deux étuis, et une chaîne de montre, le tout en or.

2°. Au nom de M. Bernard de Vincent, une déclaration contenant remise du principal d'une rente de 21 liv. 12, due sur les tailles, et des arrérages échus depuis l'année 1764.

3°. Au nom de M. Juge de Salagnat, Receveur du Clergé, 2400 liv. en billets de la Caisse d'escompte.

4°. Au nom de M. Diannes, Conseiller à la Cour des Aides, une somme de 4800 l.; savoir, celle de 2400 liv. remise en billets de la Caisse d'escompte, et pareille somme qui lui est due par le Trésor Royal pour trois années d'arrérages d'une pension de 800 liv. Extrait des registres du Greffe de l'Hôtel-de-Ville de Clermont-Ferrand, relatif à une souscription patriotique, ouverte dans cette ville, ensemble un état des souscriptions ci-dessus, sont déposés aux Archives.

Deux enfans, âgés de quatre à cinq ans, ont fait offrir en don patriotique une somme de 69 liv. 10 sols 6 den., qui étoit destinée à leurs menus plaisirs. N°s. 512.

Les Prieur et Juges-Consuls de la ville de Rouen ont adressé à l'Assemblée, par 513.

les mains de M. le Couteulx de Canteleu, une somme de 5712 liv. contenue en une lettre-de-change, datée du 3 Novembre présent mois, *signée*, Riout, et payable à vue au porteur sur le sieur Paul Prévost, Négociant à Paris. Ladite somme est le produit d'une contribution patriotique ouverte entre les jeunes gens, Pensionnaires et Commis des Négocians de Rouen. La lettre desdits sieurs Prieur et Juges-Consuls est déposée aux Archives, ainsi qu'un exemplaire de la délibération relative à l'ouverture de ladite souscription.

Nos. 514. La Communauté de Poupas en Guyenne offre, pour sa contribution patriotique, la coupe du quart de réserve de ses bois communaux, qu'elle évalue à 5000 l., somme bien plus considérable que ne seroit celle du produit de l'imposition du quart de revenu dans cette Paroisse.

515. Le sieur Chapiteau, Syndic de la Paroisse de Virginy en Champagne, Election de Sainte-Ménéhould, a adressé à M. le Président une délibération de la Communauté de ladite Paroisse, par laquelle, déclarant adhérer à tous ses Décrets, elle

annonce être dans la résolution de les soutenir par tous les moyens possibles. Ledit sieur Chapiteau annonce en outre que, sur une invitation patriotique qui fut envoyée à ladite Paroisse par les Membres du Comité de Sainte-Ménéhould, les habitans ont formé une somme de 211 liv. 11 sols 6 den., qui a été remise dans la caisse patriotique de Sainte-Ménéhould. La lettre dudit sieur Chapiteau et la délibération susdatée sont déposées aux Archives.

M. Binet de Moulin-neuf, Commissaire de correspondance à Mante en Angoumois, se soumet à payer, sans retenue de l'intérêt légal, une somme de 500 liv., qu'il déclare excéder le quart de son revenu. Il se soumet en outre à verser à la caisse de charité des pauvres de son canton le remboursement de cette somme, lorsqu'il aura lieu, avec la réserve qu'on lui en passera un contrat de constitution de rente à quatre pour cent. La lettre est déposée aux Archives. N°. 516.

M. le Chevalier d'Epernay, Capitaine au Corps Royal de l'Artillerie, offre à l'Assemblée une somme de 900 liv., qui lui 517.

est due sur ses appointemens comme employé à l'Arsenal de Lyon. Sa lettre, datée du 6 Octobre dernier, est déposée aux Archives.

Nos. 518. M. Langlade de Bricourt, Entreposeur de tabac à Valogne, fait don d'une somme de 240 liv., contenue en une lettre-de-change, datée du 6 de ce mois, payable à son ordre, le 20 du présent mois, sur M. le Roi de Camilly. Sa lettre, datée du 7 Novembre, est déposée aux Archives.

519. Lettre de M. d'André, Député de Provence à l'Assemblée, par laquelle il annonce, 1°. que le Corps des Marchands Orfévres de Marseille ont arrêté, par une délibération du 7 Octobre dernier, de faire offrande à l'Assemblée d'une somme de 4263 liv. qui leur est due par le Roi pour les capitaux de rentes qui appartiennent à leur Communauté, ensemble les arrérages desdites rentes montans à 255 liv. 15 sols 5 deniers, le tout formant la somme de 4518 liv. 15 sols 5 den.; 2°. que par autre délibération de la Communauté des Maîtres Cordonniers de la même ville, ils ont arrêté de faire remise à l'Etat d'une somme d'environ

d'environ 12,000l. qui leur est due pour les principaux et arrérages de rentes de charge d'Inspecteurs et Contrôleurs créées à leur Communauté ; et en outre d'offrir à l'Assemblée la quantité de vingt-cinq marcs quatre onces et deux gros d'argenterie, qui appartient à leur Communauté. La lettre de M. d'André, celle des Jurés-Gardes des Orfévres de Marseille, leur délibération et celle des Maîtres Cordonniers de la même ville sont déposées aux Archives.

M. Beffroy, Lieutenant au bataillon de garnison d'Orléans, de plusieurs Sociétés d'Agriculture, fait offrande de deux jetons d'argent qui lui avoient été accordés par la Société royale d'Agriculture de Laon. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 520.

Il a été remis, par M. Baco de la Chapelle, Député du bailliage de Nantes, une lettre-de-change de 1500 liv. à l'ordre de M. Dembrouq sur Pierre le Roi, Banquier à Paris, au nom de M. Taillefer de ladite ville de Nantes, qui déclare que cette somme est au-dessus du quart de son revenu. 521.

Le sieur Lucas, Prêtre Missionnaire de 522.

la Paroisse Saint-Louis de Rochefort, fait l'abandon du bénéfice des Portes, dont il jouit depuis cinq années. Sa lettre, datée du 13 Octobre dernier, est déposée aux Archives.

N°s. 523. Le sieur Leroux, ancien Valet-de-Chambre de M. le Duc de Bouillon, de la succession duquel il est créancier d'une somme de 36,000 liv., offre à l'Assemblée l'abandon de cette créance, sous la réserve de 1500 liv. de Pension viagère : il offre de remettre les titres et pièces qui justifient de sa créance, et annonce que M. Langlois, Notaire, Séquestre de cette succession, a actuellement entre les mains une somme de 7 à 800,000 liv., qui est destinée au payement des créanciers. L'adresse du sieur Leroux est déposée aux Archives.

Nota. L'article ci-dessus a été rejeté par l'Assemblée, attendu qu'elle ne se charge point d'objets contentieux.

524. M. de Boislandry, Député à l'Assemblée Nationale, a remis une délibération de la Communauté des Maîtres Perruquiers de Versailles, en date du 29 Septembre dernier, par laquelle ils ont arrêté de faire le don des principaux de deux années

d'arrérages de deux rentes, montant ensemble à 127 liv. 12 sols, qui appartiennent à cette Communauté, à cause des charges de Contrôleurs et Inspecteurs qui lui ont été créées par Edit d'Août 1758; délibéré en outre de joindre une somme de 1000 liv. comptant audit don, ce qui formera un total de 3807 liv. 4 sols. A une copie de ladite délibération sont jointes les grosses des contrats desdites deux rentes énoncées, l'un de la somme de 48 l. de gages au principal de 900 liv., et l'autre de 96 l. au principal de 1920.

Délibération de la Communauté de Moloy en Bourgogne, Bailliage de Châtillon-sur-Seine, par laquelle il a été arrêté, 1°. de payer pendant trois années, à commencer du premier Avril prochain, une somme de 125 liv. pour sa contribution patriotique. Les habitans dudit lieu observent que cette somme de 125 liv. forme le quart de leur revenu, et qu'ils en payeront trois quarts, au lieu d'un seul qui leur est demandé. Il a été arrêté de plus d'abandonner le produit de leurs bois communaux vendus moyennant 390 l., payables N°. 525.

en trois années, laquelle somme sera remise chaque année aux personnes chargées de la recette de la contribution patriotique. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

N°s. 526. Délibération de la ville et Communauté de Hédé, du premier de ce mois, par laquelle il a été arrêté d'offrir en don patriotique une somme de 2400 liv., qui forme une année entière du revenu de ladite Communauté, sans aucune déduction. Cette délibération est déposée aux Archives.

527. Délibération de la Communauté de Perrigny-sur-l'Oignon, du 8 Octobre dernier, par laquelle il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 6790 liv., à toucher du sieur Receveur des Domaines, laquelle somme servira d'abord à acquitter 2000 l. pour leur don patriotique et volontaire, et les 4790 liv. restant à payer les taille et capitation de la présente année, qu'ils se trouveroient hors d'état de fournir autrement, à cause des accidens qu'ils ont éprouvés dans leur récolte. Leur délibération est déposée aux Archives.

Nota. L'article ci-dessus a été rejeté par l'Assemblée, attendu

attendu qu'elle ne l'a point regardé comme un don patriotique.

Les Officiers Municipaux de Revin offrent, par une lettre datée du 2 de ce mois, une somme de 4000 liv., que les habitans de cette Communauté ont formée pour venir au secours de la chose publique. Cette lettre est déposée aux Archives. N°s. 528.

Délibération de la Communauté de Roquevaire, du 18 Octobre dernier, par laquelle il a été arrêté d'ouvrir une souscription patriotique, à laquelle M. Negrel-Bruny a offert sur-le-champ le don d'un billet de 200 liv. sur le Trésor Royal, deux salières, un gobelet de chasse, ses boucles de souliers, celles de son fils, le tout d'argent; une montre d'or & sept couteaux à manche d'argent. Copie de ladite délibération certifiée véritable par M. Bouche, Député de la Sénéchaussée d'Aix, est déposée aux Archives. 529.

Lettre de M. d'André, Député de Marseille, par laquelle il annonce que la Communauté des Maîtres Couteliers de ladite ville a arrêté de faire l'abandon d'un capital de 600. liv., principal de 30 l. de 538.

gages dus à leur Communauté pour les offices d'Inspecteurs et Contrôleurs qui leur furent créés en 1745. Ils abandonnent en outre tous les arrérages échus jusqu'à ce jour. La grosse du contrat de ladite rente et copie de la délibération de ladite Communauté étoient jointes à la lettre de M. d'André, qui est déposée aux Archives, et à une liste des personnes qui ont porté de l'argenterie à la Monnoie de Marseille. Le résultat de cet état est de douze cent cinquante-sept marcs six onces six den. six grains.

Du 13 Novembre 1789.

N°. 531. Les Prieur, Chanoines réguliers et Chapitre de l'Abbaye de S^te^. Euverte d'Orléans ont adressé à l'Assemblée un récépissé du Directeur de la Monnoie, daté du 10 de ce mois, de la quantité de cinquante-neuf marcs quatre onces six gros d'argent. Copie d'une délibération qui a déterminé cette offre, et la lettre d'envoi adressée à M. le Président, sont déposées aux Archives.

532. Lettre adressée à M. le Président par MM. Lescart et Longpré, Syndic et Contrôleur de la Compagnie des Conseillers

du Roi, Inspecteurs de Police de Paris, qui font offre à l'Assemblée, au nom de ladite Compagnie, d'une somme de 6000 livres, payable dans le cours du mois de Mars prochain. Cette lettre est déposée aux Archives.

Le sieur Charles Caudron, Fermier dans la Pairie de Boubers en Ponthieu, a remis à la caisse patriotique une somme de 48 l. Nos. 533.

Les sieurs Jean et Antoine Bonnat, Négocians à Villeneuve d'Agenois, offrent chacun une somme de 1200 l. pour leur quart de contribution patriotique. Ladite somme, contenue en une lettre-de-change de 2400 liv., datée du 8 Août dernier, *signée*, Colche et Compagnie, payable à trois usances à leur ordre sur MM. Tournon et Ravel : le sieur Antoine Bonnat déclare que la somme de 1200 l., dont il fait l'offre, n'excède pas le quart de son revenu, mais qu'il y suppléera lors des déclarations à faire dans les Municipalités. 534.

Les sieurs Perregaux et de Rougemont, Banquiers à Paris, ont adressé à M. le Président, le 11 de ce mois, une lettre venant de Neufchâtel en Suisse, signée, *les quatre Ministres aux grand et petit Conseil de la* 535.

ville de Neufchâtel, par laquelle ils font offre à l'Assemblée d'une somme de 8620 l. qu'ils déclarent faire au moins le quart des rentes qu'ils possèdent dans les fonds publics de France, et qui sera payée au Trésor Royal par lesdits sieurs Perregaux et de Rougemont, le premier Avril prochain. A cette lettre ils ont joint une déclaration de plusieurs particuliers de la même ville, qui, ayant pris une semblable résolution, ont fait les soumissions suivantes.

Le sieur Dupeyrone s'engage de faire verser au Trésor Royal, à chacun des termes indiqués par l'Arrêté de l'Assemblée, pour le payement du quart de la contribution patriotique, une somme de 1500 liv. qu'il déclare excéder le quart du revenu qu'il possède en France.

Le sieur Jacobel, ancien Capitaine, fait pareille soumission pour la somme de 650 l. payable en trois termes.

Le sieur Chevalier de Rochefort, Maréchal-de-Camp, se soumet également pour la somme de 1200 liv. qu'il consent lui être retenue en trois termes sur la pension de retraite qui lui a été accordée par le Roi.

Le sieur Frédéric de Chambrier, ancien

Officier au Régiment de Castella, se soumet de faire payer en trois termes 471 liv. excédant le quart de son revenu en France.

Le sieur F. L. Routel pour une somme de 606 l. 5 sols, payable comme dessus.

Le sieur Chevalier de Rochefort, comme chargé de procuration de Mademoiselle Marie-Marthe le Chevalier sa sœur, se soumet également pour la somme de 300 liv.

Le sieur Chavrière, pour le quart de ses rentes placées sur trente têtes Gènevoises.

Le sieur Colonel de Pury, pour la somme de 727 liv. payable comme dessus.

Les sieurs Boire Banneret et Boire Chancelier, pour la somme de 360 liv. payable comme dessus.

Le sieur Rougemont, pour la somme de 930 l. payable comme dessus.

Le sieur de Pury, Maire de la Côte, pour la somme de 640 l. payable comme dessus.

Le sieur Mellier pour la somme de 330 liv. payable comme dessus.

Le sieur Morel pour la somme de 400 l. dans les trois termes indiqués.

Le sieur de Luze de Mézerac, Officier

aux Gardes Suisses, pour la somme de 600 liv. payable comme dessus.

Le sieur Alexandre de Luz, aussi Officier aux Gardes Suisses, pour pareille somme de 600 liv.

La Dame veuve de Cheresac pour la somme de 1050 liv.

Le sieur Jacques-Louis Perrot pour la somme de 250 liv.

Et le sieur de Pury, Conseiller d'Etat et Maire de Neufchâtel, pour 180 liv., montant d'une rente de pareille somme qu'il possède en France. Toutes lesquelles sommes réunies forment un total de 21,814 liv. 5 sols. Les deux lettres, ci-devant relatées, sont déposées aux Archives.

N°s. 536. Le sieur François Ignace Colonieu, ancien Curé de Bayonne-lès-Grignan, demeurant à Châteauneuf de Mazène, offre à l'Assemblée l'abandon de neuf créances qui lui appartiennent sur différens particuliers; leur total est de 4170 liv.; elles sont détaillées dans une lettre dudit sieur Colonieu, datée du 15 Octobre dernier, laquelle est déposée aux Archives.

537. M. Meyfrun, Député de Toulon à l'As-

semblée, a remis à la caisse patriotique un récépissé du Directeur de la Monnoie de Marseille, montant à 20 marcs 2 onces 11 d. d'argenterie, provenant d'un sacrifice que font de leurs boucles différens Membres du Comité littéraire de M. Surre, Libraire à Toulon, et plusieurs autres Citoyens de cette ville qui se sont joints à eux.

M. Courtès, ancien Chirurgien de la Marine de Toulon, offre à l'Assemblée la remise de moitié d'une pension de 800 l. que le Roi lui a accordée après cinquante-deux ans de services dans la Marine Royale. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 538.

M. Courtès fils, Médecin à l'Hôpital Militaire de Bastia en Corse, offre à l'Assemblée le dixième de ses appointemens tant qu'il sera employé ; il a joint à sa lettre un billet à ordre de la somme de 200 liv. pour le premier payement de son offre, lequel billet est payable, le 15 de ce mois, sur MM. Grand et Compagnie, Banquiers à Paris. Sa lettre est déposée aux Archives. 539.

Délibération de la Communauté des Traiteurs, Aubergistes, Rôtisseurs, Pâtissiers et autres de la ville de Toulon, par laquelle 540.

il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée, 1°. une somme de 1000 l. contenue en une lettre-de-change, datée du premier de ce mois, *signée*, CHAUBRY, et payable à six jours de de vue à l'ordre de MM. les Trésoriers des dons patriotiques sur M. de Biré ; 2°. l'abandon du principal et des arrérages de deux rentes perpétuelles, montant ensemble à 104 liv. 10 sols, qui leur appartiennent à cause des offices d'Inspecteurs et Contrôleurs créés à leur Communauté par Edit de Février 1755, et du mois d'Août 1758. Ladite délibération, et la lettre d'envoi adressée à M. Meyfrun, sont déposées aux Archives.

N°. 541. Délibération des Maîtres Cordiers, Auffiers, Paigneurs, Magasiniers et Fideliers de Toulon, qui ont arrêté d'offrir à l'Assemblée les principaux et arrérages de différentes parties de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris montans à environ, 60 liv. Ladite délibération, datée du 23 Octobre dernier, est déposée aux Archives.

A PARIS, Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, N°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

ONZIÈME SEMAINE.

Du 14 Novembre 1789.

M. D'ANDRÉ, Député de Provence à l'Assemblée, a adressé à M. le Président, l'expédition d'une délibération de la Communauté des Carmes déchaussés de Marseille, datée du 20 Octobre dernier, avec adhésion de la part des Maisons du même Ordre des villes de Toulon et de Lyon, par laquelle ces Communautés ont arrêté de faire un abandon général de tous leurs biens, dont le montant, suivant un état y joint, est de deux millions cinq cent mille sept cent quatre-vingt-dix liv. L'expédition de ces délibérations, états et lettres, au nombre de huit pièces, sont déposées aux Archives. N°. 542.

N°s. 543. L'Université de Droit de Montpellier, offre à l'Assemblée une somme de 1000 l. montant d'une cotisation faite par les Membres de cette compagnie. Leur lettre, datée du 5 de ce mois, est déposée aux Archives.

544. Offre de trois marcs quatre onces d'argent, poids des boucles d'une partie de la Société du Café des Arts de la porte S. Denis. L'adresse est déposée aux Archives.

545. La Communauté des Perruquiers de Troyes fait offrande à l'Assemblée, du principal et de plusieurs années d'arrérages d'une rente perpétuelle de 253 l. 2 s. 6 d. Leur adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives.

546. M. Bardout, Avocat, offre à l'Assemblée une somme de 224 l., montant d'une créance qui lui appartient sur le sieur Bulleau; il a remis à cet effet une obligation signée de ce dernier, et datée du 4 Décembre 1776. Sa lettre et une autre du sieur Bulleau, datée du 12 Juin dernier, par laquelle il fait espérer de le payer incessament, sont déposées aux Archives.

M. Reissollet, Négociant à Marseille, a adressé, en quatre lettres-de-change, une somme de 5000 l. pour acquitter sa contribution du quart de revenu d'une année. La première desdites lettres-de-change de la somme de 522 l., *signée*, Duhamel, et datée du 29 Décembre de l'année dernière, étoit payable, fin d'Octobre dernier, à l'ordre de M. Augar, sur ledit sieur Duhamel. La deuxième, de la somme de 3000 l., *signée*, Tardieu, et datée du 2 Juillet dernier, est payable, à l'ordre de M. Paraise et Compagnie, sur MM. veuf Tassin et fils. La troisième du 22 Octobre, *signée*, Paraise, est de la somme de 1101 livres 18 sols, payable au 20 Novembre présent mois sur MM. Jaume et Compagnie. La quatrième, de 376 liv. 2 sols, *signée*, Straforello et Paragalo, datée du 22 Octobre dernier, est payable à leur ordre sur MM. Jaume et Compagnie. La lettre de M. Reissollet est déposée aux Archives. N°. 547.

M. le Vasseur de Vaucourt, Gentilhomme servant, vétéran et honoraire du Roi, a adressé à l'Assemblée la grosse d'un contrat de 60 liv. de rente perpétuelle au 548.

principal de 1200 l., constituée le 26 Juillet 1768; il fait abandon tant du principal que des arrérages de ladite rente.

Nos. 549. M. Moginat de l'Ecluse fait don d'une somme de 1646 livres, produit de la vente d'un cheval de selle et d'une voiture, ladite somme remise en deux lettres-de-change datées du premier de ce mois, *signées* Deschamps, et payables sur M. de Biré. La lettre de M. de l'Ecluse, et le Procès-verbal de la vente, faite gratuitement par les Huissiers priseurs de Lyon, sont déposées aux Archives.

550. Lettre datée de Rufée du 8 Novembre présent mois, *signée*, Desplans D. M. F. M., par laquelle ledit sieur Desplans, en se soumettant de payer, d'ici au premier Janvier 1791, le quart de son revenu sans intérêt ni espoir de remboursement, offre de visiter gratis tous ceux qui, dans un arrondissement qui sera fixé, se trouveront avoir besoin de ses soins. Sa lettre est déposée aux Archives.

551. M. le Comte de Fésenzac, Seigneur de plusieurs terres dans le Fésenzac, l'Armagnac et le Bigorre, annonce que, par les

facilités qu'il a données à ses vassaux pour le rachat des droits seigneuriaux auxquels ils sont soumis, il a lieu d'espérer que ce rachat produira environ une somme de 80,000 liv. : il en fait offrande à la Patrie, et a donné des ordres pour que cette somme fût versée successivement dans la caisse nationale. Sa lettre est déposée aux Archives.

Le frère Victor Bénard, Récolet, Vicaire de Saint-Lubin d'Issigny près Châteaudun, annonce que n'ayant ni or ni argent à sa disposition, mais seulement six cents volumes de livres modernes, il prie l'Assemblée d'en agréer le produit qu'il fera parvenir, aussitôt la vente, au lieu qui lui sera indiqué. Sa lettre est aux Archives. N°s. 552.

Billet à ordre de la somme de 387 l., *signé*, Bigelot, Notaire à Nancy, et daté du 21 Septembre dernier, payable à l'ordre de MM. les Trésoriers des dons patriotiques, adressé par ledit sieur Bigelot, avec un consentement de ne recevoir le remboursement de la finance de son office que sur le pied de 8388 liv. 17 sols 9 den., 553.

évaluée ainsi par l'Edit de 1771, quoiqu'en 1778 il l'ait payée 13,935 l. 9 sols 9 den. Sa note est déposée aux Archives.

Nos. 554. Lettre de Dom Ferron, Prieur de Faverney près Vésoul, par laquelle il annonce que sa Communauté, ayant résolu de faire le don de toute l'argenterie de son Eglise, qui n'est pas nécessaire pour le service divin, prie l'Assemblée de lui indiquer le lieu où elle doit être adressée. Cette lettre et une autre de Dom Boissard, ancien Religieux de cette maison, relative au même objet, sont déposées aux Archives.

555. Le frère Lequinio, Chanoine régulier de l'Ordre de la Sainte-Trinité à Rhuis en Bretagne, prie l'Assemblée de lui permettre de verser dans la caisse nationale le produit de la prédication qu'il doit faire pendant l'Avent dans la ville d'Auray. Il a obtenu à cet effet l'agrément du Visiteur-Provincial de Bretagne. La lettre est aux Archives.

556. Soumission, *signée*, Devalori, Prêtre et Chanoine de Lille, et datée du 7 Novembre présent mois, par laquelle ledit sieur De-

valori déclare donner à la Patrie le dixième de son revenu tous les trois ans pendant sa vie, immédiatement après la levée du quart décrété par l'Assemblée Nationale.

Le sieur Moucheron Duval annonce que son père ayant une créance de 12,000 l. sur une personne connue qui lui en a donné reconnoissance en deux billets de 6000 l. chacun, offre à l'Assemblée l'abandon de cette somme, sous la condition qu'à l'échéance de chacun de ces billets il lui en sera remis les deux tiers : le premier payement échoit dans le courant de ce mois, et le second environ un an après. La lettre du sieur Moucheron Duval est déposée aux Archives. N°s. 557.

Le sieur Bouerbégon, Citoyen de Genève, déclare que, quoiqu'il ne soit pas François, mais bien créancier de l'Etat, il n'en est pas moins disposé à contribuer au soulagement de l'Empire, en payant le quart de son revenu. Sa lettre renferme plusieurs réflexions sur l'exportation du numéraire de la France, et sur les dispositions où il présume que sont ses compatriotes de payer comme lui le quart des 558.

revenus qu'ils ont en France. Elle est déposée aux Archives.

Nos. 559. Le sieur Lavallée déclare qu'il est créancier, depuis plusieurs années, de la succession de M. le Marquis de Montmorency-Laval, d'une somme de 3180 liv., qu'il en offre celle de 1180 liv. et tous les intérêts échus jusqu'à ce jour. Sa lettre est déposée aux Archives.

560. Les Brigadiers, Sous-Brigadiers et Employés des Fermes du Roi de la ville d'Agen font offrande à l'Assemblée de leurs appointemens de Novembre, présent mois, montant à 214 liv. 10 sols, qu'ils offrent de payer d'avance. Leur soumission, *signée* Menet, Magène, la Mothe, Barbolanne, Barthe et Mirabel, est déposée aux Archives.

561. Les Chanoines réguliers de l'Abbaye de la Madeleine de Châteaudun offrent en don patriotique trente-cinq marcs d'argenterie. Leur lettre, datée du 9 de ce mois, est déposée aux Archives.

562. Le sieur Cuillié, Commis des Finances, a adressé à l'Assemblée une somme de 100 liv., montant d'une souscription faite entre

entre le sieur le Gras, les demoiselles Cordier, Foconet, le sieur Lefranc, les Domestiques de Mademoiselle la Bosne, le sieur Thibaut et ses deux camarades, et deux anonymes ; ladite somme remise en une lettre-de-change payable à vue sur M. Benezech à Paris. Il a joint audit don celui d'un billet de 200 l. de la loterie de 1780, dont il fait hommage à la Nation. Sa lettre est déposée aux Archives.

Du 16 Novembre 1789.

M. Borjon de Scellery offre l'abandon d'un contrat de 47 liv. 12 sols de rente, au principal de 1904 liv., ensemble les arrérages de quelques années de ladite rente, sous la réserve de l'acquit de ses charges royales pour 1789 et 1790, ainsi que du quart de sa contribution patriotique qu'il déclare devoir être de 300 liv. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 563.

Les Huissiers-Commissaires-Priseurs de Paris ont délibéré d'offrir à l'Assemblée leurs services gratuits dans l'intérieur de la salle, et encore de faire, Sans au- 564.

cune rétribution, les prisées et les ventes des effets appartenans à la caisse patriotique. Leur lettre et leur délibération sont déposées aux Archives.

N°. 565. Le sieur Blouquier de Montpellier, chargé par ses Concitoyens de recevoir les dons patriotiques de ladite ville, a adressé à l'Assemblée, 1°. une bague de diamans composée de neuf pierres, et un anneau d'or; 2°. une somme de 44,754 l. 18 sols contenue en onze lettres-de-change payables à différentes époques dans le courant du mois de Novembre et Décembre de la présente année. Cette somme est le produit d'une souscription ouverte à Montpellier, et remplie dans l'ordre suivant :

Remis, par différentes personnes qui ont desiré garder l'anonyme, la somme de	4,615l. 3s.
Plus, un anneau d'or et une bague par les mêmes.	
Par M. Barthelemy, Négociant	240
Par le Corps des Notaires . .	1000
Par les Elèves pensionnaires .	153

Par la Troupe bourgeoise, la Colonelle	1,500l.	s.
Par les Officiers des droits de l'Université	1000	
Par le Directeur de la Comédie, au nom de sa Troupe.	2,627	17
Par un anonyme	48	
Par les Pensionnaires des écoles chrétiennes.	288	
Par MM. les Officiers de la Cour des Comptes, ainsi qu'ils l'avoient annoncé ci-devant.	10,000	
Par MM. les Trésoriers de France	3000	
Par le Corps du Commerce.	20,000	
Et pour le net du bénéfice sur 24,239 livres 18 sols, montant de diverses lettres-de-change prises sur Paris, ci.	282	18
Total	44,754l.	18 s.

La lettre d'envoi, datée du premier de ce mois, est déposée aux Archives.

Du 17 Novembre 1789.

Nos. 566. Il a été remis à la caisse patriotique, de la part d'un Comédien de Metz, une montre d'or, une paire de boucles d'argent, et un couvert d'argent qui est le seul qu'il possède.

567. Le sieur Margot, Châtelain de Saint-Laurent-du-Pont en Dauphiné, fait remise et abandon d'une rente de 54 liv. 13 s. 1 d., provenant de la finance de l'office de Trésorier-Receveur, ancien Alternatif de la Communauté de Saint-Laurent-du-Pont; ladite finance paroît avoir été primitivement de la somme de 3000 liv. La lettre de M. Margot, datée du 4 de ce mois, est déposée aux Archives.

568. Le sieur Pimpernelle offre de payer sur-le-champ la contribution du quart de son revenu d'une année, montant à 450 liv. à cause de 1800 liv. de rente qu'il possède sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Sa lettre est déposée aux Archives.

569. Le sieur Gosse, Curé de Marchiennes-sur-la-Scarpe en Flandre, offre à l'Assem-

blée la moitié d'une année de revenu de sa Cure, qui consistera en l'indemnité qui lui sera accordée en remplacement de la dîme qui formoit ci-devant les sept huitièmes de ce revenu. Sa lettre, datée du 10 Novembre, est déposée aux Archives.

M. de Bigny, ancien Capitaine au Régiment de Normandie, infanterie, offre à l'Assemblée l'abandon d'une pension de 400 liv. pendant quatre années, indépendamment de sa contribution patriotique. Sa lettre, datée du 6 Novembre, présent mois, est déposée aux Archives. Nos. 570.

Les Commis des Fermes du Roi ont présenté à l'Assemblée un mémoire par lequel, après avoir formé diverses répétitions qu'ils ont à faire contre MM. les Fermiers-Généraux, ils offrent l'abandon du tiers des sommes qui doivent leur revenir, lesquelles présentent un total de 3,661,680 l. 8 sols. Leur mémoire est déposé aux Archives. 571.

Il a été remis, de la part des Chanoines-réguliers de l'Abbaye de la Made- 572.

leine à Châteaudun, un récépissé du Directeur de la Monnoie d'Orléans, du 7 Novembre, présent mois, montant à trente-cinq marcs deux onces quatre gros d'argenterie qu'ils offrent en don patriotique. La délibération qui a déterminé cette offre, est déposée aux Archives.

N°. 573. Délibération de la Communauté de Fond-Froide, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Narbonne, par laquelle il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée l'abandon de tous les biens de cette Communauté, montant de 35 à 40 mille livres de rente, ensemble toute l'argenterie de leur Eglise qu'ils ont fait remettre à la Monnoie de Montpellier. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

574. M. Eustache, Maître-ès-Arts et Chirurgien-major en survivance de l'Hôpital de Béziers, a fait offrir à l'Assemblée, par son fils encore jeune, trois médailles d'or valant environ 500 liv. Sa lettre est déposée aux Archives.

575. M. Paultre des Epinettes, Député à

l'Assemblée, a offert, au nom de trois Pensionnaires du Collége de Juilly, fils de M. Paultre de la Motte, Lieutenant de Roi de Saint-Sauveur, une somme de 72 liv., qui leur a été accordée par leur père pour leurs menus plaisirs. Leur lettre datée de Juilly, du 12 Novembre, présent mois, est déposée aux Archives.

M. l'Abbé Dubourquet offre, de la part de Madame Dubourquet sa mère, l'abandon du principal d'une rente de 20 livres sur les tailles, ensemble de tous les arrérages échus depuis l'année 1779. La lettre de M. l'Abbé Dubourquet, datée du 7 de ce mois, est déposée aux Archives. N°s. 576.

Le sieur Lion de la Houssay, prisonnier à Pierre-en-Cise, offre à l'Assemblée le quart de son revenu d'une année, qui consiste en une pension de 400 liv. Sa lettre est déposée aux Archives. 577.

Du 18 Novembre 1789.

Il a été offert en don patriotique, à l'As- 578.

semblée, par une partie de la Garde Nationale du District des Jacobins, faubourg Saint-Germain, 1°. une somme de 800 l. en billets de la caisse d'escompte ; 2°. celle de 182 liv. 16 sols en espèces ; 3°. quatre coupons d'intérêts de 25 livres chacun, de l'Edit de Décembre 1782 ; un autre de la même création, de la somme de 50 l., et un sixième coupon, de l'Edit d'Avril 1783, de la somme de 24 livres ; toutes lesquelles sommes forment un total de 1156 livres 16 sols ; 4°. dix-huit tours de boucles d'argent non montées, une custode, un sucrier et son couvercle, six gobelets d'argent, dont trois à pieds, trente-quatre tours de boucles tant grandes que petites en partie brisées, trois tours de boucles de jarretières, une autre petite paire de boucles de jarretières, une boucle de col, deux cuillers à ragoût, six couverts, deux autres petits couverts d'enfant, trois salières, deux tabatières, vingt-sept jetons, deux petites pièces de monnoies étrangères, un petit morceau d'argent battu, le tout d'argent ; une chaîne de montre, un cachet, une petite croix

croix à la Jeannete, une autre petite croix avec une chaîne et deux autres petits brins d'or.

Les habitans de la Communauté du Bourg-Fidel, Paroisse de Rocroy, ont remis en don patriotique une somme de 22 liv. 6 den. Leur adresse est déposée aux Archives. N°s. 579.

Un ancien Officier d'Infanterie, avocat, retiré dans une campagne du Clermontois en Beauvoisis, a remis à la caisse patriotique la monture en argent d'une épée. Sa lettre est déposée aux Archives. 580.

Le sieur Jamon, Conseiller du Roi et son Procureur en la Viguerie de Montfaucon en Velay, fait offrande à l'Assemblée de la finance de sa charge de Procureur du Roi en l'ancien Bailliage de Velay, et déclare qu'il entend en exercer les fonctions, tant qu'il sera conservé, sans exiger aucun émolument. Sa renonciation faite devant Notaire, le 3 Octobre 1789, est déposée aux Archives. 581.

M. Poncet Delpech, Député à l'Assem- 582.

blée Nationale, a remis à la caisse patriotique, au nom du sieur Boudet de la Bombardière, demeurant à Caussade en Quercy, une somme de 12,310 4 sols, consistant, 1°. en 10,340 livres qui lui sont dues sur le Trésor Royal, pour le principal d'une rente de 103 liv. 8 sols, constituée le 7 Février 1766; 2°. en une somme de 310 4 sols pour trois années d'arrérages de cette rente, et en 1660 livres qui ont été remises en billets de caisse et en argent comptant. La lettre de M. Boudet, datée du 8 de ce mois, par laquelle il déclare que cette somme surpasse de beaucoup une année entière de son revenu, est déposée aux Archives, et la grosse dudit contrat est au dépôt des dons patriotiques.

N°. 583. Le frère Yves-Angelot, Capucin-Aumônier au Pont-aux-Dames, offre deux années d'une pension de 150 liv. qui lui a été accordée anciennement comme Aumônier de vaisseau du Roi. Lesdites deux années commenceront au premier Janvier

1790. Il abandonne en même temps les arrérages d'un terme de ladite pension, montant à 75 liv., lequel écherra au premier Janvier prochain. Sa lettre, datée du 16 de ce mois, est déposée aux Archives.

Du 19 Novembre 1789.

Les Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre ont adressé en don patriotique un cœur, un ostensoir de vermeil, un calice de vermeil et sa patène, cinq calices d'argent et leurs patènes, une lampe, un bénitier, un encensoir, sa navette et sa cuiller, un bassin d'argent, deux paires de burettes, un bâton de chantre, deux chandeliers et une coupe d'argent, le tout pesant soixante-neuf marcs cinq onces trois gros, selon leur énoncé. La lettre d'envoi de ladite Communauté, avec l'état desdits effets, sont déposés aux Archives. N°s. 584.

Il a été remis par M. Hernu, Marchand Limonadier du Café du Salon, Boulevard 585.

de la Comédie Italienne, une somme de 147 liv. provenant d'une souscription patriotique formée entre lui et plusieurs personnes qui fréquentent ce Café. Leur adresse à l'Assemblée Nationale est déposée aux Archives.

Nos. 586 Il a été remis par Dom Gervaise, Religieux de l'Abbaye de Valloire de l'Ordre de Cîteaux, une somme de 100 livres contenue en une reconnoissance du Directeur des postes de Nampon, datée du 11 de ce mois, et remise par M. Chapelier, Député de Rennes.

Du 20 Novembre 1789.

587. Les Maire, Bourguemestres, Magistrats et Officiers Municipaux de Schlestat annoncent que les habitans de cette ville ont projeté de former une somme de 10,000 l. pour concourir au soulagement de l'Etat, et d'abandonner une créance de 11,000 l., que ladite ville a sur le Gouvernement. Leur lettre, datée du 15 de ce mois, est déposée aux Archives.

M. de Navailles Bonas, ancien Conseiller au Parlement de Navarre, a fait abandon d'une somme de 10,000 livres, qui lui reste due par l'Etat pour le remboursement d'une partie de la finance de l'office de Conseiller au Parlement de Navarre, ensemble les intérêts de ladite somme qui lui sont dus depuis deux ans. La quittance de finance de ladite somme de 10,000 liv., produisant 500 livres d'intérêts, et la renonciation dudit sieur de Navailles ont été remises avec une lettre du sieur Verger, Commis au bureau de la Marine, son fondé de pouvoir. N°s. 588,

Les Officiers du Bailliage, Siége Présidial et du Parquet de Soissons, ont, par une délibération du 17 de ce mois, arrêté de rendre gratuitement la justice dans l'étendue de leurs Jurisdictions. Ladite délibération et une adresse à l'Assemblée sont déposées aux Archives. 589.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S.-Jacques, N°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Douzième Semaine.

Du 21 Novembre 1789.

M. Rattier, Député de Saintonge, a remis une lettre datée de Chalais, du 9 de ce mois, et *signée*, Quinchaudlion, Ganivet et de la Faye de Martimon, qui annonce qu'une souscription, ouverte entre plusieurs particuliers de cette ville, a produit une somme de 2000 liv., dont ils font hommage à l'Assemblée. Cette lettre est déposée aux Archives. Du 21 Novembre 1789. N°s. 590.

Délibération de la Communauté de Tilchatel en Champagne, Bailliage de Langres, par laquelle, en adhérant au Décret de l'Assemblée, du 6 Octobre dernier, relatif à la contribution patriotique, il a été arrêté, 1°. que quiconque seroit con- 591.

vaincu d'avoir fait des déclarations infidèles pour se soustraire au payement de cette contribution, seroit regardé d'avance comme mauvais Citoyen, et seroit exclus des Assemblées de la Commune; 2°. que ceux qui ne seront pas dans le cas d'être compris dans le rôle de la contribution, seront portés dans un autre rôle sous le titre de capitation extraordinaire patriotique, laquelle ne pourra être moindre de 20 sols par tête de tout sexe et de tout âge; 3°. que le payement de cette capitation sera versé au plus tard, dans les premiers jours de Janvier 1790, entre les mains des Receveurs des dons patriotiques; 4°. que les habitans de cette Communauté renoncent à toute diminution d'impôts pour l'année 1790, en raison des rôles de supplémens des biens privilégiés, dont les sommes seroient réparties en moins-imposé sur les anciens contribuables. Ladite délibération, datée du 9 de ce mois, est déposée aux Archives.

N°. 592. Les sieurs Mardochée, Elie, l'Avarre et Jacob, Juifs, demeurans à Paris, font

offrande d'une somme de 1512 livres, formée entre eux et plusieurs de leurs confrères, laquelle somme a été remise par M. l'Abbé Grégoire, Député de Nancy à l'Assemblée ; ils se proposent en outre de fournir en une seule fois, et incessamment, le quart de leur revenu d'une année. La note de M. Grégoire est aux Archives.

Délibération de Bressieu, Election de Romans en Dauphiné, par laquelle il a a été arrêté entre autres choses d'offrir à l'Assemblée Nationale l'abandon de 12650 l., capital d'une rente constituée au profit de cette Communauté, suivant la quittance du Trésorier des revenus casuels du 24 Janvier 1752, ensemble tous les arrérages qui sont dus de ladite rente jusqu'à ce jour. Il a été arrêté en outre que ceux qui n'ont pas encore payé leurs charges royales de cette année, le feront au plus tôt ; et qu'ils payeront, dans le courant de Janvier prochain, la moitié des impôts de 1790, et l'autre moitié dans le courant de Juillet suivant. Ladite délibération du 5 Octobre dernier, ensemble une N°. 593.

lettre d'envoi du Châtelain de cette Communauté, sont déposées aux Archives.

N°s. 594. M. Métivier des Minières, ancien Officier de Cavalerie, a fait remettre à la caisse patriotique une somme de 1003 liv. contenue partie en un billet de caisse de 1000 liv.

595. Le sieur Montfleury, Officier au Corps Royal du Génie, se soumet de payer à la caisse patriotique, dans le courant de l'année prochaine, une somme de 400 liv. qu'il déclare surpasser le quart de son revenu, y compris ses appointemens. Sa lettre, datée du 2 de ce mois, est déposée aux Archives.

596. Délibération de la Communauté des Marchands Fabricans et Garnisseurs de chapeaux de Marseille, en date du 9 Octobre dernier, par laquelle il a été arrêté de faire l'abandon d'une somme de 11,180 l. 16 sols 8 deniers, principal de plusieurs parties de rentes constituées au profit de ladite Communauté, et de celle de 939 l. 8 sols 8 den. pour les arrérages de ces rentes échues jusqu'à ce jour, lesquelles deux sommes font ensemble celle de

12,120 liv. 5 sols 4. deniers. Ladite délibération, ensemble la lettre d'envoi des Syndics de ladite Communauté, sont déposées aux Archives.

Les Dames Religieuses de la Falque, près Saint-Genis en Rouergue, offrent à l'Assemblée l'abandon de tous leurs biens immeubles, évalués 100,000 livres. Leur lettre, adressée à l'Assemblée, et une de M. le Maire de Paris qui annonce cette offre, sont déposées aux Archives. N°. 597.

Délibération des Communautés de Valbonnais, Entraigues, Valjouffrey, le Perrier et Chantelouve, qui ont arrêté d'offrir à l'Assemblée l'abandon ; savoir, pour celle de Valbonnais, d'environ 6000 l., et, pour chacune des trois autres, de 2000 liv., capitaux de rentes créées à ces Communautés pour les offices de Perequateurs des tailles, et Auditeurs des comptes. Ladite délibération est déposée aux Archives. 598.

La Communauté de la ville d'Issoudun en Berry a fait hommage à l'Assemblée de cent quinze marcs environ d'argenterie, provenant du don qu'une partie des 599.

habitans de cette ville fait de ses boucles et de quelques autres objets d'argent. Copie de leur délibération, d'une adresse et du discours des Députés d'Issoudun à l'Assemblée, est déposée aux Archives.

Nos. 600. Le Chapitre de l'Eglise Collégiale et Paroissiale de Pont-de-Vaux, conjointement avec la Dame Gaudé, veuve Renard, et le sieur André font abandon d'une rente de 97 liv. 2 sols, au principal de 1942 l., originairement constituée au principal de 4855 liv. au denier cinquante. Ledit Chapitre abandonne en outre la portion d'un capital provenant du remboursement des offices et droits sur les cuirs, supprimés en 1759, ensemble tous les arrérages desdites rentes échus jusqu'à ce jour. Le titre nouvel de ladite rente de 97 liv. 2 sols, la quittance de finance originaire, la délibération dudit Chapitre, du 23 Octobre dernier, ont été remis avec deux lettres d'envoi du sieur Guichellet Doyen, lesquelles sont déposées aux Archives.

601. M. le Sure, Député de Sainte-Menehould à l'Assemblée Nationale, à remis à la caisse des dons patriotiques, au nom

des habitans de la ville et des Communautés de l'Election de Sainte-Menehould, une somme de 1900 liv. en billets de caisse, 500 liv. en espèces, un coupon d'intérêt de la Compagnie des Indes, n°. 9520, énoncé de la somme de 62 liv. 10 sols ; plus une écuelle d'argent avec son couvercle, deux paires de boucles d'argent pour femme, deux petites paires de boucles d'argent, cinq pièces de monnoie étrangères, un jeton, trois couverts et une épée, le tout d'argent, avec une agraffe et un petit anneau, une tabatière quarrée en or, une pomme de canne, une petite croix avec son cœur, et un anneau, le tout en or ; plus une paire de boucles et une paire de crochets à pierres fausses : lesdits objets provenant d'une souscription ouverte dans ladite ville et ses Municipalités. L'adresse des Membres du Comité patriotique de Sainte-Menehould à l'Assemblée, une liste des Souscripteurs de ladite ville et des Communautés de l'Election, avec copie d'une lettre de Madame de Chamisso à MM. les Membres dudit Comité, sont déposées aux Archives.

N°s. 602. Lettre de M. J. P. Berger le jeune, Négociant à Lyon, datée du 3 ce mois et adressée à M. le Président, par laquelle il déclare qu'il s'est engagé envers M. Necker de déposer une somme de 1200 liv., quand la Constitution sera faite, indépendamment de sa contribution patriotique. Il s'engage en outre de payer une somme de 2000 l. dans le cas où il seroit établi des écoles publiques pour l'éducation; ladite somme applicable à l'établissement de ce genre, qui se formeroit dans la ville de Lyon. A sa lettre étoit jointe une copie d'un testament, par lequel il institue la Nation françoise pour son héritière universelle, mais seulement dans un cas prévu par le testateur. La lettre et ledit testament sont déposés aux Archives.

603. Un Député à l'Assemblée Nationale a remis à la caisse, tant pour lui que pour sa famille, six paires de boucles de souliers et trois paires à jarretières, avec une bourse contenant cinquante-sept jetons d'argent. Sa note est déposée aux Archives.

Du

Du 23 Novembre 1789.

M. Hernoux, Député de Saint-Jean-de-Lône, à l'Assemblée Nationale, a remis à la caisse des dons patriotiques, au nom de la Communauté des Maîtres Cordonniers de ladite ville de Saint-Jean-de-Lône, une lampe d'argent du poids de sept marcs, dont elle fait hommage à l'Assemblée. La délibération de ladite Communauté, qui a arrêté cette offre, est datée du 12 de ce mois, et est déposée aux Archives. N°s. 604.

Les Membres de la Confrérie de Saint-Eloy de la ville de Saint-Jean-de-Lône font offrande d'une somme de 500 livres qui a été remise en leur nom par M. Hernoux, Député à l'Assemblée Nationale. La délibération des Membres de ladite Confrérie, datée du 14 Octobre dernier, est déposée aux Archives. 605.

Par Délibération des Marchands Epiciers, Drapiers et Merciers de la ville de Saint-Jean-de-Lône, datée du 5 Octobre dernier, il a été arrêté de faire l'abandon d'une 606.

rente de 24 liv., au principal de 480 liv. créée par Edit de Décembre 1764, et constituée le 2 Mai 1766, ensemble les arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour. La grosse dudit Contrat, sa quittance de finance, datée du 20 Janvier 1748, et la délibération de ladite Communauté ont été remises par M. Hernoux, Député à l'Assemblée Nationale.

Du 24 Novembre 1789.

Nos. 607. Il a été remis à la caisse patriotique, au nom de M. le Grand, Chevalier de Saint-Louis et ancien Capitaine d'Infanterie, une somme de 120 liv. dont il fait hommage à l'Assemblée.

608. Une personne qui desire n'être pas nommée, a fait don d'une croix à la Jeannette garnie de son cœur, le tout en or.

609. La Communauté de la ville de Pont-de-Vaux, fait l'abandon d'une rente de 21 l. 12 sols, principal de 864 liv., suivant le titre nouvel d'icelle, du 16 Décembre 1766, ensemble des arrérages échus jusqu'à ce jour. Une copie collationnée du-

dit titre nouvel, et une quittance de finance, sont au dépôt des dons patriotiques, et la lettre d'envoi aux Archives.

Les Religieuses de l'Union Chrétienne des nouvelles Catholiques de la ville de Caën ont adressé à l'Assemblée un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, daté du 17 de ce mois, de quatorze marcs quatre onces douze deniers d'argenterie, dont elles font le don à la Patrie. N°s. 610.

M. Dauche, Curé des Essarts-le-Vicomte, a envoyé, tant en son nom qu'en celui de son confrère et des habitans de la ville d'Escardes et des Essarts, 1°. une somme de 181 liv. 5 sols; 2°. trois paires de boucles à souliers, trois autres petites boucles dépareillées, seize petits morceaux d'argent, une croix d'or et son cœur, trois anneaux d'or, deux autres croix d'or et leur cœur, avec une bague aussi d'or, trois autres croix de différentes formes, avec quatre anneaux d'or, plus un grand gobelet à pied, une timbale et une tasse; ces effets provenant de différens dons patriotiques, offerts par des particuliers de sa Paroisse. La lettre de M. Dauche, 611.

datée du 19 de ce mois, est déposée aux Archives.

Nos. 612 et 613. Les Volontaires Nationaux de la Rochelle font offrande à la Nation d'une somme de 7108 liv. 17 sols 6 deniers, à laquelle se monte la valeur de leurs boucles d'argent ; ladite somme remise en billets de caisse d'escompte. La note de M. de Missy, datée du 21 de ce mois, est déposée aux Archives.

613. M. Adanson, de l'Académie des Sciences, a fait remettre sur le bureau une paire de boucles d'argent, une épée montée en argent et une canne à pomme d'or, dont il fait offrande à la Nation. Sa lettre, qui contient des observations sur différentes parties d'administration, est déposée aux Archives.

614. Délibération de la Communauté de Saint-Antoine en Dauphiné, datée du 18 Octobre dernier, par laquelle il a été arrêté, 1°. que les impositions de ladite Communauté, pour l'année 1790, seroient payées : savoir, les six premiers mois dans le courant de Janvier prochain, et les six derniers mois dans le courant de Juillet

suivant ; 2°. qu'il seroit fait abandon des capitaux et arrérages de deux parties de rente qui appartiennent à ladite Communauté, suivant les titres nouvels des 8 Août 1766, et 29 Octobre 1764, nos. 172,794 et 172,795. Ladite délibération est déposée aux Archives.

M. Jouvant, Lieutenant-Particulier au Bailliage de Reims, offre à l'Assemblée l'abandon de la finance de son office, évalué 4000 livres, en la suppliant d'ordonner qu'il soit fait compensation du quart de son revenu, du centième denier dont il doit quelques années, et de sa capitation, avec l'offre qu'il fait de sa charge. Ses deux lettres, l'une adressée à l'Assemblée, et l'autre à M. le Président, sont déposées aux Archives. N°. 615.

M. de la Place, Doyen des gens de lettres de l'Europe, a fait remettre, en don patriotique, une paire de boucles d'argent. La note de ce don est aux Archives. 616.

M. Virolle, Maître en Chirurgie à Paris, son épouse, sa belle-sœur, et leur cuisinière ont fait remettre à la caisse patrio- 617.

tique leurs boucles d'argent. La note de ce don est aux Archives.

N°s. 618. M. Dayminy, ancien Lieutenant de vaisseau du Roi, fait l'abandon d'une somme de 2289 livres 3 sols 4 deniers, montant des arrérages d'une pension réduite à 670 livres, qui lui a été accordée en considération de ses services. Son adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives.

619. Les Membres du Comité permanent de la ville de Pontoise ont adressé à l'Assemblée un état d'argenterie envoyée à l'hôtel de la Monnoie de Paris, montant à six cent seize marcs une once deux gros, qui a été formée par une contribution volontaire des Eglises, Communautés, Corps et Confréries dans l'ordre suivant :

Les Chanoines de la Sainte-Chapelle de Saint-Melon.	55 m.	2 o.	4 g.
Les Dames Carmelites. . .	208	5	4
Les Dames Ursulines. . .	56	2	
Le Couvent des Mathurins.	8	5	6

La Confrérie aux Clercs . .	28m.	o.	g.
La Fabrique de Saint-Maclou	102	2	4
La Fabrique de Saint-Pierre.	58	4	
La Fabrique de Saint-André.	3o		
La Fabrique de Notre-Dame.	68	3	
Total.	616m.	1 o.	2 g.

Il a été arrêté en outre, par le Comité permanent de Pontoise, qu'il seroit fait une proclamation, à l'effet d'engager tous les habitans de faire le sacrifice de leurs boucles d'argent, pour être offertes en don patriotique. L'adresse dudit Comité, l'état d'argenterie ci-dessus, et une lettre de M. le Maire de la ville de Pontoise sont déposées aux Archives.

M. de Perret de Trégadoret, Député de Ploërmel à l'Assemblée, a remis une soumission du sieur Yves Maillot, ancien Chirurgien de la Marine Royale, de payer une somme de 4000 liv., à prendre N°. 620.

en celle de 18,000 livres qui lui est due depuis plusieurs années par différens particuliers demeurans à Saint-Domingue, et contre lesquels il a obtenu Sentences qui ne peuvent être mises à exécution que par un ordre du Gouverneur de Saint-Domingue, qu'il supplie l'Assemblée de faire délivrer.

N°. 621. La dame veuve Fleurant a fait remettre à la caisse des dons patriotiques un couvert et une montre d'argent, dont elle fait don. Son adresse est aux Archives.

622. Les Religieux de l'Abbaye Royale de Saint-Robert de la Chaise-Dieu ont arrêté, par une délibération prise, le 24 Octobre dernier, d'offrir en pur don l'argenterie de leur Eglise, qui ne seroit point absolument nécesssaire au service divin. Ladite delibération est aux Archives.

623. Le Sieur Fouquet, Peintre, offre de travailler, trois jours par semaine, de son état de Peintre, et de verser le produit de ce travail dans la caisse patriotique. Sa lettre est déposée aux Archives.

Le sieur Verdet, employé dans les Fermes, propose qu'il soit prélevé, chaque année, sur chaque employé, le produit de six jours d'appointemens, ce qui formeroit une somme d'un millon à-peu-près, à raison de soixante mille personnes de cette profession. Sa lettre est aux Archives. N°. 624.

Le sieur Desportes, demeurant à la Croix-Rousse-lès-Lyon abandonne la moitié de ses prétentions, qui s'élèvent à 40,000 l. dans une instance qu'il a contre son frère au Parlement de Paris, au sujet de la succession de ses père et mère. Sa lettre est aux Archives. 625.

Les Religieux de l'Abbaye de Saint-Winoc de Bergue offrent à l'Assemblée tous leurs soins et leurs talens pour l'éducation de la jeunesse de leur canton. La délibération de ladite Communauté et une adresse de la Municipalité de Bergue sont aux Archives. 626.

M. le Marquis de Rabar, Lieutenant des Maréchaux de France, a déposé une obligation de 3000 livres pour servir à sa 627.

contribution patriotique, payable en trois termes. Il renonce en même temps au remboursement de ladite somme de 3000 l.

N°s. 628. M. Lefebvre, Receveur des Gabelles, et Capitaine de la Garde Nationale à Gournay en Bray, qui a ci-devant fait un don patriotique en argent et en argenterie, vient de nouveau faire hommage à l'Assemblée d'une somme de 174 liv., montant du quart de ses appointemens, déclarant avec vérité que cette somme est conforme à la fixation adoptée par l'Assemblée. Il a joint à ce don celui de ses boucles d'argent et d'une chaîne d'or garnie de trois breloques, du poids d'une once quatre gros, seuls bijoux qu'il possède. M. Lefebvre déclare renoncer formellement au remboursement des objets par lui ci-dessus offerts, ainsi qu'il l'a fait pour ceux mentionnés au n°. 383. L'adresse de M. Lefebvre à l'Assemblée Nationale est déposée aux Archives.

629. Il a été remis par un inconnu six pièces de monnoie d'Espagne de différentes grandeurs, qui ont été déposées à la caisse patriotique.

Il a été remis à la caisse des dons patriotiques, par M. Laurence, Député de Poitiers à l'Assemblée Nationale, au nom de M. Thaurau, Chevalier de Saint-Louis, demeurant à Poitiers, une tabatière d'or, une bague composée d'une seule pierre de diamant, très-belle et montée en or, dont il fait hommage à la Patrie. M. Laurence observe que ce brave Militaire étoit disposé à faire le sacrifice du quart de son revenu, lors du Décret de l'Assemblée sur cet objet; qu'il est prêt à donner 2000 l. pour cette contribution, somme qu'il déclare surpasser de beaucoup le quart de ses revenus. N°s. 630.

M. Laurence a remis en même temps une croix et un cœur d'or que Mademoiselle Adrien, Gouvernante de M. Thaurau, offre également en don patriotique.

Du 27 Novembre 1789.

M. Poncet Delpech, Député du Quercy à l'Assemblée Nationale, a remis et déposé, entre les mains de Messieurs les Trésoriers, une quittance portant abandon, en faveur de la Nation, de toutes les sommes en 631.

capitaux et intérêts qui sont dus par l'Etat aux Marchands Fabricans de cuirs et Mégissiers de la ville de Montauban en Quercy. Cette quitance est signée par les sieurs Molles et Graves, Syndics du Corps desdits Marchands ; elle est datée de Montauban du 18 Novembre 1789.

Nº. 632. Il a été remis en don patriotique une somme de 228 livres par une personne inconnue.

A PARIS, Chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Foin-Saint-Jacques, nº. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

TREIZIÈME SEMAINE.

Du 28 Novembre 1789.

MADEMOISELLE Frégot, âgée de seize ans, a remis à la caisse patriotique une croix et un cœur d'or, ses boucles de souliers, trois autres paires de boucles de souliers, et une de jarretières qui lui ont été remises pour le même objet par sa famille, sans préjudice de sa contribution pour le quart de son revenu. Sa note est déposée aux Archives. Du 28 Novembre 1789. Nos. 633.

La demoiselle Catherine-Amable Tourné, de Conty en Picardie, a apporté à la caisse patriotique ses boucles d'argent et une somme de 6 liv. Sa note est aux Archives. 634.

M. Legrand, Commis au bureau de la poste à Rouen, a envoyé ses boucles d'ar- 635.

gent en don patriotique. Sa lettre, du 23 de ce mois, est aux Archives.

Nos. 636. M. l'Abbé des Fontaine, a déposé à la caisse une paire de boucles à souliers, deux de jarretières, et une boucle de col.

637. M. Perdrix, Avocat au Conseil, a fait remettre ses boucles de souliers à la caisse patriotique par M. Marolles, Député à l'Assemblée.

638. Les Clercs et le premier Externe de M. Boulard, Notaire à Paris, ont, au nombre de sept, déposé en don patriotique leurs boucles de souliers.

639. M. Ducis a fait remettre à la caisse patriotique trois paires de boucles de souliers, une de jarretières, et une boucle de col, le tout d'argent.

640. M. le Chevalier du Tastet a remis ses boucles de souliers à la caisse des dons patriotiques.

641. Il a été remis à la caisse des dons patriotiques un billet de la loterie de 12 millions, du mois d'Octobre 1787, de la somme de 240 l., sorti en remboursement pour 1000 l., qui a été offert au nom de M. Jean-Baptiste Robinet, Censeur-Royal, et Charles-Fran-

çois Robinet, Avocat en Parlement, demeurant à Rennes. Leur lettre, datée du 15 Octobre 1789, est déposée aux Archives.

M. Abraham-Marc-Louis-Blanchenay, natif de Morges en Suisse, a envoyé en don Patriotique un billet de 400 liv. de la loterie d'Octobre 1783, n°. 5274. N°s. 642.

M. de Goumondie, Chevalier de Saint-Louis, ancien Garde-du-Corps du Roi, offre à l'Assemblée trois années d'une pension réduite à 177 liv., dont il jouit sur le Trésor Royal; il déclare que la somme de 531 liv., montant desdites trois années, surpasse de beaucoup le quart de son revenu annuel. A sa lettre qui est déposée aux Archives, étoient joints la quittance et le certificat de vie de M. de Goumondie. 643.

M. le Comte de Pindray, Capitaine-Commandant au Régiment de Vexin, offre, par une lettre, datée du 21 de ce mois, une année entière de son revenu. Cette lettre est déposée aux Archives. 644.

Le bataillon de la Garde Nationale du District de S. Roch de Paris a fait présenter, par une députation, à l'Assemblée une 645.

somme de 1829 livres 4 sols ; savoir ; 700 liv. en billets de la caisse d'escompte ; 50 livres en un bon sur le Trésorier de Saint-Roch, et 1079 livres 4 sols en espèces. Plus, deux chaînes de montre d'or, dont une garnie d'un cachet, une clef et trois breloques ; cinquante-quatre paires de grandes boucles de souliers, quatre paires de boucles de jarretières, seize morceaux de boucles, trois boucles de col, quatre fourchettes, dont deux cassées ; une boucle de jarretières, un morceau de fourchette, un couvert, une tabatière, une paire d'éperons d'argent brisés, une chaîne de montre, vingt-un boutons d'argent, quinze jetons d'argent, une montre, le tout d'argent ; un cachet d'or portant un chiffre, vingt-deux boutons d'argent couverts de verre bleu. Un état desdits effets, certifié véritable par le sieur Harvouin, est déposé aux Archives.

N°. 646. La Communauté des Maîtres Chandeliers de Paris a offert à l'Assemblée Nationale une somme de 5935 l. 6 sols, contenue en billets de caisse d'escompte et en 35 l. 6 en espèces.

Délibération de la Communauté de la Montjoye, datée du 8 du présent mois de Novembre, par laquelle il a été arrêté d'abandonner à la Nation le produit de tous les bois communaux dudit la Montjoye, évalués à environ 8000 liv. N°s. 647.

Lettre de M. Tabouet, Avocat, datée du 20 de ce mois, et adressée à M. le Président, par laquelle il lui annonce qu'il a fait remettre en son hôtel les exemplaires d'un ouvrage intitulé . . . . . et dont il consacre le produit de la vente au profit de la chose publique. Cette lettre est déposée aux Archives. 648.

M. le Chevalier de Montargé, Maréchal-des-Camps et Armées du Roi, ancien Officier des Chevau-Légers de la Garde, fait hommage à l'Assemblée de l'abandon d'une pension de 3000 liv. qui lui fut accordée en sa qualité de Maréchal-de-camp. Il s'engage en outre à faire remettre au Trésor Royal, d'ici au 15 Janvier prochain, pour servir à l'acquit de sa contribution patriotique, une somme de 8000 liv. qu'il déclare former plus de la moitié de son revenu, et aux intérêts de laquelle il renonce 649.

entièrement. Sa lettre, adressée à M. le Président, et datée du 20 de ce mois, est déposée aux Archives.

Nos. 650. Le sieur Coppe, Syndic-Municipal et Electeur de Villiers-sur-Marne, Bailliage de Château-Thierry, a adressé à M. le Président une lettre, par laquelle il s'engage, ainsi que son épouse, à faire passer à la caisse, par la première occasion, leurs boucles d'argent. Sa lettre est déposée aux Archives.

Le 22 Décembre, le sieur Coppe a remis lui-même ses boucles et celles de sa femme suivant l'annonce ci-dessus.

651. Par délibération du 16 de ce mois, la Communauté des Maîtres Cordonniers de Montauban a arrêté de faire le don de 880 liv, principal de 24 liv. de gages, suivant la quittance du Contrôleur général des finances du mois de Mars 1745. Copie de de ladite délibération, et une adresse à M. le Président, sont déposées aux Archives.

652. Lettre du frère Escallot, Prieur des Dominicains d'Argentan, qui annonce que sa Commuauté a fait remettre à la Messa-

gerie, à l'adresse du Directeur des Monnoies de Paris, six chandeliers et une croix d'argent, pesant trente-neuf marcs six onces, dont ils font le don en faveur de l'Etat. Cette lettre, datée du 25 de ce mois, est déposée aux Archives.

La Communauté des Maîtres Barbiers, Perruquiers et Etuvistes de Pézenas a arrêté, suivant sa délibération du 13 de ce mois, de verser au Trésor Royal le montant de six années, du centième denier de ses priviléges dont elle fait l'avance sans aucun intérêt. Copie de sa délibération, et une lettre datée du 19 de ce mois, sont déposées aux Archives. N°s. 653.

Les Officiers Municipaux de Troyes en Champagne ont, par délibération du 25 de ce mois, arrêté qu'il seroit fait hommage à l'Assemblée de leurs boucles d'argent qu'ils ont à l'instant remises entre les mains du Secrétaire-Greffier de la ville, et que tous les Citoyens seroient invités à la même offrande. Ladite délibération et une adresse desdits Officiers Municipaux à M. le Président sont déposées aux Archives. 654.

N°s. 655. Le sieur Duchesnau fils, Procureur du Roi en la Châtellenie de Sagy, offre la remise de tous les gages échus et à écheoir au jour de la suppression de ladite charge de Procureur du Roi, et une somme de 100 liv. à prendre sur le capital d'icelle, sans préjudice de sa contribution du quart de revenu annuel. Sa lettre, datée de Louhan du 22 de ce mois, est aux Archives.

656. M. Largillière, Curé de Nogentel près Château-Thierry, a envoyé à l'Assemblée une adresse des habitans dudit Nogentel, par laquelle ils font l'offrande de la moitié du produit de leurs bois communaux, pour servir de contribution patriotique. Ils supplient l'Assemblée d'ordonner que la Maîtrise de Creux annullera différentes amendes qu'elle a prononcées contre ladite Communauté pour délits commis dans lesdits bois par des particuliers, ou étrangers, ou indigens. Leur adresse et la lettre du sieur Largillière, Curé, sont déposées aux Archives.

657. Le sieur Daurout offre, pour sa contribution patriotique, la remise de deux années d'une pension de 120 liv. dont il

jouit sur les Économats, à titre de nouveau Converti ; il déclare que cette somme excède le quart de son revenu net. Sa lettre, adressée à l'Assemblée, et datée du 30 Octobre dernier, est déposée aux Archives.

Un Député des Communes d'Alsace à l'Assemblée Nationale, ayant fait ci-devant un don de 4000 liv. par un bon daté du 23 Septembre dernier, et l'ayant effectué par deux lettres-de-change montantes ensemble à 4244 liv. 11 sols 3 den., a fait de nouveau l'abandon des 244 liv. 11 sols 3 deniers qui excédoient son offrande précédente. Nos. 658.

M. Couderc, Député à l'Assemblée, a remis à la caisse des dons patriotiques cinquante-six tours de boucles tant d'homme que de femme, un couvert d'enfant, une timbale d'argent, une paire de flambeaux, une petite theyère remplie de brisures, de rognures d'argent, de jetons et de boutons, le tout d'argent ; un gobelet à côtes, un couvert, une tabatière, un chandelier de toilette, une cuillère à café formant tire-moële, un manche de couteau, un coquetier, le tout de vermeil ; une paire de ciseaux, un étui, 659.

cinquante-cinq morceaux d'or de bijoux brisés. La note de M. Couderc annonce que lesdits effets proviennent d'une société de jeunes personnes de Lyon. Cette note est est déposée aux Archives.

N°. 660. Il a été présenté à l'Assemblée Nationale par Madame Rigal, au nom d'une Société de Dames Artistes, pour don patriotique, les objets suivans : 1°. deux tabatières d'or, une boëte à rouge d'or, une paire de Mirzas, six étuis d'or, une chaîne de col garnie d'un cœur, cinq chaînes de montre, dont une pour femme ; un cachet, une boîte de montre, un petit étui à aiguilles, deux portes-crayons garnis de leurs plumes, quatre paires de boucles d'oreilles, deux coulans de bourse et un petit dé en or, une croix à la Jeannette, une bague de pierres fausses, un petit cœur de cristal et deux anneaux d'or, deux bagues de pierres fausses montées en or, six paires de plaques de brasselets, sept montures de médaillons, deux cercles de boîte d'or, un dé, un médaillon de boîte d'or, deux cœurs d'or, vingt-quatre petits morceaux d'or de bijoux et breloques, le tout d'or ; 2°. deux médailles

d'argent, cent sept jetons, trois coquetiers, sept gobelets dont trois à pieds, deux flambeaux, un bougeoir et sa bobèche, deux petites médailles, deux piastres, sept paires de boucles de souliers, une petite de jarretières, sept morceaux de boucles cassées, cinq couverts, deux cuillers à café, une boucle de col, quatre boutons d'habits, deux dés et sept petites rognures d'argent. Auxdits effets étoit jointe une somme de 351 liv. en espèces. L'état desdits effets, certifié véritable, par les Dames Commissaires nommées à l'effet de la souscription ci-dessus, et une adresse à l'Assemblée, sont déposés aux Archives.

Un anonyme a fait remettre, par M. le Marquis de Saint-Marc, Député à l'Assemblée, une paire de boucles de souliers, une autre de jarretières, et trois coulans de bourses, avec deux fleurs en or. N°s. 661.

Lettre de M. Artaud, ancien Capitaine d'Infanterie, par laquelle il offre à l'Assemblée un capital de 1200 liv. dont il jouit sur les Etats d'Alsace, ensemble les intérêts de cette somme échus jusqu'à ce jour; il déclare qu'elle surpasse de beaucoup le 662.

quart de son revenu. Sa lettre est déposée aux Archives.

Nos. 663. M. de Salle, Avocat au Parlement de Paris, a adressé à l'Assemblée ses boucles d'argent, suivant sa lettre du 24 de ce mois, laquelle est déposée aux Archives.

664. Il a été remis sur le bureau, au nom du Chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, un contrat en date du 25 Juin 1687, portant constitution de 7350 liv. de rente annuelle et perpétuelle, au principal de 147,000 liv., payable sur les Domaines de Sa Majesté en la Ville et Prévôté de Maubeuge. Les Dames Chanoinesses dudit Chapitre font hommage à l'Assemblée de l'abandon du principal et des intérêts de ladite rente.

665. M. Jérôme, Chef-Travailleur du gobelet du Roi, a envoyé une paire de boucles de souliers, une de jarretières, et une épée.

666. Le sieur Creuzal, Curé du Valtin près Saint-Diez, offre à l'Assemblée l'abandon de tout ce qui lui est dû par la Fabrique de sa Paroisse, pour l'acquit de cinq années des fondations de ladite Paroisse. Sa lettre,

datée du 15 de ce mois, est déposée aux Archives.

Madame Pajou, en son nom, et en celui d'une Société de Dames Artistes, de célibataires et d'élèves d'Artistes, a présenté en don patriotique une caisse contenant, suivant l'état qu'elle y a joint, 1°. quatre marcs quatre onces quatre den. et demi d'or en tabatières, étuis, chaînes de montres, porte-crayon et autres petits objets; 2°. trois onces, trois gros d'or en médailles et pièces étrangères, le tout formant un objet de cinq marcs une once sept den. et demi d'or; 3°. quatre-vingt-dix-huit marcs six onces quatre gros d'argent en toilette, cafetières, couverts, huiliers, boucles et autres objets; 4°. une montre à boîte d'or, une autre à boîte d'argent, une bague en diamans de jolis brillans, une bague de diamans roses entourée, un ploton de lacque garni d'or, différens petits bijoux et bagues montés en or, différens ouvrages montés en pierres fausses, un étui de Mathématiques garni en argent, et un médaillon en marcassite. Il a été remis en outre une somme de 5368 liv. 10 sols, provenant de N°. 667.

la vente de bijoux, et un effet de 200 liv. L'adresse desdites Dames à l'Assemblée Nationale, et un état de leurs dons patriotiques, certifié véritable par les Grands-Gardes et Gardes en charge des Orfèvres, sont déposés aux Archives.

Nos. 668. Un anonyme a fait remettre à la caisse des dons patriotiques deux paires de boucles de souliers.

669. Il a été envoyé de Cherbourg un don patriotique de la somme de 600 liv. 8 sols en espèces, qui a été formé dans l'ordre suivant :

	l.	s.
Par le sieur Alexandre Royé, Maître Charpentier	61	
Par un anonyme.	18	
Par les Canonniers Invalides de la Compagnie du Chevalier de la Naverre.	120	8
Par les Bas-Officiers de la division du Corps-Royal des Canonniers-Matelots.	456	
Total.	600 l.	8 s.

L'état de ladite contribution est déposé aux Archives.

Du 30 Novembre 1789.

Délibération de la Communauté de Soissons, Paroisse de Vielverge, en date du 29 Octobre dernier, par laquelle il a été arrêté qu'il seroit fait toutes démarches nécessaires pour toucher du Receveur des Domaines une somme de 6000 l., à compte de ce qui revient à cette Communauté, pour son quart de réserve de bois communaux; que partie seroit employée à acquitter la taille des années 1787, 1788 et 1789, et qu'il seroit prélevé sur cette somme celle de 600 liv. pour être offerte en don patriotique à l'Assemblée Nationale. Copie de ladite délibération et une lettre du sieur Mougey, Vicaire, sont déposées aux Archives. N°. 670.

Délibération de la Communauté de Triey, Paroisse de Saint-Léger, Bailliage de Dijon, du 18 de ce mois, par laquelle il a été arrêté que, des sommes qui reviennent à cette Communauté sur le produit de leur quart de bois communaux, il sera pris celle de 150 liv. pour être offerte en don pa- 671.

triotique à l'Assemblée Nationale. Copie de ladite délibération et une adresse à l'Assemblée sont déposées aux Archives.

Nos. 672. Délibération de la Communauté de Vielverge, Bailliage d'Auxonne, par laquelle il a été arrêté d'offrir en don patriotique une somme de 2000 liv. à prendre sur le produit de leur quart de réserve de bois communaux, et qu'il seroit prélevé, sur les premiers deniers de la vente de ce quart, une somme de 7409 l. 8 sols 8 den., pour payer incessamment leur imposition de cette année. Copie de ladite délibération et une adresse à l'Assemblée, relative à cette offre, sont déposées aux Archives.

673. Par délibération du 16 Novembre, présent mois, la Communauté des Maîtres Perruquiers de Châlons-sur-Saône a arrêté d'offrir à l'Assemblée l'abandon de toutes les sommes, tant en capitaux qu'intérêts, qui lui sont dues jusqu'à ce jour par le Trésor Royal ; comme aussi de faire l'avance de six années du droit de centième denier de leur office. Ladite délibération est déposée aux Archives.

Délibération

Délibération des Maîtres Perruquiers d'Agde, du 10 de ce mois, par laquelle il a été arrêté d'offrir en don patriotique une somme de 300 l. payable en trois années, et de faire l'avance de six années du droit de centième denier de leurs offices, avec prière à l'Assemblée de les autoriser à faire l'emprunt nécessaire pour effectuer ladite avance. Copie de ladite délibération, ainsi qu'une adresse à M. le Président, sont déposées aux Archives. N°s. 674.

Délibération de la Communauté des Maîtres Perruquiers de Toulouse, en date du 29 Octobre dernier, par laquelle il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée en don patriotique deux capitaux, formant ensemble une somme de 4620 l.; savoir, celle de 3520 l. produisant 160 l. de rente pour gages d'offices d'Inspecteurs et Contrôleurs créés à leur Communauté, suivant le contrat passé pardevant Notaires, le 20 Juillet 1776; et l'autre, de 1100 liv., produisant 55 l. de rente, aussi pour gages d'offices, suivant le contrat du 5 Novembre 1766. Il a été arrêté de faire l'abandon des intérêts échus jusqu'à ce jour desdites deux parties de 675.

rente, et d'offrir en outre l'avance de six années du droit de centième den. de leurs offices, en suppliant l'Assemblée de leur en permettre l'emprunt. Les grosses desdits contrats ont été déposées au Bureau des dons patriotiques ; une adresse, un mémoire et la délibération susmentionnée sont remis aux Archives.

N°s. 676. Délibération des Maîtres Perruquiers de Béziers, qui font l'abandon du capital et intérêts d'une rente qui leur est due par l'Etat pour offices d'Inspecteur et Contrôleur de leur Communauté. Ils offrent encore d'avancer six années du droit de centième denier de leur office, en suppliant l'Assemblée de leur permettre d'en emprunter le montant. Copie de ladite délibération et une adresse à l'Assemblée Nationale sont déposées aux Archives.

677. Adresse à l'Assemblée, des Maire, Echevins et notables Députés de Cherbourg, par laquelle ils annoncent qu'ils ont fait remettre à la Monnoie de Rouen, 1°. les quatre cent quarante-un marcs d'argenterie qui leur furent remis par M. le Duc de Beuvron, suivant l'avis donné ci-devant à

l'Assemblée; 2°. vingt-neuf marcs trois onces d'argenterie, qui furent donnés en don patriotique par M. Maurice, Entrepreneur des Travaux du Roi; 3°. cinquante-trois marcs sept onces provenant du don, fait par les Citoyens de Cherbourg, de leurs boucles d'argent; 4°. et enfin d'une croix d'or pesant vingt-sept grains. Un état desdits effets, certifié véritable par le sieur Cabart, est déposé aux Archives avec l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Fieffé, ancien Notaire au Châtelet, a fait remettre en don patriotique une paire de boucles d'argent. N°. 678.

Remis au bureau des dons patriotiques un gobelet à pied, une timballe et un coupon d'intérêt, énoncé de 62 liv. 10 sols, de la Compagnie des Indes, n°. 31,013, ensemble une somme de 12 liv. qui a été offerte par une Demoiselle. La note dudit don est aux Archives. 679.

Il a été envoyé de Grenoble, par un anonyme qui se qualifie de Citoyen François, une somme de 102 liv. qu'il déclare être tout son bien. Sa lettre est déposée aux Archives. 680.

Nos. 681. Remis en don patriotique une paire de boucles d'argent et un cachet en or.

682. Il a été remis à la caisse des dons patriotiques, au nom du Collége de Navarre, une boëte contenant différens dons patriotiques énoncés, suivant un état y joint, dans l'ordre suivant :

M. Dubertrand, Principal, offre une chaîne d'or, deux paires de boucles de souliers et trois boucles de jarretières.

M. Chevalot, instituteur, une paire de boucles de souliers, et cinq petits morceaux d'or.

M. Trudon, élève de M. Chevalot, une paire de boucles de souliers, une boucle de col, et une chaîne de montre d'or.

M. Carouge, instituteur, une paire de boucles de souliers, une boucle de jarretière et un morceau de cachet d'or.

M. Puissant, élève de M. Carouge, une paire de boucles de souliers.

MM. Saint-Didier, élèves de M. Carouge, deux paires de boucles de souliers.

M. Leroux, instituteur, une paire de boucles de souliers et une paire pour jarretières.

M. Amédée de la Haye, son élève, deux agraffes d'argent.

M. Charbonneau, instituteur, une paire de boucles de souliers.

M. Eury, instituteur, une paire de boucles de souliers.

M. Legris, écolier, une timballe d'argent. La note desdits effets est déposée aux Archives.

M. Arnoud de Wolfius, Député de Dijon à l'Assemblée, a remis à la caisse Nationale, au nom de M. Pille, Secrétaire de l'Intendance et Aide-Major de la Garde Citoyenne de Dijon, une chaîne d'or à médaillon émaillé, garnie d'une bague d'or dont on a retiré la pierre. Une lettre de M. Pille, du 28 de ce mois, est aux Archives. N°s. 683.

Il a été remis une somme de 30 liv. par un inconnu. 684.

Lettre de M. Eggerlé, Professeur de Philosophie à Epinal, par laquelle il fait offrande d'une somme de 63 liv. au nom des sieurs André, Badot, Billiot, Brouillard, Charton, Schenh, Sischer, Fleurant, Giard, Henner, Hirn, Roussel, Vaulhier, 685.

Vaulhier, Thiébaud, Jemeich, George, Vogel, étudians en Philosophie. Ledit don a été effectué en une reconnoissance du Directeur des Postes d'Epinal, en date du 25 de ce mois, de la somme de 60 liv., qui, avec la retenue du droit de cinq pour cent, forme celle de 63 liv. La lettre de M. Eggerlé est déposée aux Archives.

Nos. 686. Les Doyen et Chanoines du Chapitre de Saint-André de Châteaudun ont adressé à l'Assemblée un récépissé du Directeur de la Monnoie d'Orléans, du 7 de ce ce mois, de vingt-sept marcs quatre onces deux gros d'argenterie d'Eglise, dont ils font offrande à la Nation. Leur lettre, datée du 29 de ce mois, est aux Archives.

687. Délibération de la Communauté de Cirfontaine, Election de Barre-sur-Aube, par laquelle il a été arrêté qu'elle feroit toutes les démarches nécessaires pour obtenir la permission de vendre elle-même différens bois qui lui appartiennent, et d'en verser le produit à la caisse des dons patriotiques; déclarant ladite Communauté, que, quoique aucun de ses habitans ne possède un revenu assez considérable pour

être sujet à la contribution patriotique, elle a trouvé ce moyen de pouvoir concourir au soulagement des finances. Ladite Délibération est aux Archives.

Le sieur Mardelle, Maître Serrurier à Paris, à qui il est dû une somme de 34,000 l. environ pour ouvrages faits à l'Eglise S. Sulpice, demande qu'il lui soit passé un contrat de ladite somme ainsi que des intérêts ; il offre en don patriotique une somme de 1000 liv., à prendre sur ledit capital. Son adresse est déposée aux Archives. N°. 688.

Par délibération du 11 Octobre 1789, la Communauté de Roybon, Bailliage de S. Marcellin en Dauphiné, a arrêté, 1°. que les contribuables qui sont en retard du payement de leurs impositions de l'année courante, sont invités à le faire sous le plus bref délai ; 2°. qu'on acquittera les impositions des six premiers mois de l'année prochaine, dans le courant de Janvier de la même année, et les six derniers mois des mêmes impositions dans le courant de Juillet suivant ; 3°. qu'il sera fait don et remise d'un capital de 4796 liv., produisant 689.

une rente constituée, au profit de ladite Communauté, sur le Trésor Royal, le 31 Décembre 1726, ensemble de tous les arrérages de ladite rente qui peuvent être dus jusqu'à ce jour. Copie de ladite délibération et une adresse des Officiers Municipaux de Roybon sont aux Archives.

N°s. 690. Madame Aurouse, demeurante à Paris, à envoyé à la caisse une paire de boucles et une petite timbale d'argent.

691. Les Curé et Marguilliers de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, au nombre de dix-huit, ont adressé à l'Assemblée leurs boucles d'argent. Leur adresse, qui est aux Archives, est *signée*, Favre, Curé; Charpentier, Gizord, Cheneau, Frary, Roussel, Chappe, Delande, Presle, Périault, Leyreau, Barré, Lebau, Boré, Simon Bardou, Deslandes et Wintasse.

692. M. Chicquier, Electeur du Bailliage d'Evreux, a fait remettre à la caisse des dons patriotiques une paire de boucles de souliers et une autre de jarretières.

693. La Communauté de la Ferté-sur-Aube en Champagne offre en don patriotique un

ostensoir ; un ciboire et deux burettes d'argent. L'adresse est déposée aux Archives.

M. l'abbé Verdet, Député du Bailliage de Sarguemines, a remis 168 livres pour acquitter la soumission déposée par lui sur le bureau de l'Assemblée Nationale, le 12 Septembre dernier ; laquelle soumission, se trouvant égarée, devient nulle par l'acquit qu'il vient d'en faire. N°. 694.

Du premier Décembre 1789.

M. Vermunt, Citoyen et Architecte de Paris, a remis trois paires de boucles de souliers, une de jarretières, et une boucle de col d'argent, une médaille et un cachet d'argent, une bague montée en or, une monture de cachet et une clef de montre en or. La note desdits effets est aux Archives. 695.

M. Meynier de Salinelles, Député de Nîmes, a remis, de la part de l'Académie de cette ville, une somme de 150 livres, montant d'un prix obtenu dans son sein par un anonyme qui a demandé qu'il fût 696.

versé dans la caisse des dons patriotiques. La lettre d'annonce est aux Archives.

Nos. 697. M. Brostaret a remis 150 liv. de la part d'un Citoyen de Casteljaloux, qui n'a pas voulu être nommé.

698. La Communauté des Maîtres Pâtissiers, Rôtisseurs et Traiteurs de la ville de Nantes a fait remettre, par M. Giraud du Plessis, 1°. Une quittance de finances du Trésor Royal, n°. 252,422, d'un capital de 852 l. portant 42 l. 12 sols d'intérêt pour leur part et portion du million effectif de nouveaux gages au denier vingt créé par Edit du mois d'Août 1758; 2°. l'expédition par duplicata d'une ordonnance du Bureau des finances de Bretagne, en date du 18 Janvier 1751, pour autoriser ladite Communauté à toucher annuellement, par les mains du Receveur-Général de la Généralité, la somme de 95 liv pour intérêts d'un capital de 2094 l. 8 sols, dont la quittance de finance est visée par ladite ordonnance; 3°. l'extrait du registre des délibérations de la Communauté, en date du 11 Novembre dernier, *signé*, J. Bousquet, Roche, Baron, la Croix, Boutroue, Bertrand, Bourfin,

H. Suireau, le Gros, Gautier père, par lequel elle fait l'abandon desdits capitaux ainsi que de toutes les rentes qui peuvent être dues par le Roi.

M. Raymont de Bligny, âgé de treize ans, et M. de Valcourt, âgé de onze ans, ont fait remettre par M. l'Abbé Verdet, Député de Sarguemines; le premier, une paire de boucles et une timbale d'argent; le second, une paire de boucles d'argent. Leur lettre, adressée à l'Assemblée Nationale, est déposée aux Archives. N°. 699.

Du 2 Décembre 1789.

M. Laurent de Mézières, a fait remettre par M. Gallot deux paires de boucles à souliers et une de jarretières, de la part de deux personnes de Paris, qui ont desiré rester inconnues. 700.

M. Demeulle, Lieutenant-Particulier de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Baugenci, a fait remettre à l'Assemblée Nationale, par les mains de M. Maloigne, Avocat en Parlement, une écuelle, une cafetière et un huilier d'argent. 701.

Nos. 702. M. Maloigne, Avocat en Parlement, l'un des Commissaires-Civils du District de Saint-André-des-Arcs, Volontaire du Bataillon du même District, a fait la remise d'un billet de 600 liv. de la loterie royale d'Avril 1783, n°. 10,735, joint à deux coupons d'intérêt de ce même billet pour les années 1790 et 1791. Sa quittance du tout est au dos desdits billets.

703. La Communauté des Cuisiniers, Cabaretiers et Aubergistes de la ville de Rouen, a fait don d'une somme de 10,000 liv. en une lettre-de-change à vue sur M. Paul Prévôt.

704. MM. Bogé, Hucherot, Vinou, le Goupil, Guillebert, la Roche, Charles, Commis des Domaines, ont fait remettre à l'Assemblée Nationale un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, de deux marcs trois onces quinze deniers d'argenterie, dont ils font le don.

705. M. Gervais de Roquepiquet ayant justifié, par la communication du récépissé en forme, du Directeur de la Monnoie de Bordeaux, qu'il a fait remettre deux cent vingt-six marcs trois onces trois deniers de vaisselle d'argent,

dont la valeur monte à 12,154 liv. 16 sols 6 den., suivant le tarif, déclare se soumettre à n'en recevoir le remboursement qu'à la volonté de l'Assemblée Nationale, et renoncer à toute espèce d'intérêt sur cette somme.

Mademoiselle Bineau, Créole de Saint-Domingue, âgée de neuf ans, a fait remettre en don patriotique, par les mains de M. Begouen, une Portugaise d'or. N°. 706.

Les Compagnies de la Garde Nationale des Districts de Saint-Félix, de la grande rue, et de la citadelle de la ville de Valence en Dauphiné, ensemble une partie des Citoyens des mêmes Districts, ont ouvert trois souscriptions qui ont produit, 707.

SAVOIR :

Celle du District de la grande rue	1046 l.	2 s.
Celle du District de Saint-Félix.	626	8
Et celle du District de la Citadelle.	424	2
En tout la somme de. . .	2096 l.	12 s.

dont ils font l'offrande patriotique à l'Assemblée Nationale par les mains de M. Berenger, Député du Dauphiné, qui en a fourni le montant en un mandat de 1050 l. 10 sols de M. Bouvier sur M. Bertin, Avocat en Parlement, quai des Ormes, payable à vue, en date du 24 Novembre dernier, sur lequel mondit sieur Berenger a donné sa signature en blanc, et le surplus en argent comptant.

Les souscripteurs se réservent la liberté, à la forme du Décret de l'Assemblée, d'imputer le montant de leur souscription sur la contribution patriotique de chacun d'eux.

M. Berenger a d'ailleurs remis les procès-verbaux des Compagnies de Saint-Félix, de la grande rue et de la citadelle, des 29 et 31 Octobre dernier, contenant les noms des souscripteurs, ainsi qu'il suit.

Liste des Souscripteurs de la Compagnie de Saint-Félix.

MM.			
Dauphin	144 l.	s.	d.
De Beaux.	84		

MM.	l.	s.	d.
Pansu	6		
Reynier	6		
Bénistaut	6		
Anselme	6		
Victor Talon	6		
Magnanou	96		
Berenger, fils de M. Berenger, Député à l'Assemblée Nationale	24		
Gachon	3		
Josse Rando	3		
Monaud	3		
Mademoiselle Nanon		12	
Valette		12	
Doux	3		
Louis Chirouze	1	16	
Belle	6		
Bonnet	12		
Madame de Montal	24		
Berger		12	
Chirouze	1	4	
Plouquet	6		
Pralaise Rullat		12	
Patri	6		
Barde	3		

MM.	l.	s.	d.
Bottu	24		
Madlle Moinet, veuve Chatanier	12		
Bernard Cadet.	6		
Pinet.	6		
Bouvier.	120		
Romain.	6		
Total. . . .	626	1. 8	s. d.

Liste des Souscripteurs des Citoyens du District de la grande Rue.

MM.	l.	s.	d.
Monicauld	120		
Constantin l'aîné.	72		
Lambert	24		
Rougeron.	24		
Terras.	72		
Acallier Dumas.	6		
Dautussat	12		
Cadevaud.	6		
Attirot.	6		
Berenger.	6		
Drogeat	6		

Viossat

MM.	l.	s.	d.
Viossat.	6		
Raspait l'aîné.	6		
Madame Martin.	6		
Duc Labatie	6		
Monistrot.	6		
Badois	6		
Bernard Chovet.	6		
Pouze	3		
Moinet, Bourgeois.	24		
Borneron.	6		
Madame Sève.	6		
Madame Règue	6		
Mademoiselle Legendre. . .	6		
Million cadet.	3		
Deplanta.	3		
Esprit Rollet.	1	4	
Berthou	1	4	
Michel Neuve.		12	
Un Pâtissier Suisse.	1	4	
Guérimand		4	6
Charignon	3		
Varnier fils.	3		
Bardin.	3		
Mougenot	3		
Berrier.	3		

MM.	l.	s.	d.
Borderie.	3		
Clauvade.	3		
Rouveyre.	6		
Jeamet.	3		
Fort.	3		
Fond.	3		
Crozier.	3		
Jeannot		12	
Decombe.		12	
Barral.	1		
Bérenger.	1	4	
Laffrete	1	4	
Vigier.		7	6
Mounier	3		
Imbert.	3		
Demoiselles Garnier, Laboreyre.	48		
Barthe père	3		
Barthe fils.	3		
Madame Guefray.	3		
Raspail.	12		
Le Baron de Colon.	24		
Bonnet.	6		
Odeyer.	3		
Charlotte Raynaud.	3		

MM.

	l.	s.	d.
Roux		12	
Marmière		12	
Delille		12	
La Delille la mère		12	
Plouquet		12	
Artot		6	
Lafond		12	
Madame Chanas	3		
Madame Achille Guiffray	6		
Dubourg	3		
Chabert	12		
Bourne	3		
Eynard	6		
Bravaix	6		
Plouquet	3		
Barbeaux	12		
Beaumême	3		
Les Dames Religieuses de Sainte-Ursule	45		
et un gobelet d'argent	14		
Deplanta Longue-Terre	6		
Un inconnu	6		
Le Baron de Sainte-Andéole	6		
Argot, dit *la Violette*, fils	3		
Penouillet	6		

MM.			
La Croix	96	l.	s. d.
Pernely.	150		
Fleury.	1	4	
Delbeuf père	1	4	
Paulin	1	4	
Pinet fils.	1	4	
Gaulier.	6		
L'abbé Soulier.	6		
Reallier	24		
Total	1046	l.	2 s. 6 d.

Liste des Souscripteurs du District de la Citadelle.

MM.			
Boveron	36	l.	s. d.
Mottel.	24		
Teissonnier.	48		
Tisson	24		
Motte	6		
Odeyer	24		
Pinet Lavoïé.	24		
Donier.	3		
Mazet.	12		

MM.	l.	s.	d.
Grégoire	61.		
Buisson	1	4	
Blacher	3		
Baret	1	4	
Rojat		12	
Charrin	1	4	
Bonnet	3		
Chatainier	3		
La veuve Bisardet	1	10	
Bazile	3		
Valette	1	16	
Gai		16	
Chastau	3		
Rey	1	4	
Trouillat	1	4	
La veuve Dalissan		12	
La Baume		12	
Querel	12		
La veuve de Beaux	1	4	
L'Agneau aîné		12	
Morand		12	
Lamberd		12	
Trouillet		12	
Bertrand		12	
Madame Néron	48		

MM.	l.	s.	d.
Faisan fils.	12		
La veuve Pleynet	3		
Chana		12	
Mercier.	6		
Le Monastère de Notre-Dame.	24		
De Beaux, Négociant. . . .	6		
Treillard.	12		
Achard.	1	4	
La veuve Lambert.	3		
Viossat, Traiteur.	3		
Viossat aîné.	3		
Bouchet	3		
Blanc		12	
Giraud.		12	
Coujard		12	
Roux.	3		
Desmazer.	3		
Cotte, Tisserand.	3		
La veuve Chapet.	3		
Guigou, Cordonnier. . . .		12	
Faure	12		
Vernet.		12	
Taponier.	3		
Vinai	6		

MM.	
La veuve Boudeux.	l. 12 s.
Tache.	3
Soulliara.	6
Sapin	3
Inconnu.	12
Total.	424 l. 2 s.

Du 3 Novembre 1789.

Mademoiselle Henriette Doucin, autorisée par ses pere et mère, a fait don à la Patrie, des bijoux qui lui ont été donnés à l'occasion de sa première communion, consistans en deux mirzas, une bague, un anneau, deux cœurs et une croix en or, deux anneaux en pierres montées en argent, une paire de boucles de souliers, deux crochets d'argent, et une paire de petits bracelets en pierres montées en argent. La note d'envoi est déposée aux Archives. N°s. 708.

M. Agé, Inspecteur des Domaines à Rambouillet, a fait remettre ses boucles de souliers. 709.

M. Meurine, Député du Bailliage de Clermont en Beauvoisis, a remis de la part 710.

de M. François, Substitut du Procureur du Roi, du Bailliage de Montdidier, une paire de boucles de souliers, et une de jarretières.

Du 4 Décembre 1789.

N°. 711. Il a été remis par un Membre de l'Assemblée, 1°. de la part de plusieurs Sœurs de Charité de l'Hôpital de la Salpétrière, qui veulent rester inconnues, deux couverts, une cuillier à café, deux paires de boucles, un gobelet, un dez, deux crochets, une croix, deux aiguilles, deux petits crucifix, trois attaches et leurs anneaux, et six bagues ou anneaux, le tout d'argent, une attache avec son anneau, et deux bagues en or.

2°. De la part d'un enfant de six ans, son gobelet d'argent;

3°. De la part d'une petite fille de neuf ans, ses boucles de souliers et un cure-oreille d'argent, une petite croix et deux mirzas en or. La note desdits effets est aux Archives.

A PARIS, Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, N°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Quatorzième Semaine.

Du 5 Décembre 1789.

LE Président et les Membres du Consistoire de la Confession d'Ausbourg de Colmar ont fait don d'une somme de dix-huit cents livres réalisée en billets de caisse. La lettre d'envoi, est déposée aux Archives. Du 5 Déc. 1789. N°s. 712.

Le Club National a fait à l'Assemblée l'offrande d'une Caisse contenant cent-vingt-sept paires de grandes boucles d'ar-d'argent, sept petites paires, une agraffe, une garde d'épée, deux boëtes de montre et six boutons, le tout d'argent; plus une chaîne et une boîte de montre avec une croix à cœur: le tout d'or. L'état desdits effets est aux Archives. 713.

N°. 714. Il a été remis par le sieur Legard, l'un des Capitaines du Bataillon du District des Capucins Saint-Honoré, Député à cet effet, un don volontaire, fait par les Citoyens et Citoyennes de ce District, consistant 1°. en cent-vingt-un marcs deux onces cinq deniers douze grains d'argenterie, ou de boucles d'argent ; un marc cinq onces onze deniers dix-huit grains d'or, deposés à l'Hôtel de la Monnoie, conformément au certificat du Directeur de la Monnoie, en date de cejour ; 2°. deux récépissés d'argenterie du même Directeur, montant ensemble à deux marcs six den. ; 3°. sixbillets de la Caisse d'escompte, de 200 l. ; 4°. onze coupons d'actions des Indes, de 62 liv. 10 s. chacun, numérotés 7932, 10851, 10507, 14931, 14751, 14750, 14647, 14600, 14341, 14281 et 14178 ; 5°. sept coupons d'actions des Indes, de 40 liv., numérotés 2771, 2772, 2869, 2872, 2974, 3034 et 3041.

Le total du présent don patriotique, l'argenterie évaluée sur le pied de 55 l. le marc, et l'or sur celui de 718 liv., monte à 10160l. 10 s. Le bordereau desdits effets, signé des

Membres du Comité du District, ensemble la lettre à M. le Président de l'Assemblée Nationale, signée des mêmes personnes, et le procès-verbal desdits dons, signé du Président et du Secrétaire du District, sont déposés aux Archives.

MM. les Abbés d'Auzon, Ameline et Audinel, chanoines de Creil, qui, par leur résidence, se portent pour représentans le Chapitre royal de Creil-sur-Oise, ont délibéré, le 18 Novembre dernier, d'offrir à l'Etat les deux grosses cloches de leur Eglise, avec une paire de burettes, seules pièces d'argenterie, dont il soit convenable de la priver: ils ont en outre arrêté d'ajouter à ce don celui de leurs boucles de souliers. Les deux burettes et les trois paires de boucles ont été remises sur le Bureau, avec la lettre d'annonce, signée desdits sieurs Chanoines de Creil, laquelle est aux Archives. N°. 715.

Du 7 Décembre 1789.

Le sieur d'Harambure, Elève en Pharmacie, à l'hôtel-Dieu de Paris, a fait 716.

don de deux médailles d'or qu'il a obtenues pour prix d'émulation, au Collége de Pharmacie de Paris.

Nos. 717. Mémoire de Madame la Comtesse de Berchény, adressé à M. le Président de l'Asblée Nationale, par lequel elle déclare que son revenu est de 2400 l. Pour tenir lieu de la contribution du quart de son revenu, montant à 600 liv., elle offre d'abandonner une somme de 11,222l. 10 f., portée en reliquat d'arrérages de pension, à elle dûs sur le brevet du 28 Décembre 1779, de la pension à elle accordée, plus les 2 sols et demi, qui lui seroient dûs sur l'argenterie qu'elle possède. Elle demande que sa présente déclaration et le sacrifice qu'elle offre lui tiennent lieu à-la-fois et de la déclaration qu'elle seroit tenue de faire à la Municipalité de Verdun, et de sa contribution.

Madame la Comtesse Marianne de Berchény, placée dans les mêmes circonstances que Madame sa sœur, fait les mêmes offres et la même demande.

718. Un anonyme a fait remettre deux paires de boucles de souliers, en argent.

M. Cadet de Senneville, Avocat au Parlement de Paris, a fait remettre deux paires de boucles de souliers, en argent. N°. 719.

Du 9 Décembre 1789.

Les Habitans de la Paroisse d'Essomes, n'ayant pas parmi eux des fortunes suffisantes pour être dans le cas de contribuer du quart de leur revenu, à la forme des Décrets de l'Assemblée Nationale, offrent, en don patriotique volontaire, une somme de 1337 l. 18 f. 9 d., à quoi se porte le montant du rôle des privilégiés, qu'ils verseront dans la Caisse nationale, sans frais de rôles ni collecte. Leur adresse, qui contient diverses pétitions, est déposée aux Archives. 720.

Les Représentans de la Commune de Melun ont arrêté d'établir un bureau dans la maison du Secretaire-Greffier de la Municipalité, pour y recevoir les dons et offrandes que les bons citoyens desirent faire à la Patrie. L'extrait de la Délibération et l'adresse d'envoi sont restés annexés au Procès-verbal des Séances. 721.

N°s. 722. M. Jean-Guillaume Benard, Président de la Commune et du Comité de Beaumont sur-Oise, a fait remettre par les mains de M. le Curé de Cergy, les titres d'un capital de 2000 liv., prix de la finance d'une place de Lieutenant de l'ancienne Milice Bourgeoise de Paris, dont il fait abandon à la Patrie, ainsi que de la rente et des prérogatives qui en résultent. Il a remis de plus onze paires de boucles de souliers, neuf boucles de jarretières, et un bouton de manche, le tout d'argent, plus une paire de boucles à pierres. Ces divers objets offerts par les Membres du Comité de Beaumont-sur-Oise, les titres de la finance de la place de Lieutenant de la Milice Bourgeoise de Paris, abandonnés par ledit sieur Benard, sont déposés aux Archives.

723. M. de la Rue, Aide-de-Camp de M. le Marquis de la Fayette, a offert 19 boutons d'habit ou de veste en or et argent, quatre petites pièces de bijoux en or, deux petites pièces de bijoux, une embouchure de cor de chasse, une boucle de col, et

six paires de boucles de souliers, en argent.

M. Chambon de la Tour, Député de Nîmes a remis en don patriotique, deux récipissés du Directeur de la Monnoie de Paris, en date du 25 Novembre 1789; l'un de huit marcs six onces douze deniers de vaisselle montée de Province, l'autre de trois onces onze deniers de bijoux d'or, au poinçon de Paris. N°s. 724.

M. Guyardin, Député de Langres, a fait l'offrande patriotique d'une tabatière d'or, et de la finance de son Office de Lieutenant-particulier au Présidial de Langres, évalué 12000 livres, en vertu de l'Edit de 1771. 725.

Du 10 Décembre 1789.

M. Fremont, Président au grenier à sel de Creil-sur-Oise, offre à l'Assemblée une somme de 161 liv., produit de trois mois de travail, fait pendant la vacance de l'Office de Grenetier audit grenier à sel. 726.

L'adresse du sieur Fremont à l'Assemblée est déposée aux Archives.

Nos. 727. Les Capitaines de la Garde Nationale de Ham ont adressé, le 7 de ce mois, à M. le Président de l'Assemblée, 10 paires de boucles de souliers, une paire de boucles de jarretières, et deux crochets, le tout d'argent. Leur lettre d'envoi, datée du 7 de ce mois, est aux Archives.

728. La Communauté des Maîtres Perruquiers de Baïonne a délibéré, le 24 Novembre dernier, d'abandonner tous les capitaux qui lui sont dûs pour création des Offices d'Inspecteur et Contrôleur de la Communauté, et d'offrir en outre l'avance de six années du droit de centième denier de leurs Offices. Leur adresse est déposée aux Archives.

729. Trois personnes de Verdun, qui desirent ne pas être nommées, ont adressé à l'Assemblée trois paires de boucles de souliers, et trois de jarretières. Leur lettre d'annonce, datée de Verdun, du 30 Novembre dernier, est déposée aux Archives.

730. Les Maire et Consuls de Manosque en Provence annoncent, par une lettre du 23 Novembre dernier, qu'un particulier leur a offert, pour servir de don patriotique,

tique, deux couverts, une paire de boucles à souli rs, une autre paire à jarretières, une boucle de col, et une somme de 12 liv.

Ils ont joint à leur lettre ladite offre par écrit, signée *Tompée Bouteille*, qui déclare n'être point dans le cas de la contribution patriotique. Lesdites lettres et déclaration sont aux Archives.

Lettre des Echevins de Saint - Pierre de Melizey près Luze, datée du premier de ce mois, qui annonce que les Habitans de ladite Communauté, ont arrêté, le 29 Novembre dernier, d'offrir en don patriotique une de leurs cloches, pesant 900 l., et de la conduire soit à Vezoul ou Besançon, suivant les ordres qu'ils demandent à l'Assemblée. Ladite lettre est aux Archives. N°s. 731.

M. Desessarts, Avocat et Membre de plusieurs Académies, fait hommage à l'Assemblée de huit volumes *in* 4° de son Ouvrage intitulé, *Dictionnaire universel de Police*. Sa lettre, du 7 de ce mois, est aux Archives. 732.

Délibération des Maîtres Tailleurs de 733.

Montauban, du 30 Novembre dernier, par laquelle ils ont arrêté de faire abandon de 660 liv., capital d'une rente, créée à leur profit par Edit de Février 1745, ainsi que de tous les intérêts échus et à écheoir de ladite rente. Ladite Délibération, et une adresse desdits Maîtres Tailleurs à M. le Président sont déposées aux Archives.

N°. 734. Adresse de MM. les Députés, composant la Commission - Intermédiaire Provinciale d'Alsace, à laquelle étoit joint un extrait imprimé du Procès - verbal des Séances de ladite Commission, par lequel il a été arrêté que, conformément au Décret de l'Assemblée, du 20 du mois dernier, aucun de ses Membres ne porteroit plus que des boucles de cuivre, et qu'ils feroient le don à la Nation de leurs boucles d'argent, avec invitation de leur part à tous les Membres de l'Assemblée Provinciale, des Assemblées de Districts, aux Bureaux Intermédiaires de Districts, etc., de donner à leurs Concitoyens l'exemple d'un si léger sacrifice. Lesdites adresse et extrait sont déposés aux Archives.

Le Frère Pierre-Marie-François Mios, Bénédictin à l'Abbaye de Saint-Saulve de Montreuil-sur-mer, offre à l'Assemblée une somme de 600 livres, contenue en un effet à vue sur le Père Dom Chevreuse, Supérieur-Général de la Congrégation de Saint-Maur, payable à l'ordre du Trésorier de la Caisse nationale. N°. 735.

Il annonce en outre avoir déposé entre les mains de M. le Lieutenant-Général de Senlis une montre d'or qu'il offre également en don patriotique, et renonce au paiement d'une somme de 170 liv., qui lui est due pour arrérages de deux parties de rentes, l'une de 90 liv. et l'autre de 80 liv. Il déclare que cette somme qu'il desire être employée à l'acquit de sa contribution patriotique, est beaucoup au dessus du taux fixé par le Décret de l'Assemblée, et qu'il renonce d'avance au remboursement du principal et des intérêts, lorsqu'il aura lieu.

L'adresse dudit Frère Mios, ainsi que plusieurs copies d'autres lettres, par lui écrites antérieurement à l'Assemblée, sont aux Archives.

N°s. 736. Le sieur Lanacastelz, Maire de la ville de la Deveze, en Armagnac, fait l'abandon de la finance de son Office. Sa lettre, datée du 20 Novembre dernier, est déposée aux Archives.

737. Lettre de M. Maurice, Curé d'Etival-le-Mans, par laquelle il offre une somme de 160 liv., qui lui est due pour arrérages de 1789, d'une rente de pareille somme, assignée sur les Aides et Gabelles. Ladite lettre, datée du 19 Novembre dernier, est aux Archives.

738. Mémoire et Adresse des Habitans de la ville du Fort-Louis du Rhin, en Basse-Alsace, par laquelle ils supplient l'Assemblée de leur obtenir du Ministre de la Guerre une garnison de deux bataillons, leur seule ressource pour subsister: ils s'engagent de payer annuellement, en sus de leur imposition ordinaire, une somme de 1200 liv., à compter du jour de l'arrivée de cette garnison dans leur ville. Lesdites lettres et Mémoire sont déposés aux Archives.

739. Délibération de la ville de Saint-Raphaël, près Fréjus, en date du 15 Novembre dernier, par laquelle les Habitans dudit lieu

ont arreté que très-peu d'entr'eux n'étant point dans le cas de la contribution patriotique, ils veulent cependant contribuer au soulagement de la chose publique, et offrent en conséquence une somme de 900 l., qu'ils chargent leur Trésorier de payer au Receveur des Vingtièmes, aux termes fixés par le Décret de l'Assemblée. Copie de ladite Délibération, et une adresse des Maire et Consuls de ladite Ville sont aux Archives.

Le sieur Mourain, Contrôleur des Actes à Bourgneuf en Retz, Direction de Nantes, offre à l'Assemblée l'abandon 1°. d'une somme de 1000 livres, qu'il a fournie en cautionnement de son emploi au Trésor Royal, ainsi que des intérêts de ladite somme, échus depuis le premier Juillet dernier; 2°. d'une autre somme de 1837 l.: savoir, 1500 liv. qu'il a fournies aussi en cautionnement du Bureau de Contrôle des Actes de Hédé en Bretagne, en l'acquit de M. Bardebette, et des intérêts de ladite somme échus depuis le premier Juillet 1785; 3°. ledit sieur Mourain s'oblige de payer, d'ici au premier Avril prochain, une somme N°s. 740.

de 300 liv., et déclare qu'il desire que lesdites sommes servent à l'acquit de sa contribution patriotique, en renonçant, de sa part, aux avantages énoncés aux articles XI, XII et XVI du Décret de l'Assemblée, du 6 Octobre dernier. M. Mourain offre encore de verser dans la caisse nationale la valeur des dîmes ecclésiastiques dont il est chargé, malgré l'extinction pure et simple prononcée par l'Assemblée. A sa lettre qui est déposée aux Archives, étoient joints deux récépissés de caisse, l'un du Directeur de Nantes, du 20 Août 1779, et l'autre du Directeur de Rennes, du 18 du même mois, avec un acte sous seing-privé, portant reconnoissance et cautionnement par M. Bardebette et Mademoiselle le Choisne des 1500 liv. susmentionnées, et la soumission des sommes ci-dessus énoncées.

N°. 741. M. Viellard, Député de Rheims à l'Assemblée Nationale, a remis à la caisse patriotique, au nom de la Société bienfaisante, établie dans ladite ville, sous le nom de *la Triple-Union*, un billet à ordre de 1200 liv., signé *Hurtaud*, daté du 6

de ce mois, et payable au 12 de ce mois, fixe, sur M. Petit.

Madame de Champagnolot a adressé à l'Assemblée un projet d'établissement de Société, qui sera formée de personnes des deux sexes, sous le nom de *Soirées Nationales*, et pour laquelle on s'abonnera, moyennant différens prix fixés par ce projet, sous condition que moitié de la recette desdites souscriptions sera versée dans la caisse nationale. Ce projet est déposé aux Archives. N°s. 742.

M. Edward, Anglois, Membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, a effectué le paiement du quart de contribution patriotique du revenu qu'il possède en France. Une lettre qui indique ce paiement est déposée aux Archives. 743.

Délibération des Notaires et Procureurs de la Jurisdiction de l'ancien Comté de Combourg, par laquelle ils déclarent renoncer au remboursement de la finance de leurs Offices, montant à 3300 livres, soit qu'il doive être fait par le Gouvernement, soit que le Seigneur de Combourg en soit tenu. Ladite délibération, 744.

datée du 28 Septembre dernier, est déposée aux Archives.

Nos. 745. Le sieur Relle, Syndic de la Municipalité de Neuvy-Roi en Touraine, offre 1°. une somme de 100 liv., montant du quart de ses remises d'une année, en qualité de Receveur des Droits de Contrôle du Bureau de Neuvy-Roi; 2°. de celle de 25 l., pour le quart des intérêts du cautionnement de son emploi; 3°. 72 liv. qu'il présume lui avoir été allouées pour ses honoraires en qualité de Député dudit Neuvy aux Assemblées de la Province. Ledit sieur Relle se soumet en outre de rendre gratuitement la justice dans sept Jurisdictions Seigneuriales dont il est Juge, pendant tout le temps qu'il sera en exercice. Il a joint à sa lettre deux soumissions de 62 l. 10 s. chacune, payables, la première en Janvier, et la seconde en Juillet prochain, chez M. Breiner de Renaudière. Sa lettre est déposée aux Archives.

746. Il a été adressé d'Aix à M. le Président une paire de boucles de souliers, pour être offerte en don patriotique.

747. La Dame veuve Fortier, ancienne Di-

rectrice des Postes, a adressé à l'Assemblée, par une lettre d'Epernay, datée du 6 de ce mois, un récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, d'un marc trois onces vingt-un den. d'argenterie. Sa lettre est déposée aux Archives.

M. Herman, Substitut de l'Avocat-Général du Roi, au Conseil d'Artois, offre à l'Assemblée une somme de 500 liv. à prendre sur le remboursement de sa charge, lorsqu'il aura lieu. Sa lettre, datée du premier de ce mois, est aux Archives. Nos. 748.

Il a été remis par M. le Fort, Député à l'Assemblée, au nom d'une personne d'Orléans, qui ne veut pas être nommée, deux tours de grandes boucles, avec 12 l. 749.

Du 10 Décembre 1789.

Un Citoyen qui ne veut pas être nommé, a fait le don d'un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, de sept onces vingt-un deniers de vaisselle d'argent, montée de Paris. Sa lettre d'adresse à M. le Président est déposée aux Archives. 750.

Nos. 751. La ville de Sainte-Menehould a fait un second envoi du produit de la souscription patriotique ouverte dans son sein. Ce produit qui est celui de la première quinzaine de Novembre monte à 1603 l. 10 s. 6 d., avec une petite boîte contenant sept petites pièces de bijoux d'argent. La lettre d'envoi à l'Assemblée Nationale, et l'état des souscripteurs sont déposés aux Archives.

752. Les six Chirurgiens-Majors de division de la Garde Nationale de Paris ont fait l'hommage, à titre de don patriotique, de la première année de leurs appointemens, montant à 3600 liv., dont ils ont déposé à l'instant sur le bureau 900 liv. en billets de la caisse d'escompte pour les trois mois déja échus, et le surplus sera payé, à raison de 50 liv. par mois pour chacun, d'ici au premier Septembre 1790, aux ordres de l'Assemblée. L'acte, signé des sieurs Pelletau, Soupé, Didier, André, Cathelot, Sue, servira de titre pour exiger.

753. MM. Rabaud et Compagnie de Marseille ont adressé à l'Assemblée un mandat, daté du 14 Novembre dern., sur MM. Rillet

et Compagnie, Banquiers à Paris, de tenir, à la disposition de l'Assemblée, une somme de 6000 liv. en coupons échus des intérêts de l'emprunt de cent vingt-cinq millions ou autres effets de cette nature à eux appartenans, ladite somme à valoir sur l'acquit de leur contribution patriotique.

Les Membres, composant la Faculté de Médecine, en l'Université de Paris, font hommage à l'Assemblée d'une somme de 2501 liv., remise partie en billets de caisse et partie en argent comptant : ils ont remis en outre quinze marcs quatre onces d'argenterie en boucles, suivant l'énoncé de l'état desdits offres, lequel est déposé aux Archives. N°s. 754.

Le Corps des Marchands et Communautés d'arts et métiers de la ville de S. Germain-Lembron a fait remettre un contrat de 30 liv. de rente remboursable au principal de 600 liv., reconstituée le 28 Novembre 1769, dont il fait hommage à l'Assemblée. 755.

Les Officiers, gens de livrée et autres personnes attachées à M. Terray, Intendant de Lyon, ont adressé à l'Assemblée 756.

douze paires de grandes boucles, trois petites paires à jarretières, une boucle de col, trois autres paires de boucles à jarretières en pierres fausses, une petite boëte de vermeil, une cuiller à café cassée, et une mauvaise paire de boutons de manches, à pierres. La note dudit envoi est déposée aux Archives.

Nos. 757. Les Directeurs, Receveurs et Employés aux Aides, de la Direction de Nemours, ont fait don de dix-neuf paires de boucles. Leur lettre d'envoi est déposée aux Archives.

758. M. Meurine, Député à l'Assemblée, a remis, au nom de M. Thory, Curé de la Neufville-sur-Bernard, deux tours de boucles d'argent.

759. Il a été remis une paire de boucles d'argent par M. Sulleau, Vérificateur du garde-meuble.

760. Il a été remis en don patriotique, de la part de plusieurs Officiers de feu Monseigneur le Dauphin, trois paires de boucles de souliers, une paire à jarretières, une boucle de col, et plusieurs petits morceaux

d'argent, avec un peu de gallon d'argent brûlé.

Les Inspecteurs, Entrepreneurs et Fournisseurs de la Salle de l'Assemblée Nationale ont offert en don patriotique cinquante-deux paires de boucles de souliers, dix paires de boucles de jarretières, une petite paire de boucles à ganses, une paire d'agraffes de femme, une boucle de col et un porte-col, le tout d'argent, avec une chaîne de montre en or. N°. 761.

Une Compagnie qui s'assemble tous les jours au Café Procope, a adressé à l'Assemblée trente-quatre paires de boucles de souliers, deux paires de boucles à jarretières, et une somme de 24 liv. Leur adresse est déposée aux Archives. 762.

La Fabrique de la Paroisse de Nogentelle, près Château-Thierry, a adressé à l'Assemblée une paire de burettes et leur bassin, dont ils font hommage à l'Assemblée. 763.

Il a été adressé à l'Assemblée une boëte contenant trois paires de burettes, un ca- 764.

lice, sa patène et une paix d'argent; le tout offert en don patriotique par la Fabrique de Sainte-Croix de Bernay, suivant une note mise sur l'adresse de ladite boëte.

Du 10 Décembre au soir.

N°s. 765. Il a été remis par un Citoyen, qui n'a pas voulu être nommé, 1°. un billet de la loterie d'Avril 1783, n°. 10,747, sorti en remboursement pour 600 liv., avec le coupon de 24 liv. d'intérêt y joint, payable au premier Avril 1790: total, 624 l.; 2°. un billet de la même loterie, n°. 10,746, sorti en remboursement pour 720 l. avec le coupon d'intérêt y joint de 24 l., payable au premier Avril 1790: total 744 livres; 3°. un billet de la loterie d'Octobre 1780 de 200 liv., remboursable au premier Janvier 1790.

766. Les sieurs Thomas-Nicolas Sollier, Conseiller du Roi, premier Echevin de Poissy; François Souhard, Conseiller du Roi, second Echevin; Louis Leclerc, Conseiller du Roi, Contrôleur et Vérificateur; Antoine-Jacques Pangot, Conseiller du Roi,

Trésorier-Receveur des deniers et octrois, prient l'Assemblée Nationale d'agréer, à titre de don patriotique, la remise qu'ils font à l'état, des gages échus et à écheoir jusqu'à l'établissement d'une nouvelle Municipalité. Leur mémoire, contenant diverses observations et pétitions, a été renvoyé au Comité des Rapports, après avoir passé sous les yeux des Trésoriers des dons patriotiques.

Quatre Citoyens de la rue de la Made- N°. 767.
leine, faubourg Saint-Honoré, ont offert à l'Assemblée Nationale une somme de 240 liv., produit d'une contribution volontaire de 24 l. pour chacune des croisées des appartemens qu'ils occupent; et l'un des deux, ayant deux croisées sur les derrières de sa maison, contribue pour cet objet également de 24 l. pour chacune. Ils font des vœux pour que tous les Citoyens de la capitale suivent leur exemple, et demandent que l'Assemblée fasse publier leur don comme impôt volontaire et patriotique. Leur adrese, *signée*, le Large jeune, Vallier, Perrier, est déposée aux Archives.

N°. 768. M. L'Hospital jeune, Citoyen de Caussade, a fait remettre, par les mains de M. Poncet Delpech, en don patriotique, indépendamment de sa contribution du quart, une somme de 240 liv. Sa lettre d'envoi à M. Poncet Delpech, qui contient le détail de ses intentions, est déposée aux Archives.

Du 11 Décembre 1789.

769. Adresse des Prieur et Religieux de l'Abbaye de Maizière, de l'ordre de Cîteaux, en date du 7 de ce mois, par laquelle ils annoncent qu'ils ont remis à la Messagerie une caisse contenant soixante-douze marcs deux onces d'argenterie, dont ils font hommage à l'Assemblée. Leur lettre est aux Archives.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S.-Jacques, N°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Quinzième Semaine.

Du 12 Décembre 1789.

Du 12 Décembre 1789. Nos. 770.

LE sieur Aprin, Négociant à Virieu en Dauphiné, a envoyé à l'Assemblée une paire de boucles de souliers, en argent.

771.

Délibération de la Municipalité de Sommevoire en Champagne, par laquelle elle offre une somme de 6000 liv., à prendre en celle de 13 à 14,000 liv. à elle appartenante, provenant d'une coupe de bois, et déposée entre les mains du Receveur des Domaines de Châlons-sur-Marne, en observant que ce don surpassant de beaucoup la contribution du quart de revenu d'une année, que ladite Municipalité seroit dans le cas de fournir, elle supplie l'Assemblée de la décharger de dresser un rôle des diverses sommes à recevoir de chaque par-

ticulier pour cette contribution. Copie de ladite délibération et la lettre d'envoi sont déposées aux Archives.

N°s. 772. Délibération de la Communauté du grand Saint-Hilaire, en date du 30 Novembre dernier, par laquelle les habitans dudit lieu ont arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 1200 livres, à prendre en celles appartenantes à cette Communauté, et qui sont entre les mains de son Syndic. Cette délibération est aux Archives.

773. Il a été remis à la caisse des dons patriotiques une boîte de montre en or et une paire de boucles d'argent, dont M. Pagès, Electeur de Béziers, fait hommage à l'Assemblée.

Du 12 Décembre au soir.

774. Mademoiselle Adelaïde du Sauzay, âgée de dix-sept ans, l'une des premières qui aient offert, à l'époque du 12 Septembre dernier, ses bijoux d'or et de pierreries, conjointement avec Mlle Olivier, sans avoir voulu être nommée, vient encore de faire l'offrande d'une paire de boucles de souliers en or et argent.

Il a été remis par M. Claude, Député de Longwi, 1°. un extrait des registres du Greffe de l'Hôtel-de-Ville de Longwi, en date du 19 Octobre dernier, portant que les Officiers municipaux et notables de cette ville : MM. de Maillard, Lieutenant-Général du Bailliage ; Faulbecker, Curé de la Paroisse ; les sieurs Nicolas Guillemard et Voyart, Députés du Comité, assemblés avec la Bourgeoisie, ont délibéré d'adhérer au Décret de l'Assemblée Nationale, relatif à la contribution du quart, et en outre d'abandonner à l'Etat la somme de 21,497 l. montant de la finance des offices municipaux supprimés, et de ceux de Lieutenant-Général de Police et de Procureur du Roi au même Siége, réunis au Corps de Ville, dont le remboursement seroit à sa charge ; 2°. une somme de 1000 livres en un mandat, *signé*, Geoffroy, en date du 10 Novembre dernier, sur M. Dariocourt, Trésorier principal de la Guerre à Metz ; ladite somme, produit d'une souscription patriotique ouverte dans ladite ville avant le Décret qui ordonne la contribution du quart. L'extrait des registres N°. 775.

de l'Hôtel-de-Ville et l'adresse d'envoi des 1000 liv. sont déposés aux Archives.

N°. 776. Un Chanoine du Chapitre de Metz, qui ne veut pas être connu, a fait don de sa croix d'or émaillée.

777. M. Boucherie de la Mothe, a fait remettre par les mains de M. Termes, Député à l'Assemblée Nationale, une lettre-de-change de 652 livres à ordre, *signée*, de Villeneuve sur M. Durney, Receveur-Général de la Régie de Bretagne, produit d'un don patriotique de la Communauté de Duras. La lettre de M. Boucherie est déposée aux Archives.

778. Il a été remis par un anonyme une chaîne de montre d'or et deux paires de boucles d'argent.

779. MM. Oury, Garçon de la chambre du Roi, Jousselin et Gervais, Officiers du gobelet du Roi, ont remis à la caisse des dons patriotiques, chacun une paire de boucles de souliers, et le dernier une paire de boucles de jarretières à pierres fausses.

780. Les sieurs Berthollet et de Varennes, Huissiers de l'Assemblée, ont remis chacun une paire de boucles à souliers.

Deux anonymes ont remis en don patriotique deux paires de boucles de souliers, trois boucles de col, et une paire de boucles de jarretières, le tout d'argent. N°s. 781.

Délibération des Maîtres Serruriers, Romaxiers & Arquebusiers de Nismes, en date du premier de ce mois, par laquelle il a été arrêté de faire abandon d'une rente de 24 liv., au principal de 520 liv., suivant la quittance du Trésorier des revenus casuels du 6 Mars 1747. Ladite rente reconstituée et remboursable moyennant 480 l., suivant le titre nouvel passé devant Notaires à Paris, le 4 Août 1767. 782.

Du 13 Décembre 1789.

Il a été remis en don patriotique, par M. Giraud du Plessix, Député de Nantes, une lettre-de-change à vue, de la somme de 104 liv. 9 sols 6 den., *signée*, Rozier sur MM. veuve Tassin et fils, Banquiers. Ladite lettre passée à l'ordre des Trésoriers des dons patriotiques, par MM. Baco, Giraud du Plessix et Jary. 783.

M. Pérez de la Gesse, Député de Rivière-Verdun, a remis une soumission de 784.

M. le Président d'Orbessan, de contribuer pour une somme de 3000 livres en trois paiemens égaux, dans les termes prescrits par l'Assemblée pour le Décret du quart, déclarant que cette somme excède le quart de son revenu, et qu'il renonce au remboursement futur indiqué par ledit Décret.

Nos. 785. Délibération de la Communauté de S. Michel de Paladru en Dauphiné, par laquelle, malgré son excessive pauvreté, elle offre en don patriotique un capital qui lui est dû par le Roi, ainsi que des arrérages qui, d'après la lettre jointe à la délibération, montent à plus de vingt années.

786. Le sieur la Faugère, Procureur au Sénéchal d'Agen, fait abandon d'une rente de 10 liv. 16 sols, au principal de 432 l., reconstituée par contrat passé le 18 Avril 1766, ensemble les arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour, lesquels, avec ledit capital, forment une somme de 680 l. 8 s., qu'il desire être employée à l'acquit de sa contribution patriotique. Sa lettre, datée du 6 de ce mois, est déposée aux Archives.

Le sieur de la Berarde, Capitaine-Commandant des Grenadiers Nationaux de Chabeuil à Salon en Provence, a fait don d'une paire de boucles d'argent. Sa lettre, du 28 Novembre dernier, est aux Archives. N°s. 787.

La Communauté des Maîtres Cordonniers de Villefranche en Beaujolois a arrêté, par délibération du 8 de ce mois, de faire abandon et d'envoyer à l'Assemblée les titres d'une rente annuelle de 86 liv., assignée sur une maison située à Villefranche. L'adresse de ladite Communauté, jointe à un registre contenant nombre de déclarations de la rente susmentionnée, est déposée aux Archives. 788.

M. Saint-Amand de la Grange, Juge Royal en chef de la Ville et Jurisdiction du Port Sainte-Marie en Agenois, tant en son nom que pour le sieur Albert de la Grange son frère, fait abandon de la finance dudit office de Juge Royal du port Sainte-Marie, évalué 3000 l. Ledit sieur de la Grange déclare qu'il desire que ledit abandon serve à l'acquit de sa contribution patriotique, et qu'il renonce au remboursement du montant d'icelle, à moins que, 789.

dans des temps plus heureux, l'Assemblée Nationale ne juge à propos d'effectuer ledit remboursement. La déclaration dudit sieur Saint-Amand de la Grange, certifiée véritable par M. d'Aubert, Député à l'Assemblée, est au dépôt des dons patriotiques.

N°. 790. Lettre de M. Chardon, datée de Dijon du 5 de ce mois, à laquelle étoit joint un récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, daté du 7 Novembre dernier, de vingt-sept marcs une once quinze den. d'argenterie, qu'il a été chargé d'offrir en don patriotique pour Madame la Présidente Bouhier. La lettre de M. Chardon est aux Archives.

Du 14 Décembre 1789.

791. Il a été remis, par M. Laloi, Député de Chaumont en Bassigny, dix-huit paires de boucles d'argent de la part de la Compagnie de l'Arquebuse de Chaumont en Bassigny. Une lettre, relative à ce don, est aux Archives.

792. Une Demoiselle qui n'a pas voulu être connue

connue, a fait remettre, par les mains de M. le Président de l'Assemblée Nationale, en don patriotique, un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, montant à six onces dix-huit deniers de jetons ou de vaisselle plate d'argent de Paris.

Les Citoyens du District des Filles S. Thomas ont fait remettre en don patriotique, par une députation, une caisse contenant, suivant le bordereau y joint, cent onze marcs de boucles et autres meubles d'argent, et trois onces deux gros d'or. Le bordereau est déposé aux Archives avec les soumissions et les délibérations du District, imprimées. N°. 793.

MM. les Maîtres de l'Ecole de Sorèze ont adressé en don patriotique 987 liv. en espèces, une montre et une chaîne d'or, une croix et un cœur en or, dix paires de boucles de souliers, et deux paires de boucles de jarretières, et une paire de boucles de souliers en pierres montées en argent. 794.

Le sieur Vincent, ci-devant Major provisoire au District de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, a remis 96 liv., montant de l'engagement qu'il a reçu, en 1772, en 795.

entrant dans le Régiment du Roi, Dragons, où il a servi en qualité de Maréchal-des-Logis. Il invite tous ceux qui, comme lui, ont servi, à imiter son exemple, s'il leur est possible : ce qui prouvera à toute la terre qu'un François qui sert sa Patrie par honneur, sait aussi sacrifier ses intérêts personnels.

N°s. 796. M. le Duc de Villeroy a adressé à M. le Président une lettre datée du 13 de ce mois, par laquelle il déclare faire don d'une somme de 300,000 livres ; savoir, celle de 100,000 liv. qui lui est due pour lods et vente de la Terre et Seigneurie de l'Île-Dieu, acquise, en 1785, par Sa Majesté, et de celle de 200,000 liv. résultante d'une indemnité occasionnée par la perte du droit de mouvance de cette terre. La lettre de M. le Duc de Villeroy, ainsi que deux états de renseignemens desdits droits sont déposés aux Archives.

797. Par délibération de la Communauté de Boissise-la-Bertrand près Melun, les habitans de cette Paroisse, qui presque tous ne sont point dans le cas de la contribution patriotique, à cause de leur modique re-

venu, ont arrêté que, pour concourir, autant qu'il est en leur pouvoir, au soulagement de la chose publique, ils offrent à la Patrie ce qui doit leur revenir en moins-imposé, de l'imposition des six derniers mois 1789 des ci-devant privilégiés de leur Paroisse, sans préjudice de la contribution particulière du petit nombre d'entr'eux qui ont un revenu net de 400 liv.

Les sieurs Marellier; Parent, Curé; Ségrétier, Chalumeau, Mari de la Paulouère ont ajouté, à cette offrande commune à tous, celle de leurs boucles et autres bijoux, déposée à l'instant sur le bureau du Trésorier de l'Assemblée. Ladite déclaration est déposée aux Archives.

Les sieurs Prieur et Marguilliers de la Paroisse de Saint-Solemne de Blois ont adressé à l'Assemblée, par une lettre du 9 de ce mois, un récépissé du Directeur des Monnoies d'Orléans, de six marcs cinq gros d'argenterie. La lettre est déposée aux Archives. N°. 798.

Du 15 Décembre 1789.

N°s. 799. M. Beaumes, Bourgeois de Lunel en Languedoc, annonce, par une lettre du 5 de ce mois, qu'il fait don du prix de la finance d'un ancien office de Procureur du Roi de Lunel, et qu'il en a envoyé le titre à M. le Directeur - Général des Finances. Ladite lettre est déposée aux Archives.

800. M. Pressac de la Chagnage, Curé de S. Gaudent, près Civray en Poitou, fait don d'une médaille d'or qui lui a été adjugée par la Société Royale d'Agriculture de Paris. La lettre de M. de Pressac, ainsi qu'une déclaration relative à sa contribution patriotique, sont déposées aux Archives avec une lettre de M. Delessart, qu'il a prié de présenter son offrande.

801. Les Membres des Comités Civil et Militaire du District des Blancs-Manteaux ont adressé à l'Assemblée quatre bordereaux du Directeur des Monnoies de Paris, montant ensemble à quarante-six marcs trois onces quatre deniers, provenant de boucles d'argent qui ont été remises en don patriotique

par des Citoyens de ce District. La lettre des Membres desdits Comités est déposée aux Archives.

Il a été adressé à l'Assemblée Nationale une caisse contenant cent quatorze paires de boucles de souliers, trente-deux paires de boucles de jarretières, deux boucles de cols, plusieurs morceaux de boucles cassées, six flambeaux, six écuelles, dont une avec son couvercle, quatre plats ronds, deux gobelets à pied, dix timballes, deux tasses, un petit couvert d'enfant, deux petites cafetières, deux étuis à savonette, un porte-mouchette et sa mouchette, un hochet d'enfant, deux étuis, trois cuillers à moutarde, une tabatière, un éperon, un atelet, deux agraffes, un morceau de fourchette, deux morceaux de cuiller, un crochet, une pomme de canne, vingt-sept jetons, cinq piastres, une autre petite pièce d'Espagne, deux dés, une ancienne pièce du règne de Louis XIII, deux calices et leurs patennes, une paire de burettes, dix-huit plaques de bâtons de Bedeaux, une croix rompue, le tout d'argent, pesant ensemble cent vingt- N°. 802.

cinq marcs deux gros ; plus, un étui, une chaîne, une Portugaise, trois anneaux de bague, une petite paire de boucles d'oreilles, un bouton de manche, le tout d'or, pesant trois onces deux gros. Tous lesquels effets ont été offerts en don patriotique par les habitans de la ville de Dieppe.

Du 16 Décembre 1789.

N°s. 803. Il a été adressé à l'Assemblée, par une Société formée au village de Brignais près Lyon, une boîte contenant, 1°. une somme de 361 liv. 4 sols ; 2°. une écuelle, sept boucles de souliers, quatre-vingt-huit jetons, un porte-crayon et un dez, le tout d'argent ; 3°. un étui, un crayon, une paire de Mirzas, une monture de bouchon de flacon, un cœur simple et un double, le tout d'or. La lettre d'envoi, *signée*, Piestre, est déposée aux Archives.

804. M. l'Archevêque de Toulouse a fait déposer à la caisse des dons patriotiques une paire de boucles d'argent.

805. Il a été offert en don patriotique, par . . . . . , une écuelle,

son couvercle et son assiette, deux cuillers à ragoût, et une petite cafetière.

M. l'Abbé Frédéric, Chanoine de Saint-Claude, a adressé à l'Assemblée deux croix d'or et une paire de boucles d'argent. Sa lettre, du 3 de ce mois, est déposée aux Archives. N°s. 806.

M. Yves Claude Jourdain, Avocat au Parlement de Rennes, qui a offert un don patriotique de 240 liv. dans le mois de Septembre dernier, ayant désiré que cette somme fût employée à acquitter d'autant sa contribution patriotique, abandonne quatre années des arrérages d'une rente produisant net 72 livres 15 sols, lesquelles années, montant ensemble à 291 livres, seront acquittées, à fur et à mesure de leurs échéances, par le fondé de procuration dudit sieur Jourdain. La lettre de M. Jourdain et une y jointe sont déposées aux Archives. 807.

M. Chabanon, Membre de l'Académie Françoise, a fait remettre à la caisse des dons patriotiques une paire de boucles d'argent, et huit morceaux de boucles d'argent cassées. 808.

N°s. 809. Il a été remis à la caisse des dons patriotiques une paire de boucles à souliers et une boucle de col d'argent.

810. Les Suisses des Châteaux de Versailles et de Marly ont fait remettre en don patriotique un paquet contenant, suivant le bordereau y joint, trente-quatre paires de boucles, pesant dix marcs six onces, et 572 liv. en espèces.

811. La demoiselle Marie-Joseph Bury, et quelques-unes de ses compagnes ont fait remettre, par le ministère de M. le Chevalier de l'Epinard, Rédacteur des feuilles de Flandre, une somme de 49 l. en un mandat payable, le 20 Décembre 1789, sur M. de Saint-Paul, Avocat en Parlement. La lettre d'envoi de M. le Chevalier de l'Epinard, ainsi qu'un exemplaire de la feuille de Flandre, où l'article concernant ledit don est porté, sont déposés aux Archives.

812. La Communauté des Procureurs au Bailliage de Graisivaudan a fait don de neuf marcs quatre onces quatre gros d'argenterie ou de boucles, qu'ils ont déposés à l'Hôtel-de-Ville de Grenoble pour être envoyés

voyés à l'Assemblée Nationale. L'extrait de leur délibération, en date du 10 Décembre 1789, ensemble l'extrait du récépissé de l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, en date du 11 Décembre 1789, dont l'original est délivré à ladite Communauté, sont déposés aux Archives.

M. Gabriel, ancien Procureur au Parlement, a adressé à l'Assemblée une paire de boucles de souliers et une boucle de jarretières. La lettre d'envoi est déposée aux Archives. N°. 813.

Les habitans de la Paroisse d'Avot, près Dijon, ont adressé à l'Assemblée un mémoire pour la supplier d'accepter l'offrande qu'ils font d'une somme de 7000 livres, formant le tiers du produit de leurs bois communaux, adjugés dans le mois de Novembre dernier, laquelle somme sera payable, en 1792 et 1793, par le Receveur des domaines et bois de Bourgogne. Le mémoire et la lettre d'envoi de M. le Marquis de Courtevron sont déposés aux Archives. 814.

Les Membres du Comité Militaire de Montbar en Bourgogne annoncent, par une 815.

lettre du 14 de ce mois, qu'ils ont remis à la diligence trente-cinq paires de boucles, tant grandes que petites, provenant tant des Membres dudit Comité que de plusieurs des habitans du même lieu. Cette lettre est déposée aux Archives.

Nos. 816. Les Officiers Municipaux de Champlitte ont adressé à M. le Président une lettre, par laquelle ils annoncent que les habitans de ladite ville ont délibéré d'offrir à l'Assemblée une somme de 12,000 l., à prendre sur les fonds qu'ils ont dans la caisse du Receveur des domaines et bois de Besançon. Ladite lettre est déposée aux Archives.

817. Lettre de M. Laforet, Curé de S. Ci-Bordeaux, datée du 12 de ce mois, par laquelle il annonce l'envoi d'une paire de boucles d'argent. Cette lettre est déposée aux Archives.

818. M. Castellot, Inspecteur de la manufacture du tabac de Vancy, fait abandon de deux années d'arrérages d'une rente viagère de 600 liv., lesquelles deux années écherront au premier Janvier prochain. M. Castellot déclare qu'une seule de ces deux années surpasse de beaucoup le

quart de son revenu. Deux de ses lettres relatives à cette offre sont déposées aux Archives.

Les habitans de la Paroisse de Molème, Election de Tonnerre, annoncent que, n'étant point dans le cas de la contribution patriotique, à cause de leur modique fortune, ils veulent cependant contribuer, autant qu'il est en leur pouvoir, au soulagement de la chose publique, et offrent en conséquence une somme de 300 livres qui est déposée entre les mains du Receveur des Domaines, et qui provient de la vente de leurs bois communaux. Leur adresse, signée par un très-grand nombre d'entre eux, est déposée aux Archives. N°s. 819.

Adresse des habitans de Mersicourt, porte de Bonnière, datée du 13 de ce mois, par laquelle ils offrent en don patriotique le montant du rôle de l'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette adresse est déposée aux Archives. 820.

Lettre de MM. Manoël Saumane, Manoël de la Gravière et Viala, par laquelle ils annoncent que les habitans de la salle S. 821.

Pierre les ont chargés d'adresser à l'Assemblée deux récépissés du Directeur des Monnoies de Montpellier, du 7 de ce mois, d'un marc six onces douze deniers d'or, et de trente-un marcs deux onces trois deniers d'argent, le tout évalué à deux mille sept cents trente-trois livres huit sols huit deniers, et provenant de dons patriotiques faits par partie des habitans de ladite ville. Une délibération desdits habitans et la lettre susmentionnée, auxquelles étoient joints lesdits récépisssés, sont déposées aux Archives.

N°s. 822. M. Chantelou, Maréchal-des-Logis des Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie Ecossaise, offre à l'Assemblée une paire de boucles et la monture d'une épée en argent. Sa lettre, datée du 15 de ce mois, est déposée aux Archives.

823. M. Liébault, Chevalier de Saint-Louis, Juge-Garde au Siége des Monnoies de Nancy, offre en don patriotique une somme de 693 l. 9 s., qui lui est due par le Trésor royal pour gages dudit office. Une lettre de M. Liébault est déposée aux Archives.

824. Une Société du Café Antonio Spréalier,

place des Terreaux à Lyon, a adressé à l'Assemblée un récépissé du Directeur des Monnoies de ladite ville, du 14 de ce mois, de onze marcs deux onces douze deniers d'argenterie.

M. de Kerguelen fils, Officier au Régiment Royal de Picardie, Cavalerie, fait remise d'une pension de 600 liv., et des intérêts qui en sont échus depuis le mois d'Avril dernier. Son adresse à l'Assemblée et un certificat des Président et Conseillers de la Chambre du Commerce de Dunkerque, relatif aux services de M. Kerguelen père, sont déposés aux Archives. N°s. 825.

La Compagnie de l'arquebuse de Troyes offre en don patriotique une somme de 600 l. contenue en une lettre-de-change, *signée*, Lemuet de Mauroy, datée du 13 de ce mois, et payable à vue à l'ordre de M. Certies. Une adresse, signée du Commandant et du Secrétaire de ladite Compagnie, est déposée aux Archives avec un arrêté du bureau de la ville de Troyes, relatif aux services rendus par ledit Corps de l'Arquebuse. 826.

Délibération de la Communauté des Maî- 827.

tres à danser de Paris, datée du 13 de ce mois, par laquelle ils ont arrêté d'offrir en don patriotique les biens tant mobiliers qu'immobiliers, dépendans de la Chapelle et Hôpital de Saint-Julien-des-Ménétriers, qui appartiennent à ladite Communauté, lesquels sont évalués environ 40,000 liv. : ledit don fait sous quelques réserves détaillées dans ladite délibération. Une lettre, signée d'une partie des Maîtres à danser de cette Communauté, datée du 17 de ce mois, et adressée à M. le Président, est déposée aux Archives, ainsi que la délibération susmentionnée.

N°s. 828. M. Regnault, Lieutenant Particulier, Civil et Criminel au Bailliage de Nogent-sur-Seine, déclare, par une adresse à l'Assemblée, faire l'abandon d'une somme de 1302 liv. qui lui est due pour arrérages des gages dudit office depuis plusieurs années. Cette adresse est déposée aux Archives avec l'abandon desdits gages.

Du 17 Décembre 1789.

829. M. Perrin de Precy a fait remettre, par M. Verchère de Reffi, un mandat de 1200 l.,

daté du 5 de ce mois, et payable sur M. Trouillé, Député à l'Assemblée Nationale.

Du 18 Décembre 1789.

Lettre des Commissaires d'une souscription ouverte à Genève, adressée à M. Necker, Premier Ministre des Finances, par laquelle ils le prient de faire agréer à l'Assemblée Nationale l'offre de 900,000 liv., payables en deux termes par les mains de MM. Rillet et Compagnie, aux époques où se paieront les deux semestres des rentes viagères de la présente année. Leur lettre et celle de M. le Premier Ministre des Finances, adressée à M. le Président de l'Assemblée Nationale, en lui envoyant la précédente, sont déposées aux Archives. Nos. 830.

La Communauté des Huissiers-Audienciers au Châtelet a remis, 1°. dix-sept paires de boucles de souliers et quatre de jarretières, le tout en argent; 2°. un récépissé de M. Chauchat, payeur des rentes, de 663 liv. 6 sols 9 den. qu'ils lui ont laissé en don patriotique sur les arrérages qui leur étoient dus; 3°. deux quittances du Syndic de ladite Communauté, de 150 liv. cha- 831.

cune, qui, selon les certificats des Receveurs-généraux des Finances, apposés au bas, doivent leur être payées dans le courant de 1790.

A PARIS, chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Seizième Semaine.

Du 19 Décembre 1789.

Une Demoiselle qui n'a pas voulu être connue, a remis en offrande patriotique une somme de 12 liv. Du 19 Déc. 1789. N°s. 832.

M. Cabanis, Docteur en Médecine, a fait remettre par M. Garat jeune, Député à l'Assemblée Nationale, une médaille d'or qu'il estime de la valeur de 300 liv. 833.

M. Gélin a fait remettre une paire de boucles de souliers et une de col en argent, seul don que son peu de fortune lui permette. Sa lettre, qui accompagnoit l'envoi, est déposée aux Archives. 834.

Le Régiment de Cavalerie de Royal-Etranger a fait remettre en don patriotique une somme de 4844 liv. 835.

N°. 836. Une personne habitant Saint-Malo, qui n'a pas voulu être connue, a fait remettre pour don patriotique, par les mains de M. François Joly, à M. le Couteulx, qui lui-même en a fait la remise à la caisse des dons patriotiques, une somme de 2400 l.

837. Les Dames Bernardines de Montluçon offrent en don patriotique un contrat sur le Roi, de 5505 l., produisant 275 l. 5 sols de rente, laquelle est échue au mois de Juillet dernier : elles annoncent que leur intention est que cet abandon serve à acquitter leur contribution patriotique, et les 2 livres 10 sols pour cent auxquels elles sont obligées à cause des 3000 liv. en argent comptant, et huit flambeaux d'Eglise couverts de feuilles d'argent qu'elles ont dans le moment. Leur lettre d'annonce est déposée aux Archives.

838. M. le Turc, Président de la Commune et Chef du Conseil Municipal de la ville de Montmorency, déclare qu'il renonce à la finance de sa charge de Lieutenant-Général du Bailliage Royal de Moulignon, dont il exercera les fonctions sans émolumens tant

que cette justice subsistera : il déclare en outre que ce don qui excède une année de ses revenus, ne le dispensera pas de sa contribution du quart. Sa lettre, contenant d'autres objets, a été renvoyée au Comité des rapports.

M. Prévost, Député de Montdidier à l'Assemblée Nationale, a offert, au nom de plusieurs Citoyens de la ville de Roye en Picardie, environ quatorze marcs d'argenterie en boucles et autres effets qui ont été déposés chez le Trésorier - Receveur de l'Hôtel de ladite Ville. La liste desdits Citoyens et de leurs offres est déposée aux Archives. N°s. 839.

Du 21 Décembre 1789.

M. l'Abbé Trudon, Vicaire à Arcy-sur-Aube, a fait passer en don patriotique de la part des habitans de Villettes, huit croix, deux cœurs et un anneau en or, vingt-neuf boucles grandes et petites, une agraffe et quatre-vingt-trois petites pièces et brisures d'argent. Son adresse à l'Assemblée Nationale, contenant les noms des Citoyens 840.

qui ont concouru à ce don, est déposée aux Archives.

N°s. 841. Il a été remis de la part de MM. les Brigadiers et Cavaliers de la Maréchaussée de Saint-Pourcain, une somme de 112 l. 10 s., une paire de boucles de souliers, une de jarretières et un étui, le tout d'argent.

842. Il a été remis en don patriotique une somme de 252 liv. offerte par les Perruquiers de Pont-Audemer. Leur adresse est aux Archives.

843. M. Artaud, ancien Capitaine d'Infanterie et Chevalier de Saint-Louis, a écrit à M. le Président, pour lui annoncer qu'il fait hommage à la Patrie d'un capital de 1200 l. sur les Etats d'Alsace; qu'il écrit au sieur Viany, son Procureur fondé à Paris, pour délivrer entre ses mains le titre de ladite vente, comme aussi pour l'autoriser à remettre en son nom la quittance du principal et des intérêts. Cette lettre est déposée aux Archives.

844. M. Vouillemont d'Arsonval a fait offrande à la Patrie d'une médaille d'or de

trois onces foibles provenant d'un prix de l'Académie de Châlons.

M. Saunier du Lac, Conseiller-Avocat du Roi honoraire au Bailliage de Montbrison en Forez, a fait annoncer, par M. le Marquis de Rostaing, Député du Forez, qu'il faisoit le don de deux mille chars de charbon de terre, pris, à dater du premier Décembre 1789, dans la carrière de Villard en Forez. La note contenant cette offre, signée de M. le Marquis de Rostaing, est déposée aux Archives. N°s. 845.

Délibération de la Communauté de Villiers-sur-Marne, en date du 13 de ce mois, par laquelle les habitans ont fait remettre par le sieur Carpe, en don patriotique, la somme de 590 liv., montant du rôle de supplément des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de la présente année 1789. Copie de ladite délibération et une adresse à M. le Président sont déposées aux Archives. 846.

Du 22 Décembre 1789.

Nos. 847. M. Levasseur, Garde-Magasin de l'Artillerie à Auxonne, a adressé, avec une lettre à M. le Président, une caisse contenant environ douze marcs d'argenterie ; il déclare que la valeur de son offre surpassant le quart de son revenu, il espère que sa contribution sera acquittée par ce moyen. Sa lettre est déposée aux Archives.

848. Les Religieux de l'Abbaye de Saint-Farou et du Monastère de Saint-Fiacre, près Meaux, ont fait offrande à l'Assemblée de cent vingt marcs d'argenterie en lingots. Les pièces relatives à cette offre sont déposées aux Archives.

849. M. de Mauduit, ancien Professeur en l'Université de Paris, fait abandon de 20 l. de rente viagère, constituée, le 7 Novembre 1770, par contrat passé devant Notaires à Paris, et de deux années d'arrérages de ladite rente, lesquelles écherront au premier Janvier prochain. La grosse dudit

contrat est au dépôt des dons patriotiques.

M. Richard, Cavalier de Maréchaussée de Robe-Courte, a remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 13 livres provenant d'une gratification qui lui a été accordée pour services faits par sa Compagnie. La note dudit don est aux Archives. N°s. 850.

Délibération des Membres du Comité permanent de la ville de Privas, du 4 de ce mois, par laquelle ils ont arrêté de faire don de leurs boucles d'argent, qui seront envoyées à la caisse des dons patriotiques, avec les dons que les Citoyens de cette ville voudront faire dans la suite. Copie de ladite délibération, ensemble une lettre du Maire de Privas sont déposées aux Archives. 851.

Le District de Sorbonne a fait remettre, par ses Députés à l'Assemblée Nationale, une caisse contenant, selon leur annonce, vingt marcs sept gros d'argenterie en boucles, jetons et autres objets. 852.

M. Paultre des Epinettes, Membre de l'Assemblée Nationale, a remis, de la part 853.

d'un Citoyen d'Auxerre, père de famille, qui ne veut point être nommé, une somme de 100 liv.

Nos. 854. Les Représentans de la Commune de Paris ont fait remettre par MM. l'Abbé Bertolio et Carney, Députés à cet effet, 1°. 24 livres en espèces; 2°. une quantité d'argenterie montant en boucles et autres effets d'argent, selon leur déclaration, à soixante-dix marcs; 3°. deux onces un demi-gros vingt-quatre grains de bijoux d'or. La note est aux Archives.

855. Les Frères des Ecoles Chrétiennes de la maison de Saint-Yon de Rouen ont fait offrir en don patriotique, 1°. une somme de 682 liv. 11 sols 3 den.; 2°. un récépissé du Directeur de la monnoie de Rouen, du 7 de ce mois, de vingt-quatre marcs cinq onces d'argenterie. Une lettre d'annonce du Frère Agathon, Supérieur de ladite maison, est déposée aux Archives.

856. Un anonyme, Auteur d'un ouvrage, intitulé : *Voyage d'Amérique, en vers, ou Premier Triomphe de la Liberté*, offre à l'Assemblée, en don patriotique, le produit de

de la vente de cet ouvrage. Une adresse à M. le Président et une note relatives à cette offre sont déposées aux Archives.

M. Bernier, Curé de Bray-sur-Seine, offre à la Nation tous les biens temporels qui sont affectés à sa Cure. Son adresse à l'Assemblée, qui contient cette offre, est déposée aux Archives. N°s. 857.

M. Gourdin, Soldat-Invalide, demeurant à Dunkerque, a adressé en don patriotique à M. le Président un billet à ordre de 246 l. 1 sol 6 d., daté, de S. Omer, le 12 Février dernier, *signé*, Gosselin, et payable au 15 Juin dernier. L'adresse dudit sieur Gourdin, datée du 17 de ce mois, est aux Archives. 858.

Lettre de M. Gaillard, Brigadier de Maréchaussée, demeurant à Saint-Pourcain, par laquelle il annonce l'envoi d'une somme de 112 l. 10 s., montant du quart de sa solde d'une année, un étui, ses boucles, grandes et petites. Cette lettre est déposée aux Archives. 859.

Nota. Les somme et effets, annoncés par l'article ci-dessus, ont été déposés à

la caisse des dons patriotiques, suivant le n°. 841 précédent

Nos. 860. M. Vankempen de Boulave, Procureur du Roi au Siége Royal de la Maîtrise de Saint-Omer, fait abandon gratuit d'une année de gages et vacations qui écherra au mois de Janvier prochain. Sa lettre, datée du 16 de ce mois, est déposée aux Archives.

861. Délibération du Corps des Manufacturiers en draperie de la ville de Montauban, du 24 Novembre dernier, par laquelle il a été arrêté de faire l'abandon d'un capital de 4500 liv. et des intérêts échus jusqu'audit jour, dus par l'Etat à ladite Communauté. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

862. Délibération du Corps des Tondeurs, Presseurs et Machineurs de draps de la ville de Montauban, datée du 24 Novembre dernier, par laquelle il a été arrêté d'abandonner, au profit de la Nation, un capital de 550 l. dû à ladite Communauté par le Gouvernement. Copie de ladite délibération, ensemble un extrait des registres des

délibérations du Comité patriotique de Montauban, et une adresse à M. le Président, relative à cette offre, sont déposées aux Archives.

Le Syndic de la Communauté de Minancourt a adressé à M. le Président une lettre, par laquelle il annonce que les habitans de ladite Paroisse ont arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 150 liv. qui a été remise à cet effet à la messagerie, et qui est arrivée aussitôt que la lettre d'avis. Ladite lettre d'annonce et copie de la délibération, prise à ce sujet, sont déposées aux Archives. N°s. 863.

Délibération des habitans de la Paroisse de Mittainville, en date du 17 de ce mois, par laquelle il a été arrêté d'abandonner, au bénéfice de l'Etat, les sommes provenant des rôles de supplément pour les six derniers mois 1789, sur les ci-devant privilégiés. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives. 864.

M. François-René Cucu de Rouville, Contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, fait abandon d'une rente de 24 l., au principal de 480 liv., assignée sur les 865.

Aides et Gabelles, suivant le titre nouvel passé devant Notaires à Paris, le 30 Septembre 1765. M. de Rouville a remis les titres et pièces justificatifs de la propriété de ladite rente, avec une note dudit don, laquelle est déposée aux Archives.

Du 23 Décembre 1789.

N°s. 866. Un Ecclésiastique François, fixé à Dresde, qui ne veut pas être connu, mais qui n'a point oublié sa Patrie, a fait remettre en don patriotique un couvert d'argent et cinq cuillers à café en vermeil.

867. Le sieur Samuel Swinton, Anglois, demeurant à Londres, propriétaire du Courier de l'Europe, a adressé en don à l'Assemblée une traite de 415 livres, datée de Londres, le 18 de ce mois, payable à vue à l'ordre de l'Assemblée sur M. le Directeur du Bureau des Gazettes étrangères; ladite somme provenant du bénéfice net de la vente en France de ladite Gazette pendant l'année 1789. M. Swinton annonce que si l'Assemblée honore cet ouvrage de sa protection, il se propose de déposer l'année

l'année prochaine sur l'autel de la Patrie une offrande plus digne de la liberté qui l'éleva. Son adresse à l'Assemblée, à laquelle est joint l'état de recette et de dépense du Courier de l'Europe, est déposée aux Archives.

Il a été déposé à la caisse patriotique, par les Luthériens du Consistoire de Landau, une somme de 1200 liv., remise en billets de caisse, dont ils font hommage à l'Assemblée. N°s. 868.

M. Capelle, Négociant à Tours, a fait remettre en don patriotique un récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, du 16 de ce mois, montant à trois onces sept deniers douze grains d'argenterie. 869.

Le sieur G. Romme a adressé dans une lettre une somme de 800 liv. en billets de caisse, pour acquitter sa contribution patriotique, en déclarant que cette somme surpasse le quart de son revenu. La lettre, datée du 23 de ce mois, est aux Archives. 870.

M. J. L. Breuvart, Curé de la Paroisse de Saint-Pierre de Douay, Député à l'Assemblée, a adressé par une lettre, à l'un 871.

de MM. les Trésoriers, une somme de 800 liv. en billets de caisse pour acquitter sa contribution patriotique : il déclare que cette somme surpasse le quart de son revenu, et qu'il desire que le remboursement soit fait après sa mort au profit des pauvres de sa Paroisse entre les mains du Receveur des charités qui leur sont faites. Sa lettre, du 23 de ce mois, est aux Archives.

Nos. 872. La Communauté de Ville-sur-Courbe a adressé à l'Assemblée une somme de 150 l. à toucher du Directeur des Messageries, qui a fait remise de ses droits sur cet envoi. L'adresse de ladite Communauté est déposée aux Archives.

873. Délibération de la Communauté de Vernot, Bailliage de Dijon, datée du 6 de ce mois, par laquelle elle offre en don patriotique une somme de 223 liv. 2 s. 9 den. qui est déposée entre les mains du Receveur des Domaines à Dijon. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives avec la lettre d'envoi d'un Membre du Comité municipal de Dijon.

874. M. le Chevalier Blanchety, Capitaine-

Commandant une Compagnie d'Invalides à Prats de Mouillon en Roussillon, fait l'abandon d'une pension de 80 liv. qui lui est payée par M. le Marquis de Rustel, de la ville d'Apt. Il annonce qu'il en fera remettre incessamment les titres et la cession. Son adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives.

M. Levasseur, demeurant à la Ferté-sous-Jouarre, annonce, par une adresse à l'Assemblée, que son fils Jean-Louis Levasseur, ayant trouvé, au mois de Septembre 1787, dans la rivière Petit-Morin, à son confluent avec la Marne, un calice, un ciboire et une boîte d'onction, qu'il a déposés au Greffe, sans que personne les ait réclamés, il offre à l'Assemblée les droits que son fils peut avoir sur ces effets. Son adresse est déposée aux Archives. N°s. 875.

Du 24 Décembre 1789.

M. Baco de la Chapelle, Député de Nantes à l'Assemblée, a remis une somme de 93 liv 13 sols au nom du sieur N. F. Marguin, Citoyen de la Paroisse de Frossai, qui déclare, par une lettre du 11 Novembre 876.

dernier, que cette somme forme son revenu entier ; il supplie l'Assemblée de recevoir sa soumission à tous ses Décrets Sa lettre est déposée aux Archives.

N°s. 877. M. Lajau, ancien Médecin de l'Hôpital Militaire de Calais, a adressé à l'Assemblée un jeton d'or qui lui a été accordé, en 1782, par la Société Royale de Médecine. La lettre d'annonce, du 19 de ce mois, est aux Archives.

878. Les Curé et Administrateurs en charge et anciens de la Confrérie du Saint-Sacrement de l'Eglise Saint-Roch de Paris ont remis en don patriotique une somme de 1002 livres provenant des économies de cette Confrérie. Extrait de la délibération prise à ce sujet, le 13 de ce mois, est déposé aux Archives.

879. Délibération de la Communauté des Maîtres Perruquiers de Saintes, par laquelle il a été arrêté de faire abandon des sommes capitales et intérêts échus, qui appartiennent à ladite Communauté. Une copie de ladite délibération, et celle d'une quittance de finance de 1848 l., datée du 19 Avril 1749, et produisant 84 livres

de gages, sont déposées aux Archives.

Il a été offert, par la Garde Nationale du District de Saint-Lazare, une boîte contenant environ trente marcs d'argenterie et deux chaînes de col en or avec une médaille d'argent. Nos. 880.

M. Philippe Grandjean, Maître Charpentier à Paris, a offert à l'Assemblée une somme de 2000 liv. à prendre en plus forte somme qui lui est due par M. de Montholon, ancien Président au Parlement de Metz, suivant l'acte de délégation qu'il en a passé au profit de l'Assemblée devant Coupery, Notaire à Paris, le 19 de ce mois. L'expédition dudit acte de délégation est aux Archives. 881.

M. Sauvageot, Curé de Montreaux-le-Comte, Election de Vezelay, a envoyé en don patriotique une paire de boucles à souliers, une paire à jarretières, et une boucle de col. 882.

La ville de Beauchinon en Nivernois, en adhérant à tous les Décrets de l'Assemblée, lui fait hommage de vingt-un marcs environ d'argenterie en boucles, et de quel- 883.

ques autres effets en or. La note est déposée aux Archives.

N°. 884. Les Prieur et Religieux Bernardins de l'Abbaye de la Rivoure, près Troyes, ont adressé à l'Assemblée un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, du 14 Novembre dernier, de trente-cinq marcs deux onces six deniers d'argenterie.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Dix-septième Semaine.

Du 28 Décembre 1789.

Il a été remis par M. Daillly, Député à l'Assemblée, une boîte contenant dix-huit paires de grandes boucles et six paires de boucles à jarretières qui lui ont été adressées par la ville de Magny, pour être offertes en don patriotique. Du 28 Décembre 1789. Nos. 885.

M. Paul le Comte, Procureur du Roi à Bernay, Généralité de Rouen, a adressé la quittance de finance de sondit office avec un désistement de sa part et une lettre relative à cette offre, laquelle est déposée aux Archives, et annonce que l'intention dudit sieur le Comte est que ledit abandon serve à l'acquit de sa contribution patriotique. 886.

M. Gagnères, Curé de Saint-Cyr-les-Vignes, Député à l'Assemblée, a remis, au nom de M. Benoît Sauvade, la grosse d'un 887.

contrat de 24 liv. de rente viagère tontine, constituée le 3 Février 1746.

N°. 888. Les Président et Membres du Comité patriotique de Sainte-Menehould ont envoyé, avec une adresse à l'Assemblée, 1°. une somme de 583 l. 1 s. 6 d.; 2°. une paire d'agraffes à pierres, trois petites boucles à jarretières, un dez, un anneau, un morceau d'aiguille, le tout d'argent; et deux anneaux d'or : ladite somme, ainsi que lesdits effets, provenant de la continuation de souscription ouverte de Sainte-Menehould et ses environs; et 3°. une lettre-de-change de 300 liv., datée de Sédan le 9 de ce mois, *signée*, Rousseau et fils, payable à vue à l'ordre de M. le Surre, Député à l'Assemblée, sur ledit sieur Rousseau; ladite somme provenant d'un don patriotique offert à l'Assemblée par les habitans de la Paroisse de Vaux en Deuillets. Les listes de souscription, adresse à l'Assemblée, et note y relative sont déposées aux Archives.

889. M. Huau, Curé de la Paroisse de Saint-Dié-sur-Loire, annonce, par une lettre datée du 22 de ce mois, que les habitans dudit lieu offrent d'abandonner un capital

de 500 liv. que la Fabrique a placé dans l'emprunt du Clergé fait en 1785. La lettre dudit sieur Huau est déposée aux Archives.

Les habitans de la ville de Seurre ont adressé à l'Assemblée une caisse contenant, 1°. une somme de 245 l. 8 s. ; 2°. cinq onces quatre gros trois grains d'or; 3°. vingt marcs un once un gros d'argenterie, suivant l'état joint audit envoi ; 4°. et enfin la grosse d'un contrat de 72 liv. 5 sols 1 den, de rente, au principal de 1445 l. 1 s. 8 d. Tous lesquels objets proviennent d'une souscription volontaire ouverte par les habitans de ladite ville de Seurre pour être offerts en don patriotique à l'Assemblée Nationale. Extraits de deux délibérations prises à ce sujet, la liste des souscriptions et une adresse à l'Assemblée sont déposées aux Archives. N°. 890.

Délibération de la Communauté de Crainvilliers en Barrois, datée du 17 de ce mois, par laquelle les habitans ont arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 1600 livres provenant de la vente de leurs bois communaux, qui est déposée entre les mains du Receveur des domaines et bois. Copie 891.

de ladite délibération et une adresse à l'Assemblée sont déposées aux Archives.

Nos. 852. Délibération de la Communauté de Pompiey, subdélégation de Nérac, par laquelle les habitans dudit lieu ont arrêté de faire abandon, au profit de la caisse patriotique, du montant du rôle de répartition en moins-imposé, qui doit leur revenir pour l'imposition des fonds privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ils ont arrêté en outre de renoncer au remboursement de la contribution patriotique de ladite Communauté, montant à 6181. 8 s. Copie de ladite délibération, et une adresse à M. le Président sont déposées aux Archives.

893. M. le Chevalier de Champignol, ancien Capitaine du Régiment de Picardie, fait abandon, à compter du premier Janvier 1790, d'une pension de 450 livres dont il jouit sur le Trésor Royal, sous la réserve des arrérages échus et à écheoir jusqu'à ladite époque. Sa lettre relative à cette offre, datée du 17 de ce mois, est déposée aux Archives.

894. Certificat du sieur Dervieux, Directeur des Messageries à Avignon, par lequel il atteste avoir adressé au Directeur de la

Monnoie de Marseille une caisse d'argenterie pesant brut cinquante livres, que la Communauté de Châteaux-Renard offre en don patriotique à l'Assemblée. Ledit certificat et une lettre du sieur Genthon fils, relative à ce don, sont déposés aux Archives.

Délibération de la Compagnie des Maîtres en Chirurgie de Tarascon en Provence, daté du 18 de ce mois, par laquelle ils ont arrêté de faire abandon d'un capital de 840 livres, produisant 8 liv. de gages, suivant le titre nouvel passé devant Notaires à Paris, le 12 Janvier 1770; et d'une autre somme de 460 liv., produisant 20 l. aussi de gages, suivant le contrat passé le 2 Janvier 1767, ensemble des arrérages desdits gages échus depuis l'année 1781. Copie de ladite délibération et une lettre d'envoi sont déposées aux Archives. N°s. 895.

Délibération des Notaires de Grenoble, du 21 de ce mois, par laquelle ils ont arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 500 liv. laquelle est contenue en un mandat de pareille somme sur M. Mousinqui des Rochais. Copie de ladite délibération 896.

et une adresse à l'Assemblée sont déposées aux Archives.

Nos. 987. Délibération de la Communauté de Saint-Bonnet de Champsaur en Dauphiné, datée du 13 de ce mois, par laquelle les habitans ont arrêté d'abandonner, 1°. ce qui leur appartient dans un capital de 3609 l. 6 s. 8 d., produisant 90 l. 4 s. 8. den. de rente perpétuelle, ensemble tous les arrérages échus jusqu'à ce jour; 2°. d'abandonner également le montant du rôle de supplément des fonds privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération, contenant diverses demandes, a éte renvoyée au Comité de Judicature.

898. Adresse de Madame de Muret, Baronne de Wredde, par laquelle elle déclare que, ne portant point de boucles d'argent, elle desire cependant faire le sacrifice de celles qu'elle portoit autrefois, en offrant une somme de 120 liv. dont elle fait hommage à l'Assemblée. Elle adresse un mandat de semblable somme sur M. le Chevalier d'Emery, chargé du recouvrement des pensions militaires. Son adresse est déposée aux Archives.

899. Délibération des Habitans de Crecy

Brie, du 20 de ce mois, par laquelle ils ont arrêté de faire abandon du montant du rôle de supplément de l'imposition de biens privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération et une adresse à l'Assemblée, sont déposées aux Archives.

Délibération de la ville de Vauvillert en Franche-Comté, datée du 6 de ce mois, par laquelle les habitans dudit lieu ont arrêté d'offrir en don patriotique une somme de 1500 liv. qu'ils s'engagent de payer le premier Avril prochain. Copie de ladite délibération et une adresse à l'Assemblée ont été renvoyées au bureau des adresses. N°s. 900.

Un Contrôleur des actes, qui desire ne pas être nommé, fait offre de la remise des intérêts du cautionnement de son emploi pour tout le temps qu'il plaira au Gouvernement de les retenir. La lettre, contenant cette offre, est déposée aux Archives. 901.

M. Louis Beauvais, François, demeurant à Londres depuis trente ans, a fait remettre au bureau des dons patriotiques une lettre-de-change de 200 liv., datée de Londres du 18 de ce mois, et payable à dix jours de vue sur le sieur Sediltot à Paris; 902.

ladite somme de 200 liv. offerte, partie pour la valeur des boucles d'argent dudit sieur Beauvais et de celles de son fils, et partie pour acquitter le quart de son revenu en France. Sa lettre d'envoi et celle du sieur Fontaine, adressées à M. le Président, sont déposées aux Archives.

N°s. 903. M. J. Lamberts, étranger, natif de Brême, et non naturalisé François, demeurant à la Rochelle, a adressé à l'Assemblée un récépissé du Directeur de la Monnoie de la Rochelle, du 13 Octobre dernier, de trois marcs une once vingt-deux deniers d'argent, et d'un marc treize den. quinze grains d'or, le tout évalué 818 l. 6 den., qu'il offre en don pur et simple. La lettre d'envoi est déposée aux Archives.

904. Adresse de la ville de Rebais en Brie, par laquelle elle offre l'abondon, au profit de l'Etat, du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ladite adresse a été renvoyée au Comité de Constitution.

905. Par délibération des habitans d'Arnay-le-Duc,

le-Duc, prise le 20 de ce mois, ils ont arrêté d'offrir en don patriotique le montant du rôle de supplément des impositions des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ladite délibération a été renvoyée au bureau des adresses.

Un Citoyen de Crépy, qui n'a pas voulu être connu, a fait remettre en don patriotique une épée à poignée d'argent. Nos. 906.

M. Duport, Député à l'Assemblée Nationale et Conseiller au Parlement, offre à l'Assemblée l'abandon de la finance de son office de Conseiller au Parlement; il avoit annoncé ce don dès le mois d'Octobre dernier. 907.

Délibération de la Communauté de Trucy-sur-Yonne, datée du 15 Novembre, par laquelle les habitans dudit lieu ont arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 551 l. 10 sols, faisant partie de plus forte somme qui est entre les mains du Receveur des Eaux-et-Forêts de Paris, laquelle provient du produit de bois communaux appartenans à ladite Communauté. Une adresse à l'Assemblée, relative à cette offre, est déposée aux Archives. 908.

N°s. 909. Délibération du Corps des Marchands d'Aix, datée du 18 de ce mois, par laquelle il a été arrêté de faire hommage à l'Assemblée de 425 liv. 6 den. de rente, au principal de 8500 liv. 10 sols qui demeurera éteinte, à compter du premier Janvier 1790. La grosse du contrat de ladite rente, la quittance de finance ont été remises avec la copie de la délibération et une adresse à l'Assemblée ; lesquelles sont déposées aux Archives.

Du 31 Décembre 1789.

910. MM. les Députés de Bordeaux à l'Assemblée Nationale ont fait hommage d'une somme de 18,467 liv. 17 sols, contenue en sept lettres-de-changes payables, au commencement de Janvier prochain, sur différens Banquiers de Paris ; ladite somme provenant du don fait par les Citoyens de ladite ville de leurs boucles d'argent.

911. Une députation du Comité du District de Saint-Louis-la-Culture a offert à l'Assemblée Nationale, tant en son nom qu'en celui des habitans de ce District, la quan-

tité de vingt-deux marcs sept gros et demi dix-huit grains d'argenterie, deux paires de boucles d'oreille et deux mirza, en or, une paire de boucles de jarretières et une paire de boutons de manche en pierres fausses, le tout détaillé en une délibération prise par ledit Comité, le 28 de ce mois. Copie de laquelle est déposée aux Archives.

Délibération de la ville de Sens, en date du 25 de ce mois, par laquelle il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 14000 l., qui a été présentée par une députation de cette ville, avec cent trente-trois paires de boucles de souliers, dix-sept paires de boucles à jarretières, un étui, cinq morceaux de boutons de manche, une médaille, le tout d'argent, un dez en or, et une alliance or et argent. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives. N°s. 912.

Les Maîtres en fait d'Arme de Paris, ont présenté en don patriotique à l'Assemblée Nationale, seize épées à poignées d'argent, et une poignée aussi d'épée d'argent, lesquelles ont été déposées à la caisse Patriotique. 913.

Délibération de la Communauté de Con- 914.

damine de Ladoy, datée du 21 de ce mois; par laquelle il a été arrêté de faire offrande à l'Assemblée d'une somme de 600 livres à prendre entre les mains de M. Campon, Receveur des Domaines à Dijon. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

Nos. 915. M. André Simonnet a offert à l'Assemblée Nationale, au nom de la Communauté de Doulaincourt, paroisse S. Martin, près Joinville en Champagne, une somme de 3000 l., qui a été déposée au Bureau des dons Patriotiques, en billets de la Caisse d'Escompte.

916. M. Bargilon, député auprès de l'Assemblée Nationale, a offert, au nom de M. Périgauld de Rocheneuve, ancien Curé de Chachet, pays de Combraille, une tabatière, une paire de boucles de souliers, et deux paires de boutons de manche, le tout d'argent. La note dudit don est déposée aux Archives.

917. M. Ménétrier, Huissier au Châtelet de Paris, offre à l'Assemblée, l'abandon de la finance de sondit Office. Son adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives.

918. M. Pierre-Charles-Dehault de Lassus,

Trésorier de la Province de Hainault, et Madame son épouse, demeurant à Valencienes, offrent à l'Assemblée l'abandon d'une rente de 115 liv., originairement au principal de 2300 l., laquelle a été réduite à 57 l. 10 s.; ensemble des arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour.

M. et Madame de Lassus, ont fait remettre les titres de propriété de ladite rente, deux quittances des arrérages pour les années 1788 et 1789, et l'acte d'abandon d'icelle, portant en outre, offre de la part de M. de Lassus, de faire gratuitement le recouvrement de la contribution patriotique de sadite province.

Madame l'Abbesse de l'Abbaye de Montivilliers, a adressé à l'Assemblée, au nom de sa Communauté, un récépissé du Directeur de la Monnoye de Rouen, du 20 Novembre dernier, de cent trente-trois marcs trois onces d'argenterie, dont elle fait offrande. Une lettre d'envoi de cette dame est déposée aux Archives. N°s. 919.

Délibération de la Communauté de Chassey, en Franche Comté, Bailliage d'Amont, datée du 4 de ce mois, par laquelle les 920.

Habitans dudit lieu, dont très-peu sont dans le cas de la contribution Patriotique, à cause de leur modique fortune, ont arrêté d'offrir en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 2000 liv. à prendre sur le produit de la vente de leurs bois communaux. Copie de ladite délibération, et une lettre des Officiers municipaux de Vesoul, relative à cette offre, sont déposées aux Archives.

Nos. 921. Le sieur Laurin, demeurant à Abbeville, a adressé en don patriotique une paire de boucles d'argent.

922. Les Habitans de la paroisse d'Echilleuze, offrent à l'Assemblée, en don patriotique, une des cloches de leur Eglise. La lettre par laquelle ils font hommage de ce don, est déposée aux Archives.

923. Adresse des Habitans de la paroisse de Vouzon et la Motte-sur-Beuvron, élection d'Orléans, par laquelle les Habitans desdits lieux, dont la plus grande partie ne sont point dans le cas de la contribution patriotique, à cause de la modicité de leu fortune, annoncent l'ouverture d'une souscription volontaire, dont le produit sera

remis à la caisse Patriotique, dans le courant de Février prochain. Ladite adresse et une lettre relative à cette annonce, sont déposées aux Archives.

Il a été offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale, par les Habitans des Villes d'Andely, 1°. une somme de 595 liv. 6 s. 6 d.; 2°. la quantité de cinquante marcs un once cinq gros d'argenterie, tant en boucles qu'en autres petits effets; 3°. un once sept gros d'or, et en brûlé doré cinq gros, le tout suivant une délibération prise le 27 de ce mois, et une note de ladite offre qui sont déposées aux Archives, et qui annoncent que les Habitans de ladite ville abandonnent au profit du Trésor Public, ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle des biens privilégiés, pour les six derniers mois 1789. Il a été remis en outre un récépissé du Directeur des monnoies de Paris, du 30 de ce mois, de quatre onces dix deniers douze grains d'argenterie, offert par M. Joly Berthaud, Habitant des Andely. N°s. 924.

M. de la Haye de Launay, Député à l'As- 925.

semblée, lui a offert, en don patriotique, au nom des Habitans d'Authon-au-Perche Gonet, diocèse de Chartres, 1°. une somme de 18 liv.; 2°. un calice et sa patene, deux chandeliers, un plat et deux burettes, deux cuillers à ragoût, onzes couverts, six timballes, une tasse, un gobelet à pied, cinquante cinq paires de boucles de souliers, trente-deux paires de boucles à jarretières, dix-neuf paires d'agraffes de différentes formes, deux étuis, neuf tabatières, trois boucles de col, six paires de boutons de manche, six tours de boucles de jarretières à pierres, cassées en partie, sept dez, cinquante-cinq bagues ou anneaux cassés en partie, deux boucles de brasselets, dont une cassée, vingt-une petites croix cassées en grande partie, une agraffe de col, un encrier, sa plume et un porte-crayon, un cachet, un cure oreille, une petite boëte à onguent, le tout d'argent, avec une quantité de petites brisures d'argenterie. Plus, quatorze bagues ou anneaux, vingt petites croix, quatre cœurs et deux paires d'anneaux d'oreille, ces derniers objets en or.

or. Il a été déposé en même-temps une copie de la délibération prise par les Habitans d'Authon, à la suite de laquelle est une liste des Habitans dudit lieu qui ont contribué audit don patriotique, et une soumission du sieur Dorlodot d'Armont, curé dudit lieu, de fournir, indépendamment de son quart de contribution patriotique, une somme de 300 liv. Cette délibération est aux Archives.

M. Coroller du Moustoir, Député à l'Assemblée Nationale, a offert, 1°. au nom des Habitans du Port-Louis, une somme de 947 liv. 8 s.; 2°. de la part du premier bataillon auxiliaire de Bassigny, celle de deux mille 760 liv.; ensemble, le montant du don patriotique ci-devant offert par le bataillon auxiliaire des Colonies; lesdites sommes contenues en plusieurs lettres de changes, payables à Paris au commencement de Janvier prochain. Une note desdites offres est déposée aux Archives. N°s 926.

Il a été remis à la caisse patriotique, au nom de Madame Favei et ses enfans, une écuele, une tabatière, une autre partie de 927.

tabatière, deux cuillers, une fourchette, une boucle de col. La note dudit don est déposée aux Archives.

N°. 928. Il a été offert à l'Assemblée Nationale, par une partie des Citoyens du District des Jacobins de Saint-Dominique fauxbourg Saint-Germain à Paris, 1°. une somme de 561 liv.; 2°. trois billets de remboursement de 200 liv. chacun, de la Loterie d'Octobre 1780; deux coupons d'intérêt de 50 livres chacun de la Loterie créee par Edit de Décembre 1785, et un autre coupon de 25 livres, de l'Edit de Décembre 1782; 3°. cent jetons d'argent, cinquante-trois paires de boucles de souliers, dont plusieurs cassées, onze paires de boucles à jarretières, une boucle de col, trois montures d'épées, sept cuillers et neuf fourchettes, trois gobelets et quatre timballes, une casserolle, un hochet, deux dez, quatre cercles de tabatière, un cure oreille et onze petits morceaux d'argent, une tabatière d'or de forme ovale, et une boëte de montre d'or, avec un morceau de clef de montre. Extrait d'une délibération prise relative-

ment à ce don patriotique ; ensemble, la liste des personnes du District qui y ont contribuées, sont déposées aux Archives.

M. Delattre de Batsaert a déposé sur le bureau une soumission de payer en Avril prochain une somme de 1000 liv. ; savoir, 425 l. pour la dame sa mère, 150 l. pour la demoiselle Vautroyen, et 425 l. pour ledit sieur de Batsaert, en déclarant que cette somme surpasse le quart de leurs revenus ; il a remis en même-temps six paires de boucles de la part de MM. de Kittspotter, Camerlynek, Vandewalle, de Westhove, Vanbambech, électeur de la ville d'Asbrouq, et Bailleux, vicaire de la paroisse de Mervieu et les Siennes. Ladite soumission est déposée aux Archives. N°. 929.

Délibération de la Communauté d'Amagne-sur-Aisne, diocèse de Reims, en date du 9 Novembre dernier, par laquelle il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 600 liv. qui a été remise à la caisse Patriotique. Ladite délibération est déposée aux Archives. 930.

La ville de Saint-Marcellin a adressé à 931.

l'Assemblée, en don patriotique, une boëte qui s'est trouvée contenir, après une scrupuleuse vérification, 1°. une somme de 108 liv.; 2°. vingt-quatre paires de boucles de souliers, une autre boucle de soulier dépareillée, trois paires de boucles de jarretières, une boucle de col, un cachet, une paire de bouton de manche, une chaîne de montre en plusieurs pièces, deux cure oreille, le tout d'argent; 3°. une montre à jour montée en or, de Lépine, un étui et un dez d'or; 4°. copie d'une déclaration faite le 8 Octobre dernier par les Religieux de l'Abbaye de Bonneveau, près Saint-Marcellin, qui ont arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 4000 liv. qui sera prise sur produit du quart en réserve de ladite Abbaye; 5°. Copie d'une délibération prise par les dames Chanoinesses du Chapitre de Malte de Saint-Antoine en Dauphiné, lesquelles offrent également une somme de 4000 livres à prendre sur le produit du quart de réserve de leurs bois communaux; 6°. et enfin copie de deux déclarations, la première de madame de Garagnol, qui abandonne

donne tous les arrérages de pensions qui lui étoient dûs à l'époque du premier Janvier 1769, lesquels surpassent 1400 livres. Et la seconde de M. le Chevalier de Reynaud, qui abandonne les arrérages des six premiers mois 1789, d'une pension de 1200 l. dont il jouit sur le Trésor Royal. Lesdites copies de délibérations et déclarations, sont déposées aux Archives.

Il a été adressé de Saint-Germain-en-Laye N°. 932. un sac cacheté, où s'est trouvé 1°. cent vingt-trois paires de boucles de souliers, quatorze paires de boucles de jarretières, un étui, une piastre, une petite croix, une cuiller de vermeil cassée, une petite pièce d'argent, un calice et sa patene, un ostensoir, un encensoir, sa navette et sa cuiller, un ciboire, une custode, deux morceaux de vases d'Eglise cassés, ces derniers objets provenant d'un don du prieuré d'Hennemont; 2°. de la part des enfans d'une pension, une somme de 57 liv. qui étoit destinée à une fête particulière, de la part d'un citoyen de ladite ville, en remplacement de boucles d'argent, une somme de 25 l. 4 s., et une autre somme de 3 l. de la

part d'un anonyme ; trois lettres d'annonces desdits dons sont déposées aux Archives.

N°s. 933. Le District de Notre-Dame a fait remettre une boëte contenant 1°. cent vingt-trois paires de boucles de souliers, dix-sept paires de boucles de jarretières, deux autres paires cassées en pierreries fausses, une paire de boutons de manche, une paire de boucles de bracelets, plusieurs petits morceaux de boucles cassées, une tabatière, une boucle de col, un dez, deux anneaux, quarante-trois jetons, une petite croix, le tout d'argent, plus, une somme de 12 liv. et un médaillon avec un collier de perles en or.

934. La Garde bourgeoise de la ville de Versailles a remis en don patriotique, 1°. deux cent quatre-vingt-une paires de boucles de souliers, trente-une paires de boucles de jarretières, six boucles de col, deux paires de boutons de manche, onze boutons d'habit, un cercle de boëte de montre, un couvert, ving-neuf morceaux de boucles cassées, un porte-col, trois jetons, cinq pièces de monnoie étrangère, le tout d'argent, avec quatre mauvaises boucles de jarretières à

pierres. Plus une boëte de montre en or, avec une somme de trente-neuf livres en trois paquets.

M. Anson, Député à l'Assemblée Nationale, lui a offert, en don patriotique, indépendamment du quart de son revenu, qu'il a déclaré être de la somme de 8100 l., une quittance de 3900 liv. d'arrérages de six mois de la pension pour 1789, montant à 7800 liv. dont il jouit sur le Trésor Royal. N°s. 933.

La ville du Pont-de-Vaux a adressé à l'Assemblée une caisse contenant 1°. un ostensoir, un calice et sa patene, une boëte à hosties, une paire de burettes et leur bassin, une lampe d'Eglise et ses chaînes, huit timballes, deux gobelets à pied, trois tasses, deux couppes, trois tabatières, neuf cuillers et sept fourchettes, cinquante-quatre paires de boucles de souliers, quinze paires de boucles de jarretières, une cuiller à sucre, un porte-col, trente-cinq jetons, une custode, quatre paires de boutons de manche, une petite tasse, un dez, un cure oreille, deux cachets, une petite croix, et plusieurs petits 936.

morceaux d'argent. Plus un étui et une pomme de canne en or, le tout offert en don patriotique, tant par le Chapitre et les religieux Cordeliers, que par la Municipalité et les Citoyens de ladite ville, qui a en outre arrêté, par délibération prise le 18 de ce mois, de faire l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition, sur les biens ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789. Copies de la délibération relatives à ces offres, sont déposées aux Archives avec une lettre d'annonce des Officiers municipaux de Pont-de-Vaux.

Nos. 937. Il a été offert par une personne, qui a gardé l'anonyme, un cachet, une paire de boucles à souliers, une boucle de col, un dez, trois boucles à jarretières, un étui et une médaille, le tout d'argent.

938. Les Chartreux de la province d'Auvergne ont adressé en don patriotique à l'Assemblée, deux fortes lampes d'Eglises, garnies de leurs chaînes, deux paix, un encensoir et sa navette, garnie d'une cuiller, deux vases garnis de leurs couvercles, une statue

tue de la Vierge, un grand Christ d'Autel, neuf calices et leurs patenes, une paire de burettes et leur bassin, deux chandeliers.

Il a été adressé de Bar-sur-Aube un don patriotique, consistant en huit chandeliers d'Autels, un encensoir garni de ses chaînes, deux paires de burettes et leur bassin, une grande croix brisée, trois petits bassins. N°s. 939.

La Communauté des Orfèvres de Nancy a adressé à l'Assemblée une statue d'argent, montée sur un pied de bois de noyer, dont elle fait hommage à l'Assemblée. 940.

M. Bailly, Maire de la ville de Paris, a offert, en don patriotique, 1°. de la part de M. le Chevalier Lefevre, douze coupons d'actions de la compagnie des Indes, énoncée de 62 liv. 10 s. chacun, une somme de 400 liv. contenue en un billet de pareille valeur, payable le 15 Juillet prochain fixe, et un récépissé du directeur des monnoies de Paris, du 28 Septembre dernier, de sept marcs trois onces d'argenterie; M. le Chevalier Lefevre avoit déja fait un don 941.

patriotique le 24 Septembre dernier, de 4640 liv. 17 s.

2°. Au nom du domestique de mondit sieur le Chevalier Lefevre une somme de 48 liv.

3°. Au nom de M. Dupont et madame Monnet, celle de 24 l.

4°. Au nom des personnes attachées à la maison de M. et madame le Normant, 228 liv.

5°. Par M. Charrier, Paulmier du Roi, une somme de 1000 l. en un billet de Caisse.

6°. Par le Directeur du Théâtre des Associés, 600 livres et une boëte d'or.

7°. Par les Acteurs et Actrices du même Théâtre 200 liv.

8°. Par une personne qui desire ne pas être nommée, une somme de 57 liv. 10 s., prix d'une pièce de satin broché.

9°. Et enfin par les Marchandes détail-tailleresses de saline de la Confrérie de Saint-Louis, érigée à Saint-Eustache, un

récépissé du Directeur des Monnoies, daté du 2 Novembre dernier, de 48 marcs 2 onces 12 deniers d'argenterie. Toutes lesquelles sommes et effets ont été remis à la caisse des dons patriotiques, par M. le Maire de Paris, ensemble un état détaillé desdites offrandes, qui contient également celles énoncées en l'article 80 du Journal des dons patriotiques ; et une lettre d'annonce d'icelle.

Délibération prise par les Huissiers au Parlement de Dijon, le 16 Novembre 1789, par laquelle ils ont arrêté d'abandonner, au profit de la Nation, une rente de 24 liv. 3 sols, qui appartient à leur Communauté ; ensemble une somme de 169 liv. 1 sols pour sept années d'arrérages de cette rente; copie de ladite délibération, ensemble une lettre relative à la propriété de ladite rente, sont déposées aux Archives. N°s. 942.

Délibération prise le 20 de ce mois par la Communauté de Saint-Priest en Dauphiné, par laquelle ils abandonnent le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens privilégiés pour les 943.

six derniers mois 1789. Ladite délibération est déposée aux Archives.

Nos. 944. Délibération de la Communauté du Bourg-les-Valence en Dauphiné, datée du 13 Décembre présent mois, par laquelle elle a arrêté d'offrir le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération est aux Archives avec une lettre d'envoi des Procureurs-Généraux-Syndics des Etats de Dauphiné.

945. Adresse des Habitans de la Communauté de Plivot, près Epernay en Champagne, par laquelle ils font offrande à l'Assemblée d'une somme de 1200 livres, payables, sçavoir, 400 livres au premier Avril prochain, 400 liv. au premier Avril 1791 et pareille somme à la même époque de 1792. Cette adresse est déposée aux Archives.

945. Lettre de M. Poullain de Grand-Pré, Commandant de la Milice Nationale de Bullegneville en Lorraine, qui annonce l'envoi de la poignée, en argent, de son épée,

épée, dont il fait offrande à l'Assemblée. Cette lettre est déposée aux Archives.

Lettre de M. Dauzière, Colonel de la Garde Nationale de Saint-Livrade, par laquelle il offre à l'Assemblée l'abandon des huit dernières années de ses appointemens de Mousquetaire réformé, ainsi que tous ceux qui échoiront à l'avenir. Cette lettre datée du 14 de ce mois, est aux Archives. N°s. 947.

M. le Duc, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Inspecteur-Général d'Artillerie, offre à l'Assemblée l'abandon d'une somme de 2256 liv. 6 deniers, montant d'un décompte d'arrérages de pension dont il jouit sur le Trésor-Royal. Par son adresse qui est déposée aux Archives, il déclare que cette somme surpasse de beaucoup le quart de son revenu. 948.

Adresse des Habitans de la Paroisse de Villeneuve-sur-Bellot, par laquelle ils offrent l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette adresse et une lettre du 949.

sieur de Bourges, Syndic, sont déposées aux Archives.

Nos. 950. M. l'Abbé d'Anjou Démollières, Chanoine de Mantes, a déposé à la caisse des dons patriotiques, une paire de boucles et une tabatière en or, de la valeur d'environ 400 liv., suivant l'énonciation faite en une adresse à l'Assemblée, laquelle est déposée aux Archives.

951. M. de Kervery, Chevalier de Saint-Louis et Officier d'Infanterie, fait l'abandon de onze mois d'appointemens qui lui sont dûs en ladite qualité. Sa lettre, datée du 9 Décembre, est déposée aux Archives.

952. Il a été remis en don patriotique, par l'ancienne Garde de Paris, formant aujourd'hui la Garde des Ports, une somme de 1053 liv.

953. Les Habitans de la Paroisse de Soulans et de Chalans, en bas Poitou, ont adressé en don patriotique à l'Assemblée deux récépissés du Directeur des Monnoies de Nantes, datés du 2 Décembre présent mois, l'un de la quantité de vingt marcs trois onces

et l'autre de dix marcs quatre onces douze deniers d'argenterie. Une lettre d'envoi desdits dons est déposée aux Archives.

Délibération de la Communauté de Moissieu et Part en Dauphiné, du 20 de ce mois, par laquelle il a été arrêté de faire don à la Nation d'une rente de 27 livres et des arrérages qui sont dûs à cette Communauté par le Gouvernement. Copies de ladite délibération et d'une quittance de Finance, datée du 12 Octobre 1720, montant à 2714 liv. 2 sols, principal originaire de ladite rente, sont déposées aux Archives, avec une lettre d'envoi, *signée* Giraud. N°. 954.

Lettre de M. Ducluseau de Chabreuil, ancien Capitaine au Régiment de la Reine Infanterie, par laquelle il abandonne une pension de 422 livres 11 sols 9 deniers, dont il jouit sur le Trésor Royal en considération de ses services. Sa lettre est déposée aux Archives. 955.

M. le Maréchal de Mailly a fait déposer à la caisse patriotique, vers la fin de Novembre dernier, une paire de boucles de souliers, en or. 956.

MM. les Députés à l'Assemblée Natio- 957.

nale ont fait remettre à la caisse patriotique huit cent trente-cinq paires de boucles de souliers, quatre-vingt-quatorze paires à jarretières, une paire d'épérons, deux épées, une paire de boutons de manches, une paire de boucles de souliers et une boucle de col en or, trois paires de boucles à souliers en pierres fausses, et une somme de 195 liv. en remplacement de boucles.

Nos. 958. M. Cantagret de Fare, demeurant à Villeneuve d'Agenois, fait abandon d'une somme de 602 liv. 3 sols 4 deniers qui lui revient d'arrérages de pension dont il jouit sur le Trésor Royal. Ledit abandon, daté du 5 de ce mois, et certifié véritable par M. Daubert, Député à l'Assemblée, est déposé aux Archives.

959. Délibération de la Communauté de S. Andeol-Lavalla en Forêt, par laquelle elle offre à l'Assemblée l'abandon du montant de supplément d'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789.

960. M. d'Arras, Prévôt Royal d'Essoyes, offre en don patriotique à l'Assemblée

Nationale la finance de son office, montant à 2750 livres. Par l'acte d'abandon dudit office, M. d'Arras annonce que cette somme surpasse de beaucoup le quart de ses revenus, et ceux de ses frères et sœurs. Une lettre, adressée à M. le Président, est déposée aux Archives avec ledit acte d'abandon.

Délibération prise par la Communauté d'Andrezel en Brie, le 20 de ce mois, par laquelle elle a arrêté d'offrir en don patriotique à l'Assemblée Nationale le montant du rôle de supplément d'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789, et l'année entière de 1790. Par la même délibération, lesdits habitans ont arrêté d'ouvrir entre eux une souscription volontaire dont le produit sera versé à la caisse des dons patriotiques. Un état, joint à cette délibération, porte le montant de ladite contribution à la somme de 1174 liv. 12 sols. L'adresse de ladite Communauté et ladite délibération sont déposées aux Archives. N°. 961.

Du 2 Janvier 1790.

Nos. 962. Les Bourgeois et Marchands de la ville de Dax font offrande à l'Assemblée d'une somme de 467 livres contenue en une lettre-de-change, datée du 22 Décembre dernier, et payable à vue sur MM. Ginet et Nolin à l'adresse de M. Maignes. Copie de la délibération prise à ce sujet et une adresse à l'Assemblée sont déposées aux Archives.

963. Madame d'Hérissy, Abbesse de la Communauté de Verneuil au Perche, fait hommage à l'Assemblée, tant en son nom qu'en celui de sadite Communauté, de la quantité de cinq marcs trois onces quinze deniers sept grains d'argent, suivant le récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, du 31 Décembre dernier; lequel a été remis à la caisse des dons patriotiques par M. Germain, Député de Paris à l'Assemblée Nationale.

964. Offrande d'une somme de 120 livres, contenue en une traite payable à cinq jours de date sur Mallet et Compagnie. M. le Mercier, Député à l'Assemblée, l'a

déposée à la caisse des dons patriotiques, au nom de la Communauté de Thézac en Saintonge.

M. Bonnemerre de Chavigny, Conseiller à la Sénéchaussée de Saumur, fait abandon de la finance de son office évalué 3000 livres. Par son adresse à M. le Président, il annonce que son intention est que, sur cette somme de 3000 liv., il en soit déduit un tiers pour servir à l'acquit de sa contribution patriotique et de celle de ses enfans mineurs. Les titres de propriétés dudit office ont été déposés à la caisse des dons patriotiques, et son adresse aux Archives. N°s. 965.

Les Habitans de la Paroisse d'Ygrande en Bourbonnois ont offert à l'Assemblée, 1°. une somme de 2869 liv.; 2°. ils font hommage de 629 liv., montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789; 3°. et ils se soumettent de payer, pendant les trois années de paiement de la contribution patriotique, la corvée qu'ils payoient au Seigneur du lieu, montant à 750 liv., toutes lesquelles sommes réunies forment ensemble celle de 4248 l., 966.

dont moitié a été payée comptant. L'adresse du Syndic de cette Communauté est déposée aux Archives.

N°s. 967. Les Membres de la Chambre littéraire de Compiegne ont fait offrir à l'Assemblée, par M. Mathieu, une boëte contenant, suivant sa déclaration, huit marcs sept onces deux gros d'argenterie, deux onces six gros d'or, et 10 liv. 4 sols en espèces.

968. Les Négocians François, composant le Corps de la Nation Françoise, établie à Tunis, se sont assemblés le 23 Novembre dernier, et ont ouvert entre eux une souscription en faveur de la caisse patriotique, dont le produit monte à la somme de 16,039 l., dont 13,539 liv. ont été adressées en un effet payable à l'ordre de M. le Directeur-général des finances sur MM. Pierre et Louis Blancard et Compagnie. Copie de la délibération relativement à cette offre, et une lettre d'annonce, *Signée* de Châteauneuf, sont déposées aux Archives avec une lettre des Echevins et Députés du commerce de Marseille.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Dix-huitième Semaine.

Du 4 Janvier 1790.

Délibération de la Communauté de Chatillon en Dauphiné, datée du 13 Décembre dernier, par laquelle les Habitans ont arrêté de faire abandon d'une rente de 26 liv. 14 s., qui est due à cette Communauté par le Gouvernement, ensemble les arrérages de ladite rente échus depuis le premier Janvier 1786. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives avec une lettre d'envoi du sieur Blanc, notaire à Chatillon. Du 4 Janv. 1790. N°s. 969.

La Commission intermédiaire provinciale d'Alsace a adressé à M. le président de l'Assemblée trois récépissés du Directeur des Monnoies de Strasbourg, datés des 970.

22, 24 et 30 Décembre dernier, montans ensemble à 1690 l. 19 s. 8 d. et provenans de boucles d'argent, et autres effets offerts en don patriotique tant par ladite Commission intermédiaire, que par plusieurs Citoyens de Strasbourg, suivant l'annonce qui en a été faite à l'Assemblée le 10 Novembre dernier. L'adresse des Membres de ladite Commission, est déposée aux Archives.

Nos. 971. Les Membres de la Municipalité et Comité provisoire de Ferney-Voltaire offrent à l'Assemblée, en leur nom et en celui de la Communauté, une somme de 6546 liv. 14 s., qui a été formée par une souscription ouverte entr'eux, et dont le produit sera payé aux époques fixées par le Décret relatif à la Contribution patriotique. La liste des souscripteurs et une lettre d'envoi, adressées à M. le Président par le Comité, sont déposées aux Archives.

Du 5 Janvier 1790.

972. Abandon fait par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Gap en Dauphiné, d'une rente de 87 liv. 12 s., remboursable au

principal de 1752 liv., suivant le titre nouvel, passé devant notaires à Paris, le 7 Octobre 1765, ensemble les arrérages de ladite rente, échus jusqu'à ce jour. La grosse dudit contrat, avec les autres titres de propriété, sont déposés à la caisse des dons patriotiques, et la lettre d'envoi aux Archives.

Délibération des Habitans de Fismes en Champagne, qui ont arrêté d'offrir à l'Assemblée la moitié du montant du Rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789. Ils ont fait remettre, par la voie de la messagerie, à la caisse des dons patriotiques, la somme de 744 liv. 16 s., et la quantité de cinq marcs un gros d'argenterie. La délibération est déposée aux Archives. N°s. 973.

M. Merlin, Député à l'Assemblée Nationale, a fait remettre à la caisse des dons patriotiques, au nom des Citoyens de la ville de Douay, la quantité de trente-huit marcs six onces six deniers d'argenterie, et une somme de 57 liv. 19 s. 6 den., dont ils font hommage à l'Assemblée. La 974.

liste des donateurs est déposée aux Archives.

N°s. 975. Lettre du sieur Robillard, demeurant au hameau d'Egypte, près Clermont en Beauvoisis, par laquelle il annonce l'envoi de quatre tasses, une paire de boucles d'argent, et de quelques bijoux en or. Cette lettre est déposée aux archives.

976. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques, par MM. de Simias et Vérité, plusieurs pièces d'argenterie d'Eglise, qu'ils ont déclaré peser de quarante-huit à quarante-neuf marcs, et être offertes en don patriotique par la Communauté de la Ferté-Bernard. Une lettre du sieur Jousse, Curé de ladite Paroisse, relative à cette offre, est déposée aux Archives.

977. Délibération prise, le 2 Novembre dernier, par plusieurs Municipalités du Bailliage de Delle en haute Alsace, lesquelles ont arrêté d'offrir, en don patriotique à l'Assemblée Nationale, une somme de 560 liv.

Savoir, par les Communautés de

Bellemagni	60 liv.
Hecken	50
Stemberg	30
Falkviller	50
Brochomont	60
Bretten	60
Tranback le haut	100
Gainevate	30
Eteimbe	60
Total	560 liv.

Copie imprimée de ladite délibération, remise par M. Guittard, Député à l'Assemblée Nationale, est déposée aux Archives.

Les Tabletiers, Tourneurs en bois et Faiseurs de chaises de Marseille, offrent l'abandon de 26 liv. 11 s. de rente perpétuelle, au principal de 600 liv.; ensemble tous les arrérages de ladite rente, échus jusqu'à ce jour. Copie de la délibération qui a arrêté cette offre est déposée aux Archives, avec une note indicative du montant des arrérages et du principal. N°. 978.

Du 7 Janvier 1790.

N°. 979. Les Ouvriers de la Manufacture de Faïence, établie à Luneville en Lorraine, ont fait offrir, en don patriotique, une somme de 120 liv., qu'ils feront déposer à la caisse, aussitôt qu'ils auront reçu avis de l'acceptation de cette offre. Leur adresse est déposée aux Archives.

980. Offrande par les Frères de la loge de la Parfaite-Union, de Quimper, d'une somme de 300 l., contenue en une lettre-de-change payable à vue sur le sieur César. Leur adresse à M. le Président est déposée aux Archives.

981. M. Berthier, Député à l'Assemblée Nationale, et Président au Grenier-à-sel de Nemours, abandonne la finance de sondit office, et un mois de traitement de Député, montant à 558 liv., suivant le mandat qu'il en a déposé à la caisse patriotique.

982. M. Collenel de Fontet a déposé à la caisse des dons patriotiques une somme de 288 liv, dont il fait hommage à l'Assemblée, et qu'il déclare devoir servir à remplacer les quatorze volumes manuscrits

qu'il a été autorisé à retirer des Archives, où il les avoit déposés ci-devant, croyant qu'ils auroient été utiles à l'Assemblée.

Il a été remis à la caisse patriotique un récépissé du Directeur des Monnoies d'Orléans, daté du 30 Décembre dernier, 1°. de la quantité de cent quatre-vingt-cinq marcs six onces cinq deniers douze grains d'argenterie, montant à 10,337 liv. 7 d., provenant des diverses offrandes faites par les citoyens d'Orléans; 2°. de sept marcs sept onces quinze deniers quatre grains, montans à 1073 liv. 2 s. 1 d., provenant d'effets offerts par les Habitans de la paroisse d'Olivet. Lesdites deux sommes formant ensemble celle de 11,410 liv. 9 s. 1 d. N°s. 983.

Offrande par MM. de la Manufacture de Jouy, de la quantité de cinq marcs une once six deniers d'argenterie, contenue en un récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, du 7 Décembre dernier. 984.

Du 8 Janvier 1790.

Lettre des Echevins de Mery-sur-Seine, adressée à M. le Président, par laquelle 985.

ils annoncent l'envoi de neuf marcs six onces deux gros d'argenterie, provenant de dons de boucles d'argent des citoyens de ladite ville. Ils offrent, en outre, le montant du rôle de supplément d'imposition, sur les biens ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789. Cette lettre est déposée aux Archives.

Nos. 986. Lettre de M. Tiron, Médecin, demeurant à Seine en Provence, par laquelle il annonce l'envoi et le don d'une médaille d'argent qui a été déposée à la caisse patriotique. Sa lettre est aux Archives.

987. Délibération des habitans de Senon près Etain en Lorraine, par laquelle ils offrent une somme de 1000 liv., payable au premier Avril prochain, et en outre, les sommes qui sont déposées dans la caisse de cette Communauté, dont le montant, distraction faite de quelques dépenses à faire, sera remis en dedans, le premier Avril 1792. Ladite délibération et une lettre du sieur Curé de ladite Paroisse sont déposées aux Archives.

988. Adresse des sieurs Curés de Villette et d'Arcis-sur-Aube en Champagne, par laquelle

quelle ils annoncent l'envoi d'une boëte contenant différentes pièces d'argenterie, remises dans l'ordre suivant, avec une somme de 309 liv.

MM.

Le Maître, Curé de Villette et Doyen : deux paires de grandes et petites boucles, et une paire de boutons.

Tisserant, Curé d'Arcis et Promoteur : une paire de grandes boucles.

Trudon, Vicaire de Villette : trois petites boucles, et une paire de boutons.

Biétrix, premier Vicaire d'Arcis : une paire de grandes boucles.

Machezé, second Vicaire d'Arcis : une paire de grandes boucles.

Barbat, Curé du Petit-Viapres et Champigny : une paire de boucles.

André, Curé d'Allibaudière : une paire de boucles, et un petit vase en argent.

Rodin, Curé de Villiers-Herbisse : une paire de boucles.

Robert, Curé de Saint-Remy-sous-Barbuise : une paire de boucles.

MM.

Deheurles, Curé de Saint-Etienne-sous-Barbuise : une paire de boucles.

Robert, Curé de Vinest et d'Aubigny : une paire de boucles.

Le R. P. Vinest, Cordelier d'Arcis : une paire de boucles et un bouton.

Mony, Curé de Chaudray et Ortillon : une paire de boucles.

Corrard, Curé de Rameyrup et Ile : une paire de boucles.

Collard, Curé de Vaupoisson : une paire de boucles.

Bonnin, Curé de Torcys : une paire de boucles.

Et en argent.

MM.

Guenard, Curé de Saint-Nabord et Mesnil-la-Comtesse : la somme de vingt-quatre livres, ci . . . . . 24 liv.

Guillemot, Curé d'Ormés . . . 24

Deheurles, Curé du Chêne . . 24

Coupry, Curé de Montsuzin, Voué et Aubeterre 24

Bernaudat, Curé de Mailly et Romaine 24

MM.

Laud, Curé de Semoine . . . 24
Laurent, Curé du grand Trouan 24
Maigrot, Curé de Faux et Frainay 24
Prous, Curé de Salon et Champfleury 24
Munier, Curé de Mery-sur-Seine 24
Farnier, Curé de Nozay 18
Sacquisset, Curé du petit Trouan 12
Vinchon, Curé d'Herbisse . . . 12
Richomme, Vic. de Mailly . . . 3
Martin, Prieur-Curé de l'Huitre 24

Total 309 liv.

Ladite adresse et l'état desdits objets sont déposés aux archives.

Délibération de la Communauté de la ville de Saint-Etienne-en-Forez, par laquelle les Habitans offrent l'abandon du montant de rôle de supplément d'imposition des biens ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789; et annoncent N°. 989.

l'offrande de l'argenterie provenant de boucles et autres bijoux qui ont été versés entre les mains des Officiers municipaux de ladite ville.

Nos. 990. Don fait par les habitans de Châtelaudrin en Bretagne, de 24 paires de boucles de souliers, 12 paires à jarretières, une boucle dépareillée, deux timballes, deux tabatières, dont une brisée; quatre bagues, deux cœurs, une petite médaille, sept ornemens de collier et sept petits morceaux d'argent.

Plus, trois petites paires de boucles d'oreilles, trois anneaux et un petit cœur en or. Une lettre d'annonce de ce don est déposée aux Archives.

991. Don de cinq marcs quatre onces treize deniers douze gros, contenus en un récépissé du Directeur des Monnoies, du 26 Décembre dernier, offerts par la Communauté de Ploignaux près Morlaix, et remis par M. Pennanech, Député de Bretagne à l'Assemblée Nationale. La lettre d'envoi dudit récépissé est déposée aux Archives.

992. Les Officiers de la Bouche du Roi offrent à l'Assemblée le don de leurs boucles

cles d'argent, qu'ils ont déposées à la caisse patriotique.

Par délibération prise le 13 Décembre dernier, la Municipalité de Tiffauges en Poitou fait abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789. L'extrait de ladite délibération est déposé aux Archives. N°. 993.

Délibération de la Communauté de Bagnols, prise le 12 Décembre dernier, par laquelle ils abandonnent le montant du rôle de supplément des biens ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération et une lettre d'envoi sont déposées aux Archives. 994.

Délibération des Habitans de la paroisse d'Ebly, qui abandonnent également le montant du supplément d'imposition des biens privilégiés, pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération et une lettre d'envoi d'icelle sont déposées aux Archives. 995.

Délibération de la Communauté de Villeneuve-Saint-Georges, en date du 27 Décembre dernier, par laquelle elle aban- 996.

donne le montant du supplément d'imposition des biens privilégiés, pour les six derniers mois 1789, et ce qui doit lui revenir d'une somme de 2400 liv. qui lui a été donnée par Monsieur, Frère du Roi, et à plusieurs autres Communautés, pour les indemniser du logement des Carabiniers en 1786 : ladite somme déposée entre les mains du sieur Aubert, ancien Sudélégué. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

N°. 227. Par délibération de la Communauté de Bourgoin en Dauphiné, prise le 28 Octobre dernier, les Habitans de ce lieu ont arrêté de faire abandon d'une rente au principal de 16,685 liv. 14 s. 3 d., qui lui est due en conformité de la quittance du Garde du Trésor royal, du 7 Décembre 1724. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives avec une lettre d'envoi de ladite pièce, signée de M. l'Evêque de Châlons.

228. Les Religieux de l'Abbaye de Prully, ordre de Cîteaux, ont fait offrande à la patrie d'environ soixante-deux marcs d'argenterie, ainsi que l'a déclaré Dom Mo-

rel, Supérieur du Collège de Saint-Bernard à Paris, qui a remis ce don.

Des Citoyens de la ville de Reims ont fait remettre en don patriotique, 1°. pour le montant du produit jusqu'à ce jour, de la caisse patriotique établie en cette ville, en argent, 186 liv. 17 sols 6 deniers, ci . . . . . 186 liv. 17 s. 6 d. N°. 999.

En deux récépissés du Directeur de la Monnoie de Paris, 764 liv. 2 sols 6 deniers, ci 764 2 6

2°. De la part de la Société bienfaisante de la même ville, connue sous le nom de la Triple-Union, en argent, 52 l. 16 s. 3 d., ci 52 16 3

En un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, 595 l. 3 s. 9 d., ci 595 3 9

3°. De la part du corps des Arquebusiers de la même ville,

en argent, 245 livres 7 sols, ci . . . . . 245 7 o

En un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, 555 liv. 13 s., ci . . . . 555 13 o

Total . . . . . 2400 liv. » s. » d.

N°s. 1000. M. l'abbé Nolf, Député à l'Assemblée Nationale, a remis en don patriotique, de la part du village d'Houplines, sur la Lys, Châtellenie de Lille, une lettre-de-change de 600 liv., sur M. Vandenyver aîné, par M. Dominique Dehau, de Lille.

1001. M. l'abbé Nolf, Député à l'Assemblée Nationale, a remis en don patriotique, de la part de la Communauté du Quesnoy en Flandre, deux récépissés du Directeur de la Monnoie de Lille : l'un de deux marcs cinq onces douze deniers d'argenterie, estimés, suivant ledit récépissé, 125 liv. 8 s. 5 d.; l'autre de quatre marcs trois onces treize deniers douze grains d'argenterie, estimés pareillement cent quatre-vingt dix-sept livres seize sols trois deniers.

Offre par M. Herbelin, de Viller, d'une boëte d'or, d'un bassin, une paire de flambeaux, une garde d'épée et une paire de boucles, remis à la caisse des dons patriotiques, par M. Jaunel de Coulommiers. La note est déposée aux Archives. N°s 1002.

Délibération de la Communauté d'Autry-le-Châtel, Election de Gien, prise le 6 de ce mois, par laquelle les habitans dudit lieu font abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilegiés, pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération est aux Archives avec une lettre d'annonce. 1003.

Du 9 Janvier 1790.

M. Duclos, Notaire à Rennes, a fait remettre à la caisse des dons patriotiques deux lettres-de-change; l'une de 808 liv. 6 s. 9 d., payable le 20 de ce mois sur M. Doucet de Surilly; et l'autre de 375 liv. 13 s. 3 d. sur MM. Fayolle; lesdites deux sommes provenant de dons patriotiques offerts par plusieurs citoyens de ladite ville de Rennes. 1004.

N°s. 1005. M. Loyal, ancien Maréchal-des-Logis du Régiment Dauphin, Cavalerie, ayant obtenu, après 17 années de service, une pension réduite à 78 liv, fait hommage à l'Assemblée d'un semestre de ladite pension, montant à 39 liv. Sa déclaration, datée de Fontenoy-le-Château, du 8 Décembre dernier, est déposée aux Archives.

1006. Délibération de la Communauté de la Grave, prise le 26 Décembre dernier, par laquelle il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

1007. Délibération prise par les habitans de Guerlesquin en Bretagne, le 6 Décembre 1789, lesquels ont arrêté d'offrir à l'Assemblée le don d'une croix et d'un plat d'argent. Ladite délibération est déposée aux Archives.

1008. Par délibération de la Communauté de Courtenay, prise le 6 de ce mois, les habitans dudit lieu ont arrêté de faire abandon de ce qui doit leur revenir du rôle

de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

Délibération de la Communauté de Rennepont en Champagne, par laquelle elle fait don à la Patrie de ce qui lui revient du supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération est aux Archives. N°. 1009.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Dix-neuvième Semaine.

Du 11 Janvier 1790.

Délibération prise le 26 Décembre dernier par les Habitans de Saint-Jullien de Champsaur en Dauphiné, qui ont arrêté d'abandonner une rente, au principal de 143 liv., qui est due à cette Communauté, sur les Etats de Bretagne; ensemble les arrérages qui en sont dus depuis 1772. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives. Du 11 Janvier 1790. Nos. 1010.

Délibération de la Communauté de St.-Barthelemy de Buysard en Dauphiné, datée du 27 Décembre dernier, par laquelle il a été arrêté d'abandonner une somme de 10 liv., principal de rente; ensemble les arrérages dus depuis 1772. Ladite dé- 1011.

libération est aux Archives, avec une lettre d'envoi d'icelle.

N°s. 1012. M. Emmanuel de Velay, habitant de Coutances, et bourgeois de Genève, a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 6000 liv. contenue en une lettre-de-change de pareille valeur, payable le 31 de ce mois sur MM. Rillet.

1013. M. Perrault François, retiré à Francfort depuis dix ans, a adressé à l'Assemblée une lettre-de-change de 48 liv., payable sur MM. Tourton et Ravel, banquiers. Son adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives.

1014. Il a été déposé à la caisse des dons Patriotiques, au nom des Officiers et gens de maison de M. le Maréchal de Beauvau, une somme de 600 liv. en billets de caisse.

1015. Offrande patriotique faite par les Habitans de Fontainebleau à l'Assemblée Nationale, laquelle consiste en quatre-vingt-dix-neuf paires de boucles de souliers, dix-neuf paires de boucles à jarretières, trente-sept morceaux de boucles cassées, deux tabatières, cinq médailles, un couvert, une timballe, un hochet, une bou-

cle de col, une partie d'étui, vingt-un petits morceaux, le tout d'argent, vingt-cinq petits morceaux d'or de bijoux, et une somme de 57 liv.

Du 13 Janvier 1790.

Adresse des Habitans de la paroisse de Montfermeil, par laquelle ils offrent en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 487 liv. 3 s. 6 d., et environ dix marcs d'argenterie, avec quelques petits effets en or, qui ont été déposés à la caisse des dons Patriotiques par les Syndics et les sieurs Petitjean et Dacheux, Députés par ladite Communauté. Ladite adresse a été renvoyée au secrétariat, après avoir passé sous les yeux de MM. les Trésoriers. Nos. 1016.

Il a été remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 1200 liv., offerte par M. Nol, au nom de la Fabrique d'Etrepagny, en Normandie. 1017.

Adresse des commissaires-administrateurs Municipaux, et Comité permanent de Soissons, par laquelle ils offrent à l'Assemblée la quantité de quarante-neuf marcs deux onces un gros et demi d'argenterie, prove- 1018.

nant des boucles d'argent et autres effets remis en don patriotique par les Habitans de ladite ville. Cette adresse, datée du 5 de ce mois, a été déposée aux Archives avec un exemplaire d'une adresse précédente, relative audit don patriotique.

Nos. 1019. Adresse des Chevaliers de la compagnie d'Arquebuse de Soissons, par laquelle ils font hommage à l'Assemblée, de neuf marcs trois onces d'argenterie, provenant d'une couronne, deux cent douze jetons, et trente-neuf médailles ou croix de chevaliers, ladite adresse est déposée aux Archives.

1020. M. Daubert, Député à l'Assemblée, a remis à la caisse des dons Patriotiques une lettre-de-change, montant à 2549 l. 14 s., payable le 18 de ce mois, sur MM. veuve Tassin et fils, banquiers à Paris. Ladite somme offerte en don patriotique, tant par les habitans de Villeneuve d'Agenois, que par les Pénitens-Bleus de la même ville, et provenant du don des boucles et autres effets, en or et argent, desdits citoyens de Villeneuve d'Agenois.

1021. M. de Saint Martin, Député d'Annonai à l'Assemblée Nationale, a déposé à la

caisse des dons Patriotiques un récépissé du directeur des monnoies de Lyon, du 21 Décembre dernier, de la quantité de vingt-un marcs trois onces quinze deniers d'argenterie, valant 1147 liv. 14 s. 9 d., plus, deux petites bagues et un anneau d'or, dont il fait hommage à l'Assemblée.

Lettre de M. Martineau, juge de Blazimont, datée du premier de ce mois, par laquelle il annonce faire l'abandon de la finance de son office de Juge de Blazimont. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 1022.

Délibération de la Communauté de Cherisy, près Dreux, prise le 29 Décembre dernier, par laquelle les habitans dudit lieu font abandon, au profit de la Nation, de ce qui doit leur revenir du montant du rôle de supplément d'imposition des biens ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois 1789. Ladite délibération et deux lettres relatives à l'offre qu'elle contient, sont déposées aux Archives. 1023.

Il a été déposé à la caisse des dons Patriotiques, un calice et sa patène, renfermés dans une enveloppe de carton, pour être 1024.

offerts en don patriotique à l'Assemblée Nationale.

N°s. 1025. Il a été remis à la caisse des dons Patriotiques deux calices, quatre patènes, un ciboire, un ostensoir, une paire de burettes et cinq bagues, offerts en don patriotique par la fabrique de la Trève de la Martire, paroisse de Plondiry, près Landernau. L'adresse d'annonce est déposée aux Archives.

Du 14 Janvier.

1026. Il a été remis à la caisse des dons Patriotiques une boëte venant de Dauphiné, et contenant trois épaulettes et une contre-épaulette, quatre-vingt paires de boucles de souliers brisées, neuf paires de boucles de jarretières, quatre-vingt-treize morceaux de boucles, tant à souliers, qu'à jarretières, quatre couverts, une monture d'épée, une grande cuiller à soupe, une tabatière brisée, trois boutons de manche, un clavier, une petite paire de pinces, une petite boëte et trois petits morceaux, le tout d'argent; plus, une pomme de canne, deux croix à la Jeannette, une autre petite croix, et la monture d'une bague en or.

Il a été remis à la caisse des dons Patriotiques une boëte contenant, suivant l'indication mise sur son couvercle, cent quatre-vingt-sept marcs six onces d'argenterie, offerts en don patriotique à l'Assemblée Nationale, par les Citoyens de la ville de Beauvais. N°. 1027.

Du 15 Janvier.

La ville de Toul a adressé en don patriotique à l'Assemblée Nationale, une caisse contenant, suivant l'énoncé de son adresse, cent vingt-huit marcs d'argenterie. 1028.

MM. les membres du Comité civil du district des Enfans-Trouvés, faubourg Saint-Antoine, et les quatre Compagnies de la garde Nationale du même district ont offert à l'Assemblée une boëte contenant, suivant la note y jointe, la quantité de trente-deux marcs sept onces sept gros d'argenterie, plus, une once un gros d'or. La note est déposée aux Archives. 1029.

Les habitans de Semur en Brionnois ont adressé à l'Assemblée une petite boëte contenant dix-neuf paires de boucles de sou- 1030.

liers, quatre paires de boucles à jarretières, une autre paire à pierres, une boucle de col, une écuelle, le tout d'argent; une paire de plaque de brasselets, une bague en pierres fausses et un bouchon de flacon en or.

N°s. 1031. Offrande des habitans de Château-Villain, consistant en une somme de 408 liv., cinq marcs d'argenterie, deux bagues à pierres montées en or, un anneau, deux petites croix, six paires de boucles d'oreilles en or. Deux lettres d'annonces dudit don sont déposées aux Archives.

1032. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques une caisse adressée à MM. les Députés du Bailliage d'Amiens, laquelle contient trois cent treize paires de boucles de souliers, tant d'hommes que de femmes, treize paires de boucles à jarretières, onze morceaux de boucles cassées, une cuiller à ragoût et treize morceaux de cuillers ou fourchettes cassées, une écuelle, six gobelets à pieds, deux timballes, une petite cafetière, deux tabâtières, trois boucles de col, un cercle de boëte de montre, douze tours de boucles à pierres, cassées en par-

tie. Plus, s'est trouvé, dans un petit sac renfermé dans ladite caisse, une somme de 170 livres 4 sols, trente-neuf jetons, trente boutons d'habit, dix-huit paires de boucles à jarretières, deux boucles de col, une paire de boutons de manche, le tout en argent; deux paires de boucles à bracelets, et leurs coulans avec une boucle à jarretières en pierres fausses, une chaîne de montre, une paire de boucles, trois pendans d'oreilles, un anneau en or, avec une croix à pierre montée en or.

M. Chemery, Professeur du cours public d'accouchement, demeurant à Sainte-Menehould, offre à l'Assemblée trois années de ses honoraires attachés à sa place; ces honoraires sont de 120 liv. par chaque année. Sa lettre est déposée aux Archives. N°s. 1033.

Offrande d'une rente de 30 liv., au principal de 600 liv. et des arrérages échus de ladite rente, par les Chirurgiens de la ville de Troyes en Champagne, qui en ont adressé les titres de propriété, avec copie de la délibération par eux prise relativement audit abandon. Leur adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives. 1034.

Nos. 1035. Adresse des Officiers municipaux de la ville de Neufchâteau en Lorraine, par laquelle ils annoncent l'envoi des dons patriotiques offerts par les Citoyens et plusieurs Communautés de ladite ville, consistant en 79 marcs 1 once 4 gros et quelques brins de galon en or et argent. Cette adresse et deux délibérations, prises à ce sujet, sont déposées aux Archives.

1036. M. Rigaudeau, Châtaigner à Tiffauges, offre à l'Assemblée la somme de 46 livres 13 s. 4 d., qui lui revient des frais faits pour le recouvrement des droits de francs-fiefs. Sa lettre est déposée aux Archives.

1037. M. de la Chau a fait remettre à la caisse des dons patriotiques deux quittances; l'une, des arrérages d'une rente tontine qui lui appartient, échus depuis l'année 1781 jusques et compris 1789; l'autre, de ses appointemens de Capitaine de Grenadiers-Royaux pour l'année 1789.

Du 16 Janvier 1790.

1038. M. Bonfils, Syndic de la Paroisse de Crosne, près Villeneuve-Saint-Georges, a remis à la caisse des dons patriotiques,

au nom de ladite Communauté, une somme de 480 liv., dont elle fait hommage à l'Assemblée.

La Communauté des Maîtres Cordonniers de Grenoble offre à l'Assemblée une somme de 300 liv. qui a été remise à la caisse des dons patriotiques, ensemble un capital de 244 l. 16 s., avec les intérêts échus jusqu'à ce jour. N°s. 1039.

Délibération prise, le 26 Décembre dernier, par la Communauté de Sainte-Eulalie d'Embarès, entre deux mers, qui fait don d'une somme de 1015 liv. 10 s. 3 d., montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives. 1040.

Lettre de M. Gerentel, datée de Saint-André en Forez, le 30 Décembre dernier, par laquelle il déclare que, quoiqu'il n'ait que 200 liv. de revenu, il offre une paire de boucles d'argent avec une somme de 24. l. Cette lettre est déposée aux Archives. 1041.

Délibération des Habitans de la ville et paroisse de Saint-Sauge, datée du 5 de ce mois, par laquelle ils font don de la moitié 1042.

des arrérages dus à cette ville par les Adjudicataires de ses revenus et par tous les autres receveurs jusqu'au premier Décembre dernier. Cette délibération est déposée aux Archives.

Nos. 1043. Don de cinquante douzaines de boutons d'ordonnance pour la Garde Nationale de Paris, par le sieur Dubray, Marchand et Fabricant de boutons. La lettre d'annonce est déposée aux Archives.

1044. M. Andéoud, Citoyen de Genève, fait hommage à l'Assemblée, d'une somme de 8000 liv., montant d'une année d'arrérages de rente viagère dont il jouit en France. Sa lettre, adressée à M. le Président avec un certificat de vie, est déposée aux Archives.

1045. Adresse du Président du Comité National de la ville de Vire, datée du 10 de ce mois, laquelle annonce l'envoi d'une boëte contenant les dons patriotiques des Habitans de ladite ville, lesquels consistent en vingt-six paires de boucles à souliers, six paires à jarretières, deux boucles de col, une paire d'agraffes, deux bagues, une mauvaise croix, une paire de boucles

à jarretières à pierres fausses, une bague à pierres montées en or, et une somme de 12 l. Cette lettre est déposée aux Archives.

Don de 210 liv. remis à la caisse des dons patriotiques par les gens de M. le Président Molé, avec une paire de boucles d'argent. N°s. 1046.

Une personne qui desire ne pas être nommée, fait abandon d'une rente viagère de 20 l., constituée le 18 Décembre 1770, ensemble deux années d'arrérages. La grosse du contrat de cette rente a été remise au bureau des dons patriotiques. 1047.

Délibération de la Communauté de Murs près Angers, par laquelle il a été arrêté d'offrir en don patriotique le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789, évalué environ 600 liv. 1048.

Par la même délibération, le sieur Badin, Curé de ladite paroisse, offre deux paires de boucles, une tabatière et une écuelle à oreille en argent; et le sieur Beaudoire, Vicaire du même lieu, une somme de 6 l. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives.

N°. 1049. Adresse de Sœur Pottiers de Sainte-Thérèse, Supérieure des Sœurs-grises de Saint-François, de Doulens en Picardie, par laquelle elle offre à l'Assemblée, au nom de sa Communauté, un encensoir, ses navette et cuiller, une paire de burettes, une coquille et une statue brisée, le tout en argent. Ladite adresse est déposée aux Archives.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Vingtième Semaine.

Du 18 Janvier 1790.

Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques une caisse adressée à MM. Daubigny et Piquet, contenant la quantité de soixante-trois marcs cinq onces quatre gros d'argenterie, suivant le certificat des Officiers municipaux de Falaise, lesdits effets offerts en don patriotique par les Citoyens de ladite ville. Leur adresse à l'Assemblée Nationale et une lettre de MM. Daubigny et Piquet, Députés de cette ville, sont déposées aux Archives avec le certificat susmentionné. Du 18 Janvier 1790. N°s. 1050.

Les Citoyens de la ville de Nevers ont fait remettre à la caisse des dons patriotiques, 1°. une somme de 1169 liv.; 2°. cent vingt-huit paires de boucles de souliers, 1051.

trente-quatre paires de boucles à jarretières, une boucle de col, cinq tabatières, trois timballes, une tasse, trois coquetiers, trois cuillers et six fourchettes cassées, un huillier, trois cuillers à café, un étui, une paire de boutons de manches, quatre petites croix, sept bagues ou anneaux, une paire d'agraffes de souliers, un dez, une piastre, dix pièces de monnoie ancienne, une quantité de morceaux de boucles et d'autres bijoux, le tout en argent; une paire de boucles de brasselets et ses coulans, avec une paire de crochets en pierres fausses; la monture d'une paire de boucles d'oreilles en or et argent; plus, deux bagues ou anneaux, une paire de mirza, quatre petits cœurs, une petite croix, et deux morceaux de breloques en or.

N°. 1052. Les Citoyens du District des Petits-Pères à Paris ont fait remettre à la caisse des dons patriotiques quatre-vingt-douze paires de boucles de souliers, onze paires de boucles à jarretières, une boucle de col, une autre boucle de jarretière, un petit couvert, douze boutons d'habit, soixante-treize morceaux d'argent provenant de boucles, d'épées et d'autres bijoux; plus, une

boëte, une chaîne et une clef de montre, trois croix et un cœur, deux paires de boucles d'oreille, un dez, avec plusieurs morceaux de chaîne de montre, le tout en or, et une somme de 87 liv., l'or pesant environ deux onces quatre gros vingt-sept grains. La liste desdits effets et des personnes qui les ont remis en don patriotique, est déposée aux Archives.

Un inconnu a remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 68 liv. 17 sols. N°. 1053.

Adresse des Président et Membres du Comité patriotique de Sainte-Ménéhould, datée du 9 de ce mois, par laquelle ils annoncent l'envoi des dons patriotiques des Citoyens de ladite Ville et de la Municipalité, offerts par eux dans le courant de Décembre dernier, et consistant en 1471 liv. 1 sols 6 deniers en espèces, et en une statue de Saint-Benoît montée sur son pied, deux calices et leurs patènes, une croix d'autel, une paire de flambeaux, une cuiller à ragoût, cinq cuillers et six fourchettes, sept paires de boucles à souliers, trois paires de boucles à jarretières, un dez, une tabatière, huit timbales, un 1054.

gobelet à pied, trente boutons d'habit, une monture d'épée, deux petits reliquaires, vingt-sept pièces de monnoie ancienne ou étrangère, treize petites médailles romaines, le tout en argent, et une petite croix d'or. La liste desdits effets et des personnes qui ont fait leur don, est déposée aux Archives avec la lettre d'envoi desdits Officiers municipaux de Sainte-Ménéhould.

Du 19 Janvier 1790.

N°. 1055. M. Dominique Dubrocq, Négociant et Armateur à Bayonne, offre à l'Asssemblée l'abandon d'une rente de 101 liv. 2 sols 4 deniers, laquelle rente fut originairement constituée au principal de 5056 l. au profit du sieur Jean-François Dubrocq son aïeul, en remplacement d'un terrain dont la ville s'empara pour agrandir les fortifications de Bayonne. Extraits justificatifs de la propriété de cette rente, avec l'abandon en règle dudit sieur Dominique Dubrocq, et une lettre d'envoi de ces pièces signée de M. de Laborde, sont déposés aux Archives.

Adresse des Citoyens de la ville de Montesquieu-Volvestre, par laquelle elle fait hommage à l'Assemblée d'une somme de 4265 livres 7 sols 6 deniers ; savoir, 400 livres en deux billets de caisse, et 3865 livres 7 sols 6 deniers, valeur de soixante-douze marcs deux onces d'argenterie déposée à la Monnoie de Toulouse suivant le récépissé du Directeur des monnoies de cette ville, datée du 13 de ce mois. Ladite adresse, et la lettre d'envoi, *signée* Allard, Commissaire des Communes de Montesquieu, sont déposées aux Archives. N°s. 1056.

M. Lechauve, Huissier Royal à Vertus en Champagne, offre à l'Assemblée une somme de 50 liv. provenant de dommages et intérêts qui lui ont été accordés par arrêt rendu le 24 Octobre dernier. Sa lettre d'annonce est déposée aux Archives. 1057.

M. Boullu, Notaire Royal et Châtelain à la Côte-Saint-André en Dauphiné, offre à l'Assemblée l'abandon de la finance de son office de Châtelain qu'il évalue 1200 liv. Sa lettre d'annonce est déposée aux Archives. 1058.

N°. 1059. Adresse des Syndic et Membres de l'Assemblée municipale de la Paroisse Saint-Germain-les-Arpajon, qui annoncent que M. l'abbé Gofflot, Autrichien - Luxembourgois, desservant la Succursale de la Bretonnière en ladite Paroisse, fait don d'une somme de 18 livres pour la valeur d'une paire de boucles pesant deux onces six gros, et offre de remettre à la caisse des dons patriotiques une somme de 120 l. si l'Assemblée veut lui accorder le titre et les droits de Citoyen François. Cette adresse est déposée aux Archives.

1060. Délibération de la Communauté de Flamerans, prise le 29 Décembre dernier, par laquelle les Habitans dudit lieu offrent en don patriotique une somme de 400 l. à prendre sur le Receveur de ladite Communauté. Copie de ladite délibération et une lettre d'annonce des Echevins sont déposées aux Archives.

1061. Par délibération prise le 17 Novembre dernier, les habitans de la Communauté de Fayt-Billot en Bourgogne ont arrêté d'offrir à l'Assemblée le don de trente-quatre marcs quatre onces d'argenterie qu'ils an-

noncent avoir envoyé à l'hôtel des Monnoies de Paris. Ladite delibération et une lettre d'annonce sont déposées aux Archives.

M. Marchais, Député d'Angoumois, offre, au nom de M. Duvoisin de Soumagnac, Officier d'Infanterie, une somme de 300 liv. qui lui fut accordée pour indemnité d'un terrain qui lui appartenoit, et qui servit à faire une route de Limoges à Angoulême, ainsi qu'il est justifié par une ordonnance de M. l'Intendant de Poitiers, mise au bas d'une requête qui lui fut présentée par ledit sieur Duvoisin. Ces requête et ordonnance sont déposées aux Archives. N°s. 1062.

Adresse des Ecoliers du Collége de Rhodez, par laquelle ils font hommage à l'Assemblée d'une somme de 800 l. qui étoit destinée à leurs plaisirs, laquelle a été remise à la caisse des dons patriotiques. Cette adresse est déposée aux Archives. 1063.

Abandon par les Procureurs du Bailliage Royal d'Epernay d'une rente de 28 livres 15 sols, au principal de 1200 liv., constituée le 18 Septembre 1721, ensemble 1064.

deux années d'arrérages de cette rente. Ledit abandon et une adresse à l'Assemblée sont déposés aux Archives.

Nos. 1065. Adresse du sieur Marchal, Procureur-Syndic de l'Assemblée du District de Verdun, par laquelle il annonce que la Communauté de Delutz, près Marville, offre une somme de 562 liv. qui a été déposée entre les mains du Secrétariat dudit District. Cette adresse est déposée aux Archives.

1066. Une personne qui a voulu rester inconnue a remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 5000 liv. en billets de caisse.

1067. Le sieur Mouton, ancien Entrepreneur des bâtimens du Roi, fait le don de 800 livres à prendre en plus forte somme qui lui est due pour travaux faits pour le Roi, de laquelle somme il a remis quittance.

1068. Le sieur Pillon, Officier de la Prévôté générale des Monnoies de France, offre la remise de quatre années de gages de sa charge, montant ensemble à 1200 liv.; il a remis une quittance qui doit servir pour les années 1777, 1789, 1790 et 1791. Cette quittance

quittance est déposée au bureau des dons patriotiques avec une lettre d'envoi de M. le Comte de Pardieu.

Délibération de la Communauté d'Iseron en Dauphiné, qui a arrêté d'offrir en don patriotique le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives. N°s. 1069.

Adresse de MM. les Consul, Président et Secrétaire du Comité de Lodève, par laquelle ils annoncent l'envoi de trente-cinq marcs d'argenterie provenant du don des boucles des Citoyens de ladite ville. Cette adresse est déposée aux Archives. 1070.

M. Blin, Député de Nantes à l'Assemblée, a remis, de la part de M. Ogier, un certificat de vie et deux quittances montant ensemble à 500 livres, payables sur M. Boutin, Administrateur du Trésor Royal. La note de M. Blin est déposée aux Archives. 1071.

Adresse de M. de Choiseul-Gouffier, Ambassadeur du Roi à Constantinople, 1072.

par laquelle il annonce que les Négocians, composant la Nation Françoise établie à Constantinople, ont délibéré de faire hommage à l'Assemblée d'une somme de 12,000 livres adressée en une lettre-de-change de semblable somme payable à quinze jours de vue sur MM. Rolland frères et Compagnie, Banquiers à Paris;

Qu'un autre François gardant l'anonyme, demeurant aussi à Constantinople, offre une semblable somme de 12,000 livres contenue en une lettre-de-change, *signée* Choiseul-Gouffier, datée de Constantinople, du 30 Novembre dernier, et payable à soixante jours de vue sur M. Osmond à Paris;

Que le sieur Pierre Fourton, Négociant au même lieu, offre une somme de 600 livres remise en une lettre-de-change comme dessus. L'adresse de M. Choiseul est déposée aux Archives avec la délibération prise par les Négocians François, laquelle est *signée* MM. Martel, Escalon, Florenville, Sarmet, Lazare Dalmas, Pierre Thoron, Vincent Pech, Louis Perrin, François Beul, Nicolas Gravier, J. Crespin.

M. Besse, Curé de Saint-Aubin et Député d'Avesnes à l'Assemblée Nationale, a remis à la caisse des dons patriotiques, au nom de Mesdemoiselles Agathe et Julie Hufty sœurs, demeurant en la Paroisse d'Estroeng en Hainaut, une lettre-de-change de 198 liv. payable, le 10 Juillet prochain, sur M. Gallet le jeune, Banquier à Paris. Nos. 1073.

Par Délibération prise le 7 de ce mois, la Communauté de la ville d'Oléron a arrêté d'offrir à l'Assemblée l'abandon d'une somme de 1408 liv., montant de quatre années d'arrérages de deux parties de rentes dont elle jouit sur le Trésor Royal. Copie de ladite délibération est au bureau des dons patriotiques. 1074.

Offrande de deux cent trente-quatre marcs deux onces d'argenterie par les Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Luxeuil en Franche-Comté, qui ont adressé à la Monnoie de Paris la caisse contenant cette argenterie. L'adresse des Officiers Municipaux de Luxeuil, relative à cette offre, est déposée aux Archives avec un extrait des registres de l'Hôtel-de-ville dudit lieu. 1075.

Du 20 Janvier 1790.

N°s. 1076. Délibération de la Communauté de Florac en Cévennes, qui a arrêté de faire don du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ladite délibération est aux Archives.

1077. Par délibération prise le 30 Décembre dernier, la Communauté des Frippiers de Marseille a arrêté d'offrir à l'Assemblée les sommes capitales quelles qu'elles puissent être dues par le Roi à ladite Communauté, ensemble les intérêts échus jusqu'à ce jour. Cette délibération et la lettre d'envoi d'icelle sont déposées aux Archives.

1078. Abandon fait par les Maîtres Tanneurs, Corroyeurs, Blanchers d'Aix d'une rente de 87. liv. 10 sols 6 den., au principal de 1750 liv. 10 sols, constituée le 17 Septembre 1765, ensemble des arrérages de ladite rente échue jusqu'à ce jour. La grosse dudit contrat a été remise avec une Délibération et une adresse relatives audit abandon.

Les Habitans de Silans près Brignolles en Provence, ont arrêté, le 3 de ce mois, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée une somme de 600 liv. Copie de leur délibération et une adresse du sieur Gaston, Curé de cette Paroisse sont déposées aux Archives. N°s. 1079.

Par délibération prise le 10 de ce mois, les Habitans de Fleury, Département de Joigny, ont arrêté de faire l'abandon du montant de rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Extrait de ladite délibération et une adresse à M. le Président sont déposées aux Archives. 1080.

Par délibération de la Municipalité de la ville de Saint-Jean-de-Lône, il a été arrêté de faire don à la Nation d'une grande croix, d'un bénitier et son goupillon, et trois statues de Saint-Jean, Saint-Yves et Saint-Nicolas, offerts à l'Assemblée Nationale. Copie de ladite délibération est déposée aux Archives. 1081.

Annonce et remise de trois paires de boucles d'argent par MM. Lallemant, Curé; de Cissay, Ecuyer, Officier d'Infanterie, 1082.

et Dufriche de Valaze, demeurant à Essay, porte du Merle-sur-Sarthe. La lettre d'annonce est déposée aux Archives.

Nos. 1083. Lettre de M. Gentil, Curé de Longueville, Election d'Arque, par laquelle il annonce faire hommage à l'Assemblée d'un marc trois onces trois gros d'argenterie, remis en un récépissé du Directeur des Monnoies de Rouen, du 15 Décembre dernier. Cette lettre est déposée aux Archives.

1084. Les Pauvres de la ville de Meyrucis, Diocèse d'Alais, ont supplié les Directeurs du Bureau de Charité de ladite ville de retrancher à chacun d'eux une livre de pain par semaine sur ce qui leur étoit accordé par ledit Bureau, jusqu'à ce qu'il ait été formé une somme de 100 livres, qu'ils prient l'Assemblée d'accepter en don patriotique, laquelle somme sera payable d'ici au mois d'Avril prochain. La délibération prise à ce sujet, et une lettre d'envoi d'icelle sont déposées aux Archives.

1085. Par délibération de la Communauté de Pignans prise le 3 de ce mois, les Habitans dudit lieu ont arrêté d'offrir le montant du rôle de supplément d'imposition

des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération et une adresse à M. le Président sont déposées aux Archives.

Par délibération de la Communauté de Bennevent en Dauphiné, les Habitans ont arrêté d'offrir à l'Assemblée l'abandon d'une partie de rente indivise avec la Paroisse de Saint-Bonnet, montant en total à 90 liv. 4 s. 8 den., constituée originairement au principal de 3609 liv. 6 s. 8 den., ensemble les arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour; délibéré en outre de faire hommage du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de ladite délibération et une lettre d'envoi sont déposées aux Archives. N°s. 1086.

Par délibération de la Communauté de Saint-Clar de Rivière-Verdun, prise le 27 Décembre dernier, les Habitans ont arrêté d'offrir à l'Assemblée une somme de 50 l. à prendre sur les revenus patrimoniaux; et en outre, 148 l. 10 s. 3 d., valeur de deux marcs six onces cinq deniers d'argenterie 1087.

remis à la Monnoie de Toulouse, lesquelles deux sommes, formant celle de 198 liv. 10 sols 3 den., seront remises à la caisse des dons patriotiques d'ici au premier Avril prochain. Ladite délibération et la lettre d'envoi sont déposées aux Archives.

Nos. 1088. La Communauté des Cochers de Fiacres de Paris a remis en don patriotique une somme de 48 liv.

1089. Abandon, par les Habitans de Villeneuve-de-Berc, d'un principal de 4400 liv., et des arrérages échus depuis 1771 jusqu'à ce jour, dont ils ont droit à cause de l'acquisition du rachat des menus cens et droits de lods et vente, qui fut ensuite révoquée par Arrêt du Conseil des 26 Mai et 16 Juin 1771. Extrait de la délibération prise à ce sujet et la lettre d'envoi d'icelle ont été remise à la caisse des dons patriotiques par M. Dubois Maurin, Député à l'Assemblée Nationale, et ensuite déposés aux Archives.

1090. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques, par MM. les Députés extraordinaires de la ville de Caen, deux récépissés du Directeur des Monnoies de Paris, datés du 15 de ce mois, l'un de quarante-

cinq marcs cinq onces un denier douze grains d'argenterie ; et l'autre, de huit deniers d'or, offerts en don patriotique par les Habitans de ladite ville de Caen, avec une somme de 24 liv. et un dez d'or.

Offrande faite par les Habitans de Charlieux, de trente-trois marcs trois onces cinq gros d'argenterie, tant en ornemens d'Eglise qu'en boucles de souliers, qui ont été déposés à la caisse des dons patriotiques avec une lettre d'annonce suivie de la liste desdits effets. N°s. 1091.

Les Citoyens de la ville de Forcalquier font hommage à l'Assemblée de cent quarante marcs sept onces d'argenterie contenue en un récépissé du Directeur des Monnoies de Marseille, du 5 de ce mois. Une adresse de M. le Maire de cette ville, relative à cette offre est déposée aux Archives. 1092.

Adresse des Représentans de la Commune de Rouen, par laquelle ils offrent à l'Assemblée, 1°. au nom des Citoyens de cette ville, une somme de 7713 l. contenue en une lettre-de-change payable à vue sur MM. Rousseau, Baguenauld, Banquiers à 1093.

Paris, et la quantité de cent vingt-quatre marcs quatre onces sept gros et demi d'argenterie, et trois onces cinq den. douze grains d'or, contenus en trois récépissés du Directeur de la Monnoie de Rouen, évalués ensemble à 6938 l. 5 s. 2 den.; 2°. au nom des vingt Marchands de vins en gros de ladite ville, une somme de 14,010 l. 19 sols, montant des principaux et arrérages de quatre parties de rente qui leur appartiennent sur le Trésor Royal, et un récépissé du Directeur de la Monnoie de Rouen, du 4 Décembre dernier, de la quantité de quatorze marcs d'argenterie évaluée 749 liv. Toutes lesquelles sommes réunies forment celle totale de 29,411 l. 4 sols 2 den. Les grosses et quittances de finances desdits contrats ont été déposés au bureau des dons patriotiques avec les récépissés des Directeurs des Monnoies, et la lettre d'annonce.

N°s. 1094. Adresse des Officiers Municipaux de la ville de Dormans, datée du 16 de ce mois, par laquelle ils offrent, au nom des Habitans de cette ville, l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les

biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789 ; et une rente de 53 liv., au principal de 1060 livres provenant de gages d'offices, suivant le contrat passé devant Notaires à Paris, le 17 Février 1767, ensemble vingt-une années d'arrérages de cette rente. La grosse dudit contrat et ladite adresse sont au Bureau des dons patriotiques.

M. Poncet Delpech, Député à l'Assemblée Nationale, a offert, 1°. au nom des Citoyens de la ville de Montauban, la quantitité de cent vingt-un marcs quatre onces d'argenterie en boucles, avec cinq onces un gros et demi d'or ; 2°. au nom des Maîtres Tailleurs de ladite ville, un contrat de 30 liv. de rente remboursable moyennant 600 liv., ensemble les arrérages de cette rente échus jusqu'à ce jour ; 3°. une autre rente de 25 l. remboursable moyennant 500 liv. de la part des Tondeurs de draps de ladite ville ; 4°. au nom de la Communauté des Cordonniers de la même ville, 40 liv. de rente, au principal de 800 liv. ; 5°. et de la part de la Communauté des Maîtres Perruquiers de ladite ville, un N°. 1095.

contrat de 24 liv. 13 s. 4 den., remboursable moyennant 493 liv. 6 sols 8 deniers. Les grosses des contrats desdites rentes ont été déposées au bureau des dons patriotiques avec les adresses et délibérations prises par ces Communautés, relativement auxdites offrandes.

Nos. 1096. Une partie des Dames Couturières de Paris a offert en don patriotique, 1°. une somme de 1169 liv. en espèces, et un coupon d'intérêt de 25 liv. de l'Edit de Décembre 1782 ; 2°. cinquante-trois jetons, une piastre, un couvert, un gobelet à pied, cinq paires de boucles de brasselets et leurs coulans, quatorze paires de boucles de souliers de différentes grandeurs et cassées en partie, trois paires de crochets cassés, un cachet, et une petite croix cassée, le tout en argent ; 3°. trois petites croix, quatre cœurs, trois petites paires de boucles d'oreille, dont une à mirzas, un anneau et deux bagues ; le tout en or.

Du 21 Janvier 1790.

1097. Adresse des Maîtres Bouchers et Chapeliers de Châtillon-sur-Seine, par laquelle

ils offrent l'abandon du principal et arrérages d'une rente qui leur appartient sur le Trésor Royal. Leur délibération prise à ce sujet est déposée au Bureau des dons patriotiques.

Délibération des Maîtres Boulangers de Châtillon-sur-Seine, qui font abandon du principal et des arrérages d'une rente de 32 liv. 10 den. dont ils jouissent sur le Trésor Royal. Ladite délibération est déposée au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1098.

Abandon par les Maîtres Maçons, Couvreurs et Blanchisseurs de Châtillon-sur-Seine, du principal et des arrérages d'une rente dont ils jouissent sur le Trésor Royal. La délibération qu'ils ont prise relativement à cet abandon est déposée au Bureau des dons patriotiques. 1099.

Délibération des Maîtres Serruriers, Chaudronniers, Ferblantiers, Fondeurs, etc., de Châtillon en Champagne, par laquelle ils abandonnent le principal et les arrérages d'une rente qui leur est due par le Gouvernement. Cette délibération est au Bureau des dons patriotiques. 1100.

Délibération des Maîtres Tailleurs d'ha- 1101.

bit de Châtillon-sur-Seine, par laquelle ils abandonnent le principal et les arrérages d'une rente dont ils jouissent sur le Trésor Royal. Cette délibération est au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1102. Délibération des Menuisiers de Châtillon-sur-Seine, par laquelle ils abandonnent le principal et les arrérages d'une rente de 28 liv. 10 sols qui leur appartient sur le Trésor Royal. Ladite délibération est au Bureau des dons patriotiques.

1103. Abandon fait par les Marchands de la ville de Châtillon-sur-Seine, de deux parties de rente; la première, de 36 liv., au principal de 720 liv.; et l'autre de 38 liv. 8 sols, au principal de 768 liv., constituées par contrat passé devant Notaires à Paris, le 30 Juin 1766, ensemble les arrérages desdites deux rentes échus jusqu'à ce jour. Les grosses desdits contrats, au bas desquels sont copies de la délibération prise relativement audit abandon, sont au Bureau des dons patriotiques.

1104. Abandon par la Comunauté des Procureurs du Présidial de Châtillon-sur-Seine, du principal et arrérages de 30 livres de

rente, remboursable moyennant 1200 liv., suivant le contrat passé devant Notaires, le 17 Juin 1766. La grosse dudit contrat, au bas de laquelle est l'abandon de ladite rente, est au Bureau des dons patriotiques.

Par délibération prise, le 8 Décembre dernier, en l'Hôtel-de-Ville de Châtillon-sur-Seine, les Citoyens de ladite ville ont délibéré d'offrir à l'Assemblée l'abandon de trois parties de rente qui leur appartiennent sur les tailles; l'une, de 38 liv. 17 sols 7 den., remboursable moyennant 1555 liv. 3 sols 4 den.; la seconde, de 37 liv. 12 sols, remboursable moyennant 1504 liv.; et la troisième, de 75 l. 12 s., remboursable moyennant 3024 livres, ensemble les intérêts desdites trois parties des rentes échus jusqu'à ce jour. Les grosses et quittances de finances desdits contrats de rentes sont déposées au Bureau des dons patriotiques avec la délibération des Officiers municipaux de Châtillon. N°s. 1105.

Abandon par les Perruquiers, Orfévres, Pottiers d'étain de Châtillon-sur-Seine, de 28 liv. de gages, remboursables moyennant 560 liv., ensemble les intérêts de ladite 1106.

rente échus jusqu'à ce jour. La grosse dudit contrat, au bas de laquelle est la délibération prise relativement audit abandon, est au Bureau des dons patriotiques.

Du 21 Janvier 1790.

Nos. 1107. MM. de l'Académie Royale de Musique ont présenté en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 15,000 liv. qui a été déposée à la caisse des dons patriotiques.

1108. M. Parent de Chassy, Député à l'Assemblée Nationale, a offert, au nom de la Société du Cabinet de lecture de Clamecy-en-Nivernois, la quantité de huit marcs quatre onces deux gros d'argenterie en boucles et autres petits effets. L'adresse des Membres dudit Cabinet est déposée aux Archives.

1109. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques une boëte contenant dix marcs sept onces de boucles d'argent offertes en don patriotique par les Habitans de la ville de Civray en Poitou.

1110. Il a été adressé de la Ferté-sous-Jouarre une caisse contenant, suivant l'énoncé de l'adresse,

l'adresse, dix-neuf marcs quatre onces d'argenterie, trois gros et demi d'or, une croix de Saint-Lazarre et une somme de 13 liv. 4 sols. Tous lesquels objets sont offerts en don patriotique par les Habitans de ladite ville.

Une Société de Citoyens patriotes de la N°. 1111.
ville de Saint-Gengoux-le-Royal offre à l'Assemblée neuf paires de boucles à souliers, trois paires à jarretières, et une somme de 18 livres en espèces. La lettre d'annonce dudit don est déposée aux Archives.

MM. les Employés de l'hôtel de Bretonvil- 1112.
liers ont fait déposer à la caisse des dons patriotiques la quantité de vingt-six paires de boucles à souliers, et six paires à jarretières, pesant neuf marcs six onces, dont ils font hommage à l'Assemblée. Leur adresse est déposée aux Archives.

Il a été remis à la caisse des dons pa- 1113.
triotiques une petite boëte ronde adressée à M. le Président, et timbrée de Colmar, laquelle contient six paires de boucles à souliers et une paire à jarretières en argent, offertes par MM. Baret, Albert

l'aîné et Albert le jeune, Anthoine, Richart et Coquerille.

Nos. 1114. Les Officiers Municipaux de la ville de Troyes ont adressé à l'Assemblée Nationale une boëte contenant dix-huit marcs cinq onces six gros de boucles d'argent de différentes grandeurs.

1115. Des Artistes François, demeurant à Rome, ont adressé en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 312 l. en espèces, et la quantité de huit marcs six deniers d'argenterie en boucles et autres petits effets, deux clefs de montre en or, un cachet monté en or, et un once cinq gros de galons en or.

1116. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques un chapelet de quatre-vingt-deux paires de boucles à souliers, six paires à jarretières, pesant trente-trois marcs un once quatre gros, et une paire de boucles à souliers pour femmes, en pierres fausses.

1117. Il a été déposé à la caisse des dons patriques un petit sac contenant dix-huit paires de boucles du poids de cinq marcs sept onces six gros.

1118. Une Dame qui a gardé l'anonyme a fait

remettre à la caisse des dons patriotiques deux couverts d'argent.

Il a été offert en don patriotique par un inconnu une boucle de col, un dez et un petit morceau d'argent, avec deux alliances et une petite croix en or. N°. 1119.

La ville de Nancy a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale la quantité de soixante-dix-huit marcs cinq onces quatre gros d'argenterie en boucles, effets d'Eglises et autres objets qui ont été déposés à la caisse des dons patriotiques. 1120.

Il a été remis à la caisse des dons patriotiques par M. Lathuillerie, au nom de la ville de Saint-Etienne en Forez, une somme de 876 livres contenue en deux lettres-de-change, payable à vue; l'une, sur M. de Biré; et l'autre, sur M. Boncompagne à Paris. 1121.

M. Pillé de la Bruyère, Sous-Lieutenant de Maréchaussée, demeurant à Blois, fait abandon d'une rente de 23 liv. 15 s. 4 d., au principal de 475 liv. suivant le titre nouvel passé devant Notaires à Paris, le 17 Février 1767, ensemble trois années d'arrérages de cette rente. La grosse et 1122.

les titres de propriété de cette rente sont au Bureau des dons patriotiques avec la lettre d'annonce dudit sieur Pillé.

Nos. 1123. Abandon par la Communauté de Saint-Georges d'Esperanches en Dauphiné, d'une rente de 66 liv. 4 sols 5 den., au principal de 2648 liv. 15 sols 8 deniers, suivant le titre nouvel passé devant Notaires à Paris, le 13 Mai 1766, ensemble les arrérages échus jusqu'à ce jour. La grosse dudit contrat est au Bureau des dons patriotiques.

Du 22 Janvier 1790.

1124. M. Barbier, demeurant à Paris, a remis à la caisse des dons patriotiques, au nom de M. Millot, Avocat en Parlement et Lieutenant-Général du Bailliage de Noyères en Bourgogne, une somme de 383 liv. en espèces, avec trois paires de boucles à souliers et une paire d'agraffes en argent dont il fait offrande à l'Assemblée.

1125. M. Houdet, Député du Bailliage de Meaux, a offert à l'Assemblée Nationale, au nom des Chanoines réguliers de l'ordre de Sainte-Geneviève, de la maison de Chaage à Maux, et de la Fabrique dudit

Chaage, la quantité de vingt-deux marcs six onces d'argenterie ; et au nom de plusieurs Citoyens de Meaux, celle de vingt-cinq marcs six onces provenant de boucles et autres effets d'argent. Plus, de la part des Marchands de drap, Epiciers, Merciers, 578 liv. ; pour les Limonadiers, Cabaretiers, etc. dudit lieu, 150 liv. ; pour les Marchands Bonnetiers, 24 l. ; et pour les Marchands Bouchers, celle de 48 liv. M. Houdet a offert en outre, au nom des Communautés de Mareuil-les-Meaux et de Neufmoutier en Brie, le montant du rôle de supplément d'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La note desdits effets est au Bureau des dons patriotiques.

Il a été remis à la caisse des dons patriotiques la quantité de trente-deux marcs d'argenterie en boucles et autres petits effets, avec une somme de 24 liv., un anneau, une croix et un peu de galon en or offerts en don patriotique par des inconnus. N°s. 1126.

M. l'abbé Oster, François et Vicaire Apostolique, demeurant en Suède, offre 1127.

à l'Assemblée une somme de 720 l., payable moitié en Février prochain, et le restant en Février 1792; ladite somme à prendre sur la pension de l'Abbaye de Corbie. La soumission de M. l'abbé Oster et la quittance de paiement sont au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1128. Adresse de MM. les Officiers de la Sénéchaussée de Tarbes, datée du 28 Décembre dernier, par laquelle ils s'engagent de rendre gratuitement la justice dans l'étendue de leur Juridiction, et abandonnent les arrérages de gages de leurs charges avec la finance de l'office de Lieutenant-général d'Epée, et des arrérages qui leur en sont dus depuis l'année 1775. Cette adresse est déposée aux Archives.

Du 23 Janvier 1790.

1129. M. Gallot, Député du Poitou à l'Assemblée Nationale, a offert, au nom de M. Deberge, Docteur en Médecine à Soissons, l'abandon d'une pension de 200 l. réduite à 177 l., dont il a déposé le brevet à la caisse des dons patriotiques avec l'abandon, sous seing privé, de mondit Sieur Deberge.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Vingt-unième Semaine.

Du 25 Janvier 1790.

M. René Vauquelin, Marquis de Vrigny, et Madame son épouse font conjointement hommage à l'Assemblée de l'abandon d'une pension de 800 liv. dont lesdits sieur et Dame de Vrigny jouissoient sur le Trésor Royal suivant un brevet, daté du premier Juillet 1767, consentant que ladite pension soit éteinte, à compter du premier de ce mois. Mondit sieur de Vrigny a déposé au Bureau des dons patriotiques l'acte d'abandon de ladite pension, passé devant Me Sauvaige et son Confrère, Notaires à Paris, le 15 Décembre 1789. Du 25 Janvier 1790. Nos. 1130.

M. Dupont, Député à l'Assemblée Nationale, a offert, au nom de la Commu- 1131.

nauté de Boisses en Gâtinois, une somme de 272 l. 19 s.; plus quatre marcs deux onces d'argenterie, et l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. L'adresse des Habitans de ladite Communauté, une liste de ceux d'entre eux qui ont contribué au don ci-dessus annoncé, sont déposées au Bureau des dons patriotiques.

N°. 1132. M. Laloy, Député de Chaumont en Bassigny, a offert, au nom des Huissiers du Bailliage de ladite ville, quatre marcs six onces deux gros d'argenterie.

1133. MM. Simon Bruyères et fils, de Sédan, font hommage à l'Assemblée d'une somme de 2400 liv. contenue, savoir 1140 liv. en un mandat sur MM. Cottin, Jauge et Girardot, Banquiers à Paris; et le restant, en trois billets de la loterie d'Octobre 1787. La lettre d'envoi est déposée au Bureau des dons patriotiques.

1134. Délibération de la Fabrique de la ville de Varennes en Argonne, par laquelle elle offre à l'Assemblée trois marcs cinq onces quatre gros d'argenterie qui ont été

déposés à la caisse des dons patriotiques.

Offrande par les Religieuses Annonciades de Varennes, de la quantité de deux marcs trois onces trois gros et demi d'argenterie déposée à la caisse des dons patriotiques. L'extrait de délibération prise à ce sujet, est déposé au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1135.

Délibération des habitans de Calmoutier en Franche-Comté, du 30 Décembre dernier, par laquelle ils ont arrêté d'offrir en don patriotique une somme de 3000 liv., et d'avancer celle de 6000 liv. sur leurs impositions à venir; lesdites deux sommes à toucher du Receveur des domaines et bois à Besançon. Copie de ladite délibération est au bureau des dons patriotiques. 1136.

Par délibération de la Communauté de Fougerolles, Bailliage de Vesoul, il a été délibéré d'offrir à l'Assemblée une somme de 9000 liv. payable en trois termes. Copie de cette délibération est au Bureau des dons patriotiques. 1137.

M. le Comte de Mirabeau, Député à l'Assemblée, a offert, au nom d'une Société de la ville de Manosque en Provence, une 1138.

somme de 300 liv. en deux effets payables à vue ; l'un, sur MM. Rillet et Compagnie ; et l'autre, sur MM. et veuve de Boislandry, Banquiers à Paris. Une lettre de M. le Comte de Mirabeau est au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1139. Par délibération de la Communauté de Saint-Just-sur-Loire, prise le 3 Janvier, les Habitans dudit lieu ont arrêté d'offrir à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789; ce qui forme une somme de 473 liv. Expédition de cette délibération est au Bureau des dons patriotiques.

1140. Délibération des Habitans de Villar en Forez, par laquelle ils offrent le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. L'annonce de cette offre, faite par M. le Marquis de Rostaing, est au Bureau des dons patriotiques.

1141. Délibération de la Communauté de Saint-Genet-Lair en Forez, qui a arrêté d'offrir en don patriotique le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens

ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. L'annonce de cette offre, faite par M. le Marquis de Rostaing, est au Bureau des dons patriotiques.

M. Dupré, Notaire à Paris, a annoncé, de la part de M. Anatoile Laurence, Bourgeois de Paris, l'abandon d'une rente viagère de 18 l., ensemble les arrérages échus depuis le premier Janvier 1788. L'acte d'abandon passé devant ledit sieur Dupré et son Confrère, le 30 Septembre dernier, et sa lettre d'annonce sont au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1142.

MM. Bossu et Plichon, de la Confrairie de Saint-Sébastien à Quesnoy en Hainault, ont déposé à la caisse des dons patriotiques un récépissé du Directeur des Monnoies de Lille, daté du 12 de ce mois, de la quantité de quatre marcs deux onces douze deniers d'argenterie évaluée 191 l. 18 s. 1 d. dont ils font hommage à l'Assemblée. 1143.

Les Gens de M. et Madame de Cossé ont offert en don patriotique une somme de 159 l. qu'ils ont formée entre eux, suivant l'état remis à la caisse des dons patriotiques par le sieur Sarrazin, l'un d'eux. 1144.

N°s. 1145. Adresse de la dame veuve du sieur François Brisson d'Escautier, par laquelle elle offre l'abandon d'une somme de 3936 liv. 5 sols qui lui est due pour arrérages de pension, suivant son brevet du premier Septembre 1779, sous la réserve cependant de l'acquit de 581 liv. 11 sols 11 deniers, montant du quart de son revenu et des 2 s. 6 d. pour liv. de la valeur de son argenterie. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1146. Les Habitans de la Paroisse d'Aumont, près Senlis, ont délibéré d'offrir à l'Assemblée le don du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Par la même délibération, le sieur Rouard, Curé de ladite Paroisse, déclare faire don de quarante-cinq septiers de bled qui lui sont dus par M. l'Evêque de Senlis, comme ayant obtenu la réunion des biens de la Communauté de la Victoire, à la charge de venir au secours des pauvres Curés du voisinage. Copie de ladite délibération est au Bureau des dons patriotiques.

Les Habitans des ville et vallée de Munster en Alsace, font hommage à l'Assemblée d'une somme de 2400 liv. remise en une traite payable à vue, à l'ordre de M. le Président, sur M. Seffel, de Versailles. Extrait du Procès-verbal des Séances du Bureau intermédiaire du District de Colmar, relatif à cette offre, est au Bureau des dons patriotiques. N°. 1147.

La ville de Châlons-sur-Marne offre à l'Assemblée, 1°. une somme de 9443 liv. 12 sols 6 den., savoir 3443 liv. 12 s. 6 d. en billets de caisse, et argent comptant; et 6000 liv. contenues en une traite payable, le 31 de ce mois, sur M. de Biré, à l'adresse de M. Cossenet; 2°. trente-six paires de boucles à souliers, quatre paires de boucles à jarretières, un cachet, une paire d'agraffes, un dez, une éguille et un cure-oreille, le tout en argent. Plus, trois paires de boucles d'oreille et une croix à pierres fausses, et cassées en partie. La note dudit don est déposée au Bureau des dons patriotiques. 1148.

Par délibération prise le 20 Décembre dernier, la Communauté de Saint-Pierre 1149.

d'Allevard a arrêté de faire abandon d'un capital de 3535 liv. 16 sols 6 den. qui lui est dû sur le Trésor Royal par constitution de rente faite au profit de la Communauté. Copie de ladite délibération et une lettre d'annonce sont déposées au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1150. M. Texier de Lancey, demeurant à Salon en Provence, offre à l'Assemblée une somme de 300 liv. payable en trois années sur les arrérages d'une pension dont il jouit sur le Trésor Royal. Sa lettre d'annonce est déposée au Bureau des dons patriotiques.

1151. Lettre du sieur Grige, Président de la Municipalité d'Osmond, par laquelle il annonce, au nom de plusieurs Citoyens dudit lieu, l'envoi d'une boëte contenant divers dons patriotiques. Cette lettre d'annonce est au Bureau des dons patriotiques, avec une liste des effets.

1152. M. de Combes, Architecte de Bordeaux, a fait remettre à la caisse des dons patriotiques quatre médailles, dont une en or et trois en argent.

1153. M. de Joui-des-Roches, Député à l'Assemblée,

semblée, a fait remettre à la caisse des dons patriotiques, au nom des Citoyens de la ville du Mans, une caisse contenant quarante-trois marcs et demi-gros d'argenterie en boucles.

M. Brocheton, Député à l'Assemblée Nationale, a remis à la caisse des dons patriotiques une boëte contenant cinq marcs quatre onces quatre gros d'argenterie en boucles, une alliance or et argent, et une somme de 12 liv., offerts par les Citoyens de la ville de Braine. N°. 1154.

Du 26 Janvier 1790.

Une personne qui a desiré ne pas être connue, a fait déposer à la caisse des dons patriotiques la quantité de cinq marcs une once six gros d'argenterie, et une tabatière d'or pesant trois onces sept gros forts, dont elle fait hommage à l'Assemblée Nationale. 1155.

Du 27 Janvier 1790.

Les Boursiers de Logique du Collége de Louis-le-Grand ont remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 200 livres 1156.

2 sols, dont ils font hommage à l'Assemblée.

N°. 1157. La Société harmonique des Amis réunis de Strasbourg a fait remettre à la caisse des dons patriotiques une somme de 600 l. en espèces. Leur adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1158. Les Habitans de la Paroisse de Val-de-Suzon, près Dijon, offrent à l'Assemblée une somme de 2000 liv. provenant de la vente de leurs bois communaux, laquelle sera payée à Noël prochain. Copie de ladite délibération est au Bureau des dons patriotiques.

Du 28 Janvier 1790.

1159. Les Citoyens de la ville de Tréport, Election d'Eu, ont arrêté par délibération, prise le 20 Décembre dernier, d'offrir à l'Assemblée, 1°. l'abandon d'une rente de 38 l. 4 s., remboursable, moyennant 764 liv., suivant le contrat passé devant Notaires à Paris, le 21 Août 1767, avec les arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour; 2°. une somme de 350 liv., montant du rôle de supplément d'imposition sur les

biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789, ladite somme payable de ce jour au premier Avril prochain. Expédition de ladite délibération et la grosse du contrat dont il s'agit sont au Bureau des dons patriotiques.

MM. les Députés de la Province de Bresse ont présenté en don patriotique à l'Assemblée Nationale une caisse contenant en totalité deux cents vingt-six marcs cinq onces d'argenterie et la monture d'une bague d'or, offerts par les Citoyens et Communauté de la ville de Bourg-en-Bresse, suivant l'état détaillé desdits effets remis au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1160.

La Communauté de la ville de Vence offre à l'Assemblée l'abandon de 51 liv. 6 sols de rente, remboursable moyennant 1026 liv., suivant le titre nouvel passé devant Notaires à Paris, le 15 Décembre 1772, ainsi que des arrérages échus jusqu'à ce jour. La grosse et quittance de finance de ladite rente ont été remises au Bureau des dons patriotiques avec la délibération de la Communauté de Vence prise 1161.

à ce sujet, et une lettre des Officiers municipaux du même lieu.

N°s. 1162. Délibération prise par les Habitans de la ville de Die en Dauphiné, le 17 de ce mois, par laquelle ils ont arrêté de faire don de la finance des offices de Maire et Secrétaire-Greffier de ladite ville, et des arrérages qui peuvent en être dus jusqu'à ce jour, ainsi que du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Par la même délibération, M. Gueymard, Juge-Mage, a déclaré faire l'abandon d'une rente au principal de 1400 liv. dont il jouit sur le Trésor Royal, ainsi que des arrérages échus jusqu'à ce jour. Copie de ladite délibération est au Bureau des dons patriotiques, avec une adresse à M. le Président.

1163. La ville de Landau a fait déposer à la Monnoie de Strasbourg la quantité de trente-cinq marcs trois onces quatre gros d'argenterie, provenant de boucles et autres effets offerts en don patriotique par les Habitans de ladite ville. La liste de ces effets est au Bureau des dons patriotiques, avec

avec une adresse relative à cette offre.

M. de Livet, Officier au Corps Royal du Génie, offre à l'Assemblée l'abandon d'un traitement de 900 liv. dont il jouit en cette qualité pendant tout le temps qu'il sera dans ce Corps. Sa lettre, par laquelle il annonce que son desir est que sa contribution patriotique soit acquittée par cet abandon, est au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1164.

Le sieur Alexandre Guartalla, Juif, Citoyen actif, offre en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 1500 l. qui a été remise à la caisse des dons patriotiques. Son adresse est au Bureau des dons patriotiques. 1165.

Il a été remis à la caisse des dons patriotiques, au nom de plusieurs Citoyens de la ville de Nangis, cinq paires de boucles à souliers, et trois médailles, pesant un marc six onces. 1166.

Il a été remis à la caisse des dons patriotiques trente-cinq boutons d'habits pesant cinq marcs cinq gros et demi, et un cachet d'or pesant deux gros forts, offerts par MM. Charles et Robert de Sainte-Croix d'Osmond en Normandie. 1167.

N°. 1168. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques six cuillers à café d'argent, pesant quatre onces quatre gros et demi, offerts par M. et Madame Gilles, demeurant à Osmond en Normandie.

1169. Il a été remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 37 liv. avec cinq paires de boucles à souliers pesant un marc sept onces cinq gros et demi, offertes par différentes personnes d'Osmond en Normandie, et annoncées par l'article 1151 ci-dessus.

1170. La Municipalité de Versailles a fait déposer à la caisse des dons patriotiques une boëte contenant vingt marcs trois onces trois gros et demi d'argenterie en boucles et autres petits effets, et un marc six onces quatre gros et demi d'or en tabatière et autres bijoux, avec une somme de 42 liv. Le tout suivant une liste détaillée de ceux qui ont contribué à ladite offrande patriotique.

1171. Le sieur Bardet, Commandant de la Milice Nationale de Vermanton, a offert en don patriotique, au nom de la Fabrique de ce lieu, sept marcs sept onces six den. d'argenterie en ornemens d'Eglise.

Du 29 Janvier 1790.

M. Poultier, Bourgeois de Paris, a déposé à la caisse des dons patriotiques une paire de boucles d'argent pesant trois onces deux gros forts, dont il fait hommage à l'Assemblée Nationale. N°s. 1172.

Du 30 Janvier 1790.

La Communauté de Verrières près Antony, a déposé à la caisse des dons patriotiques une somme de 317 liv. 4 sols, et un billet de remboursement de 200 livres de la loterie d'Octobre, provenant des dons patriotiques et contribution volontaire des Habitans de cette Paroisse dont les revenus ne vont point à 400 liv. Ils ont déposé en même temps l'état de contribution patriotique de ladite Paroisse, montant à 2874 liv., non compris 887 liv. 4 s. d'offrandes patriotiques formées par les Habitans qui ne sont point sujets à la contribution. 1173.

Une partie des Citoyens du District de Saint-Joseph a présenté en don patriotique à l'Assemblée Nationale, 1°. l'abandon des 1174.

arrérages d'une rente viagère de 36 liv. appartenante au sieur Philippe Berçon, comme héritier de la dame Jeanne-Anne Hébert, sa mère; 2°. la quantité de vingt-quatre marcs trois onces treize den. douze grains d'argenterie en boucles et autres effets, avec une somme de 96 l. et une petite croix à la Jeannette en or du poids de deux den. vingt grains. La grosse dudit contrat de constitution de la rente sus-mentionnée, et l'extrait de la délibération, prise par les Membres du Comité de ce District relativement à cette offrande, sont au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1175. Il a été remis à la caisse des dons patriotiques, 1°. une somme de 159 liv. en espèces; 2°. la quantité de quinze marcs quatre onces six gros d'argenterie en boucles et autres effets offerts en don patriotique par une partie des Citoyens de Saint-Nicolas-des-Champs.

1176. Une personne qui desire ne pas être nommée, a déposé à la caisse des dons patriotiques une somme de 25 liv. dont elle fait hommage à l'Assemblée.

M. Pareant, Bourgeois de Paris, a remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 48 liv. dont il fait hommage à l'Assemblée. N°s. 1177.

M. Chauvin, Curé de Breville, près Cognac, a adressé à l'Assemblée Nationale une pièce de monnoie de l'année 1561, portant pour légende, *Henricus II D. G. Francorum Rex*. La lettre d'annonce de M. Chauvin est au Bureau des dons patriotiques. 1178.

Adresse des Habitans de la ville de Thann en Haute-Alsace, par laquelle ils offrent le don du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. 1179.

Les Propriétaires de la Manufacture d'indienne, établie à Wesserling dans le Val de Saint-Amarin, ont fait déposer à la caisse des dons patriotiques sept paires de boucles à souliers et une paire à jarretières, pesant deux marcs six onces trois gros et demi, offertes en leur nom par le sieur Monnin, Syndic de la Municipalité de la ville de Thann. Une note de ce don est aux Archives. 1180.

N°. 1181. Délibération des Habitans de la Paroisse de Fromentières en Brie, prise le 24 de ce mois, par laquelle ils ont arrêté d'offrir en don patriotique 1200 livres à prendre en plus forte somme, qui est déposée à Paris dans la caisse des consignations; lesdites 1200 livres pour tenir lieu de contribution patriotique, à laquelle aucun d'eux n'est sujet à cause de la modicité de leur fortune. Ladite délibération est au Bureau des dons patriotiques.

1182. Adresse des Habitans de la Paroisse d'Évry-les-Châteaux, par laquelle ils offrent le don du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1183. Le sieur Jacques Varenne, Chevalier de l'ordre du Roi, Receveur-général des Finances de Bretagne, offre à l'Assemblée l'abandon de cinq parties de rente, montant ensemble à 143 liv. 11 sols 9 den., remboursables moyennant 4331 liv. 15 s., suivant les contrats passés devant Notaires à Paris, les 8 Février, 17 Juillet, 11 et 17 Septembre 1766, et 26 Octobre 1767,

ensemble les arrérages desdites rentes ; montant à 308 liv. 11 sols 9 den. Les grosses desdits contrats et la note dudit abandon, signées de M. de Varenne, sont au Bureau des dons patriotiques.

Délibération des Habitans de la Commu- N°. 1184.
nauté de Fougerolles, du 3 de ce mois, par laquelle ils offrent à l'Assemblée la somme de 1878 liv. 12 sols 6 den., montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette délibération est au Bureau des dons patriotiques.

EXTRAIT

Du Registre des Dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Vingt-deuxième Semaine.

Du 1er Février 1790.

Du 1er Février 1790. N°. 1185.

Délibération prise, le 27 Janvier, par les Habitans de la Communauté de Choisy-le-Roi, par laquelle ils ont arrêté d'offrir à l'Assemblée Nationale la quantité de vingt-trois marcs sept gros et demi d'argenterie, et celle d'une once sept gros de bijoux d'or; et en outre une somme de 55 liv. en espèces. MM. Rivière et Serre, tous deux Marguilliers en exercice; MM. l'abbé Gaut, Vicaire; Guerrin et Barrier, anciens Syndics de la Municipalité extraordinaire de cette Paroisse, ont déclaré que ladite argenterie provient, savoir, sept marcs deux onces, de la Fabrique; et le restant, des Habitans dudit lieu; que sur

les 95 liv. en espèces les forts de la halle et du bourg de Choisy ont fourni une somme de 20 liv. Copie de ladite délibération est au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1186. Délibération de la Communauté de la Paroisse de Lamerac, datée du 30 Décembre dernier, par laquelle ils ont arrêté d'offrir à l'Asemblée Nationale une somme de 362 livres 8 sols, montant d'une contribution volontaire formée par les Habitans de ce lieu, qui ne sont point dans le cas de la contribution patriotique par la modicité de leur fortune. La liste des personnes qui ont fourni à cette contribution est au Bureau des dons patriotiques.

1187. Adresse des Habitans de Châteauneuf, par laquelle ils offrent la somme de 1409 l., montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1188. Adresse des Habitans de la Paroisse de Saint-Lubin-des-Joncherets, Département de Chartres, lesquels offrent à l'Assemblée le montant du rôle de supplément

d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

M. de la Thuillerie, Député extraordinaire de la ville de Saint-Etienne-en-Forez, a déposé à la caisse des dons patriotiques, au nom de la Municipalité de cette ville, la somme de 288 livres 16 sols 6 deniers, contenue en deux lettres-de-change; l'une, de la somme de 229 livres 2 sols 9 den. payable, le 30 Janvier dernier, sur M. Crochard Lorcaux, Négociant; et l'autre, de la somme de 59 livres 12 sols 9 deniers, payable à trois jours de vue sur M. Boncompagne, aussi Négociant. M. de la Thuillerie a déclaré que cette somme provient de dons patriotiques offerts par divers Citoyens de Saint-Etienne. Nos. 1189.

Les Employés et Ouvriers des Verreries Royales de Saint-Louis, dans le Comté de Bitche, ont offert en don patriotique une somme de 774 livres 5 sols, qui a été déposée à la caisse des dons patriotiques. La lettre d'annonce de ce don, signée des 1190.

Directeurs de l'entrepôt de ces Verreries, est au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1191. La Communauté des Maîtres Perruquiers de Paris a offert à l'Assemblée Nationale une somme de 8000 livres, qui a été remise à la caisse patriotique.

1192. Délibération prise par les Habitans du bourg du Chambon, le 3 de ce mois, par laquelle ils offrent à l'Assemblée une somme de 250 livres 11 sols 3 deniers, montant du rôle de Supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette délibération est au Bureau des dons patriotiques.

1193. Les Habitans de Rouilly-Taillette-Chaudière, Paroisse de Rocroy, offrent à l'Assemblée une somme de 91 livres 17 sols, contenue en une reconnoissance du Directeur des Postes de Rocroy, et annoncent que leur intention est d'adresser, dans le courant d'Avril prochain, une semblable somme pour être versée dans la caisse des dons patriotiques. Leur adresse est au Bureau des dons patriotiques.

Par délibération du Corps de Commerce de Châlons-sur-Saône, datée du 25 Janvier dernier, ils ont délibéré d'offrir à l'Assemblée Nationale l'abandon de 659 l. de rente en quatre parties, originairement créées au principal de 34,370 liv. 8 sols, et remboursables moyennant 15,620 liv., suivant les titres nouvels passés devant Notaires à Paris, les 24 Septembre, 26 Octobre 1767, et 12 Juillet 1774. Ils abandonnent en outre trois années d'arrérages de ladite rente, et en ont remis au Bureau des dons patriotiques les titres de propriété, avec copie de la délibération prise à ce sujet, ainsi que leur adresse à l'Assemblée. N°s. 1194.

Du 2 Février 1790.

M. Billette, Député de Bretagne à l'Assemblée, a déposé à la caisse des dons patriotiques un récépissé du Directeur des Monnoies de Nantes, du 13 Janvier dernier, de quatre-vingt-seize marcs trois onces d'argenterie, offerte en don patrio- 1195.

tique par MM. les Bernardins de Saint-Maurice de la ville de Quimperlé.

N°s. 1196. Un anonyme a remis à la caisse des dons patriotiques une paire de boucles d'argent, pesant une once six gros et demi.

1197. Deux Membres de la Société du Club de Paris ont envoyé à la caisse des dons patriotiques deux paires de boucles d'argent, pesant cinq onces un gros et demi.

Du 3 Février 1790.

1198. Une personne qui a desiré ne pas être nommée, a fait déposer à la caisse des dons patriotiques une somme de 100 l., dont elle fait hommage à l'Assemblée Nationale.

Du 6 Février 1790.

1199. Le sieur Charles Marchon, Syndic de la Paroisse d'Andouville en Beauce, a offert en don patriotique une somme de 36 livres qui est déposée à la caisse desdits dons.

Une Société de jeunes gens de Cusset en Bourbonnois a fait offrir en don patriotique à l'Assemblée Nationale la quantité de cinq marcs sept onces d'argenterie en boucles et chaînes de montre qui ont été remises au Bureau des dons patriotiques N°s. 1200.

La Ville et Communauté d'Uzès a fait offrir, par M. Chambon de la Tour, Député à l'Assemblée Nationale, la somme de 2758 livres 11 sols, valeur de quarante-neuf marcs une once six deniers d'argenterie, et trois onces sept deniers d'or, contenues en un récépissé du Directeur de la Monnoie de Montpellier, du 14 Janvier dernier. 1201.

Madame Verdier, née Allut, demeurant à Uzès, a fait don d'une somme de 660 l. 18 sols, valeur d'un marc deux deniers douze grains d'or, en un récépissé du Directeur des Monnoies de Montpellier, du 17 Novembre 1789. 1202.

Le sieur François Ducruix, Dauphinois, ancien Grenadier du Régiment de Bourgogne, et actuellement Grenadier de la Garde Nationale Parisienne, a offert en 1203.

don patriotique une somme de 24 liv., qui est le montant du renouvellement d'engagement, qui lui a été accordé en qualité de Grenadier soldé ; il a déposé à la caisse la somme de 12 liv., et s'engage à remettre le restant lorsqu'il lui sera payé par l'Hôtel-de-Ville de Paris. Son adresse à l'Assemblée est déposée aux Archives.

Nos. 1204. Par délibération du 4 Janvier dernier, la Communauté des Maîtres Maçons, Tailleurs de pierres, etc., de Marseille, a arrêté d'offrir à l'Assemblée Nationale l'abandon d'une rente créée originairement au principal de 11,401 livres, ensemble les arrérages de cette rente échus jusqu'à ce jour. Copie de la délibération et une adrese à l'Assemblée sont au Bureau des dons patriotiques.

1205. Adresse des Religieux Cordeliers de Sezane en Brie, par laquelle ils offrent seize marcs deux onces d'argenterie de leur Eglise, qui a été déposée au Bureau des dons patriotiques. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1206. Par délibération du 26 Décembre 1789,

la Communauté de la ville de Marcigny a arrêté d'offrir à l'Assemblée Nationale le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Extrait de cette délibération est au Bureau des dons patriotiques.

Le sieur Jacques Loyseau offre, au nom des Domestiques de la ville de Mantes, une somme de 259 livres 5 sols, provenant d'une souscription ouverte entre eux: cette somme sera acquittée d'ici au premier Avril prochain. La liste des Donateurs est au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1207.

M. Desmoulins Rochefort, demeurant à la Vineuse, en Bas-Poitou, offre la réduction de 560 liv. sur une pension de 710 l. dont il jouit sur le Trésor Royal, et abandonne une année d'arrérages de ladite pension, montant à 710 liv. Il a adressé en outre un récépissé du Directeur des Monnoies de la Rochelle, du 17 Décembre dernier, de la quantité de sept marcs six onces 23 deniers douze grains d'argenterie, évaluée 411 l. 5 s. 1 denier. Le brevet de ladite pension et la lettre d'annonce de 1208.

M. de Moulins Rochefort sont au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1209. M. Daignan, Docteur en Médecine, a fait remettre à la caisse des dons patriotiques une somme de 300 livres, en un billet de caisse en remplacement d'un thermomètre de santé qu'il y avoit déposé précédemment.

1210. M. le Président du District des Carmélites du Marais a adressé à l'Assemblée Nationale, au nom du sieur Mardochée-Elie, Négociant Juif, demeurant à Paris, une somme de 200 livres en un billet de caisse qui a été remis à la caisse des dons patriotiques. La lettre d'envoi dudit don, et l'extrait de plusieurs délibérations prises par le District des Carmélites, sont au Bureau des dons patriotiques.

1211. Les Pensionnaires du sieur de Prevée de Picpus ont fait don d'une somme de 300 l., formant le quart de leurs menus plaisirs. Leur adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1212. Par délibération prise le 20 Décembre dernier, la Communauté des Marchands

de Pont-de-Vaux a arrêté de faire don du principal et des arrérages d'une rente de 5 livres 4 sols 3 deniers, échus depuis le premier Janvier 1789 ; et d'offrir en outre une somme de 200 livres qui lui est due sur le Receveur de la Compagnie de l'Arquebuse de Pont-de-Vaux, et qui sera versée dans la caisse des dons patriotiques, le premier Avril prochain. Copie de ladite délibération, prise à ce sujet, est au Bureau des dons patriotiques.

N°. 1213.

Les Officiers Municipaux de la ville de Crecy ont annoncé qu'il avoit été déposé à leur bureau, par le sieur Pierre-Claude Liesse Desagnaux, une paire de boucles de souliers, une paire à jarretières, une montre à boëte d'argent;

Par la demoiselle Anne-Thérèse Beaumont, une paire de boucles à souliers, et une paire d'agraffes ;

Par le sieur Antoine Delabarre, une paire de boucles à souliers;

Par le sieur François Delabarre, une paire de boucles ;

Par le sieur Claude-Denis Graverry, une

montre à boëte d'or garnie de petits diamans ;

Par la dame veuve Roquille, un gobelet d'argent ;

Par la demoiselle Louise Prévôt ; une paire de boucles d'oreille en or ;

Par les sieur et dame Vanquille, deux paires de boucles de souliers ;

Par une anonyme, une paire de brasselets en or ;

Par une autre anonyme, une garniture de dais en or ;

Par une troisième anonyme, un couvert et un couteau à manche d'argent ;

Et par le sieur Jean-Antoine Graverry, une paire de boucles à jarretières, et une paire d'agraffes. Extrait des registres de la Municipalité de Crecy est au Bureau des dons patriotiques.

N°. 1214. La troisième Compagnie des Grenadiers de la Garde Bourgeoise de la Rochelle a fait offrir à l'Assemblée une somme de 302 livres 12 sols 2 deniers, valeur de cinq marcs cinq onces six deniers d'argenterie, contenue en un récépissé du Di-

recteur de la Monnoie de la Rochelle, du 5 Novembre dernier, laquelle a été déposée à la caisse des dons patriotiques par M. Griffon de Romagné, Député d'Aunis.

Du 8 Février 1790.

Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques un bassin et deux burettes d'argent offerts à l'Assemblée, au nom de la Fabrique de Chévillé, Province du Maine, par M. Cheneau de Beaumont, Député à l'Assemblée. N°s. 1215.

Mme. de Boisserolles a fait remettre à la caisse des dons patriotiques trois plats d'argent pesant sept marcs sept onces trois gros, dont elle fait hommage à l'Assemblée Nationale. 1216.

M. d'Obsonville a fait déposer à l'Assemblée Nationale une montre d'or à répétition et une paire de boucles d'argent pesant deux onces quatre gros et demi. 1217.

EXTRAIT,

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

VINGT-TROISIÈME SEMAINE.

Du 9 Février 1790.

M. Laloy, Député du Bailliage de Chaumont en Bassigny, a déposé à la caisse des dons patriotiques la quantité de cinq marcs quatre onces trois gros d'argenterie, et une somme de 400 l., offerts par la Communauté des Maîtres Bonnetiers et Chapeliers de Chaumont en Bassigny. La délibération, prise relativement à cette offre, est au Bureau des dons patriotiques. Du 9 Fév. 1790. N°s. 1218.

M. d'Hervelon de Virieu en Dauphiné a adressé en don patriotique deux paires de boucles pesant trois onces sept gros et demi. 1219.

Une Société de Dames de la ville de Loches a adressé en don patriotique à 1220.

l'Assemblée Nationale la quantité de cinq marcs trois onces trois gros d'argenterie en boucles et autres effets, et trois gros et demi d'or en bijoux. Leur adresse à l'Assemblée est au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1221. Plusieurs Militaires, en garnison à Metz, qui ont desiré ne pas être connus, ont fait don d'une somme de 300 liv. en une lettre-de-change payable à trois jours de vue sur M. de Biré. M. le Marquis de Thiboutot a déposé cet effet à la caisse des dons patriotiques avec la lettre qui l'annonce.

1222. Les Habitans de la Communauté de Callonges, sénéchaussée de Condom, offrent à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération prise à ce sujet et une adresse à l'Assemblée sont au Bureau des dons patriotiques.

1223. Les Habitans de la ville d'Auxonne offrent en don patriotique à l'Assemblée Nationale, 1°. la propriété des casernes de ladite ville, avec tous les meubles, linge, et autres effets qu'elles contiennent, le

tout détaillé en un état, dont une copie est aux Archives de l'Assemblée, et une autre au Bureau des dons patriotiques ; 2°. deux parties de rentes montant ensemble à 63 livres 2 sols, remboursables au principal de 1262 l. Les titres de propriété desdites rentes sont au Bureau des dons patriotiques, avec un extrait des délibérations de la ville d'Auxonne, relatives à cette offrande, et une adresse à l'Assemblée Nationale.

Par délibération prise le 24 Janvier dernier, les Habitans de Montagnac en Provence ont arrêté d'offrir à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Extrait de cette délibération et une adresse à M. le Président sont au Bureau des dons patriotiques. Nos. 1224.

Les Maîtres Cordonniers de la ville de Gap en Dauphiné ont arrêté, par délibération du 28 Janvier dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 200 liv. qui sera remise incessamment à la caisse des dons patrio- 1225.

tiques. Cette délibération et une adresse à M. le Président sont au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1226. M. l'Evêque de Lescar fait offrande à l'Assemblée, par une lettre datée du 25 Janvier dernier, de toute sa vaisselle d'argent, qu'il évalue devoir être de deux cents marcs environ. Cette lettre est au Bureau des dons patriotiques.

1227. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques six marcs sept gros et demi d'argenterie, poids de quatre couverts d'argent et deux plats longs, portant le nom du sieur Wallet, Curé.

1228. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques une lettre-de-change de 3000 l., datée de Gênes, le 26 Septembre 1789, *signée* J. L. Durazzo, payable à trois mois de date à l'ordre du sieur F. Prat sur M. Boscary l'aîné, Banquier à Paris, et passée à l'ordre de M. le Président de l'Assemblée Nationale.

Du 11 Février 1790.

1229. Les Habitans du bourg de Cerisiers, près Sens, font abandon du montant du rôle

de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ils ont adressé avec la délibération relative à cette offre, une expédition des déclarations de contribution patriotique de ce lieu, montant à 1438 liv. 12 s. Ces deux pièces sont au Bureau des dons patriotiques.

M. Gastebois de Marignac, ancien Garde-du-Corps du Roi, offre à l'Assemblée l'abandon d'une pension réduite à 180 liv., dont il jouit sur le Trésor Royal, ainsi que des arrérages qui en sont échus jusqu'à ce jour. Il a fait remettre au Bureau des dons patriotiques, avec le brevet de cette pension, une croix de l'ordre de S. Louis dont étoit décoré M. B. de Gastebois, son frère. L'extrait mortuaire de ce dernier et une adresse à M. le Président sont au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1230.

Les Communautés de la Meth et Bigny, Lacelle et Solme, faisant partie de la Paroisse de Feurs en Forez, offrent la somme de 358 liv. 11 sols, montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1231.

1789. La lettre d'annonce de cette offre est au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1232. M. Boudeau, Avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue de l'ancienne Comédie-Françoise, a déposé en don à la caisse patriotique la somme de 2400 liv. en billets de caisse. Son adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1233. Les Notaires de la ville de Reims en Champagne ont adressé une somme de 600 liv. dont ils font offrande à l'Assemblée Nationale.

1234. M. Bérenger, Député de Dauphiné à l'Assemblée Nationale, a déposé à la caisse des dons patriotiques, au nom de M. Malleval, Citoyen de Valence, une boëte de montre, un anneau et deux boucles d'oreille en or, pesant six gros et demi; plus, une paire de boucles, une boëte de montre et trois morceaux de boutons de manche en argent, pesant quatre onces.

1235. M. Pison du Gallant, Député à l'Assemblée Nationale, lui a fait l'hommage, au nom de M. le Marquis de Guy Villa, demeurant à Ferrare en Italie, d'une somme de 1212 livres qu'il a déclaré être le quart

du revenu qu'il possède en France, sans distraction de charge, etc. Son adresse à l'Assemblée est au Bureau des dons patriotiques.

Le sieur Beaulieu, l'un des Comédiens du théâtre des Variétés, ayant été gratifié par l'administration de ce théâtre d'une pension annuelle de 400 liv., offre à l'Assemblée trois années de cette pension, dont il a remis le brevet au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1236.

MM. les Prévôt des Marchands et Echevins de la ville de Lyon ont adressé en don patriotique, 1°. au nom des Citoyens de cette ville, deux récépissés du Directeur des Monnoies, datés du 23 Janvier dernier; l'un, de la quantité de cent cinquante-deux marcs quatre onces six den. d'argenterie, évaluée 7864 liv. 17 s. 9 d.; l'autre, de quatre onces quatorze deniers d'or, évalué 469 livres 6 deniers, le tout provenant de dons de boucles et autres effets d'or et d'argent qu'ils ont offerts en don patriotique, ainsi qu'il est détaillé en trois listes jointes auxdits récépissés; 2°. au nom du sieur Vouty, père, un récépissé, 1237.

du 18 Décembre dernier, d'un marc quatre onces 8 deniers d'argenterie, évalué 85 liv. 5 sols 3 deniers; du sieur Frigard, Négociant de Louvier, un autre récépissé, du 11 Janvier dernier, de quatre onces d'argenterie, évalué 26 livres 15 sols; et de la part du sieur François-Joseph Mottet, un troisième récépissé, du 4 Décembre dernier, de trois onces sept deniers d'argenterie, évalué 22 livres 2 deniers. L'adresse de MM. les Prévôt des Marchands et Echevins de Lyon est au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1238. M. Piveteaux, Curé de Siecq, près Saint-Jean-d'Angely en Saintonge, a adressé en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 50 livres contenue en une reconnoissance du Directeur des postes d'Angoulême, du 6 de ce mois. Son adresse à l'Assemblée est au Bureau des dons patriotiques.

1239. Adresse des Habitans de Theil, près Sens, par laquelle ils offrent, 1°. une somme de 198 liv. 12 sols, montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789;

1789 ; 2°. et celle de 78 livres 12 sols, produit de la contribution volontaire et libre de la majeure partie d'entre eux ; 3°. la somme de 112 liv. 16 sols pour trois années de fermage d'une pièce de prés qui appartient à cette Communauté. Ils annoncent encore, au nom des sieurs Curé et Perron, Juge de Theil, le don de leurs boucles d'argent. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

Adresse du sieur Boudet, dit *Fleurville*, Dragon au Régiment Dauphin, par laquelle il offre en don patriotique à l'Assemblée une somme de 108 livres. Son adresse à l'Assemblée est au Bureau des dons patriotiques. Nos. 1240.

Du 12 Février 1790.

MM. Lorrain et Billardou, âgés l'un et l'autre de neuf ans, ont déposé à la caisse des dons patriotiques deux paires de boucles d'argent, avec une somme de 12 liv. ; leur Précepteur a suivi leur exemple, en remettant pareillement ses boucles d'ar- 1241.

gent ; le tout pesant six onces trois gros.

Nos. 1242. Les Elèves du Collége de Juilly ont adressé en don patriotique une somme de 1000 liv. en un billet de caisse d'escompte.

1243. Par délibération prise le 15 Janvier dernier, les Maîtres Voituriers, Muletiers, Chartiers, etc., de la ville de Marseille ont arrêté de faire l'abandon des créances qu'ils peuvent avoir sur l'état en principaux et intérêts de rentes. Cette délibération et leur adresse à l'Assemblée sont au Bureau des dons patriotiques.

1244. Adresse des Prémontrés de Mureau, par laquelle ils offrent à l'Assemblée les sommes provenantes de la vente de leurs bois communaux, et qui sont déposées dans la caisse du Receveur de Chaumont en Bassigny. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

1245. Adresse des Communautés de Graffigny et Chemin, par laquelle ils offrent à l'Assemblée vingt marcs d'argenterie en effets d'Eglise, avec l'abandon du montant d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés

pour les six derniers mois 1789, et une somme de 1550 liv. formée de contributions volontaires des Habitans de ces Communautés. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques

Adresse des Officiers Municipaux d'Aumale, par laquelle ils offrent une somme de 10,000 liv., faisant partie de plus forte somme déposée entre les mains du Receveur des Domaines de la Généralité de Rouen, et provenant de la vente des bois communaux de la Municipalité. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1246.

Les Habitans de la ville du Vigan en Languedoc offrent à l'Assemblée la finance des offices de Lieutenant-Général-de-Police, de Greffier, de Procureur et Commissaires anciens et Mitriennal, évalués ensemble 12,000 liv. La délibération prise relativement à cette offre et une adresse à M. le Président sont au Bureau des dons patriotiques. 1247.

Adresse des Membres de la Municipalité d'Estagel en Roussillon, par laquelle ils 1248.

offrent, au nom des Habitans de cette ville, l'abandon d'une rente créée originairement au principal de 2160 liv. et des arrérages qui en sont échus, montant à 453 l. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1249. Les Habitans de Portrieux offrent et ont adressé à l'Assemblée huit marcs une once d'argenterie et cinq gros et demi d'or qui proviennent des boucles et autres effets remis en dons patriotiques par les Habitans de S. Quay en Bretagne. Leur adresse, par laquelle ils annoncent l'envoi de ces effets, est au Bureau des dons patriotiques.

1250. La Communauté de la Saulce en Dauphiné a arrêté d'offrir à l'Assemblée, indépendamment de la contribution patriotique, du quart de son revenu une somme de 1050 liv. qui sera payée aux trois termes fixés pour le paiement de la contribution du quart de revenus. La délibération prise à ce sujet et une adresse à l'Assemblée sont au Bureau des dons patriotiques.

1251. Adresse de M. de Francy, Commissaire des classes de la Marine à Noirmoutier, par

par laquelle il annonce que les sieurs Semelin, Bodin, Béranger, Thérèse, Boucheron, Nicolle Fouasson, et Susanne Durand abandonnent une rente de 48 liv. constituée originairement au principal de 4860 liv., ainsi que les arrérages échus jusqu'à ce jour. Ladite adresse et l'abandon de ladite rente sont au Bureau des dons patriotiques.

Adresse des Habitans d'Avrolles, par laquelle ils font l'abandon d'une somme de 2011 l. 7 s., prix d'un terrein fourni par leur Communauté pour l'emplacement du canal de Bourgogne, et en outre des intérêts de cette somme, montant à 1200 l.; ils offrent aussi 400 liv. formant partie du produit du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1252.

Adresse des Citoyens de la ville de Rostrenen, par laquelle ils offrent une somme de 300 liv. et le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. 1253.

Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1254. MM. Greffulhe, Montz, Banquiers à Paris, ont offert en don patriotique à l'Assemblée, au nom de Mademoiselle Catherine Delon, habitante de la Suisse, une somme de 207 liv. qu'ils ont remise en un bon payable sur eux à vue. L'adresse de MM. Gresfulhe et Montz est au Bureau des dons patriotiques.

1255. Les Membres du Comité de la ville d'Aubigny en Berry ont adressé à l'Assemblée la quantité de cinq marcs un gros d'argenterie en boucles, qui a été déposée à la caisse des dons patriotiques.

1256. La Communauté des Notaires de la ville de Bourges en Berry offre à l'Assemblée l'abandon d'une rente de 110 livres, au principal de 2200 livres, et de deux années d'arrérages qui en sont échus. M. Sallé de Chou a remis au Bureau des dons patriotiques la quittance de finance de ladite rente.

1257. Il a été remis à la caisse des dons pa-

triotiques une somme de 98 livres 2 sols, et la quantité d'un marc six onces un gros et demi d'argenterie en boucles et timballes d'argent, avec une boëte de montre en or pesant quatre gros et demi.

M. le Curé de Souppes a remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 260 l. offerte par les Etudians en Théologie du Collége de Montaigu. N°. 1258.

Les Religieux de la Communauté des Carmes du Bondon de Vannes ont fait offrande à l'Assemblée de la quantité de vingt-cinq marcs quatre onces sept gros d'argenterie qui a été déposée à la caisse des dons patriotiques. Une adresse des Officiers Municipaux de cette ville, qui annonce ce don et celui de 50 marcs environ d'argenterie, offerts par les Citoyens de Vannes est au Bureau des dons patriotiques avec un extrait de la délibération prise par la Municipalité, relativement au don des Religieux de ladite Communauté de Bondon. 1259.

Du 13 Février 1790.

N°. 1260. Les Officiers Municipaux et Habitans de la Commune de Fleury, après avoir vérifié que, de toutes les fortunes des Habitans de la Paroisse, il n'en existe aucune excédante ni conforme à la fixation portée par le Décret de l'Assemblée Nationale, qui ordonne la contribution patriotique du quart des revenus, si ce n'est celle du Seigneur qui s'est réservé de faire sa déclaration à son principal domicile, offrent néanmoins une contribution volontaire de 1165 livres 3 sols, qui a été remise aux Trésoriers de l'Assemblée Nationale par MM. les Députés de Melun, avec plusieurs paires de boucles d'argent, boucles de col, agraffes, tasses aussi d'argent, & autres bijoux, pesant deux marcs cinq onces quatre gros, et deux croix d'or pesant un demi-gros, qui ont été joints au don de la somme susénoncée par plusieurs Habitans de la même Paroisse. La délibération et les listes des

personnes qui ont concouru à ce don patriotique sont déposées aux Archives.

Délibération des Citoyens de la ville d'Héricy, contenant, entr'autres déclarations, celle qu'ils n'entendent pas profiter du produit des impositions des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789, dont ils font offre à l'Assemblée Nationale, à quelque somme qu'elles se montent. Cette délibération est consentie, tant par les Citoyens qui ont un revenu au-dessus de 400 liv., que par ceux qui ont un revenu moindre ; elle contient plusieurs déclarations du quart, qui doivent être faites au lieu du domicile. N°. 1261.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

VINGT-QUATRIÈME SEMAINE.

Du 15 Février 1790.

IL a été déposé à la caisse des dons patriotiques une boëte contenant, 1°. la quantité de quarante-six marcs cinq onces six gros et demi d'argenterie ; 2°. trois gros et demi de bijoux d'or, une paire de boucles en pierres fausses, à usage de femme ; 3°. une somme de 36 livres en espèces ; 4°. 2 marcs 2 onces 7 gros 4 deniers 12 grains d'argenterie, contenue en trois récépissés du Directeur des Monnoies de Paris, des 23 Novembre et 21 Décembre 1789 ; lesquels dons ont été offerts par les Citoyens du District des Feuillans. La note desdits effets est au Bureau des dons patriotiques, avec une adresse à l'Assemblée.

Du 15 Février 1790. N°. 1262.

N°s. 1263. Les Citoyens de la ville de Tonnerre ont adressé en don patriotique à l'Assemblée Nationale, la quantité de vingt-sept marcs six onces sept gros et demi d'argenterie en effets divers, et celle de quatre onces deux gros d'or en tabatière et autres bijoux, avec une somme de 4 liv. 4 sols. La note desdits effets est au Bureau des dons patriotiques, avec l'extrait d'une délibération prise relativement à l'envoi dudit don, et une adresse à l'Assemblée.

1264. Les Elèves de M. Patris, Maître de Pension, ont remis à la caisse des dons patriotiques une somme de 249 liv. 16 sols, et la quantité d'un marc quatre onces d'argenterie en boucles.

1265. La Garde Nationale d'Auduze a adressé en don patriotique à l'Assemblée Nationale, 1°. une somme de 976 liv. 1 s. 6 d.; 2°. et la quantité de vingt-cinq marcs sept onces d'argenterie, avec cinq gros d'or. La note est déposée aux Archives.

1266. M. le Comte de Foudras, Capitaine de remplacement au Régiment de Forez, Infanterie, offre à l'Assemblée l'abandon d'une pension de 500 livres sur le Trésor

Royal. Le brevet de cette pension et l'abandon de M. de Foudras sont au Bureau des dons patriotiques.

Les Habitans de la ville de Saint-Brieuc en Bretagne ont adressé à l'Assemblée une caisse contenant, 1°. soixante-cinq marcs cinq onces quatre gros d'argenterie en boucles, ornemens d'Eglise, et autres effets; 2°. un marc sept onces en boucles de souliers, boucles de brasselets, boutons de manches, croix, cœurs, boucles d'oreille, montés en pierres fausses, et brisés en grande partie; 3°. trois onces quatre gros d'or en bijoux de diverses espèces, cinq gros et demi de galons d'or, avec 3 liv. 15 sols en espèces. Une note desdits effets est au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1267.

Du 16 Février 1790.

Le sieur Jean-Nicolas Rouffeneau, de la Paroisse de Villabé, a déposé à la caisse des dons patriotiques une somme de 6 l. dont il fait hommage à l'Assemblée. 1268.

Les Pensionnaires du Collége du Plessis ont remis à la caisse des dons patriotiques 1269.

la somme de 1684 livres 2 sols, dont ils font hommage à l'Assemblée. Leur adresse à l'Assemblée est au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1270. Les Pensionnaires du Collége de Louis-le-Grand ont offert en don patriotique la somme de 886 livres 12 sols en espèces, une once six gros de monnoie d'argent étrangère, et six marcs deux onces sept gros d'argenterie en boucles et autres petits effets.

1271. Madame Anne de Vaugrand, veuve de M. de Roux, demeurant à Valence en Dauphiné, abandonne une somme de 3000 l. qui lui reste due du prix de la finance de l'office de Président-Juge des droits d'entrée et sortie au Département de Valence, dont est actuellement pourvu le sieur Dochier. Elle annonce que son intention est que, sur lesdites 3000 livres, il soit imputé la somme de 1000 liv. pour acquitter la contribution patriotique de son revenu, et que les gages de ladite somme de 3000 l. cessent de courir, à compter de ce jour. Les titres de propriété de ladite finance et

l'adresse de Madame veuve de Roux sont au Bureau des dons patriotiques.

M. Arésey, Juge-Châtelain de Castillon, dans le Comté de Comminge, fait abandon d'une somme de 140 liv. qui lui reviennent pour frais et déboursés qu'il a faits relativement à la convocation des trois ordres de son ressort. L'abandon de ladite somme et une adresse dudit sieur Arésey sont au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1272.

Les sieurs Constantin, frères, demeurant à Angers, offrent l'abandon d'une rente de 25 liv., au principal de 500 liv. L'abandon de ladite rente est au Bureau des dons patriotiques. 1273.

Les Habitans de la Paroisse de Chavignon ont arrêté, par délibération du 3 Janvier dernier, d'offrir à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ladite délibération est au Bureau des dons patriotiques. 1274.

Les Habitans de la ville de Ganges ont offert à l'Assemblée Nationale la quantité de dix-neuf marcs deux onces dix deniers d'argenterie, et seize deniers d'or, conte- 1275.

nue en un récépissé de la Monnoie de Montpellier, du 6 Janvier dernier, évalué 1032 livres 6 sols 4 deniers, et remis au Bureau des dons patriotiques, avec leur adresse à l'Assemblée.

N°s. 1276. M. Denissagnet, demeurant à Riom en Auvergne, offre à l'Assemblée l'abandon du droit de leyde perçu les jours de foires et de marchés dans le bourg de Mérinchal, ainsi qu'un autre droit appelé *de ferrages*, dont M. Denissagnet a droit, comme Seigneur de ladite terre de Mérinchal. Les pièces qui attestent la propriété de ces droits sont déposées aux Archives.

1277. Il a été remis à la caisse des dons patriotiques une boëte contenant dix-sept marcs une once deux gros d'argenterie offerte par les Habitans de Chauny en Picardie.

1278. Une personne qui n'a pas voulu être nommée, a déposé à la caisse patriotique une paire de boucles d'argent pesant une once un gros.

1279. Les Habitans de la Paroisse de Champs, parmi lesquels il ne s'en trouve aucun qui

soit dans le cas de contribuer pour le quart de son revenu, ont arrêté, par délibération du 31 Janvier dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée la somme de 1800 l., qui est à-peu-près le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Extrait de cette délibération est au Bureau des dons patriotiques.

Par délibération de la Communauté d'Or- N°s. 1280
cet, du 27 Décembre 1789, il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Extrait de cette délibération est au Bureau des dons patriotiques.

MM. les Officiers Municipaux de Chau- 1281.
mont en Bassigny offrent à l'Assemblée l'abandon de la finance de leurs anciens offices municipaux, fixée à 30,000 liv. Extrait des pièces justificatives de la propriété de ces offices et une délibération des Officiers Municipaux de Chaumont ont été déposés au Bureau des dons patriotiques par M. Laloy, Député à l'Assemblée Nationale.

N°s. 1282. Les Tailleurs de Chaumont en Bassigny ont fait don d'une effigie de Ste Anne en argent, pesant cinq marcs une once deux gros, laquelle a été déposée au Bureau des dons patriotiques par M. Laloy, Député à l'Assemblée, avec une adresse.

1283. Par délibération, prise le 24 Janvier dernier, les Habitans de la Communauté de Fericy en Brie, parmi lesquels il ne s'en trouve aucuns dans le cas de la contribution patriotique, à cause de la modicité de leur fortune, ont arrêté de faire l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de la délibération, prise à ce sujet, est au Bureau des dons patriotiques.

1284. M. Courtet a fait remettre au Bureau des dons patriotiques une note, par laquelle il annonce faire don des arrérages de l'année 1789, d'une pension dont il jouit sur le Trésor Royal. Cette note est au Bureau des dons patriotiques.

1285. Les jeunes gens de la Paroisse de Gemeaux, à quatre lieues de Dijon, ont adressé à l'Assemblée une somme de 100 livres contenue

contenue en une reconnoissance du Directeur des Postes de Dijon, datée du 11 de ce mois. Leur adresse à l'Assemblée est au Bureau des dons patriotiques.

Les dames Religieuses Ursulines de la ville de Salon en Provence font abandon, à compter du premier Août 1789, de cinq années d'une pension de 402 liv. 5 sols dont elles jouissent sur le Trésor Royal, ce qui forme une somme de 2011 liv. 5 sols, qu'elles déclarent surpasser le quart du revenu de leur maison. La délibération prise à ce sujet, et une adresse de Madame la Supérieure de cette Communauté sont au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1286.

Frère F. P. H. Plattelet, Prieur des Religieux du Mont-Dieu, annonce, par une lettre datée du 12 de ce mois, l'envoi de cent trente marcs d'argenterie provenant de leur Eglise. Cette lettre est au Bureau des dons patriotiques. 1287.

Il a été déposé à la caisse patriotique une petite paire de boucles pesant une once deux gros. 1288.

Les Citoyens de la ville de Laval-Magnac offrent à l'Assemblée le montant du 1289.

rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse à l'Assemblée est au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1290. M. Thorey, Electeur du Bailliage de Dijon, a annoncé, par une adresse à l'Assemblée, que M. Gairoird, son associé, ayant livré conjointement avec lui, depuis l'année 1780 jusqu'en 1785, une quantité considérable de bois de construction dans l'Arsenal de Toulon, que le Gouvernement n'a pas acquitté, mais dont il a promis de payer l'intérêt, il offre l'abandon de 6000 l. à prendre en plus forte somme, montant desdits intérêts. La lettre de M. Thorey, qui annonce cette offrande au nom de M. Gairoird, est au Bureau des dons patriotiques.

1291. MM. les Ecoliers des Colléges de Montaigu, de Lizieux, de Navarre, de la Marche, des Grassins et du Cardinal-le-Moine ont fait présenter en don patriotique à l'Assemblée Nationale, par une députation prise parmi eux, une somme de 2382 l. 9 s., avec la quantité de vingt marcs sept gros et demi d'argenterie en boucles, et vingt-huit grains d'or.

Il a été déposé à la caisse des dons pa- N°s. 1292.
triotiques une écuelle et un couvert d'argent, pesant deux marcs six gros adressés à MM. Dubois et Camusat, Députés à l'Assemblée.

Les Citoyens de Villeneuve-le-Roi-sur- 1293.
Yonne ont offert à l'Assemblée Nationale, 1°. une somme de 82 livres 16 sols; 2°. 34 marcs 6 onces d'argenterie, une paire de boucles de souliers pour femme, une boucle de brasselet et son coulan, avec sept chaînes de montres garnies de deux bagues, une alliance, deux clefs et deux breloques en or, pesant en tout un marc un gros et demi.

Il a été déposé à la caisse des dons pa- 1294.
triotiques la quantité de vingt-trois marcs trois onces quatre gros d'argenterie, adressée de Lunéville à l'Assemblée Nationale, que les Citoyens de cette ville lui offrent en don patriotique.

Les ci-devant Gardes-Françoises, les Of- 1295.
ficiers, Soldats et Chasseurs des Compagnies soldées de la Garde Nationale Parisienne ont présenté en don patriotique à l'Assemblée une somme de 7297 livres, et deux

paires de boucles pesant sept onces sept gros ; le tout déposé au Bureau des dons patriotiques, avec le bordereau desdits effets.

Nos. 1296. Les Officiers Municipaux de la ville de Saumur ont offert à l'Assemblée l'abandon des finances des offices de Maire, Lieunant de Maire, Echevins, Conseillers-Assesseurs, Procureur du Roi, Greffier et Garde des Archives de l'Hôtel de cette ville; le tout montant à la somme de 30,000 l., qu'ils ont déposées, en 1781, aux parties casuelles. L'adresse des Officiers Municipaux de Saumur, l'extrait de la délibération, prise relativement à cette offre, et la quittance de finance desdits offices sont au Bureau des dons patriotiques.

1297. Les Citoyens de la ville de Mamers ont offert à l'Assemblée l'abandon de la finance des offices de Maire, Lieutenant de Maire, Echevins, Assesseurs, Procureur du Roi, Secrétaire-Greffier, Garde des Archives, Trésoriers-Receveurs et Contrôleurs de ladite ville ; le tout montant à la somme de 3000 l. La quittance de finance et l'extrait de la délibération, prise par les Citoyens

de

de Mamers, relativement à cette offre, sont au Bureau des dons patriotiques.

Du 19 Février 1790.

Les Habitans de la Commune d'Orquigny, Paroisse de Banison en Champagne, ayant reconnu qu'aucun d'eux ne se trouve dans le cas de la contribution patriotique, à cause de la modicité de leur fortune, et voulant cependant concourir à l'allégement de la dette nationale, ont offert en don patriotique à l'Assemblée une somme de 1200 liv. qu'ils avoient en réserve depuis plusieurs années. Cette somme a été déposée au Bureau des dons patriotiques par M. Pruche, Député à l'Assemblée, avec l'adresse de ladite Communauté, relative à cette offre. N°s. 1298.

Du 20 Février 1790.

La Communauté de la ville de Lannion en Bretagne a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale la quantité de cent quarante-un marcs trois onces quatre grains d'argenterie, et trois onces douze grains d'or, qui ont été déposés à la caisse des 1299.

dons patriotiques. Le certificat d'envoi de ce don est au Bureau des dons patriotiques.

Nos. 1300. Les Citoyens du District de Saint-Marcel de Paris ont offert en don patriotique à l'Assemblée une somme de 581 l. 4 s., avec quatorze paires de boucles d'argent et un porte-col, pesant ensemble quatre marcs six onces trois gros et demi, qui ont été déposées à la caisse des dons patriotiques.

1301. Les Maîtres Tailleurs de Paris ont présenté en don patriotique à l'Assemblée la somme de 1669 liv. 16 sols 6 deniers, avec la quantité de cinq marcs cinq onces deux gros d'argenterie, qui ont été déposés au Bureau des dons patriotiques.

1302. Les Elèves de la pension de M. Lizarde ont présenté en don patriotique à l'Assemblée une somme de 519 livres, et la quantité de deux marcs sept gros trente-six grains d'argenterie, qui ont été remis à la caisse des dons patriotiques.

1303. M. Valet, Curé de Saint-Louis de Gien-sur-Loire, et Député à l'Assemblée, a annoncé, par une lettre adressée à MM. les Trésoriers, que, quoique son revenu ne

monte pas à 400 liv., toutes charges déduites, il se soumet à payer, au premier Avril prochain, la somme de 120 livres. Cette lettre est au Bureau des dons patriotiques.

Le sieur Mistelet, Laboureur à Levan- N°s. 1304.
court en Haute-Alsace, a offert en don patriotique une somme de 50 liv. 2 sols, qui a été remise à la caisse des dons patriotiques par M. Delavie, Député à l'Assemblée.

M. le Golias, Député à l'Assemblée, a 1305.
offert en don patriotique, 1°. au nom de la Paroisse Châteaulin en Bretagne, et Paroisses circonvoisines, une somme de 15981. et celle de 1042 liv. 13 sols 2 den., évaluation de deux récépissés du Directeur des Monnoies de Paris, du 18 de ce mois; l'un, de la quantité de dix-neuf marcs six deniers d'argenterie; et l'autre, de onze deniers d'or.

2°. Au nom de ladite Paroisse de Châteaulin, la somme de 631 liv. 2 s. 7 d., valeur de onze marcs six onces neuf den. d'argenterie, en un récépissé de la même monnoie dudit jour 18 Février.

3°. De la part de la Paroisse de Saint-Coulitz en Bretagne, 44 liv. 14 sols 3 d., valeur de six onces seize den. douze grains d'argenterie, en un récépissé comme dessus.

4°. Au nom de la Paroisse de Gouésec, 127 liv. 1 sol 3 den., valeur de deux marcs trois onces d'argenterie contenue en un récépissé comme dessus.

5°. Au nom de la Paroisse de Saint-Nic, 35 liv. 2 sols 2 den., valeur de cinq onces six deniers d'argenterie contenue en un récépissé comme dessus.

6°. Au nom de la Paroisse de Loqué-Fret, 101 liv. 2 sols 11 den., valeur d'un marc sept onces trois den. d'argenterie en un récépissé comme dessus.

7°. De la Paroisse de Guéménéven, 425 liv. 9 sols 9 deniers, valeur de sept marcs sept onces quinze deniers d'argenterie contenue en un récépissé énoncé comme dessus.

8°. Et enfin au nom de la Trève-du-Cloître, Paroisse de Pleyben en Basse-Bretagne, une somme de 150 livres en espèces. M. le Golias a déposé à la caisse des dons patriotiques tant les sommes en

espèces que les récépissés des Directeurs ci-devant mentionnés.

La Communauté de Soudernach en Alsace a annoncé le don d'une somme de 100 liv. Nos. 1306.

Les Officiers Municipaux de Reims ont adressé en don patriotique un récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, du 16 de ce mois, de la quantité de douze marcs trois onces quatre deniers douze grains d'argenterie, qui a été déposée au Bureau des dons patriotiques. 1307.

La Communauté de Bebleheim en Alsace a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 476 l. 1 s., qui a été remise en une lettre-de-change payable à un jour de vue sur M. Lafaye, Banquier à Paris. Extrait du Procès-verbal des Séances du Bureau intermédiaire de Colmar, relatif à cette offre, est au Bureau des dons patriotiques. 1308.

Les Habitans de la Communauté d'Euzet, Diocèse d'Uzès, dont la plus grande partie ne sont pas dans le cas de la contribution patriotique à cause de la modicité de leur revenu, ont arrêté, par délibéra- 1309.

tion du 27 Décembre dernier, que, voulant cependant concourir, autant qu'il est en leur pouvoir, à alléger le fardeau de la dette publique, ils offrent une somme de 1200 liv. payable le premier Avril 1791. Copie de cette délibération et une adresse à M. le Président sont au Bureau des dons patriotiques.

N°s. 1310. Par délibération prise le 30 Janvier, les Habitans de la Communauté de la Breoulle en Haute-Provence, dont aucun ne se trouve dans le cas de la contribution patriotique, ont arrêté de former entre eux et d'offrir à l'Assemblée une somme de 1050 livres payable aux trois termes fixés pour la contribution patriotique. Copie de cette délibération et la lettre d'envoi sont au Bureau des dons patriotiques.

1311. Délibération des Habitans de la Communauté de Froide-Conche, Paroisse de Saint-Sauveur de Luxeuil, Diocèse de Besançon, par laquelle ils ont arrêté d'offrir en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 10,000 liv. payable aux termes fixés pour l'acquit de la contribution patriotique; ils ont déclaré qu'aucun d'eux

ne se trouvant dans le cas de la contribution patriotique, à cause de la médiocrité de leur revenu, ils avoient desiré venir cependant au secours de la chose publique. Copie de la délibération prise à ce sujet, et une adresse à l'Assemblée sont au Bureau des dons patriotiques.

Adresse des Habitans de la Communauté de Valleroy en Lorraine, par laquelle ils offrent une somme de 277 liv. 17 sols, montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789, et celle de 600 l. qu'ils se proposent de prélever sur le produit de leurs bois communaux. Cette adresse est au Bureau des dons patriotiques. N°s. 1312.

La Compagnie de l'Arquebuse de la ville de Dormans en Champagne a offert à l'Assemblée une somme de 200 liv. qui sera versée à la caisse des dons patriotiques aux termes fixés par le Décret de l'Assemblée Nationale. La délibération, prise à ce sujet par ladite Compagnie, et son adresse à l'Assemblée sont au Bureau des dons patriotiques. 1313.

Il a été déposé à la caisse des dons pa- 1314.

triotiques un petit sac cacheté, adressé à M. le Président de l'Assemblée, qui s'est trouvé contenir la somme de 1154 liv., et la quantité de six marcs quatre onces d'argenterie offerte en don patriotique par les Citoyens de la ville de Cluny en Mâconnois. Les adresses relatives à ce don sont au Bureau des dons patriotiques.

EXTRAIT

Du Registre des Dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

VINGT-CINQUIÈME SEMAINE.

Du 23 Février 1790.

M. Champeaux, Maire de la ville de S. Brieuc et Député à l'Assemblée Nationale, a offert en don patriotique, au nom de M. Bagot, Docteur en Médecine et Suppléant de Maire à Saint-Brieuc, la quantité de deux marcs cinq onces dix-huit deniers d'argenterie, et deux onces dix deniers d'or, contenus en deux récépissés du Directeur de la Monnoie de Paris, du 19 de ce mois, évalués ensemble 384 l. 4 sols 7 deniers, que M. Bagot a déclaré devoir servir d'autant à l'acquit de la contribution du quart de son revenu, qu'il a annoncé être de 800 liv., mais qu'il a porté à 1200 liv., son intention étant de

Du 23 Fév. 1790. N°. 1315.

donner à sa Municipalité un exemple de patriotisme. Ces deux récépissés sont déposés au bureau des dons patriotiques.

Nos. 1316. Un Citoyen de Nantes, qui desire ne pas être nommé, a offert en don patriotique à l'Assemblée une somme de 432 liv. contenue en une lettre-de-change de pareille somme, payable à un jour de date à l'ordre de MM. les Trésoriers sur MM. Cottin, Jauge et Girardot, Banquiers à Paris. La lettre d'envoi de cet effet est au bureau des dons patriotiques.

1317. Une partie de la Garde Nationale de Joigny a remis en don patriotique une somme de 200 livres, montant d'une gratification qui lui fut accordée par les Fermiers-généraux à la suite de l'arrestation d'une voiture chargée de tabac et de sel de contrebande. La lettre qui annonce cette offrande est au bureau des dons patriotiques.

1318. M. Desbreaux, Chevalier de Saint-Louis, déclare renoncer, au profit de la caisse nationale, à ses droits et prétentions sur le privilége du canal de Champagne, ce qui forme un objet de plus de 40,000 livres.

Cette renonciation et une lettre de M. le Comte de Mirabeau à M. le Président, relative à cette offre, sont au bureau des dons patriotiques.

Par délibération des Habitans de Dampmart, près Lagny sur Marne, il a été arrêté d'offrir à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Copie de cette délibération est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1319.

Dom Desiré la Fournière ayant annoncé, dès le mois d'Octobre dernier, qu'il avoit l'intention de faire abandon d'une action de tontine de 200 liv. placée sur sa tête, sous la condition qu'il recouvreroit la liberté dont une lettre-de-cachet sans terme l'avoit privé, a adressé à l'Assemblée le contrat de ladite rente, fixé avec les accroissemens à 18 liv. La lettre d'envoi de ce contrat est au bureau des dons patriotiques. 1320.

Du 24 Février 1790.

M. Demoy, Curé de Saint-Laurent de Paris, a déposé à la caisse des dons pa- 1321.

triotiques un calice et sa patène, une cafetière, un bougeoir et une timballe d'argent, doré en partie, le tout pesant ensemble six marcs trois onces, dont il fait hommage à l'Assemblée.

N°s. 1322. Les Habitans de la Paroisse de Plannay, Bailliage de Semur, offrent à l'Assemblée une somme de 1000 l., qui fait partie du prix des bois communaux de cette Communauté. La lettre d'annonce de cette offre est au bureau des dons patriotiques.

1323. M. du Bourg-Lancelot, Député à l'Assemblée, a déposé à la caisse des dons patriotiques une somme de 150 liv., qui est offerte à l'Assemblée par la Paroisse du Theil, Diocèse de Rennes en Bretagne.

1324. M. Pressac de la Chanage, Curé de S. Gaudent, près Civrai en Poitou, a adressé a l'Assemblée, 1°. au nom de M. Blanchet, Avocat au Parlement, Syndic de la Municipalité de Saint-Gaudent, un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, du 21 Janvier dernier, de la quantité d'un marc six onces un denier douze grains d'argenterie, évaluée 94 liv. 9 den.;

2°. De la part de M. Dexmier du Roc,

demeurant à Saint-Gaudent, un autre récépissé du Directeur de la même Monnoie, de quatre onces dix-huit deniers d'argenterie, évaluée 31 liv. 15 sols 3 den. La lettre de M. Pressac est au bureau des dons patriotiques.

La ville d'Oberenheim en Alsace offre à l'Assemblée Nationale l'abandon d'une rente constituée à son profit, en 1747, au principal de 13,000 liv., ainsi que de tous les arrérages de cette rente échus depuis 1788; ils offrent en outre une somme de 3000 liv., ce qui formera celle de 16,000 l. Un extrait du Procès-verbal des Séances de la Commission intermédiaire d'Alsace et une lettre relative à cette offre sont au bureau des dons patriotiques. Nos. 1325.

Du 25 Février 1790.

Les Citoyens de la ville de Morlaix en Bretagne ont offert en don patriotique à l'Assemblée la quantité de soixante-deux marcs une once quatre gros d'argenterie, qu'ils ont annoncé avoir remis à la Messagerie de Morlaix. Une adresse des Membres du Conseil permanent de cette ville et un 1326.

extrait du registre des Messageries de Morlaix relatifs à cette offre sont au bureau des dons patriotiques.

Nos. 1327. M. Coulon, Contrôleur-général des Fermes à Blay, fait don à la Nation de deux parties de rente viagère tontine, constituées par contrats des 2 Décembre 1760 et 10 Mars 1761, ensemble tous les arrérages desdites rentes échus jusqu'à ce jour. Les grosses de ces contrats et une procuration passée par M. Coulon à M. Gisors, pour faire cette offrande, sont au bureau des dons patriotiques.

1328. Les Officiers Municipaux et les Citoyens de Poissy ont offert en don patriotique à l'Assemblée une somme de 326 liv., qui a été déposée à la caisse par M. le Paultre, Député de Flandre-Wallon à l'Assemblée. La note de ce don est au bureau des dons patriotiques.

1329. Les Habitans de la Paroisse de Rue, près Pontoise, ont fait don d'une somme de 96 l., qui a été ci-devant déposée à la caisse des dons patriotiques par M. le Duc de Lévis. Une note de ce don est au bureau des dons patriotiques.

M. Bacy, Officier de la Garde Nationale de Bailleul en Flandre, a présenté en don patriotique à l'Assemblée, au nom de plusieurs Citoyens et Citoyennes de cette ville et des Confrairies de Saint-Sébastien et de Sainte-Barbe du même lieu, la quantité de dix-sept marcs quatre onces d'argenterie, qui a été déposée à la caisse patriotique. La liste des personnes qui ont contribué à ce don est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1330.

Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques un panier remis à la Messagerie de Josselin en Bretagne, contenant une lampe et deux chandeliers d'Eglise, pesant seize marcs cinq onces un gros. 1331.

M. la Roche, Procureur-fiscal et Notaire à Vernouillet, offre l'abandon, 1°. du quart qui lui appartient comme Commissaire de Police des Ville et Fort de Meulan dans les amendes prononcées depuis 1775 jusqu'au premier Juillet 1781 ; 2°. de 60 liv. qui lui sont dues par les Fermiers-généraux pour indemnité de deux minots de sel qu'il a payé 63 liv. chacun, et qui ont été modérés à 30 liv. ; 3°. et enfin ce qui doit lui revenir en sa qualité de Député- 1332.

Electeur de Vernouillet et Chapet aux Assemblées primaires de la Prévôté et Vicomté de Paris. Son adresse est au bureau des dons patriotiques.

Nos. 1333. Adresse des Membres du Bureau Municipal de Vannes, par laquelle ils annoncent, au nom des Citoyens de cette ville, la quantité de quarante-huit marcs deux onces d'argenterie et deux gros et demi trente grains d'or, qu'ils ont envoyée à Nantes. Cette adresse et la copie de différens récépissés de ces effets sont au bureau des dons patriotiques.

Du 26 Février 1790.

1334. MM. de l'Oratoire, Professeurs de l'Ecole Royale de Juilly, ont offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale une somme de 500 liv. et la quantité d'un marc cinq onces d'argenterie en boucles et autres petits effets.

1335. M. Crochet, Soldat de la Garde Nationale de Paris, District des Enfans-Rouges, a offert à l'Assemblée Nationale une somme de 300 liv. et deux paires de boucles d'argent pesant six onces cinq gros, qui ont

été remis à la caisse des dons patriotiques, et qu'il a déclaré offrir indépendamment de sa contribution patriotique. La copie d'une adresse à M. le Président et un extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du District des Enfans-Rouges, relatifs à cette offre, sont au bureau des dons patriotiques.

M. Creuzé de la Touche, Député à l'Assemblée, a offert, 1°. au nom de la Communauté de Ponthumé, près Châtellerault, l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789; 2°. et de la part du Curé de la même Paroisse, une somme de 150 liv. La note de cette offre est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1336.

M. Fr. Philip, françois, demeurant à Palerme, a adressé en don patriotique à l'Assemblée une somme de 1429 l. 9 s. 5 d. en une traite de pareille somme, datée du 31 Décembre, et payable à soixante jours de date sur MM. Moymer et Compagnie, de Lyon. L'adresse de M. Philip est au bureau des dons patriotiques. 1337.

N°s. 1338. Les Communautés d'Auteuil et Veuvey-sur-Ouche, près Dijon, annoncent que la plupart des Habitans de ces lieux n'étant pas dans le cas de la contribution patriotique, à cause de la modicité de leur fortune, ils ont cependant voulu concourir à l'allégement de la chose publique, et ont en conséquence formé entre eux une souscription d'environ 1200 liv., qu'ils offrent en don patriotique. L'adresse qui annonce cette offrande est au bureau des dons patriotiques.

1339. M. Vieillart, Député de Reims à l'Assemblée, a offert et déposé en don patriotique, au nom d'une personne de Reims qui a desiré ne pas être nommée, une somme de 11 liv.

1340. La Garde Nationale de Vallérangue, Diocèse d'Alais, offre à l'Assemblée le montant de la gratification qu'elle a lieu d'espérer de la Ferme générale pour l'arrestation d'une voiture chargée de contrebande. L'adresse qui contient cette offre est au bureau des dons patriotiques.

1341. Les Citoyens du District de Saint-Jacques-l'Hôpital de Paris ont offert en don pa-

triotique à l'Assemblée, 1°. la quantité de cinquante-huit marcs quatre onces d'argenterie en boucles et autres effets; 2°. celle de 4 onces 5 gros et demi d'or, qui ont été déposés à la caisse des dons patriotiques.

M. de la Poize, Electeur, Architecte-Ingénieur d'une Compagnie du Bataillon de Saint-Jacques l'Hôpital, a fait don de deux billets de 600 liv. de la loterie royale, établie par Arrêt du Conseil du 5 Avril 1783, et de deux coupons d'intérêt de ladite loterie de chacun 24 liv., faisant ensemble 1248 liv. Sa lettre est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1342.

Du 27 Février 1790.

M. le Curé de Vintranges, Député à l'Assemblée, a offert en don patriotique une somme de 432 liv., qu'il a déposée à la caisse. La note de ce don est au bureau des dons patriotiques. 1343.

M. Desprez de Bussy, demeurant à Roanne, annonce, par une adresse à l'Assemblée, qu'il offre une paire de boucles d'argent et une somme qu'il ne détermine pas, laquelle sera remise avec le montant 1344.

d'une souscription ouverte dans cette ville; il annonce que son offrande surpasse le quart de son revenu, et qu'il renonce au remboursement qu'il auroit droit d'attendre. Son adresse à l'Assemblée est au bureau des dons patriotiques.

1345. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques la quantité de treize marcs cinq onces deux gros d'argenterie en boucles et autres petits effets; plus, deux croix, un cœur, un anneau, et une paire de boucles d'oreilles, pesant trois gros, et une somme de 9 liv., offerts en don patriotique par les Habitans de la ville de Sancerre, ainsi que l'a déclaré M. Grangier, Député à l'Assemblée.

1346. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques une caisse contenant soixante-deux marcs une once deux gros d'argenterie en boucles et autres effets, et quatre gros et demi d'or en bijoux, offerts en don patriotique par les Citoyens de la ville de Morlaix, suivant l'annonce qu'ils en ont faite, et qui est énoncée au n°. 1326.

1347. Les Habitans de la ville de Lansneven en Bretagne ont adressé en don patriotique

à l'Assemblée la quantité de quarante-quatre marcs sept onces d'argenterie, qui a été déposée au bureau desdits dons.

M. Bertin, Provincial des Carmes Déchaussés de Marseille, a offert en don patriotique un récépissé du Directeur des Monnoies de Marseille, montant à 1003 l. 2 sols 6 den., dont 454 liv. 6 den. pour la contribution du quart de son revenu, et 549 liv. 2 sols pour don patriotique, lequel récépissé est entre les mains de M. Garat, Caissier-général du Grand-Comptant au Trésor Royal. N°s. 1348.

Le Chapitre de Linois, près Montlhéry, offre à l'Assemblée deux encensoirs pesant ensemble sept marcs deux onces six gros. La lettre qui annonce cette offrande est au bureau des dons patriotiques. 1349.

Les Maîtres Cordonniers de Châlons-sur-Saône offrent à l'Assemblée l'abandon de 30 liv. de rente perpétuelle et de deux années d'intérêts qui en sont échus. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques. 1350.

Un Citoyen de la ville de Rennes, qui a desiré n'être connu que par les lettres M. Y. B., a fait don d'une somme de 2409 l. 1351.

contenue en une lettre-de-change payable sur M. Garat, Caissier-général du Trésor Royal. Cette lettre-de-change a été déposée au bureau des dons patriotiques par M. Queru de la Coste, Député de Rennes à l'Assemblée Nationale.

N°s. 1352. La Communauté de Sainte-Barde a fait don d'une somme de 678 liv. 4 sols 6 d. et de trois paires de boucles, une médaille et deux boutons d'argent, pesant un marc trois onces trois gros, déposés au bureau des dons patriotiques.

1353. La Communauté des Procureurs du Bailliage de Charolles offre à l'Assemblée l'abandon de 22 liv. de rente créée originairement au principal de 2200 liv., et d'environ vingt années d'arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour. Leur adresse à l'Assemblée et les titres de propriété de cette rente sont au bureau des dons patriotiques.

1354. Le sieur Leconte, Notaire Royal et Conseiller du Roi, Echevin à Bernay, offre à l'Assemblée l'abandon de la finance de son office d'Echevin, évaluée à 400 liv., et deux années d'arrérages de gages montant

à 35 liv. 12 sols. L'adresse de M. Leconte et la quittance de finance de cet office sont au bureau des dons patriotiques.

M. Macé, Prêtre de l'Evêché de Vannes, demeurant à Rennes, offre à l'Assemblée une somme de 1500 liv. contenue en un effet payable à vue sur lui. Il déclare que cette somme est applicable tant à l'acquit de sa contribution qu'à un pur don patriotique. La lettre qui annonce cette offre est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1355.

Les Ouvriers, employés à la barrière de la rue des Amandiers de Paris, ont remis en don patriotique à l'Assemblée une somme de 45 liv. 4 sols 6 den. restant de plus forte somme qu'ils ont formée pour faire chanter une grand'messe et un *Te Deum*. 1356.

Une personne qui a gardé l'anonyme a fait déposer à la caisse des dons patriotiques une somme de 3000 liv. en billets de caisse, dont elle fait hommage à l'Assemblée. 1357.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Vingt-sixième Semaine.

Du 1er Mars 1790.

Une personne qui desire ne pas être nommée a fait déposer au bureau des dons patriotiques une somme de 200 liv., dont elle fait hommage à l'Assemblée. Du 1er Mars 1790. Nos. 1358.

Les Habitans de la Paroisse de Fauville, près Evreux, font abandon de ce qui doit leur revenir en moins imposé du supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Une délibération des Habitans et une adresse des Membres du Bureau Intermédiaire d'Evreux, relatives à cette offre, sont au bureau des dons patriotiques. 1359.

Les Habitans de la Paroisse de S. Eugène en Saintonge, dont la plupart ne 1360.

sont pas dans le cas de la contribution patriotique, ont voulu cependant concourir au soulagement de la dette nationale, et ont ouvert en conséquence une souscription dont le montant est de 1523 l. 15 s., que M. Coslin de Fredonville, Maire dudit lieu, s'engage de payer dans le courant de Mars, présent mois, sous la réserve d'être autorisé à se faire rembourser par les contribuables de la Paroisse, aux époques fixées par le Décret de l'Assemblée. Sa soumission à cet égard, et une lettre à l'Assemblée, relative à ce don, sont au bureau des dons patriotiques.

N°. 1361. Adresse des Officiers Municipaux de la ville de Lizieux, par laquelle ils annoncent l'envoi d'un don patriotique offert par les Citoyens de cette ville. Cette adresse est au bureau des dons patriotiques.

1362. Adresse du Comité Municipal de la ville du Mans, par laquelle ils annoncent que les Citoyens de cette ville font le don de leurs boucles d'argent. Cette adresse est au bureau des dons patriotiques.

1363. Adresse de plusieurs Citoyens du District de Saint-Roch, formés en une Com-

pagnie de Soldats vétérans, par laquelle ils annoncent le don d'une somme de 17241. Cette adresse est au bureau patriotique.

Nota. L'offre ci-dessus fait partie de celle présentée et réalisée par le n°. 645.

Les Habitans du bourg d'Auviller-les-Forges en Champagne, dont la plus grande partie ne sont pas dans le cas de la contribution du quart de revenu à cause de la modicité de leur fortune, ont résolu de concourir à l'allégement de la dette commune, et d'offrir une somme de 1221 l. 6 sols. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1364.

Les Citoyens de la ville de Saveterre en Rouergue ont arrêté, par délibération du 30 Janvier dernier, de renoncer à tous les priviléges particuliers accordés à leur ville par Philippe-le-Bel, Charles V et autres Rois, leurs successeurs, et d'abandonner une rente créée originairement au principal de 1760 liv., provenant de l'acquisition de divers offices municipaux de ladite ville. Les titres de propriété de cette rente, la délibération prise relativement à cet abandon, et une adresse des Officiers Mu- 1363

nicipaux de Saveterre sont au bureau des dons patriotiques.

N°s. 1366. Adresse des Citoyens de la ville de Louviers, par laquelle ils annoncent à l'Assemblée un don patriotique de la valeur de 2625 l. Cette adresse est au bureau des dons patriotiques.

1367. Les Habitans de la Paroisse de Gerde en Bigorre, dont la presque totalité se trouve exempte de la contribution patriotique à cause de la modicité de leur fortune, ont arrêté de faire don d'une somme de 1000 l., que le sieur Sarade sera tenu de payer lorsqu'elle aura été acceptée par l'Assemblée. La délibération prise à ce sujet est au bureau des dons patriotiques.

1368. Les Officiers Municipaux de la ville de Mussy-l'Evêque offrent à l'Assemblée l'abandon de la finance des offices de Maire, Lieutenant de Maire, etc., de cette ville, évalués 1500 liv., suivant la quittance de finance jointe à leur adresse Le tout déposé au bureau des dons patriotiques.

1369. Par délibération du 7 Janvier dernier, les Habitans de la Paroisse de Marpin, Bailliage de Dôle, dont aucun ne se trouve

dans le cas de la contribution patriotique à cause de la modicité de leur fortune, offrent à l'Assemblée la somme de 2000 l., à prendre en plus forte somme, produit de la vente de leur bois communaux, qui est déposé entre les mains du receveur des Domaines de la Province. Cette délibération est au bureau des dons patriotiques.

Les Habitans de la Paroisse de Brié en Dauphiné, dont aucun ne se trouve dans la position de payer le quart de contribution patriotique, offrent à l'Assemblée l'abandon d'une rente créée originairement au principal de 931 liv. 3 sols 4 den., ainsi que des arrérages échus depuis 1787. La délibération qu'ils ont prise à ce sujet est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1370.

Les Habitans de la Paroisse de Vannaveys en Dauphiné ont arrêté, par délibération prise le 27 Décembre dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée l'abandon d'une rente créée originairement au principal de 1356 liv., et des intérêts qui sont échus jusqu'à ce jour. Cette délibération et l'adresse qui l'annonce sont au bureau des dons patriotiques. 1371.

Nos. 1372. Les Président, vice-Président, Préfet et Secrétaire du Collége Anglois, établi à S. Omer, offrent à l'Assemblée une somme de 6000 liv. en déduction de 30,000 liv. d'arrérages de pension qui sont dus à cet établissement par le Gouvernement. Une adresse du Président du Conseil de la Garde Nationale de Saint-Omer, relative à cette offre, est au bureau des dons patriotiques.

1373. La Communauté des Maîtres Canonniers, Fondeurs et Chaudronniers, composant la Confrairie de Sainte-Barbe de Marseille, ont arrêté, par délibération prise le 15 Novembre dernier, d'offrir à l'Assemblée l'abandon de l'emplacement de la Chapelle de Sainte-Barbe, sous la réserve de 4000 l. qui doivent servir à acquitter les charges de la Confrairie. La délibération prise à ce sujet est au bureau des dons patriotiques, avec une lettre de M. Dandré, qui annonce ce don.

1374. La Communauté des Maîtres Horlogers de Marseille a arrêté, par délibération du 11 Février dernier, d'offrir à l'Assemblée l'abandon d'une rente de 40 liv., au principal de 800 liv. et de tous les arrérages

échus jusqu'à ce jour. Ladite délibération, la quittance de finance de ladite rente, et une adresse relative à cette offre, sont au bureau des dons patriotiques.

Il a été déposé au bureau des dons patriotiques une caisse adressée à l'Assemblée Nationale, et contenant des chandeliers, bâtons de chantres, et autres ornemens d'Eglise, le tout d'argent, pesant ensemble cent vingt-huit marcs quatre onces deux gros et demi, offert par les Chanoines prébendés de la Cathédrale de Carcassonne en Languedoc. N°s. 1375.

Les Citoyens de la ville de Brest ont adressé en don patriotique à l'Assemblée la quantité de trois cent soixante-trois marcs cinq onces sept gros d'argenterie, en boucles et autres petits effets; quatorze marcs trois onces six gros et demi d'argenterie dorée; trois marcs six onces six gros de bijoux d'or; trois onces six gros de galon d'argent; cinq onces trois gros de galon d'or: plus, cinq montres d'or, une bague composée de dix diamans montée en or, et une paire de boucles en pierres fausses, montées en or et argent. L'adresse 1376.

des Citoyens de cette ville, et une note des effets ci-devant détaillés, sont au bureau des dons patriotiques.

Du 3 Mars 1790.

N°s. 1377. MM. les Commissaires de la Chambre de l'Union de la Garde Nationale de Lille ont adressé en don patriotique à l'Assemblée, tant en leur nom qu'en celui de plusieurs Citoyens de la même ville, un récépissé du Directeur de la Monnoie, du 27 Février dernier, de la quantité de vingt-neuf marcs quatre onces d'argenterie évaluée 1498 l. 9 s. 6 den. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques.

1378. M. Verquier de la Prade, Maire de Vic-de-Sos, au Comté de Foix, offre à l'Assemblée le don de la finance de son office de Maire de ce lieu, évalué 3600 livres, et encore la somme de 1100 liv. qui lui est due pour l'office de Juge-Bailli de la vallée dudit Vic-de-Sos. La quittance de finance de ce dernier office et un certificat de M. de Montgaillard, qui justifie de la propriété de cet office en faveur de M. Ver-

quier, sont au bureau des dons patriotiques, avec son adresse à l'Assemblée.

Les Citoyens de la ville de Pellegrue en Alliet annoncent que tous, à l'exception de deux d'entr'eux, ne sont point dans le cas de la contribution à cause de la modicité de leur revenu; mais que cependant ils veulent concourir autant qu'il est en leur pouvoir à l'allégement de la dette nationale, et offrent en conséquence une somme de 14000 liv., qu'ils s'obligent de payer aux termes fixés pour la contribution patriotique. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1379.

Les Habitans de Saint-Quentin-Macogny, Election de Soissons, qui sont presque tous Journaliers, offrent en don patriotique une somme de 15 l. qu'ils ont remise au Maire de leur Paroisse. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques. 1380.

La Fabrique de Sèvres a arrêté, par délibération du 17 Janvier dernier, d'offrir à l'Assemblée l'abandon d'une rente de 7 l. 10 sols, au principal de 150 liv., affectée et hypothéquée sur une maison située au même lieu. Extrait de la délibération prise 1381.

à ce sujet est au bureau des dons patriotiques.

N°. 1382. Les Habitans de la Paroisse de Monchamps en Bas-Poitou offrent à l'Assemblée une somme de 200 liv. pour tenir lieu de la contribution patriotique des Habitans les moins aisés de ce lieu, cette somme prise sur les deniers de la Fabrique. M. Gallot, Député à l'Assemblée, a déposé, en acquit de cette somme, à la caisse des dons patriotiques, un mandat de 558 liv., sur lequel il lui a été remis 358 liv.

1383. Les Membres composant la nouvelle Municipalité de Vernantes ont offert à l'Assemblée une somme de 240 livres, qui a été déposée au bureau des dons patriotiques. Leur adresse relative à cette offrande est au bureau des dons patriotiques.

1384. M. le Marquis du Boutet de Murainville a adressé en don patriotique, au nom du sieur Anseau, Cuisinier de l'Abbaye de Clairvaux, une somme de 120 liv. contenue en une traite de pareille somme, payable au porteur sur le sieur Adam. L'adresse de M. le Marquis du Boutet est au bureau des dons patriotiques.

Les Gens de M. le Duc de Penthièvre ont offert en don patriotique à l'Assemblée une somme de 3000 liv. qui a été déposée au bureau des dons patriotiques. N°. 1385.

M. le Bègue d'Oyseville, Procureur-Syndic du Département de Pithiviers, annonce, par une adresse à M. le Président, que trente Citoyens de ce lieu offrent à l'Assemblée neuf marcs d'argenterie, quelques grains d'or, et une somme de 30 liv., et que le tout a été remis à la Diligence, le 28 Février dernier. Cette adresse est au bureau des dons patriotiques, 1386.

Les Habitans de la ville de Montmirail en Brie offrent à l'Assemblée la quantité d'onze marcs sept onces d'argenterie en boucles, et un demi-gros seize grains d'or, qui ont été déposés au bureau des dons patriotiques, avec la note de ce don. 1387.

La Garde Nationale du District de Saint-Martin-des-Champs de Paris a offert en don patriotique à l'Assemblée une somme de 300 l., et la quantité de trente-deux marcs quatre onces d'argenterie, qui ont été déposées au bureau des dons patriotiques. 1388.

M. de Champeaux, Député de Saint- 1389.

Brieuc à l'Assemblée, a déposé au bureau des dons patriotiques, au nom de Madame et de Mademoiselle le Normand de la Hulnaye, demeurant à Saint-Brieuc, 1°. un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris, du 19 Février dernier, de la quantité de trois marcs trois onces dix deniers douze grains d'argenterie, évaluée 129 l. 19 sols 7 den.; 2°. la somme de 844 liv. 4 sols 9 d. en espèces, sur lesquelles deux sommes, montant à 974 liv. 4 sols 4 den., lesdites dames déclarent que leur intention est que celle de 850 liv. 10 sols serve à l'acquit de leur contribution patriotique; elles offrent en outre l'abandon des arrérages de deux parties de rentes; l'une, de 87 liv. 10 sols sur les aides et gabelles, qui sont dues depuis 1784; et l'autre, de 20 liv. sur la Compagnie des Indes, dont les arrérages sont dus depuis 1780 jusques et compris 1789 inclusivement.

N°. 1390. Les Citoyens de la ville de Dunkerque ont offert à l'Assemblée, 1°. une somme de 159 liv. en espèces; 2°. la quantité de vingt-quatre marcs deux onces trois gros d'argenterie, qui ont été déposés au bureau

des dons patriotiques, avec les adresses et pièces relatives à cette offre.

Il a été déposé au bureau des dons pa- N°. 1391.
triotiques une caisse contenant, 1°. la quantité de douze marcs sept onces deux gros d'argenterie, et une once sept gros d'or, avec une somme de 189 livres 13 sols en espèces ; le tout offert en don patriotique par les Citoyens de la ville de Loches.

Nota. On observe que, par une note renfermée avec les effets ci-dessus, il devoit se trouver une somme de 193 l. 4 s., et que cependant elle ne renfermoit que 189 liv. 13 sols. Cette note est au bureau des dons patriotiques.

Du 6 Mars 1790.

M. Raymond de Saint-Sauveur, Maître 1392.
des Requêtes, a offert à l'Assemblée la remise d'un dixième sur ses rentes viagères, montant ensemble à 6800 liv., et d'un cinquième sur ses rentes perpétuelles, dont le total est de 1500 liv. : il annonce qu'il espère que son exemple sera suivi, ce qui formera un soulagement considérable pour

les finances. Son adresse est au bureau des dons patriotiques.

N°. 1393. Par délibération prise, le 7 Février dernier, par la Communauté de Peyrins en Dauphiné, il a été arrêté de faire abandon des finances des offices municipaux appartenant à cette Communauté, lesquelles sont évaluées 6270 l. Copie de ladite délibération est au bureau des dons patriotiques.

1394. M. le Comte de Pardieu a offert à l'Assemblée et déposé au bureau des dons patriotiques, au nom de la Communauté de Bray-Saint-Christophe, près Saint-Quentin, une somme de 600 liv.

EXTRAIT

Du Registre des Dons patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

VINGT-SEPTIÈME SEMAINE.

Du 8 Mars 1790.

M. de Rotrou, Curé de Théligny, Province du Maine, a adressé en don patriotique à l'Assemblée un ciboire, une paire de boucles à souliers, une paire à jarretières et une paire de boutons de manche, pesant un marc une once trois gros, qui ont été déposés à la caisse patriotique. La lettre, par laquelle il annonce ces effets, est au bureau desdits dons. Du 8 Mars 1790. N°. 1395.

Les Habitans de la Communauté de Bouthancourt ont annoncé que, par une souscription ouverte entre eux, ils ont formé une somme de 8226 liv. 16 sols, qu'ils s'obligent de payer aux termes fixés pour la contribution patriotique. L'adresse qui an- 1396.

nonce cette offre est au bureau des dons patriotiques.

N°s. 1397. M. Desvaux, Curé de Saint-Michel-de-la-Forêt, Diocèse d'Evreux en Normandie, et M. Marais, Vicaire de la même Paroisse, ont offert en don patriotique à l'Assemblée trois paires de boucles à souliers et trois paires à jarretières, pesant ensemble six onces quatre gros, qui ont été déposés au bureau des dons patriotiques par M. Dézerst.

1398. Les Habitans de la ville de Meulan offrent à l'Assemblée, 1°. l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789; 2°. au nom de la Garde Nationale, les gratifications qui lui sont accordées pour l'arrestation qu'elle fit de plusieurs contrebandiers; 3°. et de la part d'une jeune famille, l'annonce d'un don patriotique en argent, qui a été déposé chez le Trésorier de ladite ville, et annoncé pour 45 liv. La note de ce don est au bureau des dons patriotiques.

1399. M. de la Thuillerie a offert à l'Assemblée Nationale, au nom de la ville de S. Etienne en Forez, 1°. une somme de 103 l.

qu'il a déposée à la caisse des dons patriotiques ; 2°. la quantité de dix-sept marcs dix-sept deniers d'argenterie, et une once treize den. douze grains de bijoux d'or, qu'il a déclaré avoir été envoyée à la Monnoie de Lyon par les Officiers Municipaux de ladite ville de S. Etienne. M. de la Thuillerie a annoncé qu'il feroit remettre au bureau des dons patriotiques le récépissé du Directeur des Monnoies de Lyon des effets d'or et d'argent ci-devant désignés. Le reçu du Directeur des Messageries desdits effets a été remis au bureau des dons patriotiques.

M. Guénot, Curé de Chevannay, offre à l'Asssemblée le don d'une médaille d'or pesant deux onces quatre gros et demi et vingt-cinq grains, qui a été déposée au bureau des dons patriotiques. N°s. 1400.

M. Pareant de Chassy, Député du Nivernois, a offert en don patriotique, au nom de M. Chaillou, Elu en l'Election de la Charité-sur-Loire, l'abandon de la finance dudit office évalué 6000 l. M. Chaillou abandonne en même temps tous les arrérages de gages qui en sont échus jusqu'à ce jour. La quittance de finances et 1401.

autres pièces relatives à la propriété de cette offre sont au bureau des dons patriotiques.

Du 9 Mars 1790.

N°. 1402. M. Rousselet, Député du Bailliage de Provins à l'Assemblée, a offert en don patriotique, au nom de M. Colin Desmurs, Lieutenant-général honoraire du Présidial de Provins, la somme de 665 liv.; savoir, 1°. 400 liv., au montant d'une quittance de finance de l'office de premier Echevin, dont étoit revêtu M. son père; 2°. 265 l. pour deux années de gages de ladite charge de Lieutenant-général : M. Colin déclare en outre faire abandon des arrérages desdits gages qui pourroient lui être dus indépendamment de ceux des deux années ci-dessus énoncées. La quittance de finance dudit office est au bureau des dons patriotiques ainsi que les autres titres en dépendans.

1403. M. Rousselet, Député à l'Assemblée, a offert en don patriotique, au nom de Madame veuve Charpillon, donataire de feu son mari, demeurant à Donne-Marie en Montois, la finance de l'office de Procureur du Roi de la ville de Donne-Marie,

dont son mari étoit revêtu. La quittance de finance dudit office a été déposée au bureau des dons patriotiques par M. Rousselet.

M. Repoux, Député d'Autun à l'Assemblée, a déposé à la caisse des dons patriotiques la quantité de dix-neuf marcs trois onces un gros d'argenterie en boucles et autres effets, et une boucle de col en or, pesant cinq gros foibles; le tout offert en don patriotique par plusieurs Citoyens de la ville de Bourbon-Lancy. N°. 1404.

Le sieur Pierre Reynier, ancien Professeur de belles-lettres et Président d'un des Districts de Marseille, abandonne une rente de 2 liv. 10 sols, au principal de 50 l., ainsi que les intérêts qui peuvent lui en être dus. La note d'abandon qu'il fait de cette rente est au bureau des dons patriotiques. 1405.

Les Habitans de la Ville et Communauté d'Arnay-le-Duc ont arrêté, par délibération du 21 Février dernier, d'offrir à l'Assemblée l'abandon de cinq parties de rentes dont ils jouissent sur le Trésor Royal; la première, de 75 liv. 5 sols, au principal de 1406.

1905 liv. ; la seconde, de 54 liv., au principal de 1080 liv. ; la troisième, de 30 l. 8 s. 10 den., au principal de 608 liv. 17 s. 6 den. ; la quatrième, de 30 liv. 4 s. 9 d., au principal de 604 l. 15 s. 10 den. ; et la cinquième, de 39 liv. 16 sols 6 den., au principal de 796 liv. 10 sols, constituées par contrats passés devant Notaires à Paris, le 30 Décembre 1765. Les quittance de finance et grosses de ces contrats de rentes sont au bureau des dons patriotiques, avec copie de la délibération relative à l'abandon ci-devant mentionné.

N°s. 1407. La Communauté des Procureurs de la ville d'Arnay-le-Duc offre à l'Assemblée l'abandon d'une rente de 44 liv., au principal de 880 l., reconstituée par contrat passé devant Notaires, à Paris, le 22 Mai 1766. Ils offrent en outre tous les arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour. La grosse dudit contrat, la quittance de finance et la délibération prise relativement à cette offrande sont au bureau des dons patriotiques.

1408. Les Habitans de la Communauté de la Bastie-Vieille en Dauphiné offrent à l'As-

semblée, 1°. l'abandon d'une rente de 12 livres 2 sols 9 den., au principal de 242 liv. 15 sols, avec les arrérages qui en sont dus jusqu'à ce moment; 2°. et une somme de 166 livres, montant d'une souscription volontaire formée par plusieurs particuliers de cette Communauté; lesdites sommes payables aux termes réglés pour la contribution patriotique. Les lettres et autres pièces relatives à cette offre sont au bureau des dons patriotiques.

Les Habitans de la Paroisse de Boullay-des-Deux-Eglises offrent à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. L'adresse, par laquelle ils annoncent ce don, est au bureau patriotique. N°s. 1409.

M. Renard, Curé de Pocé, Diocèse de Tours, près Amboise, fait don de 106 l. 12 sols 6 den. pour six mois d'arrérages d'une rente, montant à 213 livres 5 sols. L'adresse, par laquelle il annonce cette offrande, est au bureau des dons patriotiques. 1410.

Les Habitans de la Communauté de Corp 1411.

en Dauphiné ont arrêté, par délibération prise le 21 Février dernier, de faire offrande à l'Assemblée du capital et des arrérages échus jusqu'à ce jour d'une rente qui appartient à cette Communauté assignée sur les Etats de Bretagne, et créée originairement au principal d'environ 3000 liv. La délibération prise à ce sujet et la lettre d'envoi sont au bureau des dons patriotiques.

N°s. 1412. Les Habitans de la Communauté de la Corbière, dont aucun n'est dans le cas de la contribution patriotique à cause de la modicité de leur fortune, ont arrêté, par délibération du 4 Décembre dernier, de faire don d'une somme de 100 l., payable le 30 Avril prochain. Ladite délibération est au bureau des dons patriotiques.

1413. Les Habitans de la Paroisse de Belmont ont arrêté, par délibération du 4 Décembre dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée une somme de 100 liv., payable au 30 Avril prochain, pour tenir lieu de la contribution patriotique, à laquelle aucun d'eux n'est sujet. Ladite délibération est au bureau des dons patriotiques.

Les

Les Citoyens de la ville de Château-du-Loir ont offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale la quantité de quatre-vingt-treize marcs quatre onces six gros et demi d'argenterie, et sept gros et demi d'or, qui ont été remis à la caisse patriotique avec une somme de 195 livres, par MM. Mauboussin et Rousseaux, Députés extraordinaires de ladite ville. Les extrait, adresse et liste des personnes qui ont contribué à ce don, sont au bureau des dons patriotiques. N°s. 1414.

La Communauté de Bellacueil en Dauphiné fait hommage à l'Assemblée de l'abandon d'une rente de 28 liv. 2 sols 7 den., principal de 562 liv. 11 sols 8 den., reconstituée par contrat du 29 Juillet 1766, ainsi que les arrérages qui en sont échus jusqu'à ce jour. Les titres de propriété de cette rente et la lettre d'annonce sont au bureau des dons patriotiques. 1415.

Du 10 Mars 1790.

La Compagnie du centre de la Garde Nationale du District des Récollets a fait hommage à l'Assemblée d'une somme de 1416.

120 liv., qui a été déposée au bureau des dons patriotiques par le Capitaine de ladite Compagnie.

Nos. 1417. Les Citoyens du District des Récollets ont offert en don patriotique à l'Assemblée la quantité de cinq marcs deux gros d'argenterie en boucles, qui ont été déposées au bureau des dons patriotiques.

1418. Les Habitans de la Paroisse de Julvecourt ont arrêté, par délibération du premier de ce mois, d'offrir à l'assemblée, 1°. l'abandon d'une rente au principal de 400 l., qui appartient à la Fabrique dudit lieu ; et 2°. 300 l. à prendre en plus forte somme qui est déposée entre les mains du Receveur-général des bois du Clermontois, et qui sera payée à trois époques par ladite Communauté. La délibération ci-devant mentionnée et une adresse à l'Assemblée, relative à ce don, sont au bureau des dons patriotiques.

1419. La Commune de Rueil a arrêté, par délibération du 28 Février dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six deniers mois 1789. Cette

délibération est au bureau des dons patriotiques.

La Compagnie de MM. les Porteurs de la châsse de Sainte-Geneviève ont déposé au bureau des dons patriotiques un récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, de la quantité de trente-quatre marcs trois onces trois deniers d'argenterie, dont ils font hommage à l'Assemblée. Extrait de la délibération prise à ce sujet est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1420.

M. Cottin de Guibeville, Chef d'Escadron de la Cavalerie Nationale, a déposé au bureau patriotique une somme de 300 liv., que les Habitans de Guibeville offrent en don à l'Assemblée. Leur adresse et une lettre relative à ce don sont à la caisse desdits dons. 1421.

Les Habitans de Lagny ont offert en don patriotique, 1°. la quantité d'onze marcs sept onces deux gros et demi d'argenterie en boucles et effets d'Eglise en vermeil; 2°. un gros et demi d'or en trois petites croix et une pièce de monnoie étrangère; 3°. et la somme de 889 liv. 8 s. 6 den. en espèces, qui ont été déposés au bureau des dons patriotiques. 1422.

Du 11 Mars 1790.

Nos. 1423. M. de la Luzerne, Ministre de la Marine, a annoncé, par une lettre datée du 26 Février dernier, que les cinq divisions du Corps Royal des Canonniers-Matelots, au Département de Brest, ont voté un don de 8622 liv. 4 sols 7 den. La lettre qui annonce ce don est au bureau des dons patriotiques.

1424. Madame de Boisguyon de Chaussepot, demeurant à Châteaudun, fait abandon des arrérages de deux parties de rentes, montant ensemble à 200 liv. 1 s. 8 d., qu'elle desire être employés; savoir, 156 l. pour la contribution; et le restant, pour don patriotique. Les notes relatives à ce don sont à la caisse patriotique.

1425. Les Habitans de la Paroisse de Lussac en Angoumois, dont la presque totalité ne sont point dans le cas de la contribution patriotique, offrent le don d'une somme de 378 liv. 5 sols, payable aux termes fixés pour la contribution. La liste de ceux qui ont contribué au don est à ce bureau des dons patriotiques.

M.

M. Joubert, demeurant à Varades, offre l'abandon d'une pension de 275 liv., qui lui fut accordée, après trente-un ans de service, en qualité de Receveur et Contrôleur dans la partie des traites. Il annonce qu'il desire que cet abandon serve à l'acquit de sa contribution patriotique. Sa lettre est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1426.

Les Religieuses du Couvent des Sœurs Grises, ordre de Saint-François, établies à Condé en Hainault, offrent le don d'une somme de 1000 liv., indépendamment du quart de leur revenu. Leur adresse, qui annonce cette offrande, est au bureau des dons patriotiques. 1427.

Les Habitans de la Paroisse de Chevanne, près Auxerre, dont la plus grande partie ne sont point sujets à la contribution patriotique à cause de la modicité de leur fortune, offrent à l'Assemblée le don d'une somme de 1091 liv. 16 sols, montant d'une souscription volontaire ouverte entre eux; ladite somme payable aux termes fixés pour la contribution patriotique. La liste des Souscripteurs a été déposée au bureau des dons patriotiques par M. Marie de la Forge, Député à l'Assemblée. 1428.

Du 12 Mars 1790.

N°s. 1429. M. Vieillard, Député du Bailliage de Coutance à l'Assemblée Nationale, lui a offert en don patriotique, au nom des Citoyens de la ville de Saint-Lo en Normandie, et des Chanoines réguliers de la Congrégation de France, et Pénitens établis dans ladite ville, 1°. la quantité de quatre-vingt-deux marcs cinq onces un gros d'argenterie en ornemens d'Eglise, boucles et autres effets ; 2°. deux bagues ; l'une, garnie de sept diamans ; et l'autre, en pierres fausses montées en or : une paire de boucles d'oreille pesant un demi-gros ; 3°. et la somme de 3003 liv. 5 sols 6 den. ; le tout déposé au bureau des dons patriotiques par M. Vieillard avec une note desdits effets.

Du 13 Mars 1790.

1430. MM. du Collége de Chirurgie de Paris ont présenté en don patriotique à l'Assemblée Nationale, 1°. la quantité de quarante-un marcs deux gros d'argenterie en jetons ; 2°. une chaîne de montre en or, pesant sept gros et demi douze grains ; 3°. la

somme de 2500 liv. en espèces ; 4°. une quittance d'arrérages de rente montant à 1112 liv. 10 sols ; 5°. trois coupons d'intérêts de la Compagnie des Indes, énoncés de 62 liv. 10 sols ; 6°. un coupon d'intérêt de la loterie royale de 1783, de la somme de 24 liv. ; 7°. et enfin dix volumes in-4°. reliés et dorés sur tranche ; savoir, cinq volumes des Mémoires de l'Académie, et cinq autres volumes des Prix de la même Académie. Tous lesquels objets ont été déposés au bureau des dons patriotiques avec la note desdits dons, par MM. Dufouart, Loustonneau, Sue, Lassus, Cezérac, Bousquet et Sedillot.

Les Habitans de la Paroisse de Vincennes, près Paris, ont arrêté, par délibération prise le 21 Février 1790, d'offrir à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Par une adresse particulière, ils ont annoncé que la contribution patriotique de ladite Paroisse monte à la somme de 16,683 l., et que la Fabrique dudit lieu offre également à l'Assemblée, 1°. une somme de N°. 1431.

400 liv. ; 2°. un ostensoir en argent, pesant deux marcs deux onces. Ces deux derniers articles déposés à la caisse des dons patriotiques avec les délibération et adresse, ci-dessus relatées, des sieurs Louis Hetruc, premier Syndic; Jean-Pierre Frerré, Marguillier; et Antoine Rolin, Officier Mucipal de ladite Paroisse.

Nos. 1432. Les Ecoliers du Collége d'Aurillac ont fait don d'une somme de 150 liv, qui a été remise à la caisse patriotique en une reconnoissance du Directeur de la Messagerie dudit lieu, datée du 28 Février dernier. L'adresse des Maire et Officiers Municipaux d'Aurillac qui annoncent ce don est au bureau des dons patriotiques.

1433. Les Habitans et Volontaires Nationaux du Bourg-de-la-Flotte en l'Isle de Rhé ont fait don de la quantité de douze marcs sept onces douze deniers d'argenterie, et de dix deniers d'or, contenu en un récépissé du Directeur des Monnoies de la Rochelle, daté du 23 Janvier dernier, évalué 691 liv. 7 sols 10 den., déposé à la caisse patriotique par un Député d'Aunis.

1434. Le sieur Sagebin, Notaire, demeurant

à la Flotte, Isle de Rhé, a fait don de la quantité de quatre onces six deniers d'argenterie contenue en un récépissé du Directeur de la Monnoie de la Rochelle, du 20 Novembre dernier, évalué 28 liv. 8 s. 5 den., et remis au bureau patriotique avec une note dudit don.

Les Citoyens de la ville de Brioude ont adressé en don patriotique à l'Assemblée une somme de 1900 liv., montant d'une souscription ouverte entre eux, et qui a été déposée à la caisse des dons patriotiques avec une adresse des Officiers Municipaux dudit lieu, relative à cette offrande. N°s. 1435.

Les Habitans de la Paroisse de la Chaume en Champagne, Election de Langres, dont la presque totalité n'est pas sujette à la contribution patriotique, ont arrêté de faire don d'une somme de 4951 l., faisant partie de plus forte somme, qui est déposée entre les mains du sieur Geoffroy de Monget, Receveur des domaines et bois, et celle de 1049 liv. qui est déposée chez le sieur de Montagont, aussi Receveur des domaines et bois; lesdites deux sommes 1436.

formant celle de 6000 l. proviennent de la vente des bois communaux de ladite Communauté. La délibération et une adresse des Habitans dudit lieu, relatives à cette offrande, sont à la caisse patriotique.

Nos. 1437. Les Ecoliers de la Communauté de Francheville en Bourgogne ont adressé en don patriotique à l'Assemblée une somme de 16 l. 4 s. La pièce indicative de ce don est au bureau des dons patriotiques.

1438. Les Communautés de Saint-Amarin, de Wogelbach et la Paroisse d'Odère-Vallée-Haute de Saint-Amarin ont offert à l'Assemblée une somme de 11,975 l.; savoir, 9 l. 12 s. en espèces, et 11,965 l. 8 s. en un mandat payable sur MM. Senn Bidermann et Compagnie, Banquiers à Paris, rue des Jeûneurs. Ledit effet déposé à la caisse patriotique par M. Delavie, Député à l'Assemblée.

1439. M. Dumesnil Desplanques, Député à l'Assemblée Nationale, a offert, au nom des Habitans de la ville de Carentan, l'abandon du prix des offices municipaux de ladite ville, dont ils firent l'acquisition en

1775, moyennant 2009 livres. La délibération prise à ce sujet, la quittance de finance et le contrat d'acquisition desdits offices sont au bureau des dons patriotiques.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Vingt-huitième Semaine.

Du 15 Mars 1790.

M. de Courteille, Député à l'Assemblée Nationale, lui a offert en don patriotique, au nom de la Communauté de Cely, près Melun, 1°. la quantité d'un marc six onces six gros d'argenterie, avec un demi-gros d'or; 2°, et une somme de 335 l. en espèces, qui a été déposée à la caisse patriotique, avec la liste des personnes qui ont contribué à ce don. Du 15 Mars 1790. N°s. 1440.

M. Henry, Député extraordinaire de la ville de Phaltzbourg, a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale, au nom des Citoyens et Habitans de ladite ville, 1°. tous les arrérages de gages d'offices municipaux qui leur sont dus depuis la réunion des- 1441.

dits offices aux domaines communs de la ville dont la finance est de 7009 liv. 8. s. 10 den., à compter de l'année 1780, suivant la liquidation qui en a été faite par M. l'Intendant de la Généralité de Metz, et un arrêt du Conseil ; 2°. ceux de l'office de Lieutenant-général de Police de la même ville, à compter de l'année 1770, dont la finance est de 800 liv. M. Henry a offert encore au même nom l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789.

Du 16 Mars 1790.

N°s. 1442. La Communauté de Burniquet en Quercy a fait don d'une rente de 11 livres 3 sols 4 deniers, au Principal de 223 liv. 6 sols 8 deniers, et des arrérages qui en sont dus depuis dix ans. La grosse du contrat de cette rente est au bureau des dons patriotiques, où elle a été remise par M. Poncet Delpeoh, Député à l'Assemblée Nationale.

1443. Une partie des Habitans de la Paroisse

d'Orly, banlieue de Paris, a fait don d'une somme de 111 livres 12 sols, montant d'une souscription volontaire ouverte entre eux. Cette somme a été déposée à la caisse patriotique par M. le Président d'Ormesson, avec la liste des personnes qui y ont contribué.

Les Habitans de Fontaine-les-Sèches en Bourgogne offrent à l'Assemblée la somme de 1650 livres, ou environ, formant moitié du produit de la dernière coupe de leurs bois communaux, qu'ils délèguent à toucher du Receveur des domaines à Dijon. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques. Nos. 1444.

Les Citoyens de la ville de Dieu-le-Fit en Dauphiné ont annoncé que la contribution patriotique de ce lieu se portoit à 22,545 l. 4 sols, et qu'indépendamment de cette somme, il a été offert par diverses personnes douze deniers un grain d'or avec trois onces d'argenterie. Extrait d'une délibération qui y est relative est au bureau patriotique. 1445.

Les Habitans de Montgriffon en Bugey, dont aucun n'est dans le cas de la contri- 1446.

bution patriotique à cause de leur pauvreté, offrent une somme de 50 livres. Une délibération prise à ce sujet est au bureau patriotique.

Nos. 1447. La Communauté du Vieux-Marché, Diocèse de Quimper, a offert en don patriotique la quantité de deux marcs quatre onces d'argenterie en un récépissé de la Monnoie de Nantes, du 22 Février dernier, qui est à la caisse patriotique.

1448. Les Communautés de Saint-Mayeux et de Cauvel, Diocèse de Quimper, font don de la quantité de huit marcs six onces quinze deniers d'argenterie, en un récépissé du Directeur des Monnoies de Nantes, du 19 Janvier dernier, qui est déposé à la caisse patriotique avec une adresse relative à ce don.

1449. Les Habitans de la Paroisse du Palais, ville et chef-lieu de Belle-Isle en mer, offrent à l'Assemblée une somme de 559 l. 10 sols, montant d'une souscription ouverte entre eux, et qui est à la disposition de l'Assemblée. Une adresse et une liste des personnes qui ont concouru à cette offrande sont à la caisse patriotique.

Les Habitans de la Paroisse de Saint-Leu-Taverny offrent à l'Assemblée une somme de 2600 l., pour ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789 ; le tout indépendamment de 548 l. offertes en contribution patriotique par les sieurs Curé et Vicaire de ladite Paroisse. Leur adresse à l'Assemblée est au bureau patriotique. N°s. 1450.

Les Citoyens de la ville de Landernau en Basse-Bretagne ont adressé en don patriotique à l'Assemblée Nationale une caisse contenant, 1°. la quantité de deux cent quatre-vingt-quinze marcs une once cinq gros d'argenterie, dont trente-cinq marcs six onces quatre gros et demi en vermeil ; 2°. une once sept gros de bijoux d'or ; 3°. et la somme de 6239 liv. 18 sols 3 d. contenue en cinq lettres-de-changes payables dans le courant de ce mois, qui ont été déposées au bureau des dons patriotiques par M. Leguen, Député à l'Assemblée Nationale, avec une note desdits effets. 1451.

Nos. 1452. Il a été déposé à la caisse patriotique, par une personne anonyme, la somme de 18 livres 1 sol et une paire de boucles d'argent pesant quatre onces un demi-gros ; le tout offert par M. Hery, fils, âgé de quinze ans, demeurant à Béthune. La note de ce don est au bureau des dons patriotiques.

1453. Le sieur Lazare - Toussaint Pillard et son épouse ont déposé en don patriotique un billet de 600 livres de la loterie royale du mois d'Avril 1783, avec le coupon d'intérêt dudit billet pour l'année 1791, auxquels étoit jointe une note portant que ladite somme de 624 liv. surpasse le quart de leur revenu.

1454. Les Habitans de la Paroisse de Thillay, près Gonesse, ont offert à l'Assemblée Nationale, 1°. la somme de 83 liv. 8 sols 6 deniers, montant d'une contribution volontaire ouverte entre eux ; 2°. ils ont annoncé être dans l'intention de faire l'abandon de 1553 liv. 3 sols 6 deniers, qui doivent leur revenir en moins-imposé du montant du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six

derniers mois 1789. Extrait de la délibération prise relativement à cette offrande a été déposé au bureau patriotique, avec ladite somme de 83 livres 8 sols six den. par les Officiers Municipaux de ladite Paroisse. Le sieur Balluet Destournelles, l'un d'eux, a remis en même temps ses boucles de souliers, pesant deux onces quatre gros et demi.

Les Ecoliers du Collége de Toulouse ont adressé à l'Assemblée Nationale une somme de 1100 liv. contenue en une lettre-de-change payable sur M. de Vernon, Directeur des Fermes à Paris. N°s. 1455.

Les Habitans de la Paroisse de Montréal offrent à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ladite délibération qu'ils ont prise à cet égard a été mise au bureau des dons patriotiques par M. de Lilia de Crose, Député à l'Assemblée. 1456.

Les Habitans de la Paroisse de Forbach font offrande de 1200 livres, à prendre en plus forte somme, qui a été déposée entre 1457.

les mains du Receveur des domaines et bois à Saarguemines. L'extrait de la délibération relative à ce don est au bureau patriotique.

Nos. 1458. Les Maîtres Perruquiers de Verdun-sur-Meuse offrent à l'Assemblée les arrérages des années 1788, 1789, 1790 et 1791 d'une rente de 151 livres 16 sols, formant ensemble la somme de 607 livres 4 sols. Leur adresse à M. le Président est au bureau patriotique.

1459. Plusieurs Citoyens de Grandville ont fait déposer à la caisse patriotique une petite boëte contenant six marcs quatre onces un gros d'argenterie en boucles et autres petits effets, adressée à M. Percé Duhamel, Membre de l'Assemblée Nationale. La liste des personnes qni ont contribué à ce don est au bureau des dons patriotiques.

1460. Les Citoyens du District de Saint-Germain-l'Auxerrois ont fait offrande de la quantité de soixante-six marcs une once un gros d'argenterie en boucles et autres effets ; trois onces trois gros de galon d'argent ; une once deux gros d'or, et deux récépissés du Directeur des Mon-

noies de Paris ; l'un, du 21 Novembre dernier, de deux onces douze deniers d'argenterie ; et l'autre, du 23 du même mois, de deux onces dix-huit deniers ; le tout déposé au bureau patriotique.

Les Citoyens de la ville de Rhodez offrent en don patriotique la quantité de trente-sept marcs quatre onces seize den. douze grains d'argenterie, et huit den. vingt grains d'or, contenue en un récépissé du Directeur de la Monnoie de Toulouse, du 13 Février dernier, évalué 2041 l. 14 sols 9 den. N°s. 1461.

Les Habitans de la ville de Sainte-Affrique en Rouergue offrent à l'Assemblée l'abandon d'une rente de 43 liv. 9 sols, au principal de 869 liv. ; et la finance des offices de Maire, Lieutenant de Maire, Echevins, etc. de ladite ville, dont la quittance est de la somme de 1800 liv. Les contrats et autres titres de propriété desdites rentes et offices sont au bureau des dons patriotiques. 1462.

Les Habitans de la Paroisse de Taverny offrent à l'Assemblée l'abandon de la somme de 2563 liv. qui doit leur revenir du rôle 1463.

de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. L'adresse desdits Habitans est au bureau des dons patriotiques.

Nos. 1464. Les Chanoines Prémontrés-réguliers de l'Abbaye de Cuissy, près Soissons, ont fait don d'une somme de 187 liv. 12 sols, et de trente-sept marcs six onces dix-neuf deniers douze grains d'argenterie en un récépissé de la Monnoie de Paris, du 17 de ce mois. Le tout déposé à la caisse patriotique.

1465. Il a été déposé à la caisse patriotique une somme de 244 livres 18 sols. offerte par. . . .

1466. Le sieur Ladureau, fils aîné, Marchand de vin à Orléans, s'est présenté à l'Assemblée pour faire hommage en personne de sa contribution du quart que différentes difficultés l'avoient empêché de faire à Orléans, conformément aux Décrets de l'Assemblée Nationale; elle a agréé ses motifs, et elle a ordonné que les 1200 liv., présentées par ledit sieur Ladureau, seroient reçues dans la caisse des dons patriotiques, et qu'il lui seroit délivré ex-

trait du registre pour lui valoir comme comptant à la caisse du Receveur d'Orléans, sauf à lui à faire sa déclaration dans ladite Municipalité, conformément aux Décrets de l'Assemblée ; en conséquence le sieur Ladoureau a déposé à la caisse la somme de 1200 liv.

M. Poulain de Corbion, Député à l'As- N°s. 1467.
semblée, lui a offert en don patriotique, de la part des Citoyens de la ville de Rostrenen en Bretagne, une somme de 300 l., qu'il a remise à la caisse patriotique.

Les Habitans et Chanoines du bourg de 1468.
Champeaux en Brie, Département de Melun, ont fait don d'une somme de 1012 l. qui a été déposée à la caisse patriotique, avec une lettre relative à ce don.

Plusieurs particuliers du village de Saint- 1469.
Beroing-les-Moines en Bourgogne ont fait don d'une somme de 284 l., qui a été remise à la caisse patriotique par M. Frochot, Député à l'Assemblée Nationale.

Plusieurs Habitans du bourg d'Aignay-le- 1470.
Duc en Bourgogne, Bailliage de Châtillon, ont fait don d'une somme de 118 l. 4 s., qui a été déposée à la caisse patriotique

par M. Frochot, Député à l'Assemblée Nationale.

N°s. 1471. M. Auger, l'aîné, demeurant à Saumur, a offert à l'Assemblée une somme de 2443 l. 7 s. 4 den., principal d'une rente de 122 l. 3 s. 4 den. La lettre de M. Auger et le titre de ladite rente sont au bureau des dons patriotiques.

1472. M. le Comte d'Orsay, premier Maréchal-des-Logis de Monsieur, offre à l'Assemblée le don du produit de la vente des tableaux qui ornent deux cabinets de sa maison, rue de Varenne. Cette vente doit se faire incessamment. L'acte d'abandon de ladite somme est au bureau des dons patriotiques.

Du 19 Mars 1790.

1473. Il a été déposé à la caisse des dons patriotiques, par une personne qui a desiré ne pas être nommée, un billet de remboursement de la loterie du mois d'Octobre 1783, numéroté 52,814, sorti, en 1788, pour 500 liv.; les intérêts qui en sont dus ont été également abandonnés, ainsi que tout ce que peut produire ledit effet.

Du 20 Mars 1790.

M. Quevanne, Député extraordinaire de Nos. 1474.
la ville de Fécamp en Normandie, a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale la quantité de vingt-sept marcs quatre gros d'argenterie en boucles et ornemens d'Eglise, avec deux croix, un cœur et la monture d'une bague en or pesant deux gros; le tout offert par les Citoyens de ladite ville de Fécamp, et déposé à la caisse patriotique par M. Quevanne.

M. Allin, Curé de Notre-Dame de Jos- 1475.
selin en Bretagne, et Député à l'Assemblée, a déposé à la caisse des dons patriotiques, au nom de la Communauté de cette ville, une somme de 4100 liv. dont ils font hommage à l'Assemblée, conformément à une délibération qui a été prise relativement à cette offrande.

Les Habitans de la ville de Nantua ont 1476.
offert à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération relative à cette offre a été déposée au bu-

reau des dons patriotiques par M. Liliaz de Crose, Député à l'Assemblée.

N°s. 1477. Les Habitans de la Communauté de Bègle abandonnent la somme de 2621 l. 16 s. 10 d., qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Par leur adresse qui est au bureau des dons patriotiques, ils annoncent que le Maire de ce lieu offre une somme de 252 livres, qu'il déclare surpasser le quart de son revenu.

1478. Le sieur J. B. Piffet, natif de la Savoie, et demeurant actuellement à Paris, a fait don de 212 liv. 10 sols, provenant d'arrérages de rentes, et a déclaré que cette somme surpasse le tiers du revenu dont il jouit en France. Son adresse à l'Assemblée est au bureau patriotique.

1479. Les Habitans de la Paroisse de S. Benin, parmi lesquels il n'en est aucun dans le cas de payer la contribution patriotique à cause de leur peu de fortune, ont formé entre eux une souscription qui se monte à 348 l. 15 sols, dont ils font hommage à l'Assemblée, et qu'ils acquitteront aux termes ré-

glés pour la contribution patriotique. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques.

Du 21 Mars 1790.

M. Janny, Député à l'Assemblée Nationale, a offert en don patriotique, au nom de M. J. B. Crosnier, une rente de 25 liv., au principal de 500 liv., qui lui est due par la Communauté des Maîtres Paumiers de Paris ; il a fait en outre abandon des arrérages de ladite rente échus jusqu'à ce jour. La quittance dudit principal, portant promesse de passer contrat de ladite rente, est déposée au bureau des dons patriotiques. N°s. 1480.

Il a été remis à la caisse des dons patriotiques onze paires de boucles d'argent pesant quatre marcs deux onces un gros, et une somme de 69 liv. en espèces, offertes par plusieurs Citoyens du District des Pères Nazaret, dont la liste a été remise au bureau des dons patriotiques. 1481.

M. Gossin, Député à l'Assemblée, a déposé à la caisse des dons patriotiques une somme de 1174 liv. offerte, savoir 850 l., par les Officiers Municipaux de la ville de 1482.

Bar-le-Duc, et 324 liv. par les Ecoliers du même lieu. Les adresses relatives à ce don sont au bureau des dons patriotiques.

Nos. 1483. Les Maîtres en Chirurgie de la ville de Grasse en Provence offrent à l'Assemblée l'abandon d'une rente de 32 liv., au principal de 640 liv., ainsi que les arrérages qui en sont dus depuis 1787. La quittance de finance de ladite rente et leur adresse à l'Assemblée sont au bureau des dons patriotiques.

1484. Les Habitans de la Communauté de Malause en Querey offrent à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Une délibération et une adresse, avec d'autres pièces relatives à cette offre, sont au bureau des dons patriotiques.

EXTRAIT

Du Registre des Dons Patriotiques offerts à l'Assemblée Nationale.

Vingt-neuvième Semaine.

Du 22 Mars 1790.

Les Habitans de Saint-Laurent-du-Pont en Dauphiné ont arrêté, par délibération prise le 6 Janvier dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins imposé du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Ladite délibération et une lettre d'envoi relatives à cette offre sont au bureau des dons patriotiques. Du 22 Mars 1790. N°s. 1485.

Les Citoyens de la ville de Haute-Rive font offre à l'Assemblée de ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1486.

1789. Les pièces relatives à ce don sont au bureau patriotique.

Nos. 1487. Les Habitans de la ville d'Artonne en Auvergne ont fait don du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse à l'Assemblée contenant cette offre est au bureau patriotique.

1488. Les Habitans de Tracy, près Cosne, ont fait don de ce qui doit leur revenir en moins-imposé du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération prise à ce sujet est au bureau des dons patriotiques.

1489. Les Habitans de Châtillon-les-Dombes en Bresse ont arrêté d'offrir en don patriotique à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789 ; et en outre l'abandon d'une rente de 15 livres, au principal de 300 livres, ainsi que tous les arrérages qui en sont échus jusqu'à ce

jour. Les délibérations relatives à cette offrande sont au bureau patriotique.

Les Habitans de la Paroisse de Haute-rivoire en Forez font don de ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse à l'Assemblée est au bureau patriotique. Nos. 1490.

Les Habitans de Beaumont en Gâtinois ont fait don du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération et l'adresse des Habitans de Beaumont contenant cette offre sont au bureau patriotique. 1491.

Les Habitans de la ville de Condrieu offrent à l'Assemblée une somme de 2599 livres 12 sols, montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Extrait de la délibération prise à ce sujet est au bureau des dons patriotiques. 1492.

Nos. 1493. Les Habitans de Goussargues, près Bagnols en Languedoc, offrent en don patriotique ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération prise à ce sujet et une adresse à l'Assemblée sont au bureau des dons patriotiques.

1494. Les Habitans de Saint-Victor-sur-Loire ont fait don de l'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération prise à ce sujet est au bureau patriotique.

1495. Les Habitans de Saint-Pierremont en Thiérarche offrent à l'Assemblée l'imposition sur les biens des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération relative à cette offre est au bureau des dons patriotiques.

1496. Les Habitans de la Paroisse d'Yguerande, près Marcigny-sur-Loire, ont offert le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Les dé-

libération et adresse relatives à ce don sont au bureau des dons patriotiques.

La Communauté de la Paroisse de Li- Nos. 1497.
manton, près Moulins-Engilbert, fait don de ce qui doit lui revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Les délibération et adresse relatives à cette offre sont au bureau patriotique.

Les Habitans de la ville du Bugue en 1498.
Périgord offrent en don patriotique à l'Assemblée ce qui doit leur revenir du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur délibération relative à ce don est au bureau patriotique.

Les Habitans de la ville de Foix offrent 1499.
en don patriotique ce qui doit leur revenir en moins imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération qui est relative à ce don est au bureau patriotique.

Les Habitans de Menucourt, près Pon- 1500.
toise, offrent le don d'une somme de 53 l.

8 s., montant d'une souscription ouverte entre eux, et qu'ils s'obligent de payer le premier Avril prochain. Leur adresse à l'Assemblée est au bureau des dons patriotiques.

Nos. 1501. Les Habitans de la ville de Turenne offrent en don patriotique l'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse à l'Assemblée est au bureau des dons patriotiques.

1502. Les Citoyens de la ville de Perriers en Normandie offrent à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse à l'Assemblée est au bureau des dons patriotiques.

1503. Les Citoyens de la ville de Mâcon ont arrêté, par délibération prise le 7 Février dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Par la même délibération M. Lagrange, Assesseur-Criminel au Bailliage de Mâcon, a déclaré faire abandon

de huit années d'arrérages de gages de son office. Copie de ladite délibération et une adresse relative à ces dons sont au bureau patriotique.

Les sieurs Gérard, Gros, Bernard, Allaquier, Pichon, Chapuy et Chevalier, Huissiers Royaux de Mâcon, ont arrêté d'offrir en don patriotique trois années de moitié de leur salaire fixé par le tarif de leurs droits pour tous les actes et exploits qu'ils seront chargés de faire à la requête du Trésorier de la Province. Leur délibération prise à ce sujet est au bureau patriotique. N°. 1504.

La Communauté de Villeneuve-l'Archevêque fait don de ce qui doit lui revenir en moins-imposé du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération contenant cette offrande est au bureau patriotique. 1505.

Les Habitans de Parnot, Bailliage de Langres, offrent à l'Assemblée l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789; et la re- 1506.

mise des frais de Députation au Bailliage de Langres pour nommer les Députés à l'Assemblée Nationale. L'adresse qui contient cette offre est au bureau patriotique.

Nos. 1507. Les Habitans des Communautés de Molines, Arvieu, Châteauvillevieille, Abriès, Aiguilles, Saint-Viran, et Ristolac, dans la vallée de Queyras, offrent à l'Assemblée un don patriotique de 1500 liv., payable aux trois termes réglés par le Décret du 6 Octobre dernier. Les délibération et adresse relatives à cette offre sont au bureau des dons patriotiques.

1508. La Communauté de Montaignet offre à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération contenant cette offre est au bureau des dons patriotiques.

1509. La Communauté des Commerçans, Marchands, Arts et Métiers de la ville de Fronton offre à l'Assemblée l'abandon d'une rente, au principal de 556 l. 11 sols, ainsi que les arrérages qui en sont échus depuis plusieurs années. L'acte portant abandon

de

de ladite rente est au bureau des dons patriotiques.

Les Habitans de la ville de Gray en Franche-Comté offrent à l'Assemblée ce qui doit leur revenir en moins imposé du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse contenant cette offre est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1510.

Les Habitans de la Communauté de Fournès, Diocèse d'Uzès, offrent à l'Assemblée ce qui doit leur revenir du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Les délibération et adresse contenant cette offre sont au bureau des dons patriotiques. 1511.

La Communauté de Burdigne en Forez, Ressort de Bourg-Argental, abandonne en don patriotique le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Extrait de la délibération qui contient cette offre est au bureau des dons patriotiques. 1512.

Les Habitans de Thierville, près Verdun, ont offert en don patriotique à l'Assemblée 1513.

ce qui doit leur revenir en moins-imposé du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789 ; et en outre une somme de 600 l. payable par la Communauté en trois années, le tout indépendamment de la contribution patriotique. L'adresse desdits Habitans contenant cette offrande, est au bureau des dons patriotiques.

N°. 1514. Les Habitans de Fargès, au pays de Gex, offrent le don de 73 liv. 10 sols 9 den., produit du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse à l'Assemblée est au bureau patriotique.

1515. Les Habitans des Communautés de Thoiry, Fenière, Allemogne et Sergy, pays de Gex, abandonnent en don patriotique l'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse est au bureau patriotique.

1516. Les Habitans des Communautés de Divonne, Arberre, Crassier et Vesenex, au pays de Gex, abandonnent le montant du rôle de supplément d'imposition sur les

biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération qu'ils ont prise à ce sujet est au bureau des dons patriotiques.

Les Habitans de Francheville-lès-Lyon offrent en don patriotique ce qui doit leur revenir en moins-imposé du rôle de supplément sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques. N°s. 1517.

La Commune de Mussy-l'Evêque offre à l'Assemblée une somme de 1000 livres, qu'elle se soumet de payer avant le premier terme fixé pour la contribution patriotique. Extrait de la délibération contenant cette offre est au bureau des dons patriotiques. 1518.

Les habitans de Falvy font abandon de ce qui doit leur revenir en moins-imposé du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération relative à cette offre, est au bureau des dons patriotiques. 1519.

La Communauté de Marsilly en Anjou 1520.

offre l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. L'adresse qui contient cette offre, est au bureau des dons patriotiques.

N°s. 1521. M. l'abbé du Plaquet, Député à l'Assemblée Nationale, a offert en don patriotique, au nom des sieurs Pierre-François et Jean-Baptiste Frison, et du sieur Namuroy, demeurant à Saint-Quentin, l'abandon d'une rente de 12 liv. 11 s. 3 d., créée originairement au principal de 1256 l. 5 sols, ainsi que tous les arrérages qui en sont dus depuis plusieurs années. Les titres de cette rente sont au bureau des dons patriotiques.

1522. M. le Maigre de Saint-Maurice, Capitaine de Cavalerie, demeurant à Saint-Fargeau, offre à l'Assemblée l'abandon d'une pension de 360 liv. qui lui fut accordée après vingt-huit ans de service dans la Compagnie des Grenadiers de la Garde du Roi, supprimée en l'année 1787. Il fait remise en même temps d'une somme de 1080 liv., montant de trois années d'arrérages de cette

pension. Son adresse à l'Assemblée est au bureau des dons patriotiques.

Le sieur François Ramonde, Lieutenant de Juge de la Juridiction Royale de Montclar en Agénois, offre à l'Assemblée l'abandon de la finance de son office. N°. 1523.

Les Officiers Municipaux de Langres ont offert en don patriotique, au nom des Dominicains de cette ville, des fabriques de la Ferté, de Poinçon-les-Fayls, de Charmoy, et de la part du sieur Glaize, la quantité de soixante-un marcs trois onces six deniers d'argenterie, contenue en un récépissé du Directeur des Monnoies de Paris, du 20 de ce mois, qui a été déposé au bureau des dons patriotiques. 1524.

M. Durif, Député extraordinaire de la ville de Riom en Auvergne, a déposé à la caisse des dons patriotiques, de la part des Chanoines du Chapitre de Notre-Dame du Port de Clermont-Ferrand, un récépissé du Directeur de la Monnoie de Paris de vingt marcs quatre onces dix-huit deniers d'argenterie, dont ils font hommage à l'Assemblée. 1525.

Il a été déposé à la caisse des dons pa- 1526.

triotiques, 1°. la quantité de six marcs une once cinq gros et demi d'argenterie ; 2°. une somme de 264 liv. et deux coupons d'intérêts offerts en don patriotique par différens Citoyens du District du Val-de-Grace et du fauxbourg Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dont la dénomination suit, savoir :

Par une jeune Demoiselle. . .	6 l.
Par une Dame veuve	24
Par M.	48
Par M. Jaurrat.	120
Par des Dames de Saint-Michel.	18
Par un Abbé.	6
Par le Supérieur du Saint-Esprit.	24
Par M. Laparey, Organiste du Roi.	18
TOTAL.	264 l.

Par Madame Capitaine, cinquante jetons d'argent et quatre pelles à sel ;

Par M. Capitaine, un plat d'argent et une paire de boucles ;

Par M. le Comte de Cassini, deux paires de boucles et quinze jetons ;

Et par M. Courcy, deux coupons d'inté-

rêts de 24 liv. chacun. La note desdits dons est au bureau des dons patriotiques.

Du 25 Mars 1790.

M. Viger, Avocat en Parlement, demeurant à Angers, a déposé à la caisse patriotique, 1°. une somme de 100 l.; 2°. une médaille d'or pesant deux onces quatre gros vingt-quatre grains; 3°. quatre marcs d'argenterie, et a annoncé faire abandon de sept années d'arrérages de gages, montant ensemble à 525 liv. La note de ce don est au bureau patriotique, avec une adresse à l'Assemblée. N°s. 1527.

M. Dumont, Procureur-Général-Syndic de l'Administration Provinciale du Berry, et Député extraordinaire de Bourges, a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale, 1°. au nom des Citoyens de ladite ville une somme de 3468 l., deux onces deux gros vingt-quatre grains d'or, et la quantité de cent cinquante-huit marcs d'argenterie; 1528.

2°. Au nom du Chapitre de la Cathédrale de Bourges, l'abandon d'une rente de 244 liv. 17 sols, au principal de 4897 l. créée originairement moyennant 12,242 l.

10 s., et en outre les arrérages de ladite rente échus jusqu'au 10 Février dernier, et montant à 761 liv. 15 sols 1 den.

3°. Au nom du Chapitre de Saint-Ursin de la même ville, 36 liv. 15 sols de rente, au principal de 735 liv., créée originairement moyennant 1837 liv. 10 sols, et en outre 78 liv. 18 sols 11 den., montant des arrérages échus jusqu'au 10 Février dernier.

4°. Au nom du Chapitre de l'Eglise Collégiale du Château, 53 l. 17 s. de rente, au principal de 1077 liv., créée originairement moyennant 2692 liv. 10 sols, et en outre 115 liv. 13 sols 7 den. d'arrérages échus jusqu'au 10 Février dernier.

5°. De la part des RR. PP. Cordeliers, 22 liv. 11 sols de rente, au principal de 451 liv., créée primitivement moyennant 1127 liv. 10 sols, et en outre 48 l. 17 s. 8 den. d'arrérages échus jusqu'au 10 Février dernier.

6°. Au nom des Maîtres Chirurgiens de la même ville, 16 liv. de gages, au principal de 320 liv., et en outre 39 l. 2 sols 3 d. d'arrérages échus jusqu'au 10 Février dernier.

7°. Et de la part de la Communauté des Maîtres Perruquiers, deux années d'arrérages de rente montant à 257 liv. 8 sols, indépendamment d'une somme de 342 l. 12 sols qui est comprise dans les 3468 l. ci-devant énoncées. Tous les titres de propriété desdites rentes ont été déposés au bureau des dons patriotiques, avec les sommes et autres effets ci-devant énoncés par M. Grangier, Député du Berry à l'Assemblée Nationale.

Les Maîtres en exercice de la Chambre de la Navigation de Condé en Hainaut offrent à l'Assemblée une somme de 10296 l., payable en trois paiemens égaux, dont le premier aura lieu le premier Juin prochain. Leur adresse à l'Assemblée est au bureau patriotique. N°s. 1529.

M. de Vaubecourt, Capitaine-Commandant la Compagnie des Bas-Officiers Invalides détachés à Fontainebleau, annonce, par une adresse à M. le Président, que ces Bas-Officiers offrent en don patriotique deux jours de paie de chacun d'eux, selon leurs grades respectifs. Cette adresse est au bureau patriotique. 1530.

N°s. 1531. M. de Campe, Curé d'Ossun en Bigorre, annonce, par une adresse à M. le Président, que la Communauté dudit lieu offre en don patriotique la lampe de l'Eglise. Cette adresse est au bureau patriotique.

1532. Les Officiers Municipaux de la ville de Langres ont fait don de la finance de leurs offices, évalués 30,000 livres, suivant les quittances de finances et autres titres qui y sont relatifs, et qui sont au bureau patriotique.

1533. M. Laloy, Député de Chaumont en Bassigny à l'Assemblée Nationale, a offert et déposé à la caisse patriotique, au nom de la Communauté des Maîtres Boulangers de Chaumont, une effigie de S. Honoré, deux petits vases et deux chandeliers d'argent, pesant ensemble quatre marcs trois onces sept gros et demi.

1534. M. Perruchot de Longeville, Directeur-général des Fermes à Saint-Malo, a annoncé, par une adresse à M. le Président, que les Employés des Brigades de sa Direction l'ont chargé d'offrir en don patriotique à l'Assemblée une somme de 3462 liv. 10 sols, remise, savoir, 12 liv.

9 sols en espèces ; et le restant, en trois lettres-de-change payables dans le courant de ce mois. Les listes des personnes qui ont contribué à ce don sont au bureau patriotique, avec les autres pièces qui y sont relatives.

M. Goudard, Député de la ville de Lyon à l'Assemblée Nationale, a offert, de la part de M. Dupuis, Avocat à Lyon, l'abandon d'un capital de 837 liv. 4 sols 4 den. et de 235 l. 8 sols 2 den. d'intérêts qui lui sont dus pour cause d'arrérages de taxations d'offices, suivant le titre qui en a été remis par M. Goudard au bureau des dons patriotiques. N°s. 1535.

M. le Comte Louis de Durfort, demeurant à Florence, a annoncé, par une lettre à M. le Président, qu'il offre à l'Assemblée la somme de 4000 liv., faisant le revenu de l'année 1790, de sa terre de Deyme ; que pareille somme sera également versée, pour 1791, dans le Trésor public. Son adresse est au bureau des dons patriotiques. 1536.

Il a été déposé au bureau des dons patriotiques une caisse adressée de Bretagne à MM. les Trésoriers, laquelle contient 1537.

cent cinquante-quatre marcs cinq onces cinq gros et demi d'argenterie, et cinq gros et demi d'or ; le tout provenant des dons patriotiques des Eglises, Confréries et Citoyens de la ville de Guingamps. A la liste des personnes qui ont contribué à ce don, étoit jointe une traite de 14 l. 17 s. 6 den., provenant d'un supplément de don en espèces par les Habitans dudit Guingamps.

Du 27 Mars 1790.

N°. 1538. Les Habitans de la Paroisse de Condé-les-Autry, dont aucun ne jouit de 400 l. de revenu net, ont formé entre eux une contribution volontaire montant à la somme de 339 livres 10 sols, qu'ils offrent en don patriotique, et qu'ils s'obligent de payer en trois paiemens égaux. La soumission desdits Habitans et une adresse à l'Assemblée sont au bureau des dons patriotiques.

1539. Les Habitans de la ville d'Eglettons, dont la plupart n'ont pas 400 liv. de revenu, font offrande à l'Assemblée de la somme de 903 liv. 10 sols, payable en trois paie-

mens. Les déclarations et soumissions relatives à ces offres, sont au bureau patriotique.

La Municipalité de Pallueau en Angou- N°. 1540.
mois offre en don patriotique à l'Assemblée le montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. L'adresse qui contient cette offre, est au bureau des dons patriotiques.

Les Habitans de la Ferrière-les-Chapelets 1541.
en Bas-Poitou offrent en don patriotique 372 liv., provenant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. Leur adresse est au bureau des dons patriotiques.

La ville du Buis en Dauphiné a arrêté, 1542.
par délibération des 26 Décembre et 13 Février dernier, d'offrir en don patriotique à l'Assemblée, par l'organe de M. de Montfort, Député du Dauphiné, l'imposition des biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789, et d'abandonner la portion appartenante à cette ville, dans une rente indivise avec les Communautés des Baronnies sur les Etats de Bre-

tagne. Ladite délibération est au bureau des dons patriotiques.

N°. 1543. M. de Boislandry, Député à l'Assemblée Nationale, a offert et déposé à la caisse des dons patriotiques, au nom de plusieurs Citoyennes de Versailles, les objets dont l'état suit :

	l.	s.
Mlle Marianne Desmarais . .	31.	
Mme Massez, une petite croix et une paire de boutons de manches en or, une agraffe d'argent, et en espèces. . . .	12	
Madame Joly, un grand gobelet à patte, une cuiller à café et une médaille d'argent.		
Madame Vitry, en espèces.	12	
Madame Rousseau, une paire de Mirza en or, et en espèces.	6	
Mademoiselle Fontaine, une tabatière ovale et une paire de boucles de jarretières en argent, une paire de boutons à pierres, une chaîne de montre, un morceau de breloque en or, deux cordons de montre tressés en or, et en espèces.	24	

	l.	s.
Madame Tessié, en espèces.	61.	
Madame veuve le Roux, en espèces	6	8
Mesdemoiselles Leclerc, Lefévre, plusieurs morceaux de breloques en or, une aiguille, une cuvette de couteau et une boëte en caillou montée en argent.		
Mademoiselle Herson cadette, un cachet, un anneau et deux bagues montées en or, et en espèces	6	
Madame Amony, deux paires de boucles de souliers et une paire de brasselets à pierres.		
Mademoiselle Maupin, une paire de boucles de souliers en argent, une paire de boucles d'oreille de grenat, et en espèces.	6	
Mademoiselle Herson l'aînée, une paire de boucles d'oreille à pierre, un médaillon garni de perles en or, plusieurs morceaux de galons en or, et en espèces	6	

Mademoiselle Philidor, en espèces . . . . . 6 l. 8.

Madame Maupin, une petite timballe et une petite cuiller d'enfant en argent, un cachet monté en or, et en espèces . . 36

Mesdames Spérat et Louar, plusieurs morceaux de boucles de souliers, de brasselets, de croix à pierres et de cachets en or.

Mademoiselle Malherbe, en espéces 1 10

Madame Troiscœufs, une paire de boucles de souliers en argent.

Madame Dumoutier, deux paires de boucles de souliers et une médaille d'argent.

Madame Val, une paire de boucles de souliers et une paire de brasselets à pierres.

Madame Bitry, en espèces. . 6

Madame Pierrolt, une paire de boucles de souliers, une paire de boutons de manches et un anneau d'argent, et en espèces . . 6

Madame

Madame Queudame, un morceau de breloque, une bague montée en or, et en espèces . . 61 l.

Mademoiselle Sevin, une petite paire de boucles d'oreille et une bague montée en or.

Madame Carron, plusieurs agraffes de queues de violons.

Madame et Mademoiselle Begnet, une boucle de col, une croix, une petite cassolette, une virolle de lunette d'approche et plusieurs morceaux d'argent, une paire de boucles de souliers, une d'oreille, une croix, une paire d'agraffes, et plusieurs morceaux d'agraffes à pierres.

Mademoiselle Dodin, une petite cassolette et plusieurs petits morceaux d'argent.

Madame Sutat, en espèces . . 24

TOTAL. . . . . 172 l. 18 s.

La pesée desdits effets a donné, savoir, pour l'argenterie susceptible d'être fondue,

quatre marcs cinq onces quatre gros ; pour le galon d'or, deux onces un gros et demi ; et pour l'or, deux onces deux gros. M. de Boislandry a remis au bureau patriotique l'état détaillé de tous ces effets, certifié véritable par Mdes Massez et Maupin, qui en étoient dépositaires, et qui les ont remis à M. de Boislandry pour en faire hommage à l'Assemblée.

Nos. 1544. Les Citoyens du District de Sainte-Marguerite de Paris ont fait offrande à l'Assemblée de vingt marcs six onces trois gros d'argenterie, qui ont été déposés à la caisse patriotique, avec une lettre d'annonce dudit don.

1545. La Garde Nationale du Bataillon de Saint-Etienne-du-Mont a offert en don patriotique à l'Assemblée douze marcs six gros d'argenterie en boucles, qui ont été remises à la caisse des dons patriotiques.

1546. Plusieurs Citoyens de Belfort ont adressé en don patriotique à l'Assemblée Nationale la quantité de sept marcs sept onces un gros et demi d'argenterie en boucles et autres petits effets, avec deux deniers deux grains d'or. La liste des personnes qui ont

contribué à cette offrande, est au bureau des dons patriotiques.

M. le Marquis de Saint-Mesme a offert en don patriotique à l'Assemblée Nationale, au nom de M. le Jumeau, Baron de Blou, la remise d'une somme de 2131 l., montant de droits de lots et vente, perçus mal-à-propos par le Receveur des Domaines, et dont le remboursement a été ordonné par arrêt du Conseil du 28 Mars 1781. L'expédition dudit Arrêt est déposée au bureau patriotique. N°. 1547.

M. le Marquis de Juge-Brassac, demeurant à Castres en Languedoc, a annoncé avoir offert, en Décembre dernier, à M. le Directeur-général des Finances, l'abandon d'un contrat de rente, au principal de 9000 l., pour lui tenir lieu tant de sa contribution que de don patriotique. M. de Brassac réitère l'offre qu'il a faite de cet abandon. Sa lettre est au bureau des dons patriotiques. 1548.

M. du Barry Daurouède, demeurant à Mezin près Nérac, offre à l'Assemblée l'abandon d'une tontine, produisant net 27 l. de rente, et des arrérages qui en sont échus depuis et compris l'année 1788. 1549.

L'adresse de M. Daurouède est au bureau des dons patriotiques.

Nos. 1550. Les Habitans de la Communauté de Brocourt offrent en don patriotique une somme de 200 l., payable, moitié le premier Avril prochain, et le restant à pareille époque de 1791. La délibération prise à ce sujet est au bureau patriotique.

1551. M. le Comte de Croix, Député à l'Assemblée Nationale, a fait don de deux mois de son traitement de Député, montant à 1062 liv. : M. le Comte de Croix a fait remise en outre d'un mois du même traitement, applicable à la caisse de secours et de charité. Les deux mandats de ladite somme de 1062 liv. sont au bureau patriotique.

1552. Les Habitans de la Paroisse d'Usset en Bas-Limousin font don de deux parties de rente au principal de 2886 l., qui appartiennent à cette Communauté. Leur adresse contenant cette offre, est au bureau patriotique, avec l'expédition d'un contrat desdites rentes.

1553. Les Habitans de la Paroisse de Verdaches en Provence, dont aucun ne jouit, à beau-

coup près, de 400 liv. de revenu, offrent à l'Assemblée le don d'une somme de 160 l., payable aux trois termes réglés pour la contribution patriotique. La délibération prise à ce sujet, est au bureau patriotique.

Les Habitans de la Communauté de Sainte-Suzanne de Fenoyl en Lyonnois offrent en don patriotique une somme de 75 l. 3 s., montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789 : ladite somme remise en une traite payable à vue sur M. Martin, demeurant à Paris. Ladite délibération relative à ce don, est au bureau patriotique. N°s. 1554.

Les Habitans de Couzon en Lyonnois offrent à l'Assemblée l'abandon du montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération relative à ce don, est au bureau patriotique. 1555.

La Communauté des Boulangers de Rennes offrent à l'Assemblée l'abandon de deux parties de rente ; l'une de 101 liv. 3 sols 6 den. de gages, au principal de 2023 l. 10 sols ; et l'autre, de 64 liv. aussi de 1556.

gages au principal de 1288 liv., ainsi que de tous les intérêts desdites rentes échus jusqu'à ce jour. Les délibérations et titres desdites rentes sont au bureau des dons patriotiques.

N°. 1557. Les Habitans de la Paroisse de Coulaincourt, près Saint-Quentin, offrent à l'Assemblée 401 liv. 7 sols 3 den., montant du rôle de supplément d'imposition sur les biens ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789. La délibération relative à ce don, est au bureau patriotique.

1558. M. le Mercier, Député de Saintes à l'Assemblée Nationale, a offert en don patriotique, au nom de M. Annibal Brossard, ancien Garde de la porte du Roi, demeurant à Pons en Saintonge, une somme de 5450 liv. 7 sols, contenue en une lettre-de-change, datée de Londres, du premier Janvier dernier, et payable, le 11 Avril prochain, sur MM. Vandemper et Compagnie, Banquiers à Paris. M. le Mercier a déclaré que l'intention de M. Brossard est que, sur cette somme, celle de 3700 liv. serve à l'acquit de la contribution du quart de son revenu; et les 1750 liv. 7 sols res-

tant soient considérées comme pur don patriotique. En conséquence l'Assemblée a ordonné que le don de M. Brossard serviroit à l'acquit de sa contribution, ainsi qu'il l'a desiré, et que le récépissé de l'un de ses Trésoriers pourroit être présenté pour comptant à la Municipalité de Pons.

Il a été déposé au bureau des dons patriotiques une caisse contenant les dons des Citoyens de la ville de Landau en Basse-Alsace : la pesée en ayant été faite, ils se sont trouvés être du poids de quarante-quatre marcs deux onces six gros et demi, non-compris un S. Georges et une médaille dorée, pesant trois marcs cinq onces quatre gros et demi, destinée à être présentée à Mgr le Dauphin. M. Dhurt, Député à l'Assemblée, a offert encore de leur part une somme de 1830 l. qu'il a déposée à la caisse patriotique, avec la liste des personnes qui ont contribué à ce don. N°s. 1559.

M. Astier, Receveur des Déclarations de la Douane à Lyon, et qui a fait un don patriotique, énoncé au n°. 429 du Registre-Journal, a offert de nouveau à l'Assemblée une somme de 156 liv. contenue, 1560.

savoir, 132 l. en une lettre-de-change payable à vue sur MM. Savoie, Gaillard et Compagnie, Négocians à Paris, et 24 l. en un coupon d'intérêt, payable le premier Avril prochain.

Cece
FRC
9106